



Fédération Internationale des Organisations  
de travailleurs de la Métallurgie  
**Procès-verbal**

31e Congrès mondial de la FIOM, Vienne, Autriche, mai 2005





Fédération Internationale des Organisations  
de travailleurs de la Métallurgie

**Procès-verbal**

31e Congrès mondial de la FIOM, Vienne, Autriche, mai 2005



---

**31<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL DE LA FIOM  
VIENNE, AUTRICHE  
22-26 MAI 2005**

---

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture du Congrès par le Président de la FIOM, Jürgen Peters
2. Adoption du projet d'ordre du jour
3. Nécrologie
4. Adoption du règlement
5. Élection des responsables/présidents de séance du Congrès
6. Confirmation des commissions
  - a. Commission de vérification des pouvoirs et des scrutateurs
  - b. Commission des résolutions
  - c. Commission des motions et du règlement
  - d. Commission du Programme d'action
7. Rapport du Secrétariat
8. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et des scrutateurs
9. Amendements aux Statuts de la FIOM
10. Élections statutaires
  - a. Président
  - b. Secrétaire général
  - c. Membres du Comité exécutif
  - d. Membres de la Commission de vérification des comptes
11. Programme d'action
12. Résolutions
13. Questions diverses

\* \* \*



---

## 31<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL DE LA FIOM VIENNE, AUTRICHE, 22-26 MAI 2005

---

**DIMANCHE 22 MAI 2005**

**CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**



Le Congrès s'ouvre avec un spectacle musical et chorégraphique saisissant intitulé "Un univers mondialisé" et exécuté par un corps de ballet et le chœur des jeunes du Performing Arts Studios Vienna. En toile de fond, une production de Manfred Anderle et de Peter Heimerl du syndicat autrichien des travailleurs de la métallurgie et du textile (Austrian Metal et Textile Workers' Union), dépeint sur un écran de visualisation géant la fusion des cultures anciennes propres à chaque continent et du monde moderne, tel que nous le connaissons aujourd'hui. L'interlude musical entre chacun des quatre orateurs à la cérémonie d'ouverture est un spectacle de haute créativité, interprété par le chœur et le corps de ballet.

Le Président de la FIOM, **Jürgen Peters**, souhaite la bienvenue à Vienne à tous les affiliés, et particulièrement à un invité de marque de la FIOM, Heinz Fischer, Président de la République fédérale d'Autriche, qui se tient à ses côtés pour souhaiter également la bienvenue aux délégué(e)s. Vienne est une ville magnifique dotée d'une histoire riche en

engagements sociaux dont les bienfaits ont beaucoup profité à sa population. Au siècle dernier, entre les deux guerres mondiales, les représentant(e)s du mouvement ouvrier dans ce qu'on appelait alors la " Vienne rouge" mirent en pratique leurs idéaux pour améliorer le niveau de vie de la classe ouvrière en adoptant une politique régionale et des politiques municipales qui survivent encore et constituent un modèle pour la vie moderne. Les recettes fiscales provenant de l'imposition des biens de luxe des personnes fortunées servaient à financer les services destinés aux pauvres, notamment sous forme de logements à loyers modérés, de construction d'écoles, de bibliothèques et autres équipements collectifs. De telles réalisations étaient exceptionnelles dans les années 1920 et 1930, et constituaient la preuve matérielle d'un respect des droits de la personne et de la valeur accordée au monde du travail. Vienne était donc la ville idéale pour réunir le 31<sup>ème</sup> Congrès de la FIOM, et Peters espère que les délégué(e)s trouveront une inspiration dans son architecture sensationnelle, sa vie culturelle et les autres sites touristiques que Vienne peut nous offrir.

Il rappelle aux affiliés que le dernier Congrès de la FIOM eut lieu peu de temps après les événements tragiques du 11 septembre à New York. Tout le monde considère l'attaque terroriste lancée ce jour là contre des milliers de personnes innocentes comme un crime ignoble qui exige l'arrestation et la comparution en justice des auteurs de ces actes criminels. Cependant, les représailles décidées par le gouvernement américain n'ont pas eu le résultat escompté et ne sont pas justes; en fait, elles sont mauvaises – mauvaises pour l'Irak, mauvaises pour les États-Unis, et totalement opposées au droit international. L'engagement militaire de ces quatre dernières années n'a pas apporté la paix et n'a pas rendu le monde plus sûr. La guerre n'était pas la bonne réponse. L'histoire en a maintes fois donné la preuve.

Peters estime que "pour écraser le terrorisme, il faut en combattre les causes". La pauvreté, le désespoir et le fossé de plus en plus profond entre riches et pauvres attisent les feux du terrorisme. Les pays en développement sont les véritables perdants d'un ordre mondial qui encourage la mondialisation sans établir des normes sociales. On a promis la prospérité à ces pays, mais des statistiques choquantes prouvent le contraire. Les 48 pays les moins développés n'ont accès aujourd'hui qu'à 0,4 pour cent du commerce mondial. Près de la moitié de la population mondiale vit avec deux euros par jour, 815 millions de gens sont sous-alimentés, et plus de 325 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Un quart de la population mondiale n'a même pas accès à l'eau potable. "Nous devons changer cela," insiste Peters, mais la question est de savoir comment y parvenir. Il fait remarquer que le concept de mondialisation n'est pas en soi le véritable problème; c'est la "mondialisation sans visage humain".

Les intérêts économiques des détenteurs de capitaux et les pays industrialisés ont conduit aux philosophies néolibérales selon lesquelles les réglementations sociales constituent des barrières qui empêchent de donner libre cours aux forces du marché. Cependant, le capitalisme à l'état pur provoque une fragmentation de la société et un élargissement de la cassure entre riches et pauvres. C'est aux syndicats de jouer un rôle décisif pour que l'économie soit plus viable, en assurant une représentation des intérêts des travailleurs/euses dont l'enjeu économique est énorme. Selon Peters, "nous devons représenter une force d'opposition à la prééminence des intérêts du capital". La solidarité constitue la base de cette politique, en d'autres termes, il faut joindre nos forces pour mener des activités de syndicalisation et de mobilisation des travailleurs/euses, notamment auprès des jeunes membres, et pour obtenir une réelle force de changement. Au niveau national, les syndicats ont remporté un succès marginal dans des circonstances très difficiles pour les droits des travailleurs/euses, par la négociation collective, par un processus politique, et quand cela était nécessaire, par des grèves et des actions de solidarité. Le

mouvement syndical international doit travailler dans l'union pour surmonter le ralentissement dû à la mondialisation. Le 31<sup>ème</sup> Congrès et le Programme d'action de la FIOM offrent une série d'activités permettant de réaliser ces objectifs.

Les artistes présentent alors un intermède vidéo et musical intitulé "La FIOM en action" dans lequel le corps de ballet interprète avec créativité plusieurs métiers de la métallurgie – martelage, forage et soudage.

Le Secrétaire général, **Marcello Malentacchi**, s'adresse alors à l'assemblée en remerciant tout d'abord le syndicat hôte autrichien, GMT, pour la générosité de son hospitalité et pour le programme spectaculaire du Congrès. Il souhaite la bienvenue aux personnalités appartenant aux autres syndicats internationaux, notamment de la FEM et de la CISL, tout en réservant ses mots les plus chaleureux aux 130 déléguées présentes dans l'assistance, la plus importante délégation de femmes ayant jamais participé à un Congrès de la FIOM.

"En cette époque troublée, notre solidarité nous donne de l'espoir", dit-il, tout en expliquant le but commun qui unit tous les syndicalistes, celui d'assurer une vie meilleure aux travailleurs et aux travailleuses. Néanmoins, dans un monde où les tendances du marché ne sont pas maîtrisées, ce qui entraîne les compressions de personnel, les délocalisations et la sous-traitance, la plus grande partie du travail accompli par les syndicats est actuellement dominée par des efforts destinés uniquement à sauvegarder les emplois. Des entreprises multinationales riches déplacent leurs installations dans le monde en développement, pour employer une main-d'œuvre bon marché et exploiter la population de pays où les droits fondamentaux du travail n'existent pas, en essayant de dresser les travailleurs/euses les un(e)s contre les autres. Des gouvernements se démènent pour gagner les faveurs de ces entreprises dans la peur de perdre des investissements en capitaux, ce qui amène les pays à entrer en compétition les uns contre les autres dans une course à la recherche du moindre coût. Mais quand les travailleurs/euses communiquent ensemble d'un pays à l'autre et se mobilisent contre ces tactiques injustes par un recours à la solidarité syndicale, il est alors possible de réaliser bien des choses en exposant la cupidité sous-jacente et le manque de respect des exploiters pour les droits de la personne et les droits des travailleurs/euses. Il donne des exemples de grèves qui ont donné de bons résultats, ainsi que d'autres actions de solidarité qui ont forcé des entreprises à battre en retraite. Le personnel de GM en Allemagne et en Suède a reçu le soutien du personnel de GM au Brésil; le personnel de BHP Billiton en Australie a soutenu le personnel de la même entreprise au Mozambique et au Pérou.

Entre 1980 et 2000, les grandes multinationales ont quadruplé leurs ventes et leurs profits, alors que les emplois n'augmentaient que de 23 pour cent. Elles possèdent un énorme pouvoir de négociation et exercent ce pouvoir en menaçant de fermer leurs usines et de s'installer à l'étranger. Leur personnel est intimidé au point de faire des concessions et d'accepter des emplois temporaires. Et même alors que le monde se débattait pour s'efforcer de réaliser les objectifs de développement du millénaire, les inégalités se sont accrues à la fois dans les pays et entre les pays. Les travailleuses sont, en particulier, forcées de survivre dans une économie informelle. Les vingt-sept millions de travailleurs/euses qui travaillent dans les zones franches d'exportation sont victimes d'infractions aux droits du travail sanctionnées par l'État. Il s'agit de femmes dans la proportion de 90 pour cent. En Chine, les infractions aux droits de la personne et aux droits syndicaux sont très courantes et les syndicats doivent, en premier lieu, tenir compte de cet enjeu colossal. En Colombie, des centaines de militant(e)s syndicaux/ales sont tué(e)s ou disparaissent simplement chaque année.

Les morts au travail étaient de 2,2 millions l'année dernière, dont 100.000 à la suite d'une exposition à l'amiante. Malentacchi désigne l'écran de visualisation placé sur la scène qui marque le nombre de décès quotidiens causés par l'amiante. Le compteur qui a été mis à zéro à l'ouverture du Congrès fera en permanence le compte des décès toute la semaine. L'amiante est un sujet inscrit à l'ordre du jour du Congrès avec une résolution qui sera présentée et discutée.

Ces statistiques alarmantes touchent les travailleurs/euses du monde entier, et Malentacchi affirme que la présence des syndicats est maintenant plus importante que jamais pour garantir des emplois sûrs, une représentation équitable, des conditions décentes de salaire et de travail. La solidarité transfrontières est la seule manière de combattre l'exploitation et de faire respecter les normes fondamentales et universelles de travail, et chaque affilié, sans exception, a la responsabilité d'agir collectivement pour promouvoir les objectifs de la FIOM.

Le Président du GMT, **Rudolf Nürnberger**, rappelle que la FIOM a déjà réuni son Congrès à Vienne à deux reprises au cours des 80 dernières années, en 1924 et en 1964, et il est particulièrement heureux d'accueillir à nouveau les congressistes. Au cours de ces huit décennies, les effectifs de la FIOM ont décuplé. Le monde a survécu au fascisme et à une guerre mondiale dévastatrice; en fait, les Autrichiens célèbrent cette semaine le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et du début d'une longue période de paix. En outre, l'entrée l'année dernière de pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne a finalement mis fin à la division politique en Europe. Néanmoins, toutes les régions du monde ne jouissent pas des mêmes privilèges. Les catastrophes naturelles, les guerres régionales, les infractions continues aux droits de la personne et l'exploitation des travailleurs/euses restent à l'ordre du jour dans beaucoup de régions, notamment à l'époque de la mondialisation. C'est pourquoi **Nürnberger** pense que "la solidarité syndicale et la lutte en faveur d'un monde juste sont encore nécessaires".

Exactement, qu'est-ce que la "mondialisation"? Ce n'est pas uniquement un terme abstrait désignant quelque chose qui survient très loin et qui n'a pas de conséquences sur les gens; au contraire, les travailleurs/euses sont touché(e)s par la mondialisation et ses conséquences internationales dans leur vie quotidienne avec des employeurs exigeant davantage de travail pour un salaire moins élevé en alléguant la "concurrence internationale", et qui considèrent le droit à un salaire juste, à des conditions de travail décentes et au respect de normes fondamentales comme autant d'obstacles sur la voie de la richesse. **Nürnberger** développe son argumentation à partir des commentaires de Malentacchi sur l'industrie de l'amiante qui est l'exemple parfait de la manière dont le "saint graal" de la concurrence est préjudiciable aux travailleurs/euses. À juste titre, beaucoup de pays industrialisés ont déjà interdit l'utilisation et la production d'amiante. Mais cela a simplement eu comme résultat de délocaliser le travail dans les pays en développement. Le fait est que toutes les cinq minutes, une vie humaine est sacrifiée dans l'industrie de l'amiante aux profits d'exploitation des entreprises. Seule une interdiction mondiale de l'amiante pourra mettre fin à cette pratique scandaleuse. Et personne, hormis les syndicats internationaux, n'a la possibilité de mener cette bataille.

Les efforts engagés au niveau national ne pourront seuls apporter la victoire. Il faut inclure des règles mondiales du travail dans les accords de l'OMC. Grâce à la conclusion de près d'une douzaine d'accords-cadres internationaux, la FIOM a réussi à se munir d'un outil capable de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs/euses dans des installations situées sur toute la surface du globe. Et cette stratégie de solidarité syndicale qui porte sur des objectifs communs doit se poursuivre.

**Nürnberg**er conclut son allocution de bienvenue en promettant un Congrès intéressant toute la semaine, et il présente avec une grande fierté le dernier orateur de la soirée, un ami de longue date et un défenseur du GMT, **Heinz Fischer**, Président de la République fédérale d'Autriche.

Le Président Fischer souhaite la bienvenue à la délégation en Autriche, un pays où le mouvement syndical a toujours été puissant. Il décrit le Congrès de la FIOM comme "l'assemblée générale mondiale des métallurgistes représentant 25 millions de membres". Une réunion de cette envergure est à l'image de la nature même de la liberté – la liberté de rassembler et de travailler ensemble pour améliorer les salaires, les conditions de travail et les libertés fondamentales du monde du travail. Il est très fier de ses liens étroits avec le mouvement syndical; en fait, Fischer a été membre pendant 40 ans de la Confédération autrichienne des syndicats qui lui a accordé son soutien pendant sa campagne électorale présidentielle. L'année 2005 est marquée par l'anniversaire de la recréation de cette Confédération après la Seconde Guerre mondiale et de la renaissance de l'Autriche en tant que nation indépendante et démocratique.

Il y a de nombreux parallèles entre un mouvement syndical puissant et une démocratie stable. Les deux sont inextricablement liés par des buts communs en faveur des droits de la personne et du progrès social. "Sans justice sociale, il n'y a pas de stabilité politique", dit Fischer. Son approche de la politique est le reflet de sa vision d'un monde idéal – un monde où tous les individus auraient la même valeur et le droit de profiter des possibilités offertes dans la vie. Pourtant, cela ne se passe pas ainsi dans la réalité. Il suffit de se pencher sur l'histoire du développement économique basé sur une structure pyramidale avec un large socle occupé par les pauvres et un sommet très étroit tenu par les quelques personnes fortunées. Il est temps de combler l'écart entre le sommet et la base, et c'est pourquoi nous avons besoin de syndicats puissants dont l'action permettra d'obtenir un meilleur équilibre dans la structure économique du monde. Les gouvernements ont un rôle à jouer pour déterminer le cadre dans lequel ce concept peut se développer, mais les syndicats constituent la force motrice de l'égalité sociale, en exprimant la pensée de ceux et de celles qui se trouvent dans l'incapacité de se défendre.

La mondialisation a changé les règles du jeu dans le climat concurrentiel qui s'étend sur le monde. C'est dangereux, dit Fischer, de tolérer la concentration du pouvoir économique dans quelques mains qui ont également la possibilité de mettre en péril des gouvernements démocratiques et de les affaiblir. C'est pourquoi des gouvernements et des syndicalistes doivent relever le défi et s'assurer que dans la société, l'élément humain aille de pair avec la composante économique. Les multinationales doivent respecter les normes internationales du travail qui interdisent le travail des enfants et le travail forcé, mais elles doivent également avoir en vue de protéger l'environnement que tout le monde partage. Les gouvernements ont pour excuse de dire qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour financer la protection sociale et les progrès à réaliser, mais ils réussissent néanmoins à en avoir énormément pour financer les dépenses d'armements – une industrie qui a dépassé l'année dernière la barre du trillion de dollars, dont la moitié rien que pour les États-Unis. "Les gouvernements doivent faire un meilleur usage de leurs ressources," déclare Fischer.

Il y a pourtant des raisons d'être optimiste. Des progrès ont été réalisés au cours des 20 ou 30 dernières années après que les syndicats avaient tiré profit d'un redémarrage: le temps de la guerre froide est terminé et les dictatures ont pratiquement disparu en Europe. Les conditions de vie de pays extrêmement peuplés comme la Chine et l'Inde s'améliorent. Il est persuadé que les 20 ou 30 prochaines années sont encore plus prometteuses.

Le chœur des jeunes monte sur scène pour interpréter en clôture une charmante adaptation musicale en chantant main dans la main "Nous sommes le monde – Nous sommes la FIOM" sur le thème de "We Are The World - We Are The Children".



---

# 31<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL DE LA FIOM VIENNE, AUTRICHE, 22-26 MAI 2005

---

## SÉANCE DE LUNDI MATIN 23 mai 2005

### POINT 1: OUVERTURE DU CONGRÈS PAR LE PRÉSIDENT DE LA FIOM JÜRGEN PETERS

La première séance plénière du 31<sup>ème</sup> Congrès mondial de la FIOM convoqué lundi 23 mai 2005, s'ouvre à 9h08, sous la présidence du Président JÜRGEN PETERS. Au nom de toute la délégation et du Secrétariat, Peters remercie les affiliés autrichiens pour le dur travail réalisé pour accueillir le Congrès et les réunions et activités organisées parallèlement au Congrès. L'Autriche est un pays magnifique qui offre toute une variété de trésors culturels pour notre plaisir, et aucun détail n'a échappé aux Autrichiens pour aider le Secrétariat à préparer les divers événements qui auront lieu tout le long de la semaine.

Ses remarques faites dès l'ouverture mettent l'accent sur les changements rapides qui ont lieu dans l'économie mondiale et sur l'émergence d'une **"nouvelle forme de capitalisme à l'échelle mondiale"**, plus puissant et plus productif que jamais. Il est très efficace pour la production de biens et de services; néanmoins, son échec est total pour la répartition équitable des richesses provenant d'un tel accroissement de la production. En théorie, avec de tels niveaux de production massive, les populations du monde devraient pouvoir satisfaire leurs besoins essentiels en nourriture, vêtements, logement, scolarité et soins médicaux. De même, les connaissances dont on dispose sont suffisantes pour combiner avec succès croissance et protection de l'environnement. Mais ce n'est pas le cas.

L'exploitation touche les travailleurs et les travailleuses, tout comme l'environnement, dans cette quête de profit pour rendre les riches encore plus prospères, tout en appauvrissant encore davantage, non seulement les pauvres, mais la classe ouvrière partout dans le monde. Il s'agit d'une "mondialisation sans visage humain", dit Peters – une mondialisation basée sur une idéologie néolibérale. Les multinationales demandent une déréglementation et une réduction des prestations sociales dans le monde entier. Le modèle néolibéral est simplement appliqué partout avec la menace des multinationales de remplacer leur personnel et de déplacer leurs installations vers des pays offrant une main-d'œuvre moins chère, tout cela dans la recherche interminable d'un accroissement des marges bénéficiaires. Des segments entiers de la population sont victimes de chantage de la part des directions d'entreprises qui ont recours à des tactiques malhonnêtes. Des gouvernements cèdent à la pression en offrant des réductions d'impôt. Des pays commencent à se faire mutuellement concurrence pour tenter d'obtenir davantage d'emplois dans l'espoir de stimuler leur économie. Ces politiques sont malchanceuses car elles déstabilisent de plus en plus le fondement économique et social de la société.

"Dans ces circonstances, les syndicats doivent réagir avec plus de force qu'auparavant", affirme Peters, et il faut qu'une action prenne place au niveau national comme au niveau international pour rappeler aux gouvernements qu'ils n'existent que pour servir les intérêts des populations et non pour améliorer les résultats financiers des grandes entreprises et des actionnaires. La FIOM et les autres syndicats mondiaux ont pour tâche primordiale de lutter pour l'avènement d'un monde meilleur et plus humain, tant dans les pays en

développement que dans les pays industrialisés. Les profits ne symbolisent pas la véritable richesse d'une société; la solidarité, le respect des droits des travailleurs/euses tout comme leurs compétences, ainsi que la protection de la planète sur laquelle nous vivons, sont les éléments sur lesquels se mesure le succès d'une nation. C'est la tâche, en fait la responsabilité des syndicats du monde entier, d'exiger des gouvernements qu'ils assurent un développement plus démocratique et plus viable. Il est indispensable de mettre en place une nouvelle architecture des marchés financiers dans le monde, ce qui inclut l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et un meilleur contrôle des banques et des fonds de capital et d'emprunt, ainsi que l'introduction d'une taxe sur les flux financiers transnationaux. Il faut appliquer des politiques commerciales internationales plus équitables, qui, non seulement, donnent aux pays en développement un accès aux marchés des pays riches, mais qui contraignent également les multinationales, tout comme les gouvernements hôtes, à respecter les normes fondamentales de travail.

Depuis la dernière réunion du Comité central au Cap, la Commission du Programme d'action s'est efforcée d'intégrer de **nouvelles stratégies offrant une alternative à la mondialisation** dans les activités de la FIOM. Ces stratégies seront au centre des débats au Congrès pour déterminer la possibilité de réaliser diverses activités. Les sujets à débattre portent, tout d'abord, sur des normes sociales applicables dans le monde entier. Comme les normes sociales constituent un aspect important des droits de la personne et des droits syndicaux, la FIOM doit impérativement poursuivre cet objectif qui permet de connecter le progrès au développement économique, tout en garantissant également des conditions humaines de travail et de vie dans le monde entier.

Les revendications concernant les normes fondamentales du travail constituent un élément important de cet objectif. L'OIT a adopté, en 1998, une déclaration sur les principes fondamentaux de ce que sont des conditions acceptables. Il en résulte que les normes fondamentales du travail sont devenues partie intégrante des droits universels de la personne, notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, ainsi que le principe de non-discrimination sur le lieu de travail. En outre, la FIOM a voulu inscrire d'autres demandes, comme une compensation adéquate, une durée du travail non excessive, ainsi que des conditions de travail acceptables, en particulier dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Malheureusement, les efforts accomplis pour introduire les normes de l'OIT dans les accords de l'OMC ont échoué jusqu'à maintenant. "Mais nous n'y renonçons pas", dit Peters. Ainsi, le concept des **accords-cadres internationaux (ACI)** est devenu une priorité absolue pour la FIOM, car ils offrent une voie nouvelle pour garantir l'application des normes fondamentales. Dans le cas où l'OIT serait hésitante ou incapable politiquement ou même peu disposée à élargir la définition des normes, le contenu des ACI devrait parvenir à obtenir un certain degré d'égalité et d'équité, tout au moins dans l'industrie métallurgique du monde. C'est un pas dans la bonne direction. La négociation de ces accords n'est pas facile, ni avec les entreprises opérant dans les pays en développement, ni avec les multinationales dans les pays plus industrialisés comme l'Allemagne. Les employeurs ne sont prêts à adopter que des codes de conduite unilatéraux et sans contrôle. De tels accords sont tout au plus douteux, car ils laissent la porte grande ouverte aux promesses non tenues, consenties le plus souvent pour obtenir un effet d'annonce. En fait, ils incluent rarement le moindre semblant de normes fondamentales de travail, notamment en ce qui concerne le droit d'adhérer à un syndicat. C'est pourquoi, beaucoup de travail reste à faire pour convaincre les gens de la nécessité de travailler dans le contexte des ACI, même dans les pays industrialisés où les multinationales ont généralement leur siège.

Néanmoins, des progrès ont été réalisés, notamment dans des unités où des délégué(e)s syndicaux/ales ont été gagné(e)s à la cause et ont compris les avantages présentés par les ACI. La FIOM a négocié avec succès 11 ACI et 10 autres sont en cours de réalisation, ce qui est donné un résultat double de celui présenté au Cap il y a deux ans. Mais il s'agit d'une lutte sans fin, en raison de la résistance des directions d'entreprise à ces accords, notamment parce qu'ils prévoient d'y inclure les sous-traitants et les fournisseurs de pièces détachées. Les directions refusent simplement de prendre la responsabilité de faire observer ces règles par les fournisseurs. Mais il est essentiel pour la FIOM que chaque accord porte sur des normes minimums.

À cette fin, le Secrétariat de la FIOM a besoin d'être tenu informé de toutes les démarches entreprises par les affiliés dans les négociations, et la communication est impérative à cet effet. "Négocier des ACI est une chose", dit Peters, mais les concrétiser et en contrôler l'application est tout autre chose. Le véritable travail commence après la signature du document. Il est vital d'en renforcer le contrôle, pour se tenir notamment au courant de toutes les infractions commises. Cela nécessite le développement de programmes de formation pour les affiliés, notamment pour les délégué(e)s syndicaux/ales et également pour le personnel. Des réseaux nationaux et régionaux doivent être mis en place pour faciliter ces programmes de formation, car plus il y a d'accords à appliquer, meilleures sont les chances de créer un précédent dans l'industrie.

Un autre pôle d'intérêt pour le Congrès concerne **l'amélioration de la représentation syndicale** des travailleurs/euses, et donc la syndicalisation dans les ateliers. La FIOM a déjà rendu compte des succès remportés avec le développement des conseils mondiaux. Cependant, ces conseils se réunissent irrégulièrement, ce qui compromet leur efficacité et la permanence de leurs travaux. Pour corriger cette situation, la FIOM a formulé un plan de développement de structures de réseaux aux niveaux national, régional et international. Une meilleure communication peut être réalisée grâce à la désignation de responsables et de représentant(e)s syndicaux/ales à temps plein ou même à temps partiel, qui se réuniraient entre les sessions du conseil. Le fait d'avoir davantage de personnel sur le terrain en mesure de fournir une formation et des ressources matérielles et financières, renforcera l'image de la FIOM, en tant qu'organisation syndicale internationale, aux yeux des travailleurs/euses à la recherche d'une meilleure représentation dans leur travail. Ceci est particulièrement important dans les zones économiques spéciales où beaucoup de multinationales délocalisent leurs installations de production, précisément parce que les syndicats y sont faibles ou non existants. De bonnes structures ont déjà été créées dans beaucoup de régions et de sous-régions, mais elles doivent être mieux utilisées. L'histoire montre que les décisions prises au niveau international doivent être appliquées à la base, d'une manière à la fois pratique et compréhensible. La réussite d'une mise en réseau des affiliés, mais également entre les affiliés et la FIOM, est la clé permettant d'accomplir des activités futures destinées à réaliser des objectifs spécifiques dans les régions.

Parlant des régions, Peters dit que de plus en plus, la FIOM a besoin d'intégrer la **Chine** dans ses activités. Presque toutes les multinationales ont la Chine dans leur ligne de mire, et ce pays devient pour elles un avant-poste pour le développement de leur production et pour obtenir une part de cet énorme marché. Dans le cas où un marché intérieur pourrait s'y développer, ce serait parfait. Mais l'objectif de ces multinationales n'a rien d'altruiste; elles visent en fait à développer une capacité leur permettant d'exporter dans les marchés des pays développés. Cela ne peut qu'occasionner un excès de capacité dans beaucoup d'industries – automobile, acier, électronique – avec comme résultat une concurrence acharnée qui conduira à des pertes massives d'emplois. Le principal problème pour la Chine est d'élever le niveau de vie de la population et d'accroître un pouvoir d'achat à l'image du développement économique. "Nous devons nous assurer que la Chine ne

deviendra pas uniquement une centrale de production destinée à l'exportation dans le reste du monde", dit Peters.

Nous avons besoin d'une force syndicale capable de neutraliser l'exploitation de régions comme la Chine où des gouvernements autoritaires règnent d'une main de fer. L'État contrôle en Chine les syndicats officiels qui ne font pratiquement rien pour défendre les droits des travailleurs/euses. Il faut que les syndicats actuellement en place modifient leur rôle dans la société chinoise. Des progrès ont déjà été réalisés, là où des syndicats ont commencé à réexaminer leur rôle et demandé plus d'autonomie. La FIOM devrait saisir cette occasion pour insuffler les valeurs syndicales dans ces groupes et les aider à devenir une force réelle pour les travailleurs et les travailleuses. Peters estime que le Comité exécutif doit essayer de créer à cette fin un groupe de travail capable d'être une force d'impulsion pour amorcer des activités spécifiques et organiser un partage de l'information avec les travailleurs/euses en Chine.

Une autre tâche importante du Congrès concerne deux **changements majeurs aux Statuts**. Le premier porte sur l'établissement d'une proposition de modification de la structure des cotisations d'adhésion. Le second concerne l'adjonction de six sièges au Comité exécutif alloués à des femmes. En ce qui concerne la structure des cotisations, l'objectif est d'obtenir une meilleure égalisation de l'influence des affiliés qui disposent de moins de ressources. Cela donnerait à la FIOM une meilleure stabilité et lui permettrait de planifier des activités avec plus d'efficacité. Le second changement concerne l'adjonction de six sièges réservés à des femmes au Comité exécutif pour répondre au problème d'une représentation plus égale des travailleuses à la direction de la FIOM. Un nouveau membre devra donc être ajouté dans chaque région, et ce membre sera une femme. "La voix des travailleuses doit se faire entendre", affirme Peters, si la FIOM veut être réellement représentative de tous les travailleurs, hommes et femmes. Il est de fait que ce changement aura des répercussions très positives pour le recrutement et la mobilisation des travailleuses partout dans le monde.

En conclusion, Peters rappelle que les syndicats ont pour tâche de lutter pour un monde meilleur et plus humain, pour une **mondialisation à visage humain**. Aux côtés de la CISL et du mouvement syndical du monde entier, la FIOM demande que l'on recherche une alternative à cette mondialisation moderne actuellement en vigueur dans le monde. Pour être efficace, nous devons mettre en commun nos ressources et notre savoir avec les autres fédérations syndicales internationales, et engager une coopération transfrontières. Les activités internationales doivent être liées aux activités syndicales quotidiennes, afin qu'elles soient comprises et acceptées universellement par les travailleurs et les travailleuses, les gouvernements et les employeurs. Et pour appliquer le Programme d'action de la FIOM, il faut absolument que les affiliés participent totalement aux décisions prises en leur nom.

#### **INTERVENTION de Fritz VERZETNITSCH, Président de la Confédération autrichienne des syndicats ÖGB**

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Peters présente un invité de marque, Fritz VERZETNITSCH, Président de la Confédération autrichienne des syndicats, qui souhaite la bienvenue aux affiliés à Vienne au nom des syndicats autrichiens de métallurgistes. C'est à vrai dire la troisième fois que l'Autriche a le privilège d'accueillir un Congrès de la FIOM, d'abord en 1924, puis encore en 1964, et enfin maintenant en 2005.

Le Congrès a lieu alors que le monde célèbre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la chute du régime nazi en 1945. C'est alors que le mouvement syndical libre a commencé

réellement à se développer. L'histoire montre qu'il est indispensable d'évaluer chaque mouvement social et chaque parti politique en fonction de ce qu'il est prêt à faire pour la démocratie et pour les classes laborieuses. Il pense que le thème "Lutter pour les droits des travailleurs" convient parfaitement au Congrès, et fait remarquer que le nombre de sans-travail en Europe est le même que celui des effectifs globaux de la FIOM – 25 millions de personnes. C'est pourquoi le plus grand défi auquel les syndicalistes sont confrontés de nos jours concerne, en premier lieu, le besoin de s'assurer que chaque individu possède un emploi décent et rétribué.

Les employeurs cherchent toujours à réduire les frais de production, et leur première cible concerne les travailleurs/euses qu'ils cherchent à dresser les uns contre les autres pour accroître leurs marges bénéficiaires. Mais ces entreprises doivent être tenues responsables de l'application des normes sociales, des droits des travailleurs/euses et de la protection de l'environnement. C'est le travail de l'OMC. Et si l'OMC n'exerce pas de pressions sur les multinationales en infraction avec les normes mondiales, alors c'est aux syndicats de s'en charger. Il cite une étude publiée récemment qui comporte une comparaison des salaires de parlementaires de même niveau en Autriche et en Ukraine. Un parlementaire autrichien touche environ 7.000 euros alors qu'en Ukraine il ne reçoit que 100 euros environ. On rencontre d'énormes inégalités, pourtant les entreprises réclament toujours à cor et à cri une réduction des coûts salariaux.

Quelle est la place des gouvernements dans cette équation ? Pourquoi sont-ils désireux de financer une guerre plutôt que l'éradication de la pauvreté, demande Verzetnitsch. Les gens ne veulent pas la guerre; ils veulent la réalisation de leurs espoirs et du succès pour leurs enfants. C'est pourquoi la justice sociale dans le monde doit être l'objectif des syndicats, parce que "sans nous, la voix des opprimés ne se fera jamais entendre". Il dit que les syndicats sont parmi les dernières institutions à s'efforcer d'obtenir la participation de tous les individus, sans exclure quiconque. La responsabilité sociale de l'entreprise n'est pas uniquement un mot en l'air, mais elle exprime un but que nous devons nous efforcer d'atteindre. La dignité humaine est plus importante que l'intérêt de l'entreprise. Il fait remarquer que la campagne contre l'utilisation de l'amiante sur le lieu de travail est l'exemple parfait d'une question portée maintenant à l'attention du monde. Il s'agit d'un projet que chaque affilié peut aborder avec dynamisme, tout d'abord dans son propre pays, puis dans le monde dans un esprit de solidarité.

Il conclut en remerciant une fois de plus la FIOM d'avoir choisi Vienne pour la tenue de son Congrès, et il exprime l'espoir d'une semaine couronnée de succès.

## **POINT 2: ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Comme il n'y a ni additif ni commentaire, le projet d'ordre du jour **est adopté**.

## **POINT 3: NÉCROLOGIE**

Les délégué(e)s se lèvent et observent une minute de silence en hommage à leurs collègues disparu(e)s dont les noms apparaissent sur des écrans de visualisation:

Dan Benedict, FIOM et CAW, Canada  
Karl Casserini, FIOM, Suisse  
Han Dekker, CNV Bedrijvenbond, Pays-Bas  
Inge Granqvist, SIF, Suède  
Dennis McDermott, CAW et Canadian Labour Congress , Canada  
Costica Mivu, U-Metal, Roumanie  
Mahmood Ahmed Qureshi, Pakistan Automobile Engineering and Metalworkers' Federation,  
Pakistan  
Sohan Lal Passey, Tata Workers' Union et Indian National Trade Union Congress , Inde  
Claudio Sabattini, FIOM-CGIL Italie  
Agostino Tarabusi, SMUV/FTMH/UNIA, Suisse  
Henry Van Sichem, Curaçao Federation of Workers, Curaçao  
Fausto Vigevani, FIOM-CGIL, Italie  
Stephen P. Yokich, UAW, États-Unis  
Frank Souza, IAM , États-Unis  
Jan-Åke Olsson, Svenska Metall, Suède  
Walter Weigl, GMT, Autriche  
Karl Gärtner, FIOM (Interprète en chef de la FIOM), Suisse  
R. K. Samantrai, SMEWFI, Inde  
Victor Reuther, UAW, États-Unis  
Dorel Racolta, U-Metal, Roumanie  
Muhammad Sharif, AEMF, Pakistan  
Nazim Tur, Dok Gemi-Is, Turquie  
José Domingos Cardoso, CNM/CUT, Brésil  
Leonard Woodcock, UAW, États-Unis  
John Christensen, UAW, États-Unis  
Yurii THYKHONOV (Président), Ukrainian Shipbuilding Trade Union - USTU, Ukraine  
Yuly NOVIKOV (ancien Président), Automobile & Farm Machinery Workers' Union -  
AFW, Russie  
Ron TODD, Secrétaire général T&G, Royaume-Uni

#### **POINT 4: ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Le Président Peters précise que le règlement qui se trouve dans le dossier de la réunion constitue les règles de déroulement du Congrès. **Adopté.**

#### **POINT 5: ÉLECTION DES RESPONSABLES DU CONGRÈS**

La décision d'alterner les présidences des séances du Congrès entre les personnalités suivantes **est approuvée:**

Lundi après-midi - Rudi Nürnberger (GMT - Autriche)  
Mardi matin - Fernando Lopez (CNM/CUT - Brésil)  
Mardi après-midi - Tom Buffenbarger (IAMAW - États-Unis)  
Mercredi matin - Michael Leahy (Secrétaire général - Community)  
Mercredi après-midi - Rudi **Nürnberger** conclura.

## **POINT 6: CONFIRMATION DES COMMISSIONS DU CONGRÈS**

La composition des quatre commissions du Congrès est fixée conformément aux Statuts de la FIOM. Les personnes suivantes assignées pour siéger dans ces commissions sont **confirmées** comme suit:

**(a) Commission de vérification des pouvoirs:**

Belgique	Marc DeWilde, CCMB
Malte	Charles Agius, General Workers' Union
Kenya	Charles Natili, Kenya Engineering Workers' Union
Suède	Margareta Zanden, Sif
Russie	Andrey Chekmenev, Russian Defense Industry Workers
États-Unis	Gerry Fernandez, USWA

**(b) Commission des résolutions:**

Canada	Carol Phillips, CAW
Ghana	Napoleon D.K. Kpoh, ICU
Royaume-Uni	Michael Walsh, Community
Inde	Sarde Sudharshan Rao, SMEWFI
Italie	Alessandra Mecozzi, FLM
Norvège	Atle Hoie, FF
Ukraine	Anatoliy Taranchuk, "Machmetall"

**(c) Commission des motions et du règlement:**

Australie	Julius Roe, AMWU
Brésil	Antonio Goncalves, CNTM
Canada	Carol Phillips, CAW
Rép. tchèque	Lucie Studnicna, MFCR
Danemark	Jens Bundvad, Co-industri
Allemagne	Michael Sunnus, IG Metall
Japon	Hisashige Danno, FIOM-JC
Singapour	Cyrille Tan Soo Leng, FIOM Conseil de Singapour
Afrique du Sud	Hlokoza Motau, NUMSA
Espagne	Javier Urbina, MCA-UGT
États-Unis	Owen Herrnstadt, IAMAW

**(d) Commission du Programme d'action:**

Autriche	Manfred Anderle, GMT
Brésil	Fernando Lopes, CNM-CUT
France	Christian Pilichowski, FTM-CGT
Allemagne	Claudia Rahman, IG Metall
Inde	Ramasamy Kuchelan, WPTUC
Japon	Hisashige, FIOM-JC
Russie	Gennady Trudov, STCM/EWU
Afrique du Sud	Hlokoza Motau, NUMSA
Suède	Jyrki Raina, Nordic Metal
États-Unis	Steve Beckman, UAW

## POINT 7: RAPPORT DU SECRÉTARIAT

Le Secrétaire général, Marcello MALENTACCHI, commence son rapport sur les activités de la FIOM, en remerciant tout d'abord l'affilié autrichien, GMT, d'accueillir le Congrès qui se trouve réuni à Vienne tous les 40 ans depuis 1924, et en exprimant l'espoir que les générations futures de métallurgistes seront invitées de nouveau, ce qui leur permettra d'admirer le spectacle merveilleux offert par Vienne.

Depuis le dernier Congrès à Sydney, de nombreuses régions du monde ont été confrontées à de sombres réalités: attaque terroriste, guerre, crise économique, catastrophe écologique et agitation sociale. Une mondialisation répondant au modèle néolibéral a déferlé sur le globe et poursuit sa domination. Le travail syndiqué, autrefois symbole de démocratie et d'intérêts collectifs, est en butte aux attaques. Les gens à la recherche d'une société plus juste et plus complète sont toujours plus frustrés de l'absence d'une alternative réaliste. Les jeunes qui ressentent de plus en plus une privation de leur droit de représentation sont laissés avec un sentiment d'insécurité quant à leur avenir.

Le Congrès de la FIOM est destiné à être un lieu de discussions et de débats pouvant mener à des plans concrets, capables de faire progresser l'agenda du mouvement ouvrier en abordant ces problèmes, et d'offrir une vie meilleure aux métallurgistes du monde entier. "Mais le Congrès ne marque pas la fin d'un voyage", affirme Malentacchi. C'est une étape pour se regrouper, déterminer des objectifs, trouver une nouvelle force d'impulsion en partageant des expériences, car le fait de confier ses propres tentatives aux autres aide tout le monde. Et à l'occasion de la tenue du 31<sup>ème</sup> Congrès, Malentacchi médite sur les quatre années écoulées, sur ce qui a été accompli et ce qui ne l'a pas été. Le rapport du Secrétariat remis aux congressistes rend compte en détail du travail entrepris par la FIOM depuis la dernière réunion pour appliquer le Programme d'action de la FIOM, et il veut mettre en lumière certains points plus saillants couverts par son rapport.

Tout d'abord, le concept des **accords-cadres internationaux** (ACI), priorité de tout premier ordre pour la FIOM, qui remonte au Congrès de San Francisco, a constitué un domaine majeur de travail au cours de ces dernières années. Il signale que jusqu'ici, onze ACI ont été signés par de gros employeurs, ce qui dépasse le nombre d'accords signés par les autres fédérations syndicales internationales. Ce résultat n'est pas minime. Cependant, les onze accords concernent tous des entreprises d'Europe occidentale, ce qui est bien la preuve de la nécessité, pour tous les affiliés, de redoubler d'efforts pour chercher à conclure des ACI dans leur propre pays, notamment aux États-Unis et au Japon, où beaucoup des plus grandes multinationales de la métallurgie ont leur siège.

Pour protéger les droits des travailleurs/euses avec une réelle efficacité, l'application et le contrôle des accords a nécessité beaucoup plus de travail, avec un certain succès dans ce domaine. Par exemple, dans une usine DITAS en Turquie, en 2003, et dans une usine Mahle au Brésil, en 2004, le recours à des ACI a permis de résoudre des cas d'infraction aux droits du travail en matière de liberté syndicale. Des accords types ont été réalisés dans lesquels sont exposés les principes fondamentaux à inclure dans un ACI. Il est possible de contacter rapidement des négociateurs chargés des questions relatives à l'éducation, à la formation ou à d'autres sujets particuliers. Le bureau régional pour l'Afrique a organisé, l'année dernière, un atelier sur les ACI qui a rassemblé des représentant(e)s syndicaux/ales d'entreprises européennes opérant dans la région. Des efforts identiques ont été entrepris en Inde, en Corée du Sud, au Brésil, au Japon et en Allemagne. "Nous avons besoin dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, d'intensifier nos travaux dans ce domaine", dit Malentacchi, ce qui exigera un engagement plus grand de la part des affiliés de la FIOM pour déterminer la possibilité de conclure des ACI.

Une deuxième priorité fixée au dernier Congrès concernait l'amélioration de la **représentation des femmes au sein des structures de la FIOM**. Au cours des 112 années de son histoire, aucune femme n'a jamais siégé au Comité exécutif de la FIOM. Ce déséquilibre se reflète dans le fait que les femmes sont également sous-représentées chez les affiliés, un point illustré en 2002 dans une étude réalisée par le Département de l'égalité des droits de la FIOM. Étant donné les conditions effroyables des travailleuses dans des régions comme les maquiladoras au Mexique, il est clair que nous devons porter davantage d'attention aux droits des femmes, en commençant par leur droit d'être représentées à égalité dans leur propre syndicat tout comme à la FIOM. Le rétablissement du Comité des femmes de la FIOM était un bon point de départ. La Conférence des femmes qui s'est tenue cette semaine a traité des conséquences de la mondialisation pour les femmes. Lors des préparatifs du Congrès, la FIOM avait fixé comme objectif, 20 pour cent de participation de femmes. Malentacchi annonce que 136 femmes sur 660 délégué(e)s sont présentes, et il espère un meilleur pourcentage au prochain Congrès. Les changements proposés aux Statuts pour permettre aux femmes de siéger sont à l'ordre du jour et le Congrès en discutera plus tard dans la semaine. Pour la toute première fois, des femmes seront élues au Comité exécutif de la FIOM.

**La syndicalisation et la création de syndicats** constituent également des aspects importants des activités de la FIOM. Beaucoup de projets concernant la syndicalisation des métallurgistes et le renforcement de la solidarité sont en cours de réalisation dans des pays comme l'Inde, le Swaziland, les Philippines, la Russie, le Pérou, la Tanzanie, la Zambie, l'Indonésie, le Mexique et la Thaïlande. D'autres projets se sont achevés récemment en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Afrique du Nord. Un grand nombre de séminaires et de cours de formation sur la syndicalisation ont également eu lieu dans différentes parties du monde, notamment pour la syndicalisation des non-manuels qui constituent une part de plus en plus grande de la main-d'œuvre, notamment chez les jeunes. En outre, l'école d'été de la FIOM qui a lieu chaque année, s'adresse principalement aux jeunes militants syndicaux et aux futurs dirigeants des deux sexes pour les familiariser avec les défis auxquels les syndicats font face au niveau mondial. Malentacchi remercie les affiliés de la FIOM des pays nordiques, ainsi que le CAW, qui ont été directement engagés dans ces activités de formation par une dotation en financement et en personnel pour assurer le succès de ces réunions. Les bureaux régionaux et les bureaux de projet de la FIOM ont coordonné également les activités de création de syndicats, et ils ont joué un rôle déterminant en fournissant des ressources pour leurs syndicats, dans le but de créer des liens plus puissants par delà les frontières nationales et régionales.

Le Secrétaire général se tourne alors vers les **régions** et décrit certains des défis qui leur sont propres et les domaines qui les préoccupent particulièrement. En **Afrique**, les travailleurs/euses et les syndicats font face à d'incroyables problèmes sociaux et économiques, notamment un HIV/Sida pandémique et un sévère manque de ressources. La dette extérieure constitue un énorme fardeau financier pour les pays de la région. Le chômage monte en flèche et dépasse 50 pour cent dans certains pays. L'activité syndicale en Afrique porte principalement sur l'application du Programme d'action de la FIOM.

En **Europe centrale et orientale**, le transfert du bureau de projet de la FIOM de Budapest à Moscou a eu lieu dans de bonnes conditions. Cependant, les défis auxquels les syndicats sont confrontés dans la région, durant la période de transition vers l'économie de marché, sont énormes. La FIOM a engagé des activités dans la formation, l'éducation et la création de fortes structures régionales et sous-régionales. Les obstacles à surmonter en Europe centrale pourraient être encore plus nombreux avec l'intégration progressive de la région dans l'Union européenne.

L'activité de la FIOM en **Amérique latine et dans les Caraïbes** porte en priorité sur l'unité syndicale. Des efforts sont accomplis actuellement dans le domaine de la syndicalisation, notamment dans les zones franches d'exportation et dans les petites et moyennes entreprises. Plusieurs syndicats ont engagé des pourparlers pour réaliser des fusions. Mais fait encore plus important, les métallurgistes du monde entier ont exprimé leur joie, en 2002, quand Lula, qui bénéficie de l'amitié particulière du monde du travail, a été élu Président du Brésil.

Le bureau régional en Asie de l'Est a été fermé en 2002. Dans la région **Asie et Pacifique**, les points les plus importants concernent la représentation des femmes, la Chine et les emplois atypiques. La FIOM a aussi développé un projet de syndicalisation des travailleurs des chantiers de démolition des navires en Inde en assurant des services de santé et de sécurité. Le projet s'est révélé être l'une des tentatives les plus réussies de syndicalisation de ce secteur dans la région. Mais sur une note triste, le **désastre du raz de marée** qui a touché, en décembre, de vastes zones de la région, a hâté l'envoi d'une mission de la FIOM en Indonésie et au Sri Lanka, conduite par le camarade Fred Van Leeuwen de l'Internationale de l'éducation, pour évaluer les dégâts et déterminer la manière dont le mouvement syndical tout entier pourra aider les affiliés et les familles dans le cadre de ce qui sera probablement un projet syndical de reconstruction à long terme.

Les discussions dans cette région ont également mis en lumière le débat sur le rôle de la **Chine** qui devient un acteur de tout premier ordre dans l'économie mondiale. En dépit d'infractions manifestes aux droits fondamentaux de la personne – droits ratifiés librement par ce pays dès 2001 – l'OMC a officiellement accepté la Chine comme membre en novembre de cette même année. Actuellement, 40 militants syndicaux au moins restent emprisonnés, certains depuis 1989. La structure de la Fédération pan-chinoise des syndicats, contrôlée par l'État, ne repose pas sur la définition des principes démocratiques du syndicalisme chers à la FIOM. Et bien que chaque région, en fait chaque affilié, ait des idées différentes sur la manière d'apporter une réponse à la question chinoise, il est clair qu'il faut éviter d'en faire un sujet de discorde; au contraire, la FIOM doit apporter une réponse uniforme. "Nous devons écouter chacun avec soin et établir un territoire commun d'action", dit Malentacchi.

La question de la Chine occupait également une place de choix sur l'ordre du jour du Conseil mondial de l'automobile réuni l'année dernière à Dearborn, Michigan, États-Unis, qui a lancé son Rapport mondial sur l'automobile dans lequel il analyse en détail le rôle de la Chine et son influence sur les tendances qui se font jour dans le secteur de l'automobile. Ces **conférences mondiales** ont pour but d'assurer le développement et le maintien de liens solides entre les syndicats d'une même branche industrielle. Par exemple, une Conférence mondiale de l'industrie aérospatiale a eu lieu en juin 2002. Des délégué(e)s du monde entier ont discuté de l'évolution dans l'industrie sur des sujets tels que le temps de travail, et ont déterminé des réponses syndicales aux problèmes rencontrés dans l'industrie après les événements du 11 septembre 2001. Des réunions sectorielles ont également eu lieu dans les régions pour s'assurer que la mise en œuvre des stratégies communes était cohérente dans toute l'industrie.

Tout en rassemblant des gens pour discuter ensemble de stratégies générales et d'activités menées à l'échelle mondiale, le Congrès de la FIOM offre également la possibilité d'échanger des expériences et de réaliser une **solidarité internationale** sur des questions précises. L'une de ces questions concerne l'arrestation et l'emprisonnement du camarade Mun, Président de la Fédération coréenne des métallurgistes, lors de son retour dans son pays après le Congrès de Sydney. Il était accusé d'avoir organisé des grèves et occasionné des troubles sur la voie publique. Cet abus flagrant de ses droits de la personne est devenu

le point central d'une importante campagne. Conjointement avec d'autres FSI, la FIOM a organisé deux journées d'action internationale au cours desquelles les affiliés de 65 pays ont écrit des lettres pour protester contre le traitement infligé au camarade Mun. Il a été depuis relâché, mais beaucoup d'autres syndicalistes restent derrière les barreaux en Corée. Puis, au début de ce mois, le syndicat du camarade Mun, KMWF, a écrit à la FIOM pour signaler que bien que ses finances ne soient pas brillantes, il a décidé pour la première fois de chercher à mettre de côté des fonds pour aider les travailleurs/euses en crise dans d'autres pays. C'est le résultat direct de la solidarité dont le camarade Mun a bénéficié dans sa rude épreuve.

Actuellement en **Corée du Sud**, les employeurs, tout comme le gouvernement, enfreignent très souvent les droits des travailleurs/euses sur la liberté de se rassembler, la création de syndicats, l'adhésion syndicale et la négociation collective. Les salaires des gens occupant des emplois atypiques chez des sous-traitants sont inférieurs de moitié au taux réel, et dans l'usine Hynix MagnaChip Semiconductor dans la ville de Cheongju, il faut se battre plusieurs mois pour arriver à en toucher le montant. L'année dernière, en octobre, le personnel a finalement réussi à former un syndicat et les 180 travailleurs/euses qui y ont adhéré ont été rapidement licencié(e)s. Les piquets de protestation installés devant l'usine font l'objet des brutalités policières. La FIOM demande à la communauté internationale de faire pression sur le gouvernement coréen pour obtenir le respect des droits des travailleurs/euses en Corée. Malentacchi lance un appel à tous les affiliés de la FIOM pour qu'ils participent aux actions de solidarité et de soutien, non seulement en Corée, mais partout dans le monde, quand des travailleurs/euses luttent pour le respect des droits fondamentaux de la personne.

À **Jakarta**, Honda Prospect Indonesia avait licencié 368 salariés en mars 2002 pour leur participation à une grève déclarée légalement. La FIOM avait lancé une campagne de solidarité internationale pour obtenir leur réintégration. Malheureusement, ces efforts n'ont pas été très fructueux. Honda a fermé l'usine pour la réinstaller dans une autre partie de Jakarta en proposant de nouveaux emplois aux travailleurs/euses.

La campagne James Hardie lancée par l'affilié **australien**, AMWU, qui se bat pour que justice soit faite aux milliers de victimes de maladies causées par l'amiante et menacées de perdre leur droit à une indemnisation juste, a donné de très bons résultats. Des protestations ont eu lieu en Australie, aux Pays-Bas et aux États-Unis. Bien que cela ne soit pas encore confirmé de façon définitive, les syndicats et les groupes de défense des victimes de l'amiante ont réussi à obtenir un accord aux termes duquel l'entreprise s'engage à indemniser les victimes.

La FIOM reçoit régulièrement des demandes d'aide solidaire en provenance du monde entier, mais sa possibilité d'apporter une réponse dépend de ses affiliés. Écrire des lettres, organiser des manifestations, même envoyer de l'argent, c'est une chose, mais la réponse de la FIOM aurait davantage de poids si, un jour, des millions de travailleurs/euses par delà les frontières se mettaient en grève pour soutenir des travailleurs/euses d'un autre pays ? Le soutien total que chaque affilié est prêt à offrir détermine le niveau de solidarité consacré par la FIOM à toute demande.

La contestation des politiques et des mesures prises par les **institutions internationales** continue d'être décevante. Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) refusent continuellement d'inscrire les droits fondamentaux des travailleurs/euses dans les accords commerciaux, refusent de fixer des objectifs pour l'emploi et refusent de définir des stratégies de création d'emplois. Ils ignorent la notion selon laquelle l'amélioration des salaires et des conditions de travail et de

vie permet de réduire la pauvreté, ce qui laisse de nombreux pays en développement avec peu d'espoir de croissance durable, et condamne des millions d'êtres humains à la famine et au désespoir.

Néanmoins, l'établissement d'alliances sociales avec des groupes qui partagent les objectifs de la FIOM, notamment au sein du **Forum social mondial**, constitue un domaine de travail positif sur la scène internationale, et permet de rassembler des segments de la société civile à la recherche d'un équilibre, en vue d'un partage du pouvoir économique détenu par une minorité. Après avoir tenté pendant deux ans d'avoir sa place au Forum social mondial, la FIOM a réclamé un siège au troisième Forum réuni à Porto Alegre en 2003, et elle a saisi chaque occasion pour présenter son programme économique de rechange et promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs/euses par le biais d'accords-cadres internationaux. Un an plus tard, en 2004, grâce à l'aide de plusieurs affiliés qui participaient au Forum à Mumbai, la FIOM y a débattu du rôle de l'emploi en tant que facteur clé d'un véritable développement. Cette année à Porto Alegre, la FIOM s'est attachée à participer aux rencontres qui se tenaient hors du champ syndical pour établir des contacts avec d'autres mouvements sociaux, et elle a organisé une marche pour l'emploi. Les liens précieux établis dans ces rencontres offriront la possibilité de mener dans l'avenir des activités communes sur des questions sociales.

Le dernier sujet que Malentacchi veut partager avec les affiliés concerne les changements et les discussions qui ont lieu au sein du **mouvement syndical mondial**. La CISL a tenu son Congrès mondial au Japon à la fin de 2004. L'une des principales questions traitées portait sur la création d'une nouvelle confédération syndicale internationale visant à renforcer le mouvement et à rapprocher les diverses organisations. Il s'agit, selon lui, d'une évolution positive et il soutient le travail accompli par la CISL. Néanmoins, la structure à donner à cette nouvelle organisation doit faire l'objet d'un débat. Il demande également quelle influence aurait la nouvelle confédération internationale sur sa relation avec les fédérations syndicales internationales (FSI). Il craint par-dessus tout que la proposition ait toutes les chances de produire des structures bureaucratiques dénuées de mandat, capables uniquement de provoquer un affaiblissement de la CISL et des syndicats mondiaux, ce qui rendrait toute collaboration encore plus difficile.

En conclusion, Malentacchi dit rester optimiste quant au rôle joué par les syndicats pour faire progresser les droits des travailleurs/euses, et ce faisant, protéger les droits de la personne, le travail décent et le développement durable. En engageant davantage de femmes et de jeunes à prendre part aux activités de la FIOM, "nous nous rapprochons du moment où nous réussirons à faire triompher la justice, à profiter pleinement des chances et à obtenir des conditions égalitaires dans le monde", assure Malentacchi. Le **Programme d'action** présente des stratégies dans divers domaines, comme la recherche d'un ACI, le renforcement de la solidarité par delà les frontières nationales, la lutte en faveur des droits fondamentaux de la personne et la syndicalisation des non-syndiqués, et il constitue la feuille de route qui aidera la FIOM à rendre le monde meilleur pour l'ensemble des populations.

Il pose alors deux questions qui devraient occuper les pensées pendant toute la durée du Congrès: "Comment pouvons-nous renforcer nos structures syndicales aux niveaux local, national et mondial, pour mieux être en mesure de faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés? Et comment pouvons-nous renforcer la solidarité internationale en s'entraidant mutuellement?" Il demande aux affiliés de garder ces questions présentes à l'esprit dans leurs réponses à son rapport.

M. RHAMAN BHUIYAN (BML-Bangladesh) déclare être impressionné par la somme de progrès réalisée par la FIOM depuis le dernier Congrès, comme le montre le rapport du Secrétariat. Cependant, les progrès ont été insignifiants, sinon inexistant, dans de nombreux domaines, et il est important de partager cette information, parce que de toute évidence, il faut travailler encore davantage. Il est reconnaissant de l'augmentation du nombre d'activités menées au Bangladesh, notamment pour la syndicalisation et l'intégration des femmes dans les directions syndicales. Il invite le Secrétaire général à se rendre très bientôt dans son pays.

Bhuiyan veut attirer l'attention du Congrès sur les conditions épouvantables et inhumaines des travailleurs dans l'industrie de **démolition des navires** où les accidents du travail ont fait dix morts en 2004. Les ouvriers sont forcés de travailler de 14 à 18 heures par jour dans des conditions semblables à celles des camps de concentration. En dépit de l'enquête menée par l'OIT sur les entreprises de démolition des navires et d'articles de fond parus dans plusieurs quotidiens qui révélaient la misère qui règne dans toute l'industrie, les abus se poursuivent. "En tant que métallurgistes au Bangladesh, ce serait une faute grave de fermer simplement les yeux sur cette situation barbare", dit-il, et il demande l'aide de la FIOM. Son syndicat a des possibilités limitées en moyens financiers et en effectifs, sans parler du fait que les employeurs ont embauché des truands locaux pour intimider les travailleurs ainsi que les personnes qui tentent de les aider. Le Congrès doit débattre de l'amélioration des droits des travailleurs/euses, et l'industrie de démolition des navires au Bangladesh devrait constituer un bon point de départ.

Jorissen HERWIG (CMB-Belgique) dit que durant les quatre dernières années, la **mondialisation** s'est propagée sans entraves partout dans le monde, et les travailleurs/euses et leurs syndicats en subissent les conséquences. Au nom du profit, le monde est transformé en un gigantesque marché où le commerce ne connaît pas de bornes, et c'est pourquoi la mondialisation constitue le véritable défi dans l'avenir. Il soutient entièrement les analyses et les stratégies contenues dans le Programme d'action; néanmoins, la mondialisation touche de diverses manières des régions différentes. Comme il a été dit précédemment, les ateliers de misère et le travail forcé existent encore dans de nombreuses régions du monde. "Nous devons être forts et unis pour éradiquer ce type d'exploitation," dit Herwig. C'est pourquoi il n'y a pas de réponse simple à appliquer à chaque cas. Il approuve l'idée de mettre en commun les expériences recueillies dans toutes les régions pour lutter avec efficacité contre les injustices de la mondialisation.

Abordant la question des **structures** de la FIOM, Herwig affirme que la promotion des femmes à des postes de responsabilité au Comité exécutif n'est pas seulement juste mais nécessaire. Cela montre bien que le Secrétariat est tourné vers l'avenir, et c'est quelque chose qui n'est pas habituel, même dans les pays les plus développés. Cependant, en ce qui concerne les propositions portant sur les cotisations et le mode de scrutin, Herwig insiste sur le fait qu'ils doivent refléter les propres principes de la FIOM en matière d'égalité. La délégation du CMB est attachée au principe "une personne, un vote." En démocratie, les votes ne sont pas achetés avec des cotisations d'adhésion. Chaque personne doit détenir un droit de vote et exprimer sa propre opinion.

La situation économique actuelle ne constitue pas uniquement une menace pour les travailleurs/euses, mais elle présente aussi un danger pour la planète. Le Programme d'action traite de manière effective les questions relatives à la santé et la sécurité, "mais ces questions ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise", dit-il. Et la **protection de l'environnement** ne s'arrête pas non plus aux frontières nationales. Les droits de la personne incluent la capacité de chaque individu de vivre dans un monde sain, tant dans la période actuelle que dans l'avenir.

Enfin, Herwig estime qu'il est nécessaire de développer les **technologies de la communication**. Le site de la FIOM sur le web est parfaitement agencé et d'un niveau très professionnel. Il permet d'accéder à des bulletins d'informations et à des rapports. Il pense que le site web pourrait également servir à promouvoir des actions internationales dans différentes régions. Les techniques plus anciennes sont toujours pertinentes car beaucoup de travailleurs/euses dans le monde et même en Belgique n'ont pas d'ordinateurs.

Yuji KATO (FIOM-Japon) commente la partie du rapport concernant les **structures régionales**. Depuis la fin des années 1990, la mondialisation s'est développée rapidement partout dans le monde. Auparavant, le concept de mondialisation signifiait simplement une coopération entre pays développés et pays en développement. Mais maintenant, les écarts se sont creusés en termes économiques à la fois entre les régions et entre les pays. Certaines régions, notamment en Asie, sont affligées d'une diversité innombrable de systèmes politiques avec des degrés très divers de démocratisation, et également de cadres historiques et culturels différents. Il fait remarquer que pour le Congrès mondial de la CISL qui eut lieu au Japon en décembre dernier, le Secrétariat avait prévu de modifier sa structure pour la centraliser davantage. Cependant, avant le début du Congrès, ces plans ont dû être changés pour mettre au contraire l'accent sur les caractéristiques régionales à la demande des régions en Asie. Il pense que dans l'avenir, la FIOM aura besoin de reconsidérer sa structure organisationnelle, notamment en ce qui concerne les bureaux régionaux. Il demande qu'une étude sur cette question soit entreprise avant le prochain Congrès.

Georgio CAPRIOLI (FLM-Italie) attire l'attention sur les développements positifs qui eurent lieu depuis le dernier Congrès. Le Président Peters dans son introduction, tout comme le Secrétariat dans son rapport, ont mis l'accent sur des actions concrètes appropriées pour les syndicats. À Sydney, beaucoup de temps fut consacré à des discussions sur l'interaction de la FIOM avec des organisations internationales, alors que ce Congrès met davantage l'accent sur des campagnes bien spécifiques, comme le recours aux ACI pour garantir l'application des normes fondamentales de travail. Il s'agit d'un message de poids. Le rapport du Secrétariat mentionne la perspective d'une unification de la **CISL** et de la Confédération mondiale du travail. Caprioli pense qu'il est nécessaire d'avoir une discussion plus approfondie sur le rôle de la FIOM dans ce contexte, car cette fusion offrirait la possibilité d'obtenir une meilleure coopération entre les syndicats de l'industrie et le mouvement international. En ce qui concerne la déclaration de Malentacchi selon laquelle les "actions envers les institutions internationales n'ont pas réellement produit de grands résultats", Caprioli pense qu'une coordination plus étroite avec le travail réalisé par la CISL est peut-être nécessaire. "Naturellement, nous avons besoin de nos propres programmes conçus spécialement pour les métallurgistes", ajoute-t-il, mais il faut renforcer le rôle joué par la FIOM au sein de la CISL et des autres groupes internationaux.

L'autre sujet important commenté par Caprioli concerne les **accords-cadres internationaux** et les codes de conduite. La FIOM a accompli de grandes choses dans ce domaine au cours des quatre dernières années, mais le fait est que tous les ACI actuellement en vigueur ont été signés en Europe. Il propose d'améliorer la formation donnée dans les syndicats sur la négociation des ACI. Certaines entreprises pourraient sans doute être concernées si la FIOM pouvait coordonner une formation avec des délégués syndicaux pour pouvoir faire pression de l'intérieur avec plus d'efficacité sur les employeurs. Il insiste sur la nécessité de réaliser une base de données ou une liste de multinationales sur le site web de la FIOM, qui comprendrait à la fois les entreprises prêtes à engager un dialogue constructif avec les syndicats et celles qui ne le sont pas. Dans

certain pays, comme l'Italie, l'idée d'une "responsabilité sociale de l'entreprise" est devenue un sujet brûlant dans l'industrie ; c'est le nouveau mot à la mode. Des entreprises veulent prendre le train en marche et se servir de cette expression, en quelque sorte, comme d'une formule de marketing. Naturellement, elles ne sont pas réellement intéressées à protéger les droits des travailleurs/euses, mais la FIOM devrait tirer avantage de la sensibilisation du public en axant des campagnes sur ces entreprises pour attirer l'attention sur cette tromperie.

Son dernier commentaire concerne les actions de **solidarité internationale**. Beaucoup d'affiliés ont bénéficié directement des efforts déployés par la FIOM dans ce domaine. Caprioli estime pourtant que "nous devons être un peu plus courageux", notamment dans des situations particulièrement dramatiques. Les syndicats mondiaux devraient envisager d'adopter des mesures énergiques comme le boycottage d'entreprises dont le comportement est totalement inacceptable. En Italie, par exemple, la société Coca Cola fait l'objet d'un boycottage à la demande des affiliés colombiens. Des actions de cette nature sont sujettes à controverse, mais il pense qu'il faudrait les prendre en considération. La coordination d'une "Journée mondiale d'action" de tous les métallurgistes pour réaliser l'union des travailleurs/euses dans des régions entières sur des sujets bien précis est un autre bon exemple de solidarité internationale, et c'est quelque chose que la FEM a déjà réalisée en Europe. Il espère que ce sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité central.

Mikhail TARASSENKO (MMWU-GMPR-Russie) signale certaines avancées intéressantes qui ont eu lieu en Russie ces quatre dernières années. Il est très significatif de constater que les salaires ont augmenté de 1,7 pour cent. Cependant, il faut garder présent à l'esprit le **niveau des bas salaires** qui est encore très inférieur à celui des autres pays. Pour cette raison, les salaires restent une priorité absolue en Russie. Il est heureux d'avoir eu accès aux statistiques et comparaisons des salaires et du pouvoir d'achat, réalisées par la FIOM, et il encourage les affiliés à être prêts à fournir des renseignements de cette nature qui permettraient d'améliorer les efforts déployés par les autres affiliés dans la négociation collective. En outre, le gouvernement devrait s'engager davantage et être plus actif dans le développement de l'économie russe. Les pays en développement devraient pouvoir tirer quelque chose de l'expérience des pays industrialisés pour assurer leur développement. Il remercie les affiliés autrichiens et néerlandais pour l'aide et pour la solidarité dont ils ont fait preuve pour partager leur expérience.

Les métallurgistes russes font face à la restructuration de leur industrie. Des entreprises anciennes font faillite et de nouvelles entreprises indépendantes venues de l'Occident sont créées. Au lieu des méthodes traditionnelles de production dans l'industrie métallurgique, ces entreprises ont introduit leurs propres procédés qui gagnent d'autres secteurs. Le MMWU a pour but de conserver ces emplois dans les limites de l'industrie métallurgique. Mais ce qui est plus important, c'est que ces entreprises capitalistes réalisent des profits énormes qui devraient être partagés avec les personnes qui leur ont permis de réaliser ces profits, c'est-à-dire les travailleurs et les travailleuses. Il rappelle que même si l'augmentation des salaires reste une priorité absolue, la **répartition équitable des richesses** et les pensions de retraite sont également importantes. Il y a un autre problème avec ces nouvelles entreprises, en ce sens qu'elles ne veulent pas entendre parler des syndicats en Russie. La FIOM doit entreprendre des activités de **syndicalisation** dans ces entreprises pour empêcher la création de syndicats "jaunes" qui ne sont que des pantins au service de l'entreprise ou du gouvernement. Il conclut en disant que "si nous luttons, nous pouvons perdre, mais si ne luttons pas, nous avons déjà perdu".

Buzz HARGROVE (CAW-Canada) commence par remercier Marcello pour son énergie sans faille et son engagement en faveur des classes laborieuses du monde entier. Il estime que le rapport du Secrétariat couvre chaque aspect de l'activité de la FIOM et qu'il contient une bonne analyse des questions auxquelles les syndicats doivent apporter actuellement une réponse en termes de défis et de possibilités. Selon lui, la "**mondialisation** relève du pouvoir de l'entreprise" qui perpétue les attaques contre les normes sociales et les droits des travailleurs/euses partout dans le monde. La productivité a atteint des niveaux sans précédent au cours des dix dernières années, alors que la mondialisation touchait presque chaque pays; cependant, la richesse générée par cette productivité est transférée des pays les plus pauvres aux pays les plus riches. On dresse les travailleurs/euses les un(e)s contre les autres, à la fois à l'intérieur des frontières nationales et d'un continent à l'autre. Les salariés sont intimidés et contraints, sous la menace de la fermeture de l'usine, à faire des concessions et à accepter des réductions de salaire, même si leurs salaires ne dépassent pas le seuil de pauvreté.

Des **accords de libre-échange** – qui ne concernent pas le commerce mais le transfert de pouvoir – ont été signés par des gouvernements qui ferment les yeux sur les atteintes aux droits des travailleurs/euses, à l'environnement et aux normes sociales. Le libre-échange n'est pas synonyme d'échange équitable. Des pays hautement industrialisés expédient des biens, comme par exemple des pièces détachées de véhicules automobiles et aérospatiaux, ce qui conduit à la fermeture de marchés dans des régions entières. C'est une question qui devrait être abordée par la FIOM, mais aussi par la CISL. "On ne peut pas sauver des emplois en réduisant les normes", dit Hargrove. Des emplois continueront d'être dispersés dans le monde jusqu'à ce qu'on réglemente les politiques commerciales. Les règles de l'entreprise ne peuvent être contrecarrées que par une réglementation des capitaux et de la politique commerciale.

Le processus de mondialisation ne devrait servir qu'à enrichir le monde et sa population, et non les comptes en banque des entreprises. "Nous devons réagir", dit-il, tout en donnant un exemple de l'échec de l'ALÉNA. Une usine de camions en Ontario avait décidé de tirer avantage de la tendance à la mondialisation pour délocaliser ses installations au Mexique, alors qu'elle menait son activité depuis plus de 60 ans dans une petite agglomération. Elle demandait à ses salariés d'accepter des réductions de salaire et autres prestations pendant deux ans jusqu'à la fermeture finale de l'usine. CAW a décidé qu'il était temps de réagir et a organisé une grève dans l'usine. Et pour la première fois dans l'histoire du Canada, un grand fabricant a décidé de remplacer son personnel par des briseurs de grève non syndiqués. Le syndicat a mis en place des piquets de grève aux portes de l'usine, mais également sur les routes menant à l'usine pour empêcher les briseurs de grève de pénétrer dans les installations. Le syndicat a réussi, mais non sans sacrifice. Un briseur de grève embauché par l'entreprise pour intimider les grévistes a délibérément foncé sur un piquet de grève avec son véhicule, blessant cinq grévistes, dont Don Milner qui a dû subir 40 opérations pour tenter de corriger les dommages corporels. Mais le conflit a attiré l'attention du gouvernement canadien qui s'est impliqué, et l'entreprise a décidé finalement de garder l'usine au Canada.

Il conclut en disant "qu'aucune autre organisation – ni parti politique ni gouvernement – ne peut défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses aussi bien que le mouvement syndical". Le monde politique a tendance à se soumettre à la volonté de l'entreprise. C'est pourquoi les syndicats doivent rester vigilants, faire le guet et être prêts à réagir.

Julius ROE (AMWU-Australie) note avec satisfaction que le rapport du Secrétariat offre aux travailleurs/euses des moyens pratiques et efficaces pour venir à bout du pouvoir de plus en plus grand détenu par les multinationales, du manque de courage des

gouvernements pour défendre les travailleurs/euses contre le néolibéralisme, et des politiques des institutions internationales comme l'OMC et le FMI. Malgré ces obstacles, la FIOM a réalisé de grands progrès, notamment avec la négociation réussie de 11 **accords-cadres internationaux**, capables sans aucun doute d'offrir de puissants moyens de syndicalisation. Cependant, il faut s'assurer du caractère exhaustif des ACI, mais également de leur efficacité. Cela requiert un plus grand engagement de la part des affiliés, tant pour la négociation de l'ACI que pour le contrôle de son application. Il pense que la question du rôle des multinationales en Chine pourrait réellement servir de test aux entreprises signataires d'un accord pour savoir si elles en respectent jusqu'au bout les termes, mais également pour s'assurer que la FIOM et/ou les gouvernements impliqués peuvent véritablement les faire respecter.

En ce qui concerne la **journée d'action** pour le soutien à l'affilié coréen de la FIOM dont le délégué avait été emprisonné à son retour du dernier Congrès à Sydney, Roe se réjouit non seulement de son efficacité, mais de la réciprocité de cette solidarité dans certaines des propres batailles livrées en Australie, notamment dans le conflit James Hardie. Il est sûr que sa délégation demandera, dans l'avenir, davantage d'assistance de la part des affiliés du fait que le gouvernement australien est sur le point d'introduire une nouvelle **législation antisyndicale** conçue pour détruire le mouvement syndical en Australie. La législation proposée stipule que même si une convention collective est en vigueur, les salariés peuvent être contraints d'accepter des contrats individuels de travail. Deuxièmement, tout conflit social – grève – sera déclaré illégal et le syndicat sera sujet au paiement d'une amende d'un montant très élevé. Troisièmement, les normes minimums déjà inférieures aux conventions de l'OIT seront encore réduites. Ce serait un coup mortel porté au mouvement syndical australien.

Roe est d'accord avec le camarade Caprioli quand il dit que "nous devons être plus audacieux et plus ambitieux" dans notre manière de mener des actions de solidarité. Dans la région **Asie du Sud et Pacifique**, les multinationales refusent de façon routinière de reconnaître les syndicats, même dans les pays où le droit à la négociation collective est considéré comme assuré. Les multinationales se mêlent également des décisions internes prises dans les affaires syndicales et tentent de créer leurs propres syndicats maison à l'image de leurs propres intérêts. Au cours de la dernière réunion régionale, les délégué(e)s ont admis à l'unanimité que les syndicats d'entreprise faibles ne présentent rien de bon pour l'avenir; ils ne peuvent servir qu'à permettre à l'entreprise de maintenir un contrôle. Roe est donc concerné par les problèmes autour du conflit Honda PT en Indonésie où, malgré les tentatives de la FIOM et de ses affiliés, la solidarité avec le personnel de l'entreprise n'a pas eu l'efficacité voulue. "Nous avons été encore plus lents que l'OIT", dit-il, pour agir dans le conflit en cours avec Toyota aux Philippines. Au moins, l'OIT a bien mis en évidence qu'il fallait reconnaître le syndicat et que les négociations devaient commencer.

Finalement, Roe pense que la FIOM doit lutter plus efficacement contre ce qu'il appelle "les olympiades de l'exploitation" qui ont lieu dans sa région, où à vrai dire, les multinationales ont suscité des jeux entre les différentes usines de la région pour déceler les travailleurs/euses capables d'accomplir certaines tâches le plus rapidement possible. C'est scandaleux, et la FIOM doit contester de telles pratiques, ce qui ne pourra se faire que par des actions efficaces de solidarité menées par les affiliés.

Alex BUKHVOSTAU (REPAM-Biélorussie) apprécie la difficulté du travail accompli pour préparer le rapport du Secrétariat et les autres documents du Congrès. En tant que membre du Comité exécutif, il est parfaitement au courant de l'énorme quantité de travail accomplie durant les quatre dernières années. "Nous savons que nous devons faire

progresser les droits des travailleurs/euses", dit-il, mais dans de nombreux pays, les travailleurs/euses ne disposent malheureusement d'aucun droit. Des régimes dictatoriaux les répriment. Ce n'est pas uniquement le cas de la Biélorussie, mais celui d'autres pays dans lesquels il n'y a aucun **syndicat autonome**; en fait, les syndicats autonomes sont interdits dans certains pays. L'OIT n'a pas pu résoudre ce problème. Les plaintes déposées à l'OIT pour des infractions aux droits des travailleurs/euses restent sans réponse.

Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, les syndicats sont réprimés et fonctionnent comme des mouvements clandestins. Bukhvostau a été très impressionné par le discours du Président autrichien Heinz Fischer et de la haute opinion qu'il a des syndicats. Contrairement à une opinion répandue, il y a encore des dictatures en Europe. Il n'y a qu'à regarder la Biélorussie où les syndicats ne sont rien de moins que des structures de l'appareil d'État qui licencient des travailleurs/euses pour leurs activités syndicales. Ils/elles n'en pourront bientôt plus et vont se révolter. Quand viendra ce moment, il espère que ses camarades affiliés vont se dresser et les soutenir dans leur tentative de combattre ce régime.

Bukhvostau exprime ses remerciements aux affiliés du Canada, des Pays-Bas, de Suède et d'Allemagne qui ont soutenu avec la FIOM son syndicat dans sa lutte contre le gouvernement. La **solidarité internationale** a apporté le soutien moral qui nous a permis de poursuivre la lutte et de ne pas abandonner la partie. Les syndicats sont la seule force réellement démocratique qui reste dans le monde, mais ils ne peuvent survivre et se développer que si l'État est également démocratique. C'est alors, et seulement alors, que les forces du capital respecteront le monde du travail et adopteront les normes fondamentales de travail, et peut-être alors, la mondialisation à visage humain deviendra réalité.

Erika FORSTINGER (GMT-Autriche) est extrêmement heureuse de la décision d'élargir le Comité exécutif par l'adjonction de sièges réservés aux **femmes**. En fait, il est grand temps de reconnaître le potentiel des femmes et de s'en servir dans la lutte pour l'égalité des droits pour dans le monde du travail, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il est incroyable que même en Autriche, les femmes ne perçoivent pas un **salaire égal pour un travail de même valeur**. Les femmes gagnent en moyenne 36 pour cent de moins que leurs collègues masculins pour un même travail. L'écart entre les sexes en Autriche est plus large que dans tout autre pays de l'U.E. Heureusement, GMT bénéficie des avantages obtenus par la négociation collective, et l'égalité salariale occupe une place de choix sur la liste de ses priorités. Une étude mondiale parue récemment sur la situation des travailleuses révèle que sur les 58 pays inclus dans l'étude, l'Autriche occupe la 28<sup>e</sup> place pour l'égalité des chances pour les femmes – une position plutôt insatisfaisante si l'on considère que les femmes jouent un grand rôle en politique, dans l'économie et dans la main-d'œuvre. Les politiciens trouvent toujours de bonnes excuses à cette situation. GMT insiste pour obtenir la prise immédiate de mesures destinées à améliorer la situation, comme par exemple, des changements à la législation applicable aux femmes qui reprennent leur travail après un congé de maternité. L'oratrice caractérise en peu de mots les priorités des responsables politiques en disant que 3 millions d'euros ont été affectés dans le budget national à la création d'une base de données sur les moutons, alors que 3,5 millions seulement ont été attribués à des projets relatifs aux possibilités d'accès des jeunes femmes. C'est la preuve qu'il y a encore beaucoup de travail à faire même dans un pays avancé comme l'Autriche.

A. SERDAROGLU (BMI-Turquie) transmet le salut de son syndicat, Birleski Metal, et exprime ses remerciements aux hôtes du Congrès, GMT, pour cette merveilleuse cérémonie d'ouverture. Il commence ses remarques par une analyse de l'**influence grandissante du capital international** dans le monde du travail et le fait que la

mondialisation est à l'origine d'une société bipolaire constituée de riches et de pauvres. Le nombre de plus en plus grand de gens intégrés au prolétariat – la classe ouvrière – constitue la grande majorité de la population. Les syndicats démocratiques ont donc pour tâche de limiter la puissance du capital dans l'arène internationale, non seulement dans la sphère de l'économie, mais dans toutes les phases de la vie.

Au cours des dernières décennies, la Turquie est devenue un point de convergence pour un grand nombre de multinationales. En raison de ses riches réserves en pétrole, de sa main-d'œuvre bon marché et d'une classe ouvrière non syndiquée, les puissances impérialistes, les États-Unis en particulier, sont attirées par la région. La fluidité du capital international trompe même les pays démocratiques de la région qui rivalisent entre eux pour attirer les investissements étrangers par une dégradation des normes sociales. Le gouvernement turc, par exemple, a récemment déclaré que les zones de libre-échange devaient être encore plus libres.

"Le capital international doit être combattu par des formes concrètes de **solidarité internationale**", dit-il, et il est heureux que ce sujet soit mis en valeur dans le Programme d'action. Il est de fait que la solidarité a constitué la force agissante des mouvements de travailleurs/euses victorieux au Brésil, en Afrique du Sud, en Corée du Sud et en Inde. Il y a beaucoup d'exemples du rôle important joué par la solidarité internationale pour atteindre des objectifs syndicaux hors des frontières. Par exemple, grâce à l'aide de la FIOM, un accord-cadre international avec Daimler-Chrysler signé en 2003, a permis de faire pression sur la société DITAS en Turquie. Des opérations de syndicalisation ont été organisées avec succès chez LISI, une entreprise française, avec l'aide de la CGT. IG-Metall a accordé un soutien important aux efforts déployés par le syndicat chez Grammer, une entreprise allemande. Un représentant a même été élu au comité d'entreprise européen avec l'aide de la FEM. Il ne fait pas de doute que la solidarité internationale est l'élément moteur qui permet de renforcer les syndicats; il faut continuer sur cette voie au niveau national comme au niveau de l'entreprise, depuis le sommet de l'appareil de production en descendant jusqu'aux ateliers. L'ancien slogan, "Un dommage causé à l'un est un dommage causé à tous", reste encore le mot d'ordre des syndicats.

Heidelinde FROST (GMT-Autriche) - "Des droits accrus pour les **travailleuses**" est le thème des remarques de Frost. Le climat politique et économique du monde est de plus en plus rongé par des attitudes antisyndicales qui compromettent les droits des travailleurs/euses; ces forces antisyndicales touchent particulièrement les travailleuses employées dans les zones franches d'exportation. La FIOM a besoin de travailler de manière plus intensive avec les différents acteurs au stade décisionnel en matière économique pour assurer aux travailleuses des possibilités meilleures que celles offertes par des emplois marginaux à bas salaire. Ce type de travail occasionnel n'offre aucune perspective en matière de sécurité d'emploi ou de congés, encore moins pour les retraites, l'assurance maladie ou autres prestations à long terme. En tant que partie intégrante de la main-d'œuvre, les femmes devraient pouvoir bénéficier des mêmes droits que leurs collègues masculins pour le salaire minimum, la liberté syndicale et l'autonomie en matière de revenu. Dans l'optique de la FIOM, Frost pense qu'il est important de développer des programmes d'éducation et de formation s'adressant spécialement aux travailleuses. Il faut encore faire davantage d'efforts pour encourager les femmes à assumer des rôles de dirigeantes au sein de leur syndicat. Enfin, elle demande aux délégué(e)s de se joindre à elle pour applaudir tous les syndicalistes, hommes et femmes, qui risquent leur vie chaque jour en accomplissant leurs fonctions syndicales.

F. GUTIERREZ (UOM-Argentine), dernier orateur sur ce point de l'ordre du jour, salut le Congrès au nom du Conseil national argentin du FITIM qui réunit tous les syndicats de la

métallurgie et des mines, et de SMATA qui représente les travailleurs/euses de l'automobile. Il veut commenter quelques points contenus dans le rapport du Secrétariat qui ont également été posés à la Conférence régionale au Chili. Il reconnaît que dans son pays, les femmes qui assument un rôle de dirigeante dans les syndicats sont le reflet d'une nouvelle prise de conscience en Amérique latine, et il est vrai qu'il faut travailler davantage cette question dans la région pour obtenir une plus grande participation des **femmes dans les structures syndicales** et également dans les autres secteurs. Mais il n'y a pas que les femmes, il y a également les jeunes qui sont exclus aux niveaux national et international, et qui devraient être inclus dans ces efforts.

Deuxièmement, Gutierrez commente les **changements aux Statuts** qui ont été proposés, notamment en ce qui concerne la structure des cotisations. Il met en garde et demande d'être prudent pour ne pas décourager la participation des affiliés, en raison de crises économiques qui pourraient survenir dans leur pays ou dans leur syndicat. Les affiliés argentins ne le savent que trop du fait de leur expérience obtenue quand ils tentèrent d'exister pendant deux années sous la dictature qui **opprimait les syndicats**, et ils eurent besoin de plus de participation et de solidarité que durant la crise économique, et non de moins. Heureusement, un espoir nouveau est apparu en Amérique latine avec l'élection du Président Lula qui a donné la preuve qu'il est un dirigeant respecté et progressiste. Le Pérou, l'Équateur, la Bolivie et la Colombie se débattent encore sous la férule de gouvernements tyranniques. Des militant(e)s syndicaux/ales en Colombie sont régulièrement assassiné(e)s, à moins de disparaître tout simplement. Certain(e)s vivent en exil en Argentine et au Chili en raison de menaces de mort. Il espère que le projet de **fusion de la CMT et de la CISL** permettra de combiner force et unité pour la permanence de la lutte en faveur des droits de la personne et des droits syndicaux dans le monde.

Il félicite le Secrétariat pour la conclusion réussie de 11 **accords-cadres internationaux**. Les ACI permettent au pouvoir syndical de faire contrepoids au développement de la mondialisation et à la concentration de la richesse et du pouvoir, pour garantir l'application de normes minimums du travail au bénéfice des travailleurs/euses. Il approuve le commentaire de Malentacchi selon lequel les ACI doivent représenter un objectif de premier ordre, également pour les régions situées hors d'Europe. Même s'il est impossible de réaliser un accord pour des régions tout entières, alors les régions devraient essayer de les incorporer dans des groupements économiques comme Mercosur dans sa région. Les ACI devraient pouvoir tenir en échec une **mondialisation** du type de celle pratiquée par le Consensus de Washington. Le modèle occidental est un échec total. Le principal objectif dans l'avenir doit être de trouver le moyen de transformer la mondialisation en une panacée économique qui permettrait à tous les travailleurs du monde, hommes et femmes, de mieux vivre.

Le Secrétaire général MALENTACCHI répond brièvement en assurant tout d'abord au camarade Rhaman que les syndicats du Bangladesh bénéficient du soutien total de la FIOM pour les efforts qu'ils déploient pour syndiquer les démolisseurs de navires. Des projets identiques ont déjà été réalisés en Inde, et il est sûr que les mêmes efforts peuvent être entrepris avec succès. Il promet également une visite personnelle dans un avenir proche.

En ce qui concerne les remarques du camarade Kato concernant les structures régionales, il répond qu'il s'agit manifestement d'un domaine qui nécessite un examen plus approfondi. Malentacchi n'est pas sûr que la duplication de la structure de la CISL serait la réponse juste car, comme Kato l'a fait remarquer, chaque région a un caractère unique. Dix ans ont passé depuis le lancement par la FIOM de son programme ambitieux de création de structures régionales, qui a réussi en grande partie à rassembler les affiliés pour discuter de

questions régionales dans le contexte plus large de la FIOM. Cependant, il assure que "nous pouvons avoir une discussion séparée sur les régions sans avoir de discussions dans un contexte mondial", et il est d'accord sur le fait que la restructuration exige encore davantage de travail.

D'autres discussions sont également prévues sur le processus de fusion au sein de la CISL et de la CMT. La FIOM est favorable à ce processus, la question porte donc sur la détermination du travail pratique à accomplir sur les questions communes à la FIOM et aux autres FSI. C'est un domaine de préoccupations où les discussions devraient commencer.

Comme il n'y a pas de nouveau commentaire sur le Rapport du Secrétariat, le Congrès suspend la séance pour le déjeuner à 12h30.

## **SÉANCE DE LUNDI APRÈS-MIDI**

### **23 mai 2005**

Le Congrès reprend à 14 heures, sous la présidence de Rudi Nürnberger, Président de GMT-Autriche.

#### **POINT 8: RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DES SCRUTATEURS**

Au nom de la Commission de vérification des pouvoirs et des scrutateurs, Margareta ZANDEN (Sif-Suède), Présidente de la Commission, présente le rapport intérimaire suivant: 656 délégué(e)s représentant 130 syndicats de 82 pays assistent au Congrès, sans compter 32 observateurs/trices et invité(e)s. Les femmes sont au nombre de 136, soit 21 pour cent du nombre total de délégué(e)s. Pour ce qui est des cotisations payées ou considérées comme telles, tous les affiliés présents, à l'exception de cinq organisations, se sont acquittés de leurs obligations et sont qualifiés pour prendre part aux votes du Congrès. Les cinq organisations ayant du retard dans le paiement des cotisations sont les suivantes: HFCEO-Grèce, NSZZ-Pologne, IMF-ROC-Taiwan, CONSFETEMA-Chili, et FKMTU-Corée, qui a versé une partie de ses cotisations et peut faire usage d'une partie de ses droits de vote. **Approuvé.**

#### **INTERVENTION de Peter SCHERRER, Secrétaire général de la Fédération européenne des métallurgistes**

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, le Président présente l'orateur invité **Peter Scherrer**, Secrétaire général de la Fédération européenne des métallurgistes, organisation avec laquelle la FIOM partage des objectifs communs. Il déclare apprécier l'opportunité du thème du Congrès de la FIOM, "Lutter pour les droits des travailleurs", et ajoute que ces droits, qui sont constamment l'objet de menaces, doivent être assurés et promus partout dans le monde. Le mouvement syndical a principalement pour objet de garantir des droits individuels et collectifs d'un niveau minimum sur le lieu de travail et dans l'ensemble de la collectivité. Même en Europe, les droits des travailleurs/euses font l'objet de pressions. La mondialisation de plus en plus présente sert souvent d'excuse pour justifier ce que les employeurs appellent "des règles de flexibilité". "Nous savons tous et toutes ce que cela signifie", dit-il, une réduction des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux.

De longue date en Europe, la lutte pour les droits des travailleurs/euses a permis d'établir le fondement du modèle social européen. Chaque pays a recours à des systèmes sociaux particuliers, par exemple en matière de bien-être et de sécurité sociale. Mais ils ont tous en commun la garantie des droits des travailleurs/euses et un accès minimum de chaque individu à des services sociaux. Scherrer cite une remarque du Président autrichien Heinz Fischer quand il disait à l'ouverture du Congrès: "Il n'y a pas de stabilité politique sans justice sociale". Ces mots n'ont jamais été aussi vrais qu'aujourd'hui. Responsables politiques et directeurs d'entreprise menacent la stabilité politique en portant atteinte aux principes fondamentaux de la justice sociale. Les soi-disant "réformes" adoptées par de nombreux pays européens ne représentent en fait qu'une approche néolibérale du développement économique qui en fait supporter la charge par les travailleurs/euses, les chômeurs/euses et les pauvres, provoquant ainsi un élargissement du fossé entre riches et pauvres, et un accroissement du déséquilibre social.

Le modèle social européen est loin d'être parfait, dit Scherrer, mais il montre que les pays peuvent réussir à offrir la garantie de conditions décentes à la fois de travail et de vie. Dans un monde où une mondialisation effrénée détermine les conditions de travail des salariés, nous avons besoin plus que jamais de stratégies visant à protéger les droits des travailleurs/euses. Une de ces stratégies repose sur les accords-cadres internationaux qui offrent un instrument permettant de soutenir la lutte contre les infractions aux droits de la personne et aux droits des travailleurs/euses. La FEM et la FIOM doivent travailler ensemble pour s'assurer que des droits sociaux et les droits des travailleurs/euses ne s'appliquent pas essentiellement en Europe, mais également à chaque salarié des entreprises multinationales, quel que soit le lieu d'implantation de l'unité de production. Finalement, Scherrer promet que la Fédération européenne des métallurgistes travaillera toujours en parfait accord avec les autres organisations internationales pour leur offrir son assistance.

## **POINT 9: AMENDEMENTS AUX STATUTS DE LA FIOM**

Jens BUNDVAD (CO-industri-Danemark) de la Commission des motions et du règlement présente le point 9 de l'ordre du jour qui traite des amendements aux Statuts de la FIOM. Le rapport représente le point culminant d'un processus long et complexe qui a commencé plusieurs années auparavant avec la création d'un groupe de travail sur les structures de la FIOM. De par la nature même de ce travail, il est difficile d'obtenir un accord à 100 pour cent pour tout changement aux Statuts qui servent de base aux règles de conduite au sein de la FIOM, et les propositions soumises aux délégué(e)s à ce Congrès représentent ce que la commission considère comme un bon compromis. Les amendements aux Statuts concernent trois sujets principaux:

(1) **Un nouveau système de cotisations.** C'est une question débattue depuis de nombreuses années à la FIOM. Il est apparu très clairement après le dernier Congrès que le système en vigueur était tout, sauf un système. Les cotisations étaient fixées arbitrairement et variaient de pays à pays. Dans certains pays pauvres, elles étaient parfois plus élevées que dans des pays riches. Le Secrétariat a alors reçu très clairement mandat de rechercher la possibilité de s'assurer que les cotisations d'adhésion correspondent à la solvabilité des affiliés. Plusieurs modèles ont été examinés, basés par exemple sur les structures salariales, mais le seul qui paraissait équitable et pratique reposait sur une formule basée sur le produit national brut (PNB) qui permettait de classer les affiliés en groupes et de fixer les cotisations en conséquence.

(2) **Des femmes au Comité exécutif.** Un autre mandat donné au Groupe de travail concernait la représentation des femmes au Comité exécutif. Une proposition a donc été présentée qui prévoyait un siège supplémentaire au Comité exécutif pour chacune des régions, ce siège étant attribué à une femme. Cela ne veut pas dire que ces six représentantes seraient les seules femmes siégeant au Comité exécutif; des postes permanents sont également ouverts aux femmes dans cette instance. Deux autres changements au Comité exécutif ont été proposés: l'un concerne la nécessité d'accroître le nombre de représentant(e)s d'Europe centrale et orientale avec un siège supplémentaire, et l'autre porte sur la proposition d'ajouter par désignation un autre poste au Comité exécutif, qui serait occupé par un Vice-Président pour assumer les fonctions de Président en cas d'absence de celui-ci.

(3) **Droits de vote.** L'une des préoccupations exprimées par la commission sur cette question portait sur l'idée qu'un affilié important et peut-être nouveau avec beaucoup de membres, la Chine par exemple, pourrait exercer une influence excessive sur les

décisions prises par la FIOM et faire dévier la consultation. Des discussions ont porté sur la manière d'éviter cela et de garantir aux petits affiliés le droit démocratique d'exercer une influence sur les décisions de la FIOM. Une fois encore, plusieurs modèles ont été examinés, notamment la possibilité de lier le droit de vote aux cotisations. La manière dont les autres FSI avaient structuré leurs droits de vote a également été examinée. Le résultat de ces discussions se trouve dans la proposition soumise au Congrès. Fondamentalement, le nouveau système de vote établit que pour les premiers 200.000 membres, l'affilié possède un droit de vote correspondant à son effectif. Pour les effectifs supérieurs à 200.000, le droit de vote est calculé en fonction du taux de cotisation payée selon le classement en groupes reposant sur le PNB.

Le Président Bundvad demande aux délégué(e)s d'examiner la proposition, en ayant à l'esprit le travail énorme exigé pour la préparation du document, et le fait que la commission estime qu'il s'agit du compromis le meilleur pour un résultat équitable.

Le Secrétaire général MALENTACCHI fait remarquer, dans une explication complémentaire, que les changements proposés constituent des pas importants vers la réalisation de trois objectifs majeurs de la FIOM: (1) une amélioration de la représentation des femmes au sein des structures de la FIOM; (2) une plus grande équité et une plus grande transparence pour les cotisations annuelles et le système de vote; et (3) un avenir financier plus sûr pour la FIOM. L'élargissement du Comité exécutif de 18 à 25 membres devrait assurer une représentation plus équilibrée au Comité, non seulement des membres masculins et féminins, mais également des effectifs dans les six régions. En outre, il va sans dire que dans une organisation de la taille et des compétences de la FIOM, il est bon d'avoir un Vice-président capable d'agir en l'absence du Président.

En ce qui concerne la structure des cotisations, le nouveau modèle place les affiliés dans l'un des six groupes constitués sur la base du PNB de leur pays, comme suit:

Groupe	PNB par habitant (en USD)	Taux de cotisation	Montant par membre par an (en CHF)
1	Plus de 10.000	100%	1,100
2	5.001 – 10.000	60%	0,660
3	2.501 – 5.000	30%	0,330
4	1.001 – 2.500	15%	0,165
5	501 – 1.000	5%	0,055
6	Moins de 500	2%	0,022

En fonction du groupe auquel appartient un affilié, il paiera un pourcentage selon un taux de base par membre. Il rappelle aux délégué(e)s que le taux de base de 1,10 CHF n'a pas augmenté depuis 15 ans. Une cotisation minimum annuelle qui ne peut être inférieure à 250 francs suisses par affilié, est également proposée. Dans l'avenir, l'exonération des cotisations ne sera accordée par le Comité exécutif que dans des circonstances exceptionnelles, comme en cas de guerre civile ou de répression des droits des travailleurs/euses. L'analyse montre que le nouveau modèle n'aura pas d'effet notable sur le revenu total de la FIOM; néanmoins, il sera plus équitable.

Passant au troisième changement notable, Malentacchi explique le fonctionnement du nouveau système de vote. Avec ce nouveau système, les affiliés dispose de droits de vote pleins pour les premiers 200.000 membres. Pour les effectifs supérieurs à 200.000

membres, le droit de vote est proportionnel au taux de cotisation payée, comme le montre le tableau ci-dessous. Exemple:

Affilié	Groupe	Pourcent	Nombre de membres	Calcul des voix	Nombre total de voix
IG Metall (Allemagne)	1	100%	2.000.000	1 <sup>er</sup> 200.000 Plus 1.800.000 x 100%	2.000.000
OS KOVO (Rép. tchèque)	2	60%	343.510	1 <sup>er</sup> 200.000 Plus 143.510 x 60%	286.160
CNM/ CUT (Brésil)	3	30%	688.000	1 <sup>er</sup> 200.000 Plus 488.000 x 30%	346.400
MMWU (Russie)	4	15%	1.100.000	1 <sup>er</sup> 200.000 Plus 900.000 x 15%	335.000

Les changements proposés aux Statuts sont le résultat de deux années de travail intense et difficile, qui ont nécessité une analyse attentive, un débat et une discussion au Comité des Statuts composé de membres de toutes les régions de la FIOM. Il invite les délégué(e)s à commenter cette présentation.

Hugo BIANCHI (UNTMRA-Uruguay) dit que selon lui, les syndicats ont pour véritable rôle de faire progresser les droits des travailleurs/euses et d'empêcher le type de mondialisation qui s'abat sur le globe et qui ne cherche qu'à pourvoir aux besoins d'une minorité. La mondialisation a le potentiel nécessaire pour être au service de toute l'humanité. La réalisation de cet objectif nécessite la participation, non seulement un citoyen(ne)s du monde et des institutions internationales, mais chose plus importante, un militant(e)s syndicaux/ales. Il est d'accord avec l'essor du rôle des femmes à la FIOM, mais pas avec les propositions concernant les cotisations et la structure des votes. "Qu'est-ce que le PNB a à voir avec la participation," demande-t-il, ou avec le besoin ou la passion de travailler en faveur des droits syndicaux? Le fait de changer la structure des cotisations ne va pas résoudre les grands problèmes du monde. Il demande aux délégué(e)s de garder à l'esprit le fait que la plupart des conflits relatifs aux droits de la personne et aux droits syndicaux ont été gagnés par les affiliés des pays en développement en prenant de grands risques pour leur propre vie, et qu'ils ne devraient pas être pénalisés par des difficultés financières. Le nombre de membres n'est pas aussi important que les nouvelles idées, la solidarité internationale et l'action collective pour résoudre les problèmes de la mondialisation.

Marcel GRIGNARD (FGMM-CFDT-France), parle au nom des affiliés belges, néerlandais et espagnols, ainsi que de l'affilié français. Il dit soutenir les amendements aux Statuts et réalise la difficulté de la tâche attribuée au Comité. Tout d'abord, en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes au Comité exécutif, il a le sentiment que la FIOM ouvre la voie vers un meilleur équilibre au sein des organes décisionnels de l'organisation. "Nous devons accepter d'appliquer à nous-mêmes ce que nous exigeons dans les autres sphères de la vie", dit-il, à savoir l'égalité entre femmes et hommes, une plus grande participation et les droits des travailleurs/euses. Deuxièmement, pour ce qui est de la structure des cotisations, elle est loin d'être parfaite, néanmoins, il pense qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour un calcul plus démocratique et moins arbitraire des cotisations. Cependant, il est troublé par le lien établi entre les effectifs et les droits de vote. La proposition pourrait avoir comme conséquence une réduction du droit de vote des affiliés ayant plus de 200.000 membres. Dans leur cas, cela pourrait aller jusqu'à payer moins de 100 pour cent. Il pense que cette méthode va à l'encontre du principe de base, à savoir, un membre - un vote. L'égalité en ce qui concerne les droits de vote est une victoire

duement gagnée dans beaucoup de pays, même en Europe, où le droit de vote était lié pendant de nombreuses années à la position économique de l'individu. Il pense que cette proposition devrait être revue à la prochaine réunion du Comité exécutif, notamment pour ses effets sur certains nouveaux membres.

Nair GOULART (CNTM-Brésil) est fière d'assister à son premier Congrès de la FIOM en tant que femme ayant 20 années d'expérience dans l'industrie métallurgique. Ses remarques concernent la question des femmes et des familles dans le cadre du marché du travail. Selon l'ONU, 1,2 milliard de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans de nombreuses parties du monde, des familles entières vivent avec moins d'un dollar par jour. Des millions de gens souffrent de malnutrition. Et parmi les plus pauvres dans le monde, 70 pour cent sont des femmes. Toutes les 24 heures, 100.000 personnes meurent de faim, dont 30.000 enfants de moins de cinq ans. Ces statistiques terrifiantes montrent que les syndicats doivent s'intéresser à la condition de la main-d'œuvre féminine. On assiste en Amérique latine à une augmentation sans précédent de la main-d'œuvre féminine qui constitue actuellement près de 50 pour cent du total. Mais malheureusement, les conditions de travail n'ont pas progressé aussi rapidement. Les femmes occupent des emplois intermittents et précaires, elles sont victimes de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, et elles souffrent de l'absence de garderies et de soins infantiles convenables. Qui plus est, elles gagnent 70 pour cent de moins que les hommes. C'est pourquoi les changements proposés aux Statuts de la FIOM pour accroître la participation des femmes sont appropriés et nécessaires.

Cependant, comme l'a dit Goulart "les changements réels ne se font pas du sommet vers la base". Elle insiste sur le besoin d'améliorer la syndicalisation, la formation et l'éducation des travailleuses, car ce sont elles qui sont mieux au courant des problèmes et plus aptes à mobiliser les autres travailleuses. Il ne s'agit pas seulement d'introduire le nombre de femmes au Comité exécutif, mais d'obtenir des changements réels dans l'attitude envers les femmes sur le lieu de travail. Des activités plus positives et plus définitives au niveau de l'atelier sont nécessaires pour convaincre les femmes des avantages offerts par les syndicats dans leur vie quotidienne. Par ses actions, la FIOM a prouvé qu'elle détient une position dominante parmi les syndicats mondiaux qui lui permettrait d'accomplir ce pas de géant au nom des travailleuses. Il sera intéressant d'évaluer les progrès réalisés au cours des quatre prochaines années, quand, nous l'espérons, davantage de femmes auront la possibilité et seront suffisamment motivées pour assister au Congrès.

S. NONDWANGU (NUMSA-Afrique du Sud) estime que les changements proposés relèvent d'un sujet très sensible qui nécessite une réflexion approfondie. Il est incontestable que la FIOM doit avoir les moyens lui permettant d'appliquer son Programme d'action. Le groupe de travail chargé des changements à apporter aux Statuts, qui est constitué de membres de chaque région de la FIOM, s'est réuni à sept reprises au cours des quatre dernières années, sans pouvoir chaque fois aboutir à un consensus. Les propositions avancées constituent donc un compromis qui, tout au moins, permet à chaque membre de s'en accommoder. Si le Programme d'action constitue une priorité absolue pour les affiliés, alors la FIOM a besoin d'avoir suffisamment de poids financier pour l'appliquer et réaliser les activités spécifiées dans le document. Chaque région a des besoins qui lui sont propres. Et pour être en mesure de faire face aux nombreuses demandes de services, d'activités et d'actions de solidarité, la FIOM doit être assurée d'être une organisation viable, désireuse d'agir et financièrement prête à s'engager à répondre à ces demandes. C'est pourquoi l'ajustement des cotisations est très important. Selon Nondwangu, la question des droits de vote n'est pas forcément aussi cruciale, parce que les affiliés ayant moins de 200.000 membres ne seront pas sérieusement touchés. En outre, on

a rarement eu la nécessité de procéder à un pointage – le compte des bulletins et des voix – depuis la création de la FIOM.

Sarde S. RAO (SMEWFI-Inde) s'inquiète du fonctionnement dans l'avenir des affiliés en Inde avec la proposition relative aux cotisations. Depuis la mise en application de la nouvelle politique économique du FMI et de la Banque mondiale en 1991, il y a eu en Inde une amélioration du PNB et du PIB. Mais le fossé entre riches et pauvres s'est encore élargi. Une grande partie des travaux effectués dans le secteur public comme dans le secteur privé a été transférée au secteur non structuré de l'économie. Dans ce secteur, le nombre de travailleurs/euses a augmenté de manière phénoménale. Le critère d'application du PNB pour le calcul des cotisations ne reflète pas la réalité sur le terrain en Inde où les cotisations doivent être payées au niveau local, au niveau de l'État fédéré et au niveau national, en plus de ce qui doit être versé à la Fédération des métallurgistes. Bien qu'il déclare voter pour la proposition, il demande que la FIOM accorde une aide durant la période de transition pour éviter d'accabler les affiliés.

Fernando LOPEZ (CNM-CUT-Brésil), en tant que membre du groupe de travail ayant débattu la question des cotisations durant de nombreuses années, résume la discussion en disant que la commission tout entière a exprimé l'opinion que la proposition représente un compromis minimum pour permettre à la FIOM de se développer dans l'avenir.

Le Secrétaire général adjoint, Brian FREDRICKS, demande aux affiliés de considérer les changements aux Statuts comme un outil capable d'aider la FIOM à poursuivre ses activités. Le Secrétariat n'est pas surpris de la large gamme d'opinions exprimées par les affiliés, car elles reflètent la même passion exprimée par le Groupe de travail lui-même sur les sujets affichés. Il est d'accord sur le fait que certains pays seront touchés; néanmoins, la question du compromis ne portait pas sur un retrait de voix chez aucun affilié, mais plutôt sur l'établissement de la solidarité, de ce que représente la FIOM et qui est sa raison d'être. Les cotisations sous leur forme actuelle sont inadaptées, non en raison de leur montant, mais en raison des défis auxquels les affiliés sont confrontés dans le monde actuel. Il ne s'agit pas d'égalité, mais d'être capable d'édifier des structures syndicales plus puissantes en appliquant le Programme d'action. Il rappelle les paroles du camarade Nondwangu au sujet des changements apportés au système de votation qui sont pratiquement hors de propos, parce que tout au long de l'histoire de la FIOM, seuls les votes exprimés de vive voix ont été pris en considération et non les bulletins de vote, ce qui est l'exemple parfait de la manière dont la solidarité a toujours prédominé au sein de la FIOM. Il espère que ce sera le cas lors du vote sur les changements proposés aux Statuts.

Le Président de la commission Jens BUNDVAD dit que le débat sur cette question reproduit pratiquement le débat qui eut lieu au sein de la commission. Il note qu'il n'y a pas eu de commentaires contre le changement aux Statuts portant sur l'adjonction de sièges réservés à des femmes au Comité exécutif. Il dit également s'associer pleinement aux commentaires sincères du camarade Bianchi, parce qu'il est vrai que la FIOM est une organisation qui ne serait rien si elle manquait de compassion, d'empressement et de la force lui permettant de faire preuve de fraternité pour adoucir la situation difficile des travailleurs et des travailleuses partout dans le monde. Mais il est réellement convaincu que les nouveaux Statuts permettront à la FIOM de réaliser exactement cela. "Nous faisons des compromis chaque jour sur des questions diverses, et ceci est le meilleur compromis possible pour l'avenir de la FIOM" dit-il, en demandant l'adoption de la proposition relative aux Statuts.

Le Président NÜRNBERGER annonce que le quorum est atteint et qu'un vote à la majorité des deux-tiers sera nécessaire pour prononcer l'adoption des nouveaux Statuts. Il

énonce en détail chaque article où des changements sont proposés et demande un vote à mains levées en faveur de l'approbation, dont le résultat s'énonce comme suit:

Article 3 – Organes de la Fédération – approuvé à l'unanimité

Article 4 – Attributions du Président, du Secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints – approuvé à l'unanimité

Article 6 – Admission, démission et exclusion – approuvé à l'unanimité

Article 7 – Paiement des cotisations – approuvé

Article 8 (Nouveau) – Cotisation en retard et exonération – approuvé

Les Statuts sont **approuvés** dans leur intégralité.

## **POINT 10: ÉLECTIONS**

**a) Président** - Le Comité exécutif et le Comité central avaient approuvé à l'unanimité la nomination de **Jürgen Peters** (IG Metall) à sa réélection à la présidence de la FIOM. Comme il n'y a aucun autre candidat, Peters est élu à l'unanimité. Le Président Peters remercie le Congrès pour son vote de confiance.

**b) Secrétaire général** - Marcello Malentacchi, ayant été sélectionné comme candidat à sa réélection au poste de Secrétaire général de la FIOM, est également élu. Marcello s'engage à continuer à faire tout son possible au cours des quatre prochaines années pour réaliser les objectifs de la FIOM.

**c) Membres du Comité exécutif** – Les candidat(e)s suivant(e)s des six régions de la FIOM sont élu(e)s, y **compris huit femmes**, un résultat historique dans les annales de la FIOM:

**Afrique** -  
Silumko Nondwangu - NUMSA, Afrique du Sud  
Selina Tyikwe - NUMSA, Afrique du Sud  
Nkakatsi Boniface - TUICO, Tanzanie  
Mohamed Nsiri - FGME-UGTT, Tunisie

**Asie/Pacifique** -  
Jessie Yeo Hong Cheng - FIOM-SC, Singapour  
Julius Roe - AMWU, Australie  
G. Sanjeeva Reddy, INMF, Inde  
Nobuaki Koga - FIOM-JC, Japon

**Amérique latine  
et Caraïbes** -  
Emilia Santana Valente - CNM-CUT, Brésil  
Nair Goulart - CNTM - Brésil  
Napoleon Gomez - SNTMMS, Mexique  
Francisco Gutierrez - UOM, Argentine (rotation)

**Europe centrale  
et orientale -**

Michael Tarassenko - MMWU, Russie  
Lucie Studnicna - OS Kovo, République tchèque  
Mare Anceva - SMER, Macédoine

**Amérique  
du Nord -**

Leo Gerard - USWA, États-Unis  
R. Thomas Buffenbarger - IAMAW, États-Unis  
Ron Gettelfinger - UAW, États-Unis  
Carol Landry - USWA, Canada

**Europe  
occidentale -**

Mari-Ann Krantz - Sif, Suède  
Gianni Rinaldini - FLM, Italie  
Herwig Jorissen - CMB, Belgique  
Jürgen Peters - IG Metall, Allemagne  
Derek Simpson - FIOM Section britannique – Royaume-  
Uni  
Kjell Bjorndalen - FF, Norvège

**d) Membres de la Commission de vérification des comptes** - Les candidats suivants à la Commission de vérification des comptes sont **élus**:

Håkan Arnelid, Svenska Metall, Suède  
Werner Funk, SMUV, Suisse  
Owen Herrstadt, IAM, États-Unis  
Eberhard Vetter, IG Metall, Allemagne

Avant suspendre les travaux de la journée, le Président PETERS reprend la présidence pour témoigner sa reconnaissance à un invité de marque, Max BAEHRING, qui a pris sa retraite en 2003 après 12 années comme Président de Dansk Metall. Il a également occupé durant une période les fonctions de Président de la FEM et il est donc un ancien membre du Comité exécutif de la FIOM. En reconnaissance d'être l'un des syndicalistes les plus sensibles aux activités internationales de tout le mouvement, Peters remercie le camarade Baehring et lui souhaite une retraite agréable, tout en lui remettant un cadeau d'adieu.

Sur ce, le Congrès suspend ses travaux pour la journée à 15 heures 45.

## **SÉANCE DE MARDI MATIN**

### **24 mai 2005**

Le Congrès se réunit à nouveau à 9h08, sous la présidence de **Fernando LOPES** (CNM-CUT-Brésil). Il salut chaleureusement plusieurs amis proches de la FIOM qui assistent au Congrès, et, en particulier, Jim Baker, qui représente l'OIT, et Salvador Castro, Président de l'affilié chilien de la FIOM, CONSFETEMA, qui était l'un des délégués au Congrès de 1964 à Vienne. Il remet en souvenir à Marcello un exemplaire du compte-rendu de ce Congrès. Les vétérans de la FIOM, Klaus Zwickel, ancien Président, et David Fowler, ancien Secrétaire général adjoint, assistent aussi au Congrès. Il présente également les remerciements et la reconnaissance du Congrès à deux retraités, Michel Huc, France, et George Kourpias, États-Unis.

#### **INTERVENTION du Dr Alfred GUSENBAUER, chef du Parti social-démocrate autrichien**

Le Président Lopes présente un orateur invité, le **Dr Alfred GUSENBAUER**, chef du Parti social-démocrate autrichien depuis 2000, qui commence son allocution en disant sa fierté d'avoir appartenu au syndicat autrichien des travailleurs/euses de la métallurgie et du textile, qui réussit chaque année à négocier une excellente convention collective, tant pour garantir les salaires et autres prestations aux travailleurs/euses, que pour assurer le progrès économique et social en Autriche.

Au début de la semaine, l'Autriche célébrait plusieurs événements importants. Le plus notable marquait la fin de la Seconde Guerre mondiale il y a 60 ans et également l'établissement de la Seconde République. Durant six décennies, les Autrichiens ont bénéficié d'un progrès social et économique, dû en grande partie aux efforts du mouvement syndical autrichien. Les syndicats – et en particulier ceux des industries métallurgiques – méritent des félicitations pour leur rôle dans ce succès.

Depuis le milieu des années 1980, les syndicats, les États et les sociétés en général ont ressenti les effets d'un climat international difficile caractérisé par le prétendu "consensus de Washington" et par des politiques néolibérales basées largement sur un principe unique, à savoir l'augmentation des bénéfices des entreprises et la réduction de l'impôt sur les sociétés qui permettent de réaliser des investissements en capital pour créer de nouveaux emplois capables apparemment accroître les revenus et le pouvoir d'achat des populations laborieuses. Cela constitue le noyau de l'idéologie néolibérale. Cependant, elle a échoué sur toute la ligne, tout au moins en Europe. Bien que les bénéfices soient plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été, et que le bas niveau des taxes sur les bénéfices soit sans précédent, le chômage a augmenté et la part allouée aux travailleurs/euses se réduit d'année en année. En fait, le néolibéralisme a abouti exactement à un résultat contraire aux objectifs qui avaient été fixés. Cela est à mettre en grande partie au compte des inquiétudes des travailleurs/euses qui ont tout d'abord peur de perdre leur emploi, et qui subissent en permanence une pression de plus en plus forte pour travailler plus vite et mieux sans augmentation de salaire. En fait, les salaires ont tendance se réduire de plus en plus.

La solution consiste à venir à bout du système néolibéral et à établir de nouvelles politiques dont les résultats dans la vie ne se mesurent pas uniquement en profits abstraits, mais plutôt en qualité de vie et en revenus pour les populations laborieuses. Un nouveau modèle économique visant la création d'emplois et une garantie de revenus pour la population est nécessaire. Ces idées sillonnent l'Europe comme le montrent les protestations contre les profits démesurés qui s'élèvent de plus en plus à l'encontre les

responsables politiques. Les gens sont mécontents du système néolibéral et se demandent ce que l'avenir leur réserve et quelles sont les alternatives.

En Autriche, le Parti social démocrate et les syndicats sont d'avis que les priorités dans le pays consistent à prendre des décisions politiques capables d'assurer la croissance économique. Ils veulent réaliser des investissements dans l'infrastructure du pays, les routes, les voies ferrées, les réseaux sur l'internet, des investissements dans le savoir et la recherche. Ils veulent une politique fiscale qui offre des incitations à des investissements réels et qui impose également la taxation de toutes les entreprises rentables. Les classes laborieuses et les consommateurs/trices ne doivent pas être les seul(e)s à supporter le coût du financement des projets d'intérêt public. Les entreprises doivent accepter leur part de responsabilité par une contribution à l'assiette fiscale des gouvernements. Dans certains cas, la charge fiscale du personnel de certaines sociétés internationales est supérieure à celle de l'entreprise elle-même, ce qui est encore la preuve d'une irresponsabilité sociale.

C'est ici que l'Union européenne a un rôle à jouer, car pour ce qui est des consommateurs/trices, les taxes que paient les personnes comme la taxe à la valeur ajoutée sont différenciées selon la consommation de certains articles. Cependant, la taxation des bénéfices des entreprises est totalement arbitraire et donne lieu à une réduction fiscale d'année en année. C'est un abus total. Il est prouvé, tout au moins en Europe, que les pays qui ne participent pas au dumping fiscal, mais continuent d'exiger l'imposition des bénéfices, sont précisément ceux qui détiennent le taux de croissance le plus élevé et le développement le meilleur sur le plan du marché du travail. C'est pourquoi, pour combattre le néolibéralisme en Europe, l'une des premières tâches consiste à établir une harmonisation fiscale des entreprises et mettre fin à la course à la fiscalité.

Sur la scène politique, le mouvement social-démocrate est actuellement minoritaire en Autriche, et les élections sont prévues au début de l'automne 2006. Il fait preuve d'optimisme quant au résultat du scrutin parce qu'il est le seul parti à comprendre que la population veut des changements fondamentaux en politique économique et sociale. Le SDP se considère comme faisant partie d'un projet européen et international visant à corriger les échecs du néolibéralisme et à obtenir un équilibre convenable entre le travail et le capital. Il a pour objectif de pouvoir donner du travail à chacun(e) et un salaire permettant de vivre à celles et ceux qui font tout le travail.

### **INTERVENTION de Sharan BURROW, Présidente de la CISL**

Le Président Lopes présente ensuite **Sharan BURROW**, Présidente de la CISL et ancienne Vice-présidente de l'Internationale de l'éducation, qui déclare que sa présence au Congrès marque sa première visite officielle en tant que Présidente de la CISL depuis sa récente élection, et elle espère travailler étroitement avec la FIOM dans les années à venir.

Les syndicats tout au long de l'histoire ont occupé une place centrale dans les luttes démocratiques et la recherche de la paix, du pain et de la liberté, qui restent de nos jours l'objectif de la main-d'œuvre syndiquée. Les travailleurs et les travailleuses en Biélorussie, en Birmanie, en Colombie, au Zimbabwe et dans beaucoup d'autres pays se battent pour obtenir une stabilité politique et des droits fondamentaux, alors que d'autres paient le prix d'une mondialisation au service de l'entreprise basée sur la mobilité des capitaux et de la production. La FIOM maintient une forte tradition de solidarité qui l'autorise à se battre pour la paix et le développement au bénéfice des autres, ce qui ne peut être atteint que par le partenariat, la solidarité et l'action politique. Elle affirme que "le travail n'est pas simplement une denrée de base", en décrivant le défi présenté par le XXI<sup>e</sup> siècle pour

l'implantation de la suprématie du droit garantissant le respect des droits des travailleurs/euses, sans quoi l'économie mondiale s'effondrerait. Les infractions aux droits syndicaux par les multinationales dans beaucoup de pays sont à mettre au rang des crimes contre l'humanité, quand des gouvernements ferment les yeux sur l'état critique de leurs propres citoyen(ne)s.

Au lieu de se servir de la mondialisation comme d'un moyen capable d'améliorer la vie des travailleurs et des travailleuses et de leurs familles, les syndicats se battent contre la cupidité d'entreprises qui ont perdu tout sens de la mesure. Les multinationales s'intéressent uniquement aux profits à réaliser aux dépens des salaires, de la sécurité sur le lieu de travail, des conditions décentes et des droits des travailleurs/euses. Par exemple, la liste des 100 premières entreprises australiennes vient d'être publiée avec les salaires de leurs directeurs généraux. Alors que les grandes entreprises font campagne pour une diminution de la fiscalité et une augmentation de l'aide aux entreprises, le directeur général de l'une des grandes institutions financières percevait une gratification de 47 pour cent qui s'ajoute à son salaire, soit un montant révoltant de six millions d'euros pour l'année. La mesure a été approuvée presque sans remarque par le conseil de direction. Les dirigeants d'entreprise ont soutenu une attaque du gouvernement australien visant à obtenir la réduction du salaire minimum et la suppression du droit à la négociation collective. Deux milliards d'êtres humains vivent avec moins de deux dollars (USD) par jour, 187 millions sont au chômage et 2,2 millions environ sont tués soit dans leur travail soit des suites d'une lésion contractée au travail.

Sans règles mondiales de protection des droits des travailleurs/euses et de l'environnement, la dislocation des emplois et le fossé séparant riches et pauvres continueront de s'étendre. Cette situation exige une action à la fois syndicale et politique à l'échelle mondiale pour assurer des droits légaux. La CISL s'engage à œuvrer aux côtés de la FIOM et des autres fédérations syndicales internationales pour exiger le respect des droits des travailleurs/euses par les multinationales et leurs fournisseurs. La syndicalisation est indispensable à l'intérieur des pays et au-delà des frontières. En outre, la classe politique doit être tenue responsable des manquements à ces droits.

Un cadre de libre-échange réciproque exige aussi une réforme de l'ONU, du FMI, de la Banque mondiale, et naturellement de l'OMC. Sans règles mondiales et lois équivalentes, les travailleurs/euses sont plus facilement victimes d'agissements. Cela oblige l'OIT à faire preuve de plus de fermeté pour le traitement des plaintes et l'engagement des poursuites. La FIOM a demandé que la question de l'emploi occupe une place centrale à la conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong. Le commerce détient un impact énorme sur le niveau et sur la qualité de l'emploi, sur les conditions de vie et sur le développement social; pourtant on ne tient aucun compte des conséquences d'un libre-échange non réglementé. C'est pourquoi, tout accord commercial concernant les produits, les compétences et les services, devrait favoriser les objectifs du développement et de l'emploi.

"Notre appel en vue d'une action contre la pauvreté n'en est qu'à son début", dit-elle, en décrivant comment les nouvelles alliances avec des ONG visent à obtenir davantage d'influence sur les politiques. Les gouvernements de droite dans le monde sont séduits par les conseils d'administration des grandes entreprises, et intimidés par la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE. C'est pourquoi la réalisation des ambitions de la FIOM pour une "mondialisation à visage humain" nécessite un renforcement de la puissance syndicale, ainsi qu'une plus grande action politique. Seuls les syndicats et la société civile accordant leur soutien à des dirigeant(e)s politiques à l'écoute des desiderata du monde du travail pourront maîtriser le virage à l'extrême droite amorcé actuellement. Le défi cette année consiste

donc à se mobiliser pour faire savoir aux gouvernements que le processus démocratique se poursuit bien après l'échéance électorale.

Elle évoque les manifestations de solidarité en Australie lors de la Journée commémorative célébrée en avril pour rendre hommage aux travailleurs/euses qui ont perdu la vie dans des accidents du travail, et elle remercie la FIOM, et en particulier les affiliés des Pays-Bas et des États-Unis, pour leur solidarité dans la lutte pour une juste indemnisation des victimes de l'amiante par la société James Hardie. Le lancement par l'OIT d'un projet d'interdiction mondiale de cette substance meurtrière est entièrement justifié et il est indispensable. Des campagnes de grande portée, comme celle-ci, nécessitent une communauté d'esprit, une unité de cœur et une force syndicale à l'échelle du monde. Elle ajoute que "nous ne pouvons pas nous adonner à l'isolationnisme". Bien que les structures et les traditions nationales soient importantes, les syndicats doivent reconnaître que les priorités du mouvement syndical international s'entrecroisent. Les FSI et les centrales nationales doivent travailler sans faille aux côtés de la CISL pour s'attaquer au défi réel constitué par le développement de la syndicalisation, les campagnes dans les entreprises, l'activisme d'actionnaire, le pouvoir des consommateurs/trices et l'influence politique, pour améliorer les législations du travail et de l'entreprise.

Le véritable défi concerne le besoin urgent de définir des priorités dans le cadre d'un "nouvel internationalisme". La réunion prochaine du Comité exécutif de la CISL portera sur cinq domaines clés pour les syndicats en tant que premières étapes critiques: (1) un projet politique sur la mondialisation; (2) l'appel mondial en vue d'une action contre la pauvreté; (3) les zones franches de production; (4) les travailleurs/euses migrant(e)s; et (5) la Chine. La question est de savoir comment obtenir et mesurer un succès. Ces objectifs ne pourront être atteints que par des actions communes. "Nous devons identifier les domaines, s'y attaquer et s'y accrocher collectivement jusqu'à obtenir une réussite" insiste-t-elle. L'enjeu central porte sur les revendications concernant le respect des droits des femmes et des travailleurs/euses migrant(e)s. "Les syndicats ont besoin des femmes et les femmes ont besoin des syndicats". Elle loue la FIOM pour l'élection de huit femmes au Comité exécutif. Le devoir humanitaire met tous les syndicats en demeure de lutter aussi en faveur des droits de la personne et des droits du travail pour les migrants. L'emploi sans exploitation est la seule solution viable pour éradiquer la pauvreté.

"Nous partageons une lutte commune", dit Burrow – pour les normes fondamentales du travail et le développement durable dans les pays en développement, pour le respect et le soutien des efforts entrepris dans les pays en transition, et pour le maintien et le renforcement des réalisations des pays développés. Les aspirations communes pour une vie décente sont la paix, le pain et la liberté. Et l'histoire montrera qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, les syndicats étaient unis dans la solidarité pour l'édification d'un monde juste.

Le Secrétaire général MALENTACCHI remercie la camarade Burrow pour son discours-programme intéressant et contestataire, et il promet le soutien de la FIOM aux efforts ambitieux de la CISL pour l'édification d'un nouveau "mouvement ouvrier mondial".

## **POINT 11: PROGRAMME D'ACTION DE LA FIOM**

Malentacchi rappelle l'argument avancé par Burrow selon lequel la lutte est la même, indépendamment des différences rencontrées dans les cultures et les pays dans lesquels la FIOM a des affiliés. La mondialisation a tenté d'annuler les réalisations du mouvement

ouvrier obtenues depuis une centaine d'années. Les syndicats sont confrontés à de grandes difficultés, et les méthodes qui ont eu du succès dans le passé ne sont plus efficaces dans l'environnement économique actuel. La mondialisation néolibérale exerce une influence sur l'économie, la politique et le développement de chaque pays. Des stratégies et des tactiques différentes sont nécessaires, mais elles doivent être élaborées et appliquées de manière uniforme. Le Programme d'action de la FIOM est un projet international, un plan mondial conçu pour améliorer la vie des travailleurs et des travailleuses dans l'économie mondiale.

Le Programme d'action 2005-2009, le quatrième élaboré par la FIOM, est le résultat d'une année de travail qui a nécessité la collaboration de représentant(e)s de tous les affiliés. Il contient des stratégies portant sur des objectifs réalisables, en reconnaissant qu'il est particulièrement important d'associer les syndicats locaux, nationaux et internationaux pour avoir de l'efficacité. Les trois sections du programme contiennent (1) une analyse de l'impact de la mondialisation, notamment sur les travailleurs/euses et le monde du travail; (2) la Déclaration d'intention de la FIOM qui fixe les bases des valeurs et des principes fondamentaux de la FIOM; et (3) des stratégies et des propositions d'action à entreprendre pour contester efficacement les forces du capital international.

Pour faciliter la discussion, chaque chapitre sera présenté par un orateur et suivi d'une table ronde qui portera sur un élément particulier du Programme d'action. Robert Taylor, journaliste britannique, animera chaque table ronde, chacune comportant quatre membres choisis parmi les affiliés. Les propositions seront ensuite discutées en séance plénière, après quoi un résumé de la discussion sera établi et une motion sera présentée pour l'adoption de ces chapitres. En outre, les résolutions proposées seront traitées en temps utile au cours du débat. Les résolutions en suspens seront examinées mercredi après-midi.

Le **chapitre 1** du Programme d'action contient une analyse des conséquences de la mondialisation, notamment pour les salariés et le monde du travail. Il est clair que la mondialisation détient le potentiel nécessaire pour profiter aux travailleurs/euses, notamment dans les pays en développement. Pourtant, elle n'a pas réussi jusqu'à présent à encourager les espoirs mis dans le progrès social et le développement durable. En fait, la mondialisation a conduit à l'abolition de la législation protégeant le travail, les consommateurs/trices et l'environnement. Les forces du marché régissent l'économie mondiale sans tenir compte des conséquences. La situation des personnes sous-employées ou au chômage n'a pas de sens sur le plan économique, et elle n'est ni politiquement ni socialement viable. Les organisations politiques fondées à l'origine pour représenter les intérêts des travailleurs et des travailleuses se sont éloignées de cet objectif pour rechercher le soutien du capital. En conséquence, le mouvement ouvrier doit développer des moyens qui lui sont propres pour exercer une influence plus directe et plus efficace sur le processus politique.

Des lois restrictives ont été adoptées qui remettent en question les droits des travailleurs/euses. La libéralisation des marchés financiers a aggravé la situation par son effet déstabilisateur sur l'économie mondiale. Le commerce mondial est en crise et les règles de l'OMC sont adaptées aux intérêts des pays riches et des entreprises multinationales. Les gouvernements enfreignent les normes fondamentales du travail et les droits des travailleurs/euses dans des accords sur le commerce et l'investissement. Le commerce détient le potentiel nécessaire pour contribuer au développement et réduire la pauvreté, mais il faudrait tout d'abord élaborer de nouvelles politiques et adopter de nouvelles pratiques.

En cette époque de capitalisme effréné dans le monde, nous assistons à l'émergence de nombreuses organisations qui ont des préoccupations identiques à celles de la FIOM. Partout dans le monde, les gens se mobilisent contre les préjudices causés par les entreprises et contre la déréglementation. Quelques organisations, comme le Forum social mondial, ont réalisé une plateforme de grande valeur pour les personnes à la recherche d'une alternative au programme néolibéral. La FIOM doit établir des liens solides avec ces organisations, et la Déclaration d'intention au **chapitre 2** indique très clairement que la FIOM a principalement pour mission d'améliorer les salaires, les conditions de travail et de vie des métallurgistes, et de s'assurer du respect des droits des travailleurs/euses. Le défi consiste à mettre la mondialisation de l'économie au service de la population mondiale.

Une organisation mondiale est nécessaire. Le capital a réussi à dépasser les frontières nationales, mais les syndicats continuent généralement de mener leurs activités à l'intérieur des pays. Il est indispensable d'édifier une structure syndicale mondiale capable de coordonner et de réaliser des actions à tous les niveaux et partout dans le monde. Il est nécessaire de bien comprendre des questions cruciales et de les communiquer. Il est important de renforcer les syndicats par la syndicalisation, l'unification du mouvement des métallurgistes, le développement des droits des travailleuses et des travailleurs. Il faut réaliser des alliances avec des organisations politiques et sociales qui partagent les objectifs de la FIOM. Il faut promouvoir les pratiques commerciales loyales, la justice sociale et l'élimination de la pauvreté. Les syndicats ont besoin d'un pôle d'attraction mondial pour atteindre ces objectifs.

La mobilité des capitaux et la concurrence entre les pays pour attirer l'investissement créent des tensions entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. On assiste à une course à la recherche des salaires les plus bas et de la sécurité sociale la moins performante, qui ne bénéficient qu'aux intérêts du capital et provoquent une dégradation des normes de travail. Pour faire progresser les droits des travailleurs et des travailleuses, la solidarité internationale doit être le mode d'opération de chaque affilié de la FIOM.

Le Secrétaire général MALENTACCHI propose l'adoption des chapitres 1 et 2 du Programme d'action.

Stephen LOFVEN (Svenska Metall-Suède) parle du **travail politique** réalisé par les syndicats à l'échelle mondiale. Les techniques modernes permettent de communiquer rapidement autour du globe, de transférer des capitaux et de modifier très vite l'aspect de la production. Il narre l'histoire du travail depuis une centaine d'années et la manière dont les syndicats ont changé la société. Même la Suède a pratiqué le libre-échange pour vendre ses produits, ce qui avait permis, un siècle auparavant, de les faire prospérer. Mais on ne parlait pas de répartir les bénéfices. Les travailleurs/euses vivaient dans des conditions de pauvreté extrême avec des bas salaires, une longue durée du travail, une absence de sécurité sociale, l'interdiction d'adhérer à un syndicat ou de mener des activités politiques. Finalement, les travailleurs/euses adoptèrent une stratégie syndicale et se rassemblèrent pour participer, dans un premier temps, à la négociation collective.

L'autre dimension syndicale concerne l'unification du travail politique pour le bien de la société, qui permet de prendre de bonnes décisions politiques dans un esprit démocratique. Dans la société économique d'aujourd'hui, la mondialisation offre la possibilité d'accroître la prospérité partout dans le monde. Pourtant, on ne peut pas fermer les yeux sur l'exploitation des travailleurs et des travailleuses dans les pays en développement, comme le travail des enfants et l'esclavage. "Nous devons apprendre les leçons du passé", dit-il. Les syndicats doivent se regrouper dans des activités syndicales mondiales tout en restant dans le même temps une force importante au sein de leurs propres organisations syndicales

nationales et locales. Il souligne l'importance de l'action politique et l'utilité de forger des alliances avec des mouvements sociaux pour former l'opinion publique. Il faut faire pression sur les partis politiques qui siègent dans les organes législatifs et prennent des décisions qui concernent les travailleurs et les travailleuses.

Daniel SANCHEZ (FTM-CGT-France) dit que dans les pays en développement comme dans le monde industrialisé, les effets de la **mondialisation** sur les droits des travailleurs/euses sont toujours les mêmes: les dividendes des actionnaires comptent en premier. Les employeurs veulent un accroissement de la productivité qui demande une durée plus longue de travail avec comme résultat la montée en flèche des profits sur les places financières. Les gouvernements disent que c'est inévitable et que cela fait "partie du progrès." Le modèle capitaliste a forcé les syndicats à faire des concessions injustes et à réduire leurs revendications. La mondialisation a permis à la crise mondiale de s'étendre, et de ce fait, les syndicats et les FSI doivent assumer une responsabilité encore plus grande.

Le Programme d'action, tel qu'il est présenté, constitue la base des stratégies destinées à répondre aux défis auxquels les syndicats seront confrontés au XXI<sup>e</sup> siècle. La question est de savoir comment défendre les droits du travail et réaliser un progrès social basé sur la solidarité. Les syndicats doivent mieux se faire connaître. La solidarité mondiale est nécessaire pour défendre les réalisations et les avantages sociaux obtenus par les syndicats pour leurs membres, dans l'espoir que les travailleurs/euses du monde entier en bénéficieront un jour. Il propose l'établissement d'une Journée internationale d'action de tous les métallurgistes pour la défense de leurs droits. Grâce à une telle démonstration de force et de solidarité, les travailleurs et les travailleuses comprendraient l'utilité des syndicats et l'importance de leur rôle pour déterminer l'avenir de la mondialisation et ses effets sur les populations.

Renate BLAUENSTEINER (GMT-Autriche) partage l'idée que le type de mondialisation que nous connaissons actuellement favorise le capital sans tenir compte de la responsabilité sociale ou des droits du travail. Les emplois sont délocalisés et transférés à l'étranger dans des pays où les droits des travailleurs/euses sont pratiquement inexistantes pour les hommes comme pour les femmes, bien que les **femmes** soient les plus durement touchées. Elles reçoivent moins de prestations sociales et leurs salaires ont tendance à être jusqu'à 70 pour cent inférieurs à ceux des hommes. En Autriche, grâce aux efforts déployés par des syndicats puissants, les effets de la mondialisation ont pu être un peu atténués, bien que le niveau atteint soit encore inférieur à celui d'autres pays. Davantage de femmes occupent des emplois occasionnels. Les revendications portent, en Autriche, sur les droits de la personne et les normes sociales, comme le salaire égal pour un même travail, de même que sur les prestations pour congé de maternité. Les activités liées au Programme d'action ne doivent pas rester de bonnes idées sur le papier; elles doivent être appliquées et développées de manière à renforcer la collectivité mondiale.

N. GOMEZ URRUTIA (SNTMMS-Mexique) est d'avis que les syndicats seront confrontés à de nombreux défis au cours des quatre prochaines années. Ils font face à des multinationales et à des gouvernements qui se sont alliés pour s'opposer à la liberté syndicale et aux droits des travailleurs/euses, et privilégier le **travail occasionnel** et les **délocalisations** qui affaiblissent les syndicats et provoquent des réductions d'effectif. Le syndicat national des mineurs au Mexique a tenté de promouvoir une politique destinée à réduire ou tout au moins contrôler le niveau des délocalisations. Ce phénomène constitue une menace permanente, un cancer qui décime les syndicats. Ce syndicat a pris la décision ferme de combattre ces abus et il a mis en place un système de contrôle des multinationales.

Pour aller de l'avant et surmonter les obstacles, il est nécessaire d'établir une stratégie syndicale mondiale capable de combattre efficacement les effets néfastes de la mondialisation et la pénétration des marchés par les multinationales, une stratégie visant à renforcer l'unité pour avoir de l'autorité. On ne peut pas tolérer des attitudes opportunistes et des trahisons de la part des gouvernements et des multinationales. Les syndicats modernes doivent travailler avec plus d'intelligence et s'engager davantage à la lutte sociale. Ils doivent avoir une attitude agressive dans la syndicalisation. Il est également important de garder son indépendance et son autonomie pour résister aux menaces des multinationales. Il faut adopter une nouvelle philosophie qui accorde plus d'importance à la main-d'œuvre et au travail, faire preuve d'une plus grande solidarité et prendre des mesures d'ordre pratique dans les luttes sociales ou dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses à l'échelle mondiale.

L'enjeu de ces prochaines années sera d'avoir une stratégie concrète d'action, capable de témoigner de la présence et de la force des syndicats, mais aussi de leur esprit de camaraderie internationale, pour améliorer les conditions de travail et la défense de la dignité des travailleurs et des travailleuses. Il présente une note d'information destinée au Secrétariat qui exprime les vues et l'engagement du Mexique sur ce sujet.

Inge ADAM (GMT-Autriche) signale que les **femmes** sont de plus en plus forcées de quitter des emplois à temps plein pour des postes à temps partiel et des travaux occasionnels avec une réduction du salaire. Elles se trouvent en première ligne pour le chômage technique en cas de réduction d'effectifs. Beaucoup de ces femmes sont mères célibataires. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être tombées en dessous du seuil de pauvreté et à dépendre de l'aide sociale. Souvent, les femmes âgées ne trouvent plus de travail, les employeurs estimant qu'apparemment elles coûtent trop cher et qu'elles sont malades trop souvent. En outre, les femmes sont souvent harcelées et brimées sur le lieu de travail par leurs collègues masculins. Elles souffrent souvent de dépression et certaines tentent même de se suicider. La liste des mauvais traitements infligés aux femmes est sans fin. Elle conseille vivement aux syndicats de travailler de concert et de lutter pour la justice et l'égalité des salaires pour les travailleuses, car comme elle le fait remarquer, les "droits de la personne incluent également les droits de la femme".

Tam MITCHELL (ICU-Royaume-Uni) signale la participation de son syndicat à des activités récentes. Au cours de l'été 2004, son syndicat a lancé avec une organisation dénommée "Action for **Southern Africa**" une campagne intitulée "Africa Matters" qui attirait l'attention sur la situation en Afrique sub-saharienne et sur des questions relatives à l'aide, au commerce et à la dette, dans le cadre des préoccupations au niveau national. Bien que le ministre britannique des Finances n'ait pas toujours soutenu les campagnes syndicales, il a été d'un grand secours pour le lancement et la promotion de ce programme. La campagne a eu énormément de succès, et ICU a déjà accueilli, au début de 2005, des rencontres visant à une sensibilisation sur ces questions, qui ont permis de recueillir suffisamment de fonds pour organiser des séminaires régionaux destinés à faire prendre davantage conscience à leurs propres membres de la situation en Afrique et des raisons pour lesquelles ces problèmes sont soulevés. Ce n'est pas uniquement pour des raisons charitables. Son syndicat a joué un rôle clé en organisant des manifestations pour la venue des chefs de gouvernement du G-8 qui participaient, en juillet, à leur conférence en Écosse. Il ne relâche pas la pression sur le gouvernement britannique pour que l'Afrique occupe une place de choix à l'ordre du jour de la conférence de l'UE qui se tiendra plus tard cette année.

Sarde S. RAO (INMWF-Inde) reconnaît que le Programme d'action est un document important que tous les affiliés de la FIOM doivent prendre, sans aucun doute, très au

sérieux. C'est pourquoi son contenu doit refléter les réalités et les nécessités des travailleurs et des travailleuses du monde entier. Il pense néanmoins qu'il ne met pas suffisamment l'accent dans une perspective économique sur le contexte historique, politique et social propre à certains pays, et il craint que cela puisse induire en erreur.

Pour ce qui est du rôle des institutions financières internationales (IFI) dont il est question aux pages 6 et 7, le document indique qu'elles ont réalisé un bon travail pour la reconstruction des économies du monde après la Seconde Guerre mondiale, alors que dans le contexte actuel, leur travail est tout à fait différent. Il dit que depuis le milieu des années 1940, notamment dans le tiers monde et dans les pays en développement, il s'agit uniquement de réforme agraire, d'indépendance matérielle, de capitalisme d'État et de substitution d'importation. Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, le rôle des **IFI** a repris de l'importance. L'idée que la mondialisation pourrait bénéficier aux populations si elle comportait un programme de déréglementation est peu plausible. Ce n'est pas dans la nature de la bête. Les règles peu judicieuses des IFI ont provoqué des dégâts dans le monde et le document devrait aborder ce problème sous un angle qui lui est propre. Le document établit également que l'investissement étranger direct est indispensable au développement économique. Ce qui est vrai, bien que néanmoins, les conditions liées à l'investissement direct dans les pays en développement soient telles que ce n'est pas dans le meilleur intérêt des États.

En ce qui concerne la section 1.9 concernant le **Forum social mondial**, le document souligne qu'il constitue une plateforme que peuvent utiliser les personnes à la recherche d'une alternative au modèle néolibéral, et c'est pourquoi la FIOM doit soutenir son programme. Ce sujet a fait l'objet de discussions dans les syndicats en Inde, et il y a eu consensus sur le fait que le Forum social mondial n'est pas un "mouvement" consacré, mais un forum qui a lieu seulement une fois tous les quatre ans, puis disparaît. Rao avertit que beaucoup de participants au Forum social mondial sont des ONG qui ont leurs intérêts propres qui ne concernent pas l'amélioration des conditions de la classe ouvrière. Au mieux, le Forum social mondial doit être considéré comme une plateforme de liberté de pensée. Il estime nécessaire de revoir ces aspects du Programme d'action pour remporter réellement la lutte contre la mondialisation et garantir la justice pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses du monde.

Erika NUSSGRABER (GMT-Autriche) dit que les institutions financières et l'économie de nos pays sont de plus en plus interconnectées, une tendance qui amène davantage d'incertitudes chez les travailleurs/euses et un affaiblissement de la solidarité dans le mouvement syndical. Il s'agit d'une gageure pour la FIOM car la mondialisation implique pour les salariés des pertes d'emplois sûrs et le développement de formes d'emploi plus occasionnel, des pertes de revenus et davantage de discrimination envers les femmes. Il est réconfortant de voir que depuis le Congrès de Sydney, les femmes ont commencé à prendre une part plus grande aux activités menées au sein des structures de la FIOM et qu'elles font maintenant partie du Comité exécutif. En fait, le chapitre 2 du Programme d'action indique clairement que la FIOM place les droits des travailleuses en tête de ses priorités. La question des **droits de la femme** implique le besoin de réformer des domaines tels que les politiques de l'emploi et de la santé, la sécurité sociale, l'égalité des chances et la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Deux résolutions sur les femmes ont été présentées au Congrès, l'une concerne une déclaration sur l'égalité entre femmes et hommes, et l'autre porte sur les femmes au travail dans le cadre de la mondialisation. Les femmes ont besoin de participer davantage aux activités de leur syndicat; c'est pourquoi il est indispensable que les éléments du

Programme d'action et les résolutions soient appliquées de manière à intéresser les femmes et les faire entrer dans la famille de la FIOM.

Erik LINDFORS (ML-Finlande) dit que le mouvement syndical a actuellement pour tâche de réaliser une meilleure coopération internationale, ce qui ne se fait pas avec des discours tenus dans des congrès ou des séminaires, mais en prenant part aux activités quotidiennes dans un esprit de camaraderie. Les multinationales transfèrent des capitaux et des emplois d'un pays à un autre pour améliorer leurs bénéfices. Les progrès techniques rapides ont accéléré les changements dans le domaine de la libéralisation du commerce mondial. L'accession des pays en développement à l'économie mondiale de plus en plus forte est un phénomène positif. Les syndicats ne considèrent pas uniquement la vague de mondialisation en termes critiques; ils sont des partenaires sérieux et constructifs dans les négociations avec les entreprises et les autorités. Ils demandent que lorsque des entreprises introduisent des changements structurels mondiaux, elles appliquent des normes décentes et adhèrent à certains codes de conduite. En outre, les opérations doivent être contrôlées avec soin car on ne peut pas permettre au capital d'opérer librement. De grandes entreprises exploitent la main-d'œuvre des pays en développement, ce qui est en infraction directe avec les objectifs fondamentaux du mouvement syndical. Les travailleurs/euses des pays industrialisés se battent également pour empêcher les transferts d'emplois à l'étranger. L'objectif consiste à créer une économie mondiale plus juste et à établir des règles pour le commerce mondial

Sur un autre sujet, Lindfors signale que, malheureusement, les protocoles de base de la Convention de Kyoto ne pourront probablement pas se concrétiser car beaucoup de pays industrialisés n'ont pas signé la convention, et que cela n'a pas d'effet sur les nouvelles puissances économiques en émergence. Tous les pays devrait partager cet objectif environnemental et faire preuve d'un même engagement pour **réduire les taux d'émissions**, comme prescrit par les Nations Unies.

Il signale une très forte expansion dans l'industrie de la **construction navale** qui devrait probablement se poursuivre, en dépit de certaines difficultés dans quelques chantiers navals européens. Des plaintes ont été portées contre certains pays qui soutiennent l'industrie de la construction navale par des subventions de l'État, mais l'Organisation mondiale du commerce met longtemps pour apporter une réponse à ces plaintes. C'est pourquoi, l'OCDE recommande l'adoption d'une nouvelle convention internationale qui interdirait les subventions responsables qui ont pour effet d'occasionner une distorsion du marché. La FEM soutient cette position. Bien que l'industrie soit actuellement stable, il y a encore des problèmes dans les secteurs où la main-d'œuvre ne dispose pas de droits fondamentaux pour se syndiquer, négocier ou avoir des conditions décentes de travail. Les accidents du travail sont courants du fait de l'absence de normes de sécurité. Les conditions les plus déplorables se rencontrent dans l'industrie de **démolition des navires** où les hommes travaillent pieds nus. Le mouvement syndical international doit s'impliquer pour s'assurer que les nouveaux pays qui rejoignent l'OMC s'engagent à adhérer aux normes minimums de l'OIT.

Pour terminer, Lindfors dit qu'en 2004, les affiliés finlandais ont décidé d'organiser en 2006 un forum social qui se tiendra conjointement au **Sommet AFIM** en Finlande. Les discussions porteront principalement sur les droits de la personne, les droits syndicaux et les droits des travailleurs et des travailleuses. L'idée consiste à réaliser un accord international au Sommet AFIM qui garantirait le droit d'adhérer à un syndicat et de négocier des conventions collectives indépendantes. Dans le cas où l'OMC adopterait un accord de ce type, l'OIT aurait alors le droit d'intervenir chaque fois qu'un pays membre de l'Organisation mondiale du commerce enfreindrait l'accord.

Nair GOULART (CNTM-Brésil) fait l'éloge de la FIOM pour la préparation d'un Programme d'action détaillé qui englobe pratiquement tous les sujets de préoccupation des travailleurs/euses dans l'économie actuelle. Elle fait allusion à son expérience au cours des 20 dernières années comme salariée de General Electric à Rio de Janeiro, qui employait une main-d'œuvre de 4.000 qui s'est trouvée réduite à seulement 600. L'entreprise a délocalisé la plus grande partie de sa production, et son poste d'inspectrice de la qualité a été supprimé. En 1981, les métallurgistes employés dans 11.000 entreprises à Sao Paulo étaient au nombre de 400.000, alors qu'ils ne sont plus que 280.000 aujourd'hui. Environ 150.000 salariés ont perdu leur emploi, et environ 2.000 entreprises ont disparu. Dans les années 1980, les travailleurs/euses avaient lutté contre la dictature militaire et réussie finalement à obtenir une nouvelle constitution démocratique garantissant l'élection directe des gouverneurs des États et du président de la République. La population brésilienne a célébré 20 années de démocratie, la plus longue période de démocratie qu'elle n'ait jamais connue.

Cependant, le pays n'est pas sans problèmes. Le chômage au Brésil se situe autour de 12%. Mais 60% de la population active est sous-employée dans le secteur non structuré de l'économie. Malgré les progrès réalisés par le gouvernement, l'OIT et plusieurs ONG, le pays compte toujours une **main-d'œuvre infantine** touchant plus de deux millions d'enfants. Et 600.000 autres personnes vivent dans des conditions d'esclavage. Dix pour cent de la population est urbanisée et manque d'installations sanitaires élémentaires ou de services médicaux minimums. Seulement 25% des logements ont le tout à l'égout. Sur le lieu de travail, les **femmes**, notamment les femmes de couleur, sont sujettes à une discrimination sexuelle et raciale, et perçoivent les salaires les plus bas. Les femmes, qu'elles soient blanches ou de couleur, ont le taux de chômage le plus élevé. Les travailleuses brésiliennes veulent avoir leur mot à dire dans les prises de décision, de façon à obtenir une égalité de chances dans l'emploi et dans la société, ainsi qu'un salaire égal pour un même travail et le partage des responsabilités familiales et des soins aux enfants. Les femmes ne peuvent pas être exclues des syndicats et des gouvernements, ni des organisations sociales en général. Les femmes syndicalistes veulent la reconnaissance des droits de la femme et des droits de la personne pour transformer la société comme elles le souhaitent dans leur pays.

Mija JO (KMWF-Corée) exprime sa satisfaction de ressentir la solidarité internationale au Congrès de la FIOM et de voir se concrétiser de meilleures possibilités données aux femmes. Elle prévoit une participation encore plus grande des femmes, ainsi que le besoin de syndiquer les travailleuses qui ont été exclues des droits du travail. La lutte pour l'amélioration des droits de la femme est l'un des moyens les plus pratiques de combattre le modèle capitaliste. La mondialisation a permis aux multinationales de s'installer partout dans le monde et d'en faire à leur aise. Elles ont réussi à éliminer des droits des travailleurs et des travailleuses qui avaient été remportés de haute lutte.

Actuellement en Corée, environ 180 **travailleurs/euses employé(e)s en sous-traitance** sont en grève contre Hynix MagnaChip, société propriété de Lone Star. Ils/elles ont été licencié(e)s pour avoir tenté de se syndiquer. Les trois dirigeants ont été arrêtés. Il y a une situation identique aux Philippines où 230 travailleurs/euses de Philippine Toyota ont été licencié(e)s pour la simple raison de mener des activités de syndicalisation, bien que l'OIT ait recommandé leur réintégration. Les travailleuses migrantes forment la catégorie la plus touchée par les effets de la mondialisation. Le FMI a donné en 1997 au gouvernement coréen le droit d'embaucher et de licencier les travailleurs/euses et de réaliser les restructurations qu'il juge nécessaires. Les travailleuses mariées sont les plus touchées en permanence par les licenciements. Celles qui ont gardé leur emploi ont eu leur salaire

réduit de moitié. Environ 58% de la main-d'œuvre totale en Corée est employée sur une base temporaire, et les femmes constituent 70% de ce nombre. Un mouvement de syndicalisation est nécessaire pour que les travailleurs/euses à temps plein ne puissent pas être remplacé(e)s par du personnel à contrat temporaire. Les travailleurs/euses doivent combattre le néolibéralisme préconisé par le gouvernement et lutter en faveur des droits de la femme. La solidarité internationale est un atout de grande valeur dans cette lutte, et les syndicats ne peuvent pas rester immobiles et laisser l'OMC décider du sort des travailleurs et des travailleuses.

### **INTERVENTION de Adrie PAPMA d'OXFAM**

La discussion concernant le Programme d'action est suspendue temporairement pour permettre à l'oratrice invitée, Adrie PAPMA, Directrice d'Oxfam, une organisation internationale de constitution d'alliances, de prendre la parole au Congrès.

Pampa explique que l'organisation Oxfam est une confédération de 12 agences de développement présentes dans le monde, qui reconnaît l'importance vitale de promouvoir et faire campagne sur des questions mondiales. Oxfam a modifié sa fonction qui était celle d'organisation donatrice et d'aide humanitaire, afin de jouer un rôle stratégique pour modifier les politiques mondiales, les règles et les opinions qui sont autant d'obstacles à la lutte mondiale contre la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, Oxfam a noué des liens étroits avec le mouvement syndical international. C'est ainsi que des campagnes ont pu être organisées sur des questions importantes pour les travailleurs/euses, comme la lutte contre l'exploitation et les abus le long des chaînes d'approvisionnement des entreprises multinationales. Des approches conjointes ont été déterminées sur des questions d'intérêt commun, comme la recherche d'une plus grande équité commerciale et la réalisation des objectifs de développement du millénaire de l'ONU.

Oxfam a lancé une campagne qui a montré l'absence totale de politique de responsabilité sociale dans les multinationales pour améliorer la vie du personnel des entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Grâce aux efforts entrepris, la législation anti-ouvrière a été bloquée dans un pays, et dans un autre pays, on a pu obtenir une hausse des salaires. Des entreprises refusent, en dépit de politiques déontologiques, de réformer leurs pratiques d'achat qui pressurent durement les travailleurs/euses au bas des chaînes mondiales d'approvisionnement, notamment les personnes employées dans les zones franches d'exportation. Beaucoup d'entreprises adoptent maintenant une attitude bien plus sérieuse pour travailler avec les organisations syndicales et tenir compte de ces critiques.

Comme exemple, une alliance de haut profil avait été établie entre la CISL, la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, et la Clean Clothes Campaign (Campagne vêtements propres), pour faire pression sur l'industrie des vêtements de sport afin que soient respectés les droits des travailleurs/euses. La campagne a réuni des syndicats et des ONG dans 30 pays pour que cette industrie ne puisse plus jamais éviter de prendre des mesures comme par le passé en incitant les syndicats à s'opposer aux ONG. Des ressources peuvent être mises en commun de manière à se compléter. Leurs réseaux combinés ont donné une plus grande portée à leur action. En travaillant ensemble, ils ont pu obtenir la plus grande mobilisation de ces dix dernières années lors de la campagne contre les ateliers de misère (sweatshop), qui a obtenu des résultats importants en mettant fin aux abus et à l'exploitation dans l'ensemble de cette industrie. La campagne a amené quelques changements positifs pour les travailleurs/euses, mais elle a permis également d'obtenir un climat de confiance et de respect mutuel entre les alliés de cette campagne. Cette victoire est l'illustration de ce qu'il est possible de réaliser en travaillant ensemble.

Mme Pampa indique que l'organisation de campagnes internationales sur les droits des travailleurs/euses demandent des approches nouvelles et une plus grande capacité. Elles nécessitent également une pression plus forte, extérieure au système traditionnel de relations industrielles et d'actions revendicatives. Oxfam se sert de son influence sur les consommateurs/trices et les médias pour informer le public quand les entreprises abusent de leur pouvoir pour exploiter les travailleurs/euses des chaînes d'approvisionnement.

La réalisation d'alliances avec des syndicats constitue une expérience qui a sa récompense pour Oxfam. L'organisation s'est jointe à la mission de la FIOM visant à promouvoir un commerce équitable et l'éradication de la pauvreté. Son travail sur ces questions avec le mouvement syndical s'est développé au fur et à mesure de sa participation de plus en plus active aux conférences syndicales et aux forums. Oxfam rappelle l'opinion exprimée par la FIOM selon laquelle il faut porter une attention plus grande au personnel des entreprises des zones franches d'exportation, qui est sous-représenté par les syndicats. Oxfam approuve la décision de la FIOM de réaliser des alliances avec les organisations sociales pour affaiblir la puissance des multinationales, et elle déclare espérer travailler dans l'avenir avec la FIOM.

La discussion concernant les chapitres 1 et 2 se poursuit avec Francisco GUTIERREZ (UOM-Argentine) qui déclare que le Programme d'action est un document qui permet d'analyser et de comprendre les développements qui ont lieu dans l'économie mondiale. Il décrit l'impact de la mondialisation sur les économies, les droits de la personne, l'environnement et le développement durable. "Le modèle économique, tel qu'il existe actuellement, est une maladie", dit-il, un cancer aux conséquences tragiques pour toute l'humanité. Il est la cause de problèmes comme le chômage, la malnutrition et le travail des enfants. L'objectif des syndicats consiste à trouver un remède pour mettre fin à cette situation. Il est important de commencer dans chaque pays avec des expériences syndicales nationales de manière à trouver un dénominateur commun permettant d'élaborer une stratégie globale à l'échelle mondiale, capable de corriger les effets des politiques de mondialisation.

Gutierrez narre l'histoire de l'Argentine de ces quatre dernières années quand le gouvernement appliquait les politiques néolibérales de soutien aux grandes multinationales, préconisées par la Banque mondiale et l'OMC. Le rejet de ces politiques par la classe ouvrière et par toute la population a provoqué des grèves et la résistance des syndicats. La population laborieuse s'est battue pour la défense des emplois parce que les usines fermaient les unes après les autres. Les travailleurs/euses ont occupé deux cents usines pour en assurer la gestion. Cinquante pour cent de la population active vit en dessous du seuil de pauvreté, le chômage et le sous-emploi progressent à un rythme effréné, et la dette extérieure atteint 180 milliards de dollars.

En 2001, le **modèle néolibéral** a imploré et le système financier s'est effondré; les banques et l'industrie étaient paralysées, le chômage a augmenté, et une grève de 48 heures a été déclenchée. Les gens voulaient davantage de travail. Le Président et le gouvernement corrompu étaient l'objet de critiques. L'Argentine a élu cinq présidents et les a rejetés dans la même semaine, parce que ceux qui étaient élus voulaient continuer sur le modèle néolibéral; mais la population s'est rebellée et son opinion a prévalu. Un nouveau gouvernement a été élu, un gouvernement qui respectait le mandat du peuple et prenait des décisions opposées au modèle néolibéral. Ce résultat a été atteint grâce à l'union des travailleurs/euses avec d'autres catégories sociales et collectivités qui demandaient un meilleur modèle économique.

Les efforts du Président Lula et du Président Kirchner ont permis d'obtenir un changement de stratégie économique. Des négociations ont commencé avec le FMI pour changer ses règles et faire grâce de l'endettement de l'Argentine dans le but de stimuler le développement. Le FMI a fait pression pour que l'Argentine reprennent les négociations et soit forcée de payer ses dettes. Gutierrez propose que la section du Programme d'action qui traite de la **remise de la dette** soit abordée par l'ensemble du mouvement syndical. Le développement des pays en émergence est nécessaire pour assurer la croissance durable des pays développés, ce qui nécessite une solution au problème de la dette.

Dimas RANGEL (SITIMM-Mexique) parle des problèmes rencontrés actuellement au Mexique dans l'industrie de l'automobile. Des réductions importantes dans la production de nouvelles voitures et de pièces détachées d'automobile ont eu des conséquences sur la main-d'œuvre. Les leaders syndicaux dans ce secteur ont déposé des plaintes contre la situation auprès des autorités fédérales et du ministère du Travail. Ils ont élaboré entre eux et avec la FIOM une politique destinée à venir en aide aux usines de fabrication de pièces détachées et de montage de véhicules, et pris l'initiative d'engager des négociations collectives avec les entreprises. Au début des négociations, les entreprises ont proposé une réduction de 4% des salaires que les syndicats ont rejetée. Finalement, les travailleurs/euses ont reçu une augmentation de 5,5%, un résultat sensationnel. Leur célébration a pourtant été de courte durée, quand les membres du comité de négociation ont été licenciés, ainsi que 90 travailleurs/euses. Le personnel restant est menacé de licenciement si les protestations se poursuivent.

Le syndicat a soumis son cas à la Confédération mexicaine, et il demande l'aide de la FIOM pour que la région examine ce problème lors de sa prochaine réunion à San Paulo. Il pense que l'entreprise a tenté de déstabiliser l'organisation et qu'elle a conspiré avec d'autres entreprises pour empêcher l'embauche du personnel licencié. Les membres du syndicat luttent encore et sont déterminés à prendre part à tous les programmes approuvés par le Congrès pour faire progresser la question des droits syndicaux. Ils espèrent résister aux attaques de ces constructeurs d'automobiles avec le soutien de la Confédération mexicaine et de la FIOM. L'orateur lance un appel pour l'adoption de stratégies capables de mettre fin aux injustices à l'égard des travailleurs/euses et des syndicats.

Avant de commenter les remarques faites par plusieurs participant(e)s, le Secrétaire général MALENTACCHI souhaite la bienvenue à Anita Normark, la seule femme occupant la fonction de secrétaire générale d'une FSI, la FITBB, dont les bureaux sont dans le même immeuble que ceux de la FIOM à Genève.

Malentacchi remercie les délégué(e)s pour cette discussion riche en enseignements. Comme indiqué par le camarade Lofven, beaucoup de bonnes choses ont été réalisées dans le passé par des alliances avec des partis politiques et avec le soutien de la classe ouvrière. Mais certains de ces partis ont commencé à prendre une autre orientation. Le risque existe que ces partis virent encore davantage à droite, et ce type de relation pourrait devenir impossible dans l'avenir. La FIOM doit demeurer fidèle à ses principes et ne travailler qu'avec les partis politiques qui partagent ses valeurs fondamentales.

Le camarade Sanchez est revenu sur l'appel lancé par Giorgio Caprioli en faveur d'une Journée d'action de la FIOM et de ses affiliés. Cette action a déjà fait l'objet de discussions aux congrès précédents, et il serait peut-être temps de prendre une décision. Le Premier Mai est le moment où les travailleurs/euses réaffirment traditionnellement leurs principes, et la FIOM pourrait sans doute se mobiliser à cette occasion pour exposer leurs revendications. D'un autre côté, il serait peut-être plus approprié de fixer un jour réservé

spécialement aux métallurgistes. Il promet que la proposition fera l'objet d'une discussion plus poussée à la prochaine réunion du Comité exécutif.

En réponse à la suggestion du camarade Rao, il approuve la décision de traduire ce document qui est très important. Le Département de l'information et de la communication doit décider de la manière dont il sera diffusé dans toute l'organisation. Nair Goulart a parlé de fonder le Programme d'action dans le travail quotidien des affiliés. Il s'agit d'un autre aspect de la traduction et de la méthode de diffusion.

Rao a parlé également de travailler avec des ONG en Inde. Au Forum social mondial, il y avait des ONG avec qui la FIOM pouvait travailler, et il y en avait d'autres dont les idéaux et les principes fondamentaux étaient différents. La FIOM doit être très sélective pour déterminer les organisations avec lesquelles elle peut travailler dans différentes parties du monde. Il peut se faire qu'une ONG n'agisse pas de manière identique au niveau mondial et au niveau national, aussi le choix doit se faire sur une base individuelle.

Mme Mija Jo s'est déclarée concernée par les licenciements pour cause d'activité syndicale à l'occasion des grèves qui ont eu lieu récemment en Corée et aux Philippines. La FIOM soutient ces travailleurs/euses à cent pour cent et elle fera tout ce qu'elle peut pour exercer des pressions sur les deux entreprises mentionnées pour les forcer à se conformer aux conventions de l'OIT.

Malentacchi remercie une fois de plus les délégué(e)s pour le débat qui a eu lieu, et il soumet les deux sections à l'approbation du Congrès. Après avoir été mis aux voix, les chapitres 1 et 2 du Programme d'action sont **adoptés à l'unanimité**.

Silumko NONDWANGU (NUMSA-Afrique du Sud) présente la proposition de résolution N° 6.

**RÉSOLUTION N° 6**  
**ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ PAR LE TRAVAIL DÉCENT,**  
**LE COMMERCE ÉQUITABLE ET LE DÉVELOPPEMENT**  
(Soumise par NUMSA, Afrique du Sud et par la Section britannique de la FIOM)

Le 31<sup>e</sup> Congrès, représentant les femmes et les hommes travaillant dans les industries métallurgiques de toutes les régions du monde:

convaincu que la persistance de la pauvreté, quel que soit le lieu, constitue partout une menace pour la paix et est une source de dénégarion des droits fondamentaux de la personne, et que le développement intégral des êtres humains exige le respect total du syndicalisme et des autres droits fondamentaux par les gouvernements;

consterné par le fait que la pauvreté dans les pays en développement coûte encore chaque jour la vie à 30.000 enfants qui meurent de faim ou de maladies évitables;

prenant acte de l'appel urgent lancé par la Commission sur l'Afrique dans son rapport récent aux pays du G8 pour une action destinée à mettre fin à la pauvreté dans le monde;

prenant acte des conclusions de la Commission mondiale de l'OIT selon lesquelles la mondialisation sous sa forme actuelle n'est pas viable et que les politiques du prétendu libre-échange avancées par certains pays riches sont une source permanente de souffrances humaines sur une vaste échelle.

## CONVAINCU QUE:

Les personnes qui subissent actuellement les pires formes de la pauvreté sont en majorité les travailleurs/euses et les populations paysannes et rurales des pays en développement, et principalement les femmes.

L'ordre mondial actuel qui laisse la majorité des populations du globe dans la pauvreté, alors qu'une petite fraction est riche, n'est pas viable.

Dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, la pauvreté augmente en proportion inverse du développement des forces productives dans le monde, alors que beaucoup de femmes et d'hommes n'ont pas de travail ou sont très peu payés et occupent des emplois de plus en plus occasionnels sans aucune protection sociale.

L'éradication de la pauvreté exige, entre autres mesures d'ordre mondial, la mobilisation de la solidarité mondiale des travailleurs/euses.

## CONSTATE QUE:

L'accroissement de l'aide et du crédit n'est pas suffisant pour offrir aux pays en développement des possibilités de soutien au développement industriel et l'augmentation du revenu des familles.

Les politiques commerciales actuelles des blocs commerciaux les plus puissants – en particulier les subventions élevées versées aux agriculteurs – restreignent l'accès aux marchés des pays du Nord et perpétuent la pauvreté et des souffrances intenses.

Toutes les dettes impayables des pays les plus pauvres du monde doivent être annulées.

La promotion d'un commerce équitable – notamment l'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles – est indispensable pour permettre aux pays en développement de bénéficier d'une part des bienfaits du commerce international et de l'investissement.

La croissance mondiale sans précédent des forces de production offre aujourd'hui la plus grande possibilité de répartir les bienfaits offerts par des revenus justes et d'éliminer le fléau du chômage à grande échelle dans les pays en développement.

La création d'emplois décents doit être la priorité centrale des gouvernements, et l'élément principal des négociations commerciales visant un développement réel. Le commerce est un facteur important pour la réalisation du développement et la création d'emplois décents, mais pour beaucoup de travailleurs/euses, le système commercial international n'a rien à voir avec cet objectif ou, ce qui est pire, nuit à cet objectif. Dans les pays en développement tout comme dans les pays industrialisés, les gens estiment que l'agriculture, la sécurité de l'emploi et les moyens d'existence décents sont menacés au lieu d'être améliorés par le commerce, alors que des entreprises multinationales menacent de transférer leur production dans les pays qui refusent d'accorder des droits aux travailleurs/euses et où la main-d'œuvre est bon marché.

Les promesses abondantes sur les possibilités offertes par la libéralisation du commerce grâce à l'OMC ne se sont pas concrétisées par des emplois meilleurs et plus nombreux, et par une croissance dans le monde ou dans les pays en développement. En fait, de nombreux pays en développement qui ont entrepris la libéralisation du commerce

conformément aux politiques recommandées par l'OMC et par les institutions financières internationales, se sont aperçus que cette politique avait comme résultat une désindustrialisation avec comme conséquence l'effondrement de leur industrie nationale.

L'emploi doit être placé au centre des préoccupations pour la préparation de la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong. L'impact du commerce sur le niveau et la qualité de l'emploi offre la possibilité de voir s'il permet ou freine l'amélioration du niveau de vie, réalise le développement et élimine la pauvreté. Pourtant, les conséquences du commerce sur l'emploi sont pratiquement toujours négligées dans les négociations commerciales, en dépit de ces liens incontestables.

Cette situation doit changer fondamentalement pour que les négociations commerciales se déroulent sur la base d'une estimation complète de leur impact sur le niveau et la stabilité de l'emploi (particulièrement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre), sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs/euses, l'égalité entre femmes et hommes, les bonnes conditions de travail, la protection sociale, ainsi que sur l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'accès à des services publics de qualité.

Les défis auxquels les pays en développement et les pays moins développés font face sont encore plus graves dans les négociations sur l'accès au marché des produits non agricoles (NAMA). Une évaluation rigoureuse doit être faite à un niveau tant multilatéral que national sur l'impact des négociations NAMA sur le développement, sur les emplois décents et les personnes pauvres. Les gouvernements ne doivent pas faire de compromis dans ces négociations, sauf s'ils sont conscients des répercussions possibles sur l'application des politiques industrielles capables de réaliser leurs objectifs de développement et d'emploi.

Il est nécessaire d'obtenir un financement par des moyens nationaux et internationaux pour soutenir les mesures d'aide à l'ajustement de l'emploi quand la libéralisation du commerce occasionne des pertes d'emplois.

Les pays en développement tout comme les pays industrialisés doivent disposer de l'espace politique leur permettant d'entreprendre des stratégies nationales légitimes de développement industriel. Les négociations NAMA ne doivent pas être trop restrictives et flexibles. Une clause doit permettre à tout pays en développement (notamment les pays les moins développés) de ne pas lier sa tarification, d'être capable de la modifier sur la base d'objectifs justifiés sur le plan social ou en matière de développement. Il doit avoir le droit de conserver une tarification plus forte si telle est sa volonté, à condition quelle soit conforme au principe portant sur "une réciprocité qui ne soit pas totale" contenu dans la Déclaration ministérielle de Doha.

Le Congrès déclare soutenir intégralement l'Appel mondial pour une action contre la pauvreté et demande instamment à ses affiliés de mobiliser leurs effectifs pour:

- demander à leur gouvernement de placer la création de travail décent au centre de ses travaux, notamment dans les négociations sur la libéralisation du commerce.
- demander aux pays du G8 de présenter des politiques effectives contre la pauvreté à leur réunion en juin.

## LA FIOM DOIT:

- continuer de travailler en collaboration étroite avec les autres partenaires mondiaux et avec les mouvements sociaux animés des mêmes sentiments pour la réalisation des objectifs indiqués ci-dessus
- donner en particulier aux affiliés la capacité d'influer efficacement sur les politiques de leur gouvernement sur le commerce, l'aide et le développement
- se servir des ACI pour renforcer les droits des travailleurs/euses à l'information et à l'éducation sur les questions indiquées ci-dessus.

Nondwangu résume brièvement le texte de la Résolution 6, qui indique la raison essentielle de l'adhésion de 25 millions de métallurgistes à la FIOM, qui est, avant tout, la solidarité. La résolution reconnaît l'effet défavorable du néolibéralisme dans les pays en développement et signale le fossé qui existe entre les pays du Nord et du Sud. Les conclusions de la Commission de l'OIT concernant la mondialisation sous sa forme actuelle et le fait qu'elle ne soit pas viable, sont également spécifiées dans la résolution. Les affiliés de la FIOM sont appelés à adopter des mesures concrètes et à se joindre aux mouvements sociaux du monde entier pour des campagnes concernant les questions relatives au commerce équitable dans les pays du Sud. Une coopération plus étroite entre les syndicats mondiaux et les mouvements sociaux est préconisée. Il est demandé à la FIOM de donner aux syndicats du Sud la capacité leur permettant d'engager leurs propres gouvernements à s'attaquer aux questions relatives au commerce. Enfin, la résolution demande l'inclusion des questions concernant l'information et l'éducation dans les accords-cadres internationaux. Il demande au Congrès d'approuver cette résolution.

Michael LEAHY (C.U.-Section britannique) soutient l'adoption de la Résolution 6. La mort affreuse et lente de milliers de personnes causée par la pauvreté devrait couvrir de honte et de remords les dirigeants du monde, parce que chacune de ces morts aurait pu être évitée. L'eau potable, les denrées alimentaires de base et les soins médicaux élémentaires auraient sauvé toutes ces vies qui ont été cruellement écourtées. Les populations des pays riches n'ont pas fait preuve de la solidarité nécessaire pour mettre fin à cette terrible injustice et à la destruction de vies humaines. Il déclare que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC sont les grands complices de crimes contre l'humanité quand ils refusent d'agir. Nous avons maintenant la possibilité d'éradiquer la pauvreté dans le monde. Lors des dernières élections au Royaume-Uni, tous les partis y ont consacré une journée et ont pris l'engagement de vaincre la pauvreté dans les pays en développement. Dans le passé, les gouvernements conservateurs britanniques avaient refusé une aide et une remise de la dette aux pays les plus pauvres pour leur permettre de se sortir de la pauvreté. Le nouveau gouvernement travailliste qui occupera la présidence à la réunion des pays du G8 et au Sommet de l'UE aura la possibilité d'agir de manière décisive pour que la pauvreté soit de l'histoire ancienne. Un calendrier a été établi pour atteindre l'objectif de l'aide au développement fixé par l'ONU à 0,7% du PIB.

Les gouvernements de l'Union européenne doivent abandonner la subvention quotidienne de 2 dollars (USD) versée pour chaque vache européenne. Trois milliards de gens en Afrique, en Asie, en Amérique latine vivent avec moins d'argent. Il faut supprimer les subventions à l'exportation parce qu'elles nuisent aux agriculteurs et les affament. Les gouvernements du G8 doivent s'efforcer d'obtenir l'annulation de la dette des pays en développement, dont leurs habitants, qui sont les plus pauvres de la planète, ne sont en aucune façon responsables de ces emprunts. Les règles d'un commerce inéquitable établies sous le contrôle de l'OMC permettent de soutirer 2 milliards de dollars par jour aux pays en

développement. La mondialisation doit servir à satisfaire les besoins des êtres humains et non la cupidité des riches.

L'éradication de la pauvreté conduirait à une paix véritable et à une coopération internationale. Les pays industrialisés en bénéficieraient car leurs industries de fabrication trouveraient un avantage dans les marchés énormes qui se développeraient en Afrique, en Amérique latine et dans les pays pauvres d'Asie. Les dépenses massives d'armement et les conflits armés sont inexcusables quand des gens meurent de faim. Le développement syndical est la manière la plus rentable de promouvoir le développement, la responsabilité démocratique et la gestion équitable des affaires publiques. Tous les syndicats sont invités à soutenir la lutte internationale contre la pauvreté et l'injustice.

La Résolution 6 est **adoptée à l'unanimité**.

### **RÉSOLUTION N° 3 CONTRE LA GUERRE**

(Présentée par Alessandra MECOZZI - FLM, Italie)

Le droit à la paix est un droit fondamental pour chaque être humain: le combat pour réaliser cet objectif, auquel participe la FIOM, est lié à la lutte pour les droits économiques, sociaux, civils et syndicaux des métallurgistes, pour un développement durable et égalitaire entre le Nord et le Sud.

Des millions de travailleurs et de travailleuses, de citoyens et de citoyennes du monde, ont manifesté contre les guerres responsables de milliers de victimes civiles, et qui ne causent que des morts, des destructions et des haines. La FIOM et ses affiliés doivent affirmer leur opposition à la stratégie de "guerre préventive", aux occupations militaires, ainsi qu'à toutes les formes de terrorisme.

La FIOM doit redoubler d'efforts pour réduire la dissémination incontrôlée des armes dans le monde, la prolifération des armes nucléaires et l'accroissement exponentiel des dépenses militaires. À cet effet, la FIOM et ses affiliés soutiennent la campagne "Control Arms" animée au niveau international par les organisations non gouvernementales Amnesty, RAIAL (Réseau d'action internationale sur les armes légères) et Oxfam, et ils soutiennent à cette fin la convention sur les armes nucléaires et la campagne "Abolition Now". Il ne faut pas oublier qu'en dépit du silence qui les entoure, plus de 50 pays au monde sont en guerre ou se trouvent dans une situation de conflit armé. Les conflits sont souvent causés ou encouragés par des multinationales sans scrupules et par les ventes d'armes, en dépit des interdictions et des embargos décrétés au niveau national ou international.

En ce qui concerne le conflit en Irak, la FIOM considère que les Nations Unies doivent jouer un rôle central dans la nouvelle phase politique après les élections, dans laquelle la population irakienne a la chance de pouvoir de déterminer son propre avenir.

Dans ce domaine, la FIOM pourrait jouer un rôle clé, aux côtés du mouvement ouvrier mondial, pour coopérer avec les syndicats libres irakiens et les aider pour la reconstruction économique et la cohésion sociale, en luttant pour assurer le respect des droits de la personne et, en particulier, des droits de la classe ouvrière, comme base d'une société réellement démocratique.

Mme Mecozzi parle de la situation infortunée des millions de travailleurs et de travailleuses touchés par les guerres dans le monde. Ces gens sont les premières victimes des guerres, et

la FIOM et d'autres syndicats doivent se tenir au premier rang dans la lutte pour un monde de paix sans guerre.

La Résolution N° 3 est **adoptée**.

### **INTERVENTION de Fred van LEEUWEN, Secrétaire général de l'Internationale de l'éducation**

Fred van LEEUWEN, Secrétaire général de l'Internationale de l'éducation, prend la parole et salue le Congrès au nom de son organisation. La mondialisation exerce partout une influence décisive sur les membres des syndicats, et le mouvement syndical mondial fait face à de sérieux défis. Les syndicats doivent lutter contre la pauvreté, l'exploitation et l'oppression, et ils doivent également protéger la démocratie. La Déclaration d'intention de la FIOM établit très clairement que "les syndicats font aujourd'hui face au défi de mettre la mondialisation de l'économie au service de la population du globe". Ceci ne peut être accompli qu'en travaillant avec d'autres organisations syndicales pour édifier un mouvement ouvrier plus fort par un développement des structures mondiales. En décembre dernier, le Congrès de la CISL s'est engagé à mettre en place une nouvelle centrale syndicale mondiale et à travailler plus étroitement avec les dix FSI pour mettre les idéaux en pratique. La FIOM avec sa force et ses valeurs a un rôle crucial à jouer pour réaliser cet objectif.

La clé du progrès et de la justice pour toutes les populations laborieuses au XXI<sup>e</sup> siècle réside dans une éducation de qualité pour toutes et tous. La FIOM et le mouvement ouvrier soutiennent cet Objectif du Millénaire très important. Face aux défis présentés aujourd'hui par la mondialisation, la solidarité constitue le véritable socle du mouvement syndical. Il faut redonner une vie nouvelle aux valeurs de la solidarité dans les cœurs et les esprits des générations futures.

Le camarade van Leeuwen rend hommage personnellement à Marcello Malentacchi, l'une des grandes figures du mouvement syndical mondial dont la contribution est réellement importante. Il fait l'éloge de la FIOM pour son soutien aux efforts de reconstruction des écoles dans les zones sinistrées de Sumatra et du Sri Lanka après le désastre du raz de marée. L'importance de la promotion et de la protection de la démocratie ne doit pas être sous-estimée. Les syndicats ne peuvent pas exister sans démocratie, et vice versa. Les militants et les militantes du mouvement ouvrier aux niveaux mondial, régional, national et local doivent être organisé(e)s en réseaux pour faire face aux défis présentés par la défense de la démocratie dans le monde entier. Il conclut ses remarques en souhaitant la réussite du Congrès de la FIOM, et il promet la poursuite de la solidarité et du soutien des fédérations mondiales.

Le Congrès suspend la séance pour le déjeuner à 12h50.

## **SÉANCE DE MARDI APRÈS-MIDI**

### **24 mai 2005**

Le Congrès reprend ses travaux à 14h30, mardi 24 mai 2005, sous la présidence de **Thomas R. BUFFENBARGER** (IAMAW-États-Unis). Il souhaite chaleureusement la bienvenue à Garrett Davis, membre de l'ISTC, qui travaille avec la Ligue nationale des aveugles et des handicapés, et qui est concerné par les préoccupations et les questions relatives aux personnes handicapées dans le monde.

Mari-Ann KRANTZ (SIF-Suède; Présidente, Département des non-manuels) présente les **Chapitres 3.1 et 3.2** du Programme d'action sous le titre "Des structures mondiales pour répondre à des défis mondiaux". La coopération internationale est la clé permettant d'aborder les effets de la mondialisation. Le Congrès doit adopter de nouvelles idées et trouver de nouvelles solutions qui pourraient être mises en application immédiatement. Il faut savoir être courageux et aborder des problèmes anciens en faisant preuve d'innovation. La FIOM doit trouver des réponses aux questions suivantes: (1) Comment améliorer encore les structures de la FIOM pour s'attaquer aux défis auxquels fait face le mouvement syndical? (2) Comment établir un lien étroit et clair entre la coopération internationale et les activités syndicales locales? (3) Quels sont les acteurs avec lesquels la FIOM pourrait coopérer de la manière la plus utile?

Le Programme d'action propose l'établissement par la FIOM d'une structure syndicale mondiale capable de coordonner et de concrétiser une action à tous les niveaux, chaque fois et partout où cela s'avère nécessaire. Cela signifie la poursuite de la coopération avec d'autres organisations syndicales, comme la CISL, la Commission syndicale consultative TUAC auprès de l'OCDE et les autres FSI. Les changements rapides qui surviennent dans l'industrie avec les modifications de rapports de force dans lesquels se trouvent des capitaux transnationaux, obligent les syndicats à assurer une efficacité encore plus grande à notre coopération mondiale.

Le Programme d'action signale divers domaines de coopération, notamment dans les technologies de l'information et de la communication, les actions concernant des multinationales, les normes fondamentales de travail, les projets conjoints de création de syndicat, l'analyse des accords sur le commerce et l'investissement, et les conséquences pour les travailleurs/euses des positions adoptées par les gouvernements dans les négociations. Une plus grande unité est nécessaire au niveau local qui pourrait être facilitée par la mise en place de conseils de pays chargés de stimuler la coopération dans des domaines importants comme la syndicalisation des non-syndiqués, la négociation collective, la formation et l'éducation. Le Programme d'action souligne également le besoin de disposer de réseaux d'information reliant les affiliés. Une information pourrait être diffusée sur l'économie, les structures d'entreprise et les relations industrielles, et toutes choses capables d'améliorer la coopération.

L'activité internationale se trouverait entravée sans une base solide au niveau local. Seuls les membres des syndicats et les représentant(e)s élu(e)s à tous les niveaux nous permettent d'acquérir une légitimité. Les canaux de communication doivent fonctionner correctement. La FIOM doit continuer de développer son site sur le web et utiliser son courriel de manière adéquate. Cependant, les pays qui n'ont pas encore accès à l'internet ne doivent pas se trouver désavantagés; les canaux de communication traditionnels doivent donc rester ouverts.

La mondialisation occasionne des problèmes innombrables pour les travailleurs et les travailleuses. Les usines ferment, les emplois sont transférés dans des pays où les processus

de production sont moins chers et où les syndicats sont faibles ou même interdits, où les multinationales dressent les unités de production les unes contre les autres pour obtenir les salaires les plus faibles. Les syndicats sont victimes de chantage pour obtenir une dégradation des accords en vigueur concernant l'emploi et la sécurité sociale. La question est de savoir comment s'y prendre pour écarter ces menaces pour la sécurité et la prospérité dans un esprit de solidarité. "Comment établir un front uni et puissant tout en préconisant le développement du marché de l'emploi et la participation des travailleurs et des travailleuses" demande-t-elle?

La Section 3.2 du Programme d'action concerne les stratégies à employer pour affronter les entreprises multinationales. Les accords-cadres internationaux (ACI) sont des instruments importants à cet effet. Les entreprises n'agissent pas dans le meilleur intérêt de leur personnel, sauf quand elles sont forcées de le faire. Cela nécessite l'établissement de règles légalement contraignantes pour les multinationales, y compris la possibilité d'avoir recours à des sanctions à l'égard des contrevenants. Les ACI qui ont été négociés et signés par des entreprises multinationales se sont révélés être des instruments puissants permettant d'entreprendre des efforts conjoints pour améliorer les droits syndicaux et le recrutement de membres. Ils ne remplacent en aucune façon les conventions collectives conclues au niveau local ou national, mais ils garantissent le respect des lois fondamentales du travail et des dispositions d'application.

Il reste beaucoup à faire pour améliorer les connaissances et la manière d'utiliser ces mécanismes. Dans le cas où la FIOM réussirait à faire respecter les normes fondamentales du travail dans le monde entier dans les unités de production d'entreprises internationales et dans celles de leurs fournisseurs, il s'agirait manifestement d'un renforcement de l'influence syndicale dans les négociations. Jusqu'à présent, la FIOM a négocié onze accords-cadres internationaux. D'autres sont en cours de réalisation, et il faut espérer que cette tendance favorable se poursuivra. Krantz souligne le besoin pour la FIOM de coopérer dans ce domaine avec les autres organisations mondiales.

Tous les ACI ont besoin d'être appliqués et contrôlés, mais pas seulement sur le papier. Dans le cas où les négociations se dérouleraient correctement, il y a de fortes chances pour que l'application réussisse. Ces accords ont permis jusqu'ici de mettre fin à des différends dans deux pays au moins, en Turquie et au Brésil. L'application correcte exige beaucoup de ressources et d'engagement de la part des membres de la FIOM. La FIOM a proposé (1) d'entamer d'autres négociations pour réaliser d'autres ACI, notamment hors d'Europe; (2) d'identifier les possibilités d'améliorer les accords en vigueur; et (3) de développer davantage les mécanismes d'application et de contrôle dans le but de déterminer des stratégies permettant de museler les multinationales peu coopératives pour les amener à la table des négociations. Les accords-cadres internationaux peuvent être un moyen efficace pour obtenir la reconnaissance des droits des travailleurs/euses dans les pays en développement quand la législation est insuffisante ou même antisyndicale.

Les conseils mondiaux et les groupes d'action de la FIOM ont aussi joué un rôle important pour la défense des droits des travailleurs/euses par delà les frontières. Le Programme d'action soumet la possibilité de transformer ces conseils mondiaux en unités de taille plus réduite, en groupes de travail permanents financés par l'entreprise. Il leur serait alors plus facile de réagir en cas d'urgence, d'élaborer des stratégies communes et de coordonner des initiatives avec des représentations régionales comme les comités d'entreprise européens. La FIOM a commencé d'organiser des réunions régionales dans le but de mettre en place des réseaux. Cette initiative est très encourageante, et la FIOM a l'intention de continuer dans cette voie.

Elle aborde le point final relatif à la coopération de la FIOM avec des ONG et la manière dont une coopération pourrait être établie avec des organismes des Nations Unies. La question a été soulevée dans le cadre de l'échange de représentation syndicale avec des pays qui n'ont pas encore atteint un niveau de maturité démocratique. Le SIF en Suède a maintenu et développé durant de nombreuses années des contacts avec la Chine. Il estime que la franchise et la communication sont la manière la plus utile de progresser vers la démocratie et les droits de la personne.

Après ces remarques finales, le Président BUFFENBARGER présente les personnes qui vont participer à la table ronde pour débattre sur le sujet "Relever les défis posés par la délocalisation des emplois". La discussion est animée par Robert Taylor, conseiller de la Confédération européenne des syndicats et ancien rédacteur en chef chargé de l'emploi au quotidien britannique *The Financial Times* de 1993 à 2001. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions relatives au travail.

Robert TAYLOR commence par faire remarquer que la discussion a lieu au bon moment car elle permettra d'examiner à la fois ce qui fait la force et la faiblesse du mouvement ouvrier international dans ses rapports avec les entreprises multinationales. La délocalisation des emplois fait partie d'un changement stratégique décidé par les multinationales, qui a divisé, dans certains cas, les groupements internationaux de travailleurs/euses. Participent à la table ronde Amilia Santana-VALENTE de CNM-CUT, Brésil, Elizabeth BUNN de UAW-États-Unis, Göran JOHNSSON de Svenska Metall, Suède, et Silumko NONDWANGU de NUMSA, Afrique du Sud. L'animateur Taylor demande tout d'abord de déterminer les avantages et les inconvénients de la délocalisation:

"Quels sont les bons et les mauvais effets de la délocalisation, et comment les syndicats doivent-ils réagir en cas de délocalisation?"

Mme VALENTE signale qu'il y a beaucoup de multinationale au Brésil et que quelques accords-cadres internationaux existent déjà. Ces entreprises observent les dispositions de ces ACI hors du Brésil, mais pas à l'intérieur du pays. Il est nécessaire de travailler ensemble pour contrecarrer ces tactiques car le capital tente de diviser les travailleurs/euses. De là l'importance du mouvement syndical international qui permet aux travailleurs/euses de discuter de leurs problèmes communs. Un grand nombre de ces entreprises se conduisent très mal au Brésil, mais elles permettent tout au moins aux gens de travailler, même si les salaires sont indécentes. La discrimination économique est encore plus grande pour les femmes au Brésil. La communication est importante et permet de se rendre compte de ce qui se passe dans d'autres pays.

Taylor demande à Valente d'indiquer le taux de syndicalisation dans ces multinationales, et si le syndicat et la négociation collective sont reconnus dans ces usines.

Elle dit qu'il y a des accords collectifs et également des propositions d'accords nationaux et sectoriels. Il y a deux confédérations qui discutent des intérêts qui leur sont communs et qui travaillent ensemble, mais il y a aussi des questions particulières à l'une ou à l'autre. Chaque syndicat discute des accords collectifs avec ses adhérent(e)s, mais pas avec la confédération.

Taylor signale qu'aux États-Unis, UAW a beaucoup souffert des pertes d'effectifs en raison de la délocalisation des emplois et de leur nouvelle localisation. Il demande:

"Quelle politique UAW a-t-il mené à cet égard et quelles activités pratiques le syndicat a-t-il organisées, peut-être dans les pays où la délocalisation a lieu?"

La déléguée BUNN dit que dans le contexte étroit des membres de UAW, la délocalisation n'a eu aucun effet bénéfique à l'intérieur des frontières des États-Unis. Elle nous a permis néanmoins d'apprendre des choses importantes. Il y a de nombreuses années, UAW représentait presque toute la main-d'œuvre dans l'industrie de l'automobile, à la fois pour le montage et pour les pièces détachées. Après un certain temps, l'industrie d'approvisionnement en pièces détachées a été détachée des opérations de montage. Le syndicat a donc représenté un pourcentage plus faible de travailleurs/euses dans l'industrie des pièces détachées, bien qu'à cette époque la plus grande partie des unités de montage étaient encore syndiquées. Plus tard pendant de nombreuses années, la main-d'œuvre dans l'industrie des pièces détachées n'a plus été syndiquée. Cependant, ces quatre dernières années, UAW a redoublé d'efforts pour syndiquer les travailleurs/euses en utilisant des stratégies d'investissement de capitaux, et tous les avantages et la détermination dont il disposait. Le personnel du montage s'est mobilisé et s'est préparé à frapper un grand coup dans les usines de fourniture de pièces détachées pour soutenir les efforts de syndicalisation; le personnel syndiqué était prêt à ordonner le boycottage des pièces détachées fabriquées par une main-d'œuvre non syndiquée.

Enfin, le syndicat a réussi à conclure des "accords de partenariat" à l'intérieur des États-Unis, similaires à des ACI, mais valables uniquement au niveau national; l'essentiel étant que la syndicalisation est l'une des stratégies de lutte contre la délocalisation et les transferts de production à l'étranger. C'est la seule façon de réaliser une économie mondiale dans laquelle tous les travailleurs et toutes les travailleuses détiennent le droit de constituer et d'adhérer à un syndicat. "Nous devons vivre dans un monde où les entreprises sont en concurrence sur la base de la créativité et de l'innovation, et non sur la base des salaires les plus bas, des conditions de travail les moins sûres et les moins salubres, et des prestations les plus mauvaises", dit-elle.

Taylor insiste sur les délocalisations hors des frontières des États-Unis. Il demande si UAW a cherché à entrer en contact avec des travailleurs/euses de l'automobile dans des entreprises américaines situées dans les pays en développement. Le problème, c'est que les emplois perdus aux États-Unis vont à l'étranger, et Taylor se demande si cela ne constitue pas un obstacle à la solidarité.

Mme BUNN admet la difficulté de réaliser la solidarité, bien qu'il n'y ait pas de tâche plus importante. Il est impossible de réussir tant qu'on a pas réalisé la solidarité. UAW a un accord-cadre international en vigueur, négocié par IG Metall avec Daimler-Chrysler. Elle pense que son syndicat pourrait obtenir de meilleurs résultats dans l'avenir s'il utilisait cet accord. L'une des pièces maîtresse de l'ACI est qu'il concerne également les fournisseurs de pièces, ce qui fait que les protections et les normes négociées ne s'appliquent pas uniquement à la multinationale, mais également à la chaîne des fournisseurs.

Taylor s'adresse à Göran Johnsson pour connaître l'attitude des syndicalistes suédois sur la délocalisation et le transfert d'entreprises, du fait que les syndicats suédois semblent toujours privilégier une approche internationale.

JOHNSON explique que les syndicats sont habitués aux changements structurels et qu'ils en ont même favorisé certains dans le passé, parce qu'ils détenaient le potentiel nécessaire pour assurer une base permettant d'améliorer les revenus réels et le bien-être social. Historiquement, les syndicats suédois n'ont jamais eu une attitude négative vis-à-vis des

changements structurels dans l'industrie et dans la société suédoise. La coopération étroite pendant plus d'un siècle des syndicats suédois et du parti social-démocrate en est l'une des raisons. Quand des gens sont mis à pied parce que leur entreprise déménage dans un pays où les salaires sont bas, il doit y avoir des politiques en place pour offrir un recyclage et une amélioration des compétences au personnel déplacé, en complément d'un bon plan d'indemnités de chômage pour que les gens ne souffrent pas des changements structurels sur le plan social ou financier. Actuellement, la situation s'est un peu aggravée car il est plus difficile de déterminer la possibilité de donner un nouvel emploi aux métallurgistes au chômage dans les nouvelles branches qui émergent, ou s'il s'agit uniquement d'emplois réservés aux diplômés d'études supérieures ou à des personnes hautement qualifiées.

La question suivante de Taylor s'adresse à Silumko Nondwangu pour qu'il décrive l'expérience de son syndicat en Afrique du Sud dans les unités de production des entreprises multinationales qui se sont délocalisées dans la région. Il veut savoir si c'est une bonne ou une mauvaise chose.

NONDWANGU explique que les délocalisations ne constituent pas un problème d'importance majeure en Afrique du Sud. NUMSA avait négocié de bonnes conventions collectives avec les multinationales qui ont leur siège aux États-Unis ou au Japon, ce qui rend difficile pour elles une délocalisation de leur production. Au cours des années, son syndicat a établi des relations favorables avec les multinationales, notamment avec celles venues d'Allemagne. Son syndicat a pu anticiper des processus négatifs de production dans le pays. Cependant, au cours des dernières années, des multinationales ont commencé à délocaliser ce qu'elles considéraient comme étant une production "non essentielle". À cet égard, le syndicat a insisté pour que les conditions d'emploi du nouvel employeur soient identiques à celles de l'ancien employeur. Cela a freiné les délocalisations dans ce secteur. De plus, des conventions collectives strictes ont été négociées avec les constructeurs de l'automobile dans leur pays. La puissance du syndicat est la raison principale pour laquelle les délocalisations n'ont pas pris une importance majeure.

Taylor remarque que cela illustre bien l'importance pour le syndicat de détenir une puissance suffisante lui permettant d'avoir prise sur les entreprises pour qu'elles se conduisent correctement et honnêtement quand elles sous-traitent le travail à d'autres entreprises. Cela conduit au sujet suivant qu'il veut discuter, à savoir le rôle des accords-cadres internationaux signés par la FIOM. Taylor fait remarquer que chaque participant vient d'un pays où les multinationales ont soit leur siège, soit sont signataires de tels accords. Par exemple, Daimler Chrysler, Renault, Volkswagen, Leoni, toutes ces entreprises ont des usines au Brésil, et il se demande si les accords-cadres internationaux ont eu un impact dans leur pays. Il demande:

Les ACI ont-ils permis de développer de nouvelles alliances stratégiques chez les syndicats des autres pays?

VALENTE indique qu'il y a davantage de communication et d'échange d'information avec les syndicats des pays où ces accords sont en vigueur. Ils ont permis d'améliorer les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses, et il espère obtenir davantage de renseignements sur les ACI durant le Congrès.

NONDWANGU ajoute que son syndicat a établi une relation très stratégique avec IG Metall. Ils organisent des discussions bilatérales chaque année sur la force de leurs syndicats, sur la négociation collective et sur les développements en général. Cela leur permet de connaître les décisions stratégiques que les multinationales d'Allemagne devraient prendre dans l'avenir, car les membres de IG Metall occupent des sièges dans les

comités consultatifs de leurs propres entreprises. NUMSA s'en sert pour exercer une influence sur les prises de décision, ce qui lui permet de faire du très bon travail tout comme pour IG Metall avec qui l'information est partagée.

JOHNSSON ne va pas jusqu'à dire que tout va très bien. Il n'y a que onze ACI, ce qui est bien trop peu. Les onze ACI constituent une version plus sophistiquée des anciens accords européens. La Suède a seulement un de ces accords, mais d'autres sont cours de réalisation. Il avertit cependant que les forces du capital travaillent vite et que des liens doivent être établis très rapidement entre les groupes internationaux pour que les syndicats ne soient pas à la traîne. L'objectif est d'avoir dix fois plus d'accords-cadres internationaux au prochain Congrès, pas seulement en Europe, mais dans le monde entier.

Taylor ajoute que les ACI sont un moyen institutionnel permettant de développer la solidarité syndicale internationale. Le gouvernement américain ne joue pas un rôle positif sur le plan international pour les affaires syndicales, bien que les entreprises américaines installées en Europe aient toujours agi selon les lois en vigueur dans ces pays. Il demande si les accords-cadres pourraient un jour s'appliquer aux États-Unis.

Sur à peu près tous les sujets, BUNN établit une distinction très nette entre les politiques du gouvernement américain et l'UAW. Les États-Unis sont en retard pour la formation des ACI, bien que son syndicat ait participé à des discussions avec Ford et General Motors. Les ACI détiennent un grand potentiel, ils constituent à vrai dire une étape sur un long chemin. Les syndicats doivent se concentrer sur l'aspect "fournisseurs" des accords-cadres, sinon ils ne s'occuperont que des activités de montage et des délocalisations.

Le contrôle et la mise en application des accords constituent des défis énormes pour les syndicats comme pour les travailleurs/euses. Elle signale que les normes fondamentales du travail de l'OIT incluent la liberté syndicale. Les États-Unis ont des lois qui garantissent la liberté syndicale, tout au moins sur le papier; pourtant elles ne sont pas appliquées dans la réalité. C'est pourquoi il faut prêter une très grande attention aux réalités et pas seulement à ce qui est écrit avec les ACI. La véritable clé du succès réside dans la fusion de tous les aspects du Programme d'action dans les activités syndicales, ainsi que dans les communications et les discussions en cours entre les représentant(e)s des travailleurs/euses, mais également avec les travailleurs et les travailleuses qui ne sont pas représenté(e)s.

Taylor convient que sous certains aspects, les ACI n'ont pas le potentiel voulu par la FIOM, et que leur mise en œuvre et leur contrôle constituent une difficulté majeure. Peut-être que dans l'avenir, quand il y aura une centaine de ces accords, leur impact sera plus grand sur le plan international et leur contrôle et leur mise en œuvre seront choses courantes.

NONDWANGU est convaincu que les ACI sont peut-être très importants, mais qu'ils ne remplacent pas la création d'une organisation. Quand les syndicats sont faibles, les accords-cadres internationaux ne leur sont d'aucune aide. Des syndicats forts et militants sont nécessaires pour affronter le grand capital. La preuve en est que ces accords n'ont pas été conclus dans les pays où les syndicats sont faibles.

JOHNSSON partage l'opinion selon laquelle certains problèmes pourraient être réglés avec un nombre dix fois plus grand d'ACI. Il faut que les syndicats soient forts pour pouvoir conclure des accords au niveau mondial ou national. Le message à transmettre porte en premier lieu sur la syndicalisation et la formation de militant(e)s capables de négocier des conventions collectives nationales et locales. Le mouvement syndical nordique est puissant

parce que le taux de syndicalisation est élevé. En Suède, les métallurgistes sont syndiqués dans la proportion de 90 pour cent. La solution consiste à syndiquer les travailleurs et les travailleuses et à signer des accords nationaux et mondiaux.

VALENTE ne croit pas que les accords-cadres prendront la place des syndicats. Il s'agit d'un autre outil servant à renforcer leur lutte, et non à remplacer cette lutte. Il faut tirer parti de cet outil pour aider les syndicats et les travailleurs/euses. La syndicalisation est l'un des grands problèmes posés au mouvement ouvrier depuis que les salariés ont adopté une attitude de plus en plus individualiste et ne veulent plus se syndiquer. Les accords-cadres internationaux ne pourront pas résoudre tous nos problèmes, à nous syndicalistes. Ils sont simplement des outils dont on se sert pour lutter, tout comme les principes directeurs de l'OCDE.

L'animateur TAYLOR attire l'attention sur la Chine qui est le plus grand bénéficiaire des délocalisations et des succursales offshore. Il aiguille alors la discussion sur la résolution sur la Chine adoptée par le Comité exécutif, et demande:

Comment formuler une politique syndicale crédible et efficace pour résoudre ce problème et pour éviter d'avoir à faire face à des difficultés graves dans le développement d'une stratégie internationale concernant les délocalisations et les succursales offshore?

JOHANSSON, Président du groupe ad hoc sur la Chine, fait l'éloge de la position sur la Chine adoptée par le Comité exécutif, car elle établit un bon équilibre en raison des divergences d'opinions. Son comité a proposé un certain nombre d'activités capables d'aider à traiter la question chinoise. Tout d'abord, il faudrait dresser une liste des grandes entreprises multinationales dans les industries métallurgique et électrique établies en Chine. Des détails et des statistiques sur les conditions de travail, les salaires, le temps de travail et les relations avec la direction devraient être réunies sur une base de données pour le bénéfice des autres affiliés. Ensuite, une page spéciale consacrée à la Chine devrait être créée sur le web et liée au site de la FIOM pour que les affiliés puissent accéder à l'information sur les activités concernant la Chine. Troisièmement, un séminaire à l'intention des travailleurs et des travailleuses devrait être organisé en Chine à la fin de 2006. Il porterait sur les principes démocratiques, la syndicalisation, la négociation collective et l'environnement. L'idée avancée est de visiter la Chine en 2006; la FIOM pourra alors établir clairement sa position concernant les droits des travailleurs et les travailleuses, l'OMC, les relations commerciales, les entreprises multinationales, les activités concernant l'environnement et la syndicalisation. Elle pourra donner des explications sur la conception syndicale de la négociation, de la sécurité et de la santé au travail.

Mme BUNN reconnaît que les syndicats ont pour objet de créer les conditions permettant aux syndicats véritablement démocratiques de prospérer. Ces conditions ne sont pas remplies quand les militants syndicaux, hommes et femmes, qui se battent dans le but légitime d'instaurer la démocratie dans l'entreprise et le domaine politique sont emprisonnés. Les syndicalistes doivent redoubler d'efforts pour agir solidairement et dénoncer la situation désespérée de ces braves camarades qui croupissent en prison, non seulement en Chine mais un peu partout dans le monde. Toutes les activités de la FIOM doivent viser à créer les conditions permettant aux syndicats démocratiques de prospérer. Les ACI offrent la possibilité d'avoir une relation directe avec la main-d'œuvre chinoise. Mais il faut avant tout que les syndicats dénoncent en permanence les infractions aux droits des travailleurs/euses en Chine et dans le monde, et qu'ils travaillent avec les organisations qui cherchent à faire libérer les responsables syndicaux emprisonnés. Elle ajoute que "nous devons œuvrer à la création de syndicats dynamiques, actifs et démocratiques".

Mme VALENTE soutient la position selon laquelle les accords-cadres internationaux aident à promouvoir la solidarité internationale auprès des travailleurs/euses en Chine. Des entreprises brésiliennes qui ont délocalisé leur production en Chine n'assument pas la même responsabilité sociale qu'au Brésil pour leur personnel. Les lois de leur pays devraient s'appliquer en Chine. Les autorités du pays d'accueil devraient corriger leur législation de manière à favoriser les droits des travailleurs/euses. Les membres brésiliens du parti des travailleurs ont eu des contacts avec leurs collègues chinois pour savoir s'il était possible de modifier la législation en faveur des droits des travailleurs/euses.

NONDWANGU demande instamment de faire preuve de prudence dans les rapports de la FIOM avec la Chine pour que les efforts entrepris ne soient pas considérés comme préconisant un changement de régime. L'intention est de créer des conditions meilleures en Chine qui rendraient possible la présence de syndicats démocratiques pour bénéficier des mêmes normes internationales que les travailleurs et les travailleuses des pays démocratiques. Le message de la FIOM doit être très clair sur ce point.

JOHNSON signale que les vues exprimées à la table ronde ont reflété jusqu'ici les discussions du groupe ad hoc. Lors de la visite en Chine organisée par le SIF et la Fédération suédoise des ouvriers de la métallurgie, les participant(e)s ont dit très clairement ce qu'ils/elles pensaient du système chinois en matière de démocratie ou d'absence de démocratie, de droits de la personne et de droits syndicaux. Il est d'accord avec Nondwangu sur le fait que dans les contacts avec les Chinois, il est important de dire clairement que la FIOM n'embrasse pas la cause du renversement du régime actuel, mais que dans le même temps, elle doit exprimer très clairement et très fortement sa position sur la démocratie et le mouvement syndical démocratique.

Taylor insiste sur le fait que le problème des délocalisations sous-entend le règlement de la question chinoise, car cette question est liée directement à l'attitude de la FIOM vis-à-vis d'autres régimes dans le monde. Qu'il s'agisse des ACI, des règlements collectifs transfrontières entre centrales syndicales, toutes ces choses sont importantes. Mais tant que la situation sera telle que les syndicats ne pourront pas agir et se développer librement, il sera impossible pour les accords-cadres et les stratégies la FIOM exposées dans le Programme d'action d'obtenir des résultats fructueux. Il est difficile de fixer une limite entre le travail syndical et le travail politique. Par exemple, l'action de la FIOM en Pologne a beaucoup contribué aux changements qui eurent lieu il y a 20 ans avec le mouvement Solidarité. Mais la FIOM n'est pas là pour changer le régime. Son intérêt concernait essentiellement les syndicats, les progrès réalisés en faveur des droits des travailleurs/euses à la fois collectivement et individuellement. Les normes fondamentales du travail de l'OIT sont au cœur du sujet. Il pose alors la question suivante:

Quelle est la meilleure façon d'aborder le problème des succursales offshore, soit en Chine soit dans d'autres régions du monde. Qu'est-ce qui est le mieux, le boycottage ou la coopération? Est-il préférable d'avoir recours à des sanctions ou à des accords volontaires?

JOHNSON dit que parallèlement au travail réalisé auprès de multinationales établies en Chine, soit par l'intermédiaire de la FIOM soit par des alliances avec la CISL et d'autres organismes, la FIOM doit bien faire comprendre aux gouvernements, à l'OMC, aux Nations-Unies, au FMI et aux pays du G8, que les syndicats restent fidèles à la démocratie. Il faut également que le reste du monde maintienne une pression constante pour la démocratisation en Chine. Les pays industrialisés ont constaté pendant longtemps que des changements structurels y ont eu lieu. Beaucoup de pays en développement qui ont

bénéficié d'emplois venus du monde occidental pourraient s'apercevoir de la même chose. Il estime impossible d'empêcher le détournement d'emplois vers la Chine et vers d'autres pays où les salaires sont terriblement bas. La question concerne le type d'influence que les syndicats devraient avoir au niveau national, et la manière d'exercer des pressions par le biais des conseils mondiaux.

L'animateur Taylor remercie les personnes qui ont participé à la table ronde pour leurs propos enrichissants, et il résume certaines remarques. Il est difficile, à une époque où les syndicats du monde entier traversent une crise, de trouver des idées nouvelles et positives, et des programmes capables de défier la puissance du capital et des entreprises multinationales. Les forces de la mondialisation sont colossales et redoutables, mais elles sont loin d'être fatalement dominantes. Grâce à des organisations syndicales comme la FIOM qui apportent une réponse positive aux défis présentés par la délocalisation, le développement de liens internationaux entre des syndicats forts et efficaces dans des pays en développement et dans les pays industrialisés revêt une très grande importance pour donner un caractère plus humain au processus de mondialisation. Il espère que la Chine ne constituera pas un obstacle important sur la voie de l'accomplissement des normes internationales du travail et ne provoquera pas un nouvel affaiblissement du mouvement syndical.

Le Président Buffenbarger remercie Taylor et les membres de la table ronde pour les idées exprimées sur ce sujet important. Il donne la parole aux congressistes pour leurs commentaires.

Hisashige DANNÔ (FIOM-Japon) rappelle la décision prise par la FIOM à la réunion du Comité exécutif, en mai, au moment de l'examen de la question de la Chine. L'économie chinoise progresse chaque année de 9% et il y a eu quelques changements démocratiques, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des vues mesurées en parlant de la Chine. Plusieurs réformes ont été décidées et le parti communiste change également. Il y a des transformations graduelles à cette fin. C'est de ce point de vue que la FIOM doit aborder la question chinoise.

Le Comité exécutif a fait également des propositions pour réformer la structure de la FIOM. Danno a proposé lui-même des changements au Département du fer et de l'acier et au Département de l'industrie mécanique, et il espère que beaucoup d'autres changements auront lieu dans la structure de la FIOM qui profiteront à tous ses membres.

En ce qui concerne les ACI, FIOM-JC était en 1997 au premier rang pour l'élaboration des "**codes de conduite**" des multinationales. Au cours des huit dernières années, peu de chose a changé, et il n'y a pas eu de progrès dans la conclusion de ces accords, bien qu'ils aient demandé un travail énorme. C'est pourquoi il reste encore beaucoup à faire. FIOM-JC est pleinement conscient des problèmes dans la région asiatique et travaille avec acharnement à les résoudre.

Kjell BJØRNDALLEN (FF-Norvège) fait remarquer que la mondialisation est un concept difficile et que les événements qui surviennent sont la conséquence, si l'on peut dire, du "rétrécissement" du monde. Les communications électroniques, par exemple, permettent de savoir sur-le-champ ce qui se passe dans d'autres régions du monde. La mondialisation peut avoir, à la fois, des conséquences positives et négatives. Le Programme d'action s'attache à montrer les aspects négatifs qui empêchent de peser sur la mondialisation pour qu'elle change de cap et prenne la direction voulue par les syndicats. Malgré les imperfections de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale, ce sont actuellement les plus importantes **institutions financières internationales** (IFI) capables d'offrir la possibilité

d'obtenir une répartition plus équitable des richesses générées par la mondialisation. L'insertion de clauses sociales dans les accords commerciaux internationaux et dans les mécanismes de prêts de la Banque mondiale et du FMI s'impose. Il est difficile d'appeler cela le "libre-échange" quand ceux qui manufacturent les produits ne travaillent pas librement. Les gens doivent avoir le droit de se syndiquer, le droit de négocier collectivement, le droit à l'égalité entre femmes et hommes. Dans le même temps, il faut abolir le fléau du travail forcé et du travail des enfants dans le monde entier.

La chose la plus importante est peut-être de faire pression sur les IFI pour ordonner des changements en politique et soutenir les droits syndicaux qui sont si importants pour le commerce mondial. Les points du Programme d'action sont d'une importance capitale pour que le monde prenne la bonne direction, tout comme le travail réalisé dans le cadre des ACI que la FIOM a réussi à négocier avec les multinationales. Son syndicat a conclu deux de ces accords et il espère commencer à en négocier deux autres en Norvège. Les membres de la FIOM doivent avoir leur mot à dire sur ce qui se passe dans les entreprises.

Thorkild JENSEN (CO-industri-Danemark) insiste sur le besoin de solidarité dans le mouvement syndical entre pays riches et pauvres. Les marchés financiers sont devenus totalement mondialisés, tout comme les branches industrielles, et l'industrie métallurgique est l'une des plus mondialisées. Les membres de la FIOM sont concernés et inquiets de perdre leur emploi parce que leurs entreprises établissent des usines dans d'autres pays. Des sociétés danoises sont achetées par des groupes étrangers et les salariés subissent des pressions sur les salaires et les conditions d'emploi. Chose étonnante, des entreprises danoises qui ont investi des capitaux dans des unités de production d'autres pays ont créé davantage d'emplois au Danemark que si elles n'avaient pas réalisé ces investissements. Néanmoins, la répartition équitable des actifs et des bénéfices produits par la mondialisation est une source de problèmes énormes.

La croissance économique en Corée, en Chine et en Inde est colossale, mais la majorité de la population n'en profite pas pour autant. Les syndicats doivent insister pour que les entreprises appliquent le principe de la **responsabilité sociale** et pour que la gestion du commerce mondial et de l'OMC soit assurée correctement. L'OMC représente, selon lui, la meilleure chance de mettre en place des règles pour la mondialisation, et il propose de ce fait que la FIOM continue de faire pression pour que l'OMC prenne au sérieux les droits syndicaux. Il soutient la politique de la FIOM concernant la négociation des accords-cadres internationaux. Du reste, son syndicat négocie actuellement avec plusieurs entreprises danoises, bien qu'aucun résultat n'ait encore été obtenu.

Les syndicats nationaux ont du pain sur la planche, et les membres des comités européens d'entreprise ont un rôle important à jouer. Ils doivent s'assurer que la mondialisation n'entraîne pas l'exportation d'emplois peu payés et dangereux vers d'autres parties du monde. Elle ne doit pas être une course vers le moindre coût, et les profits de la mondialisation doivent être partagés équitablement. La solidarité constitue la force qui permet aux syndicats de progresser, car il ne fait pas de doute que la pauvreté, l'exploitation et l'oppression sont inacceptables.

Ken NEUMANN (USWA-Canada) croit que la délocalisation est simplement une autre façon de dire "course vers le moindre coût". Seule la **Solidarité** apportera l'équité et la justice aux travailleurs et aux travailleuses du monde. Le syndicat Steelworkers a fusionné récemment avec IWA au Canada et avec PACE, une décision qui lui a permis d'augmenter son effectif de 300.000 membres. Cela lui donne la force nécessaire pour s'attaquer à des entreprises qui possèdent des usines des deux côtés de la frontière en Amérique du Nord. Son syndicat s'était aperçu au fil des ans que sans la puissance de la FIOM et de ses

nombreux affiliés dans le monde, il n'aurait pas réussi à sortir victorieux de certaines de ses campagnes menées contre des entreprises. Il s'est donc associé à d'autres affiliés importants de la FIOM. Il a conclu récemment une alliance stratégique avec Mining and Metalworkers Union au Mexique, avec TMFAU et AWU en Australie, et avec CMT-CUT au Brésil. Il coopère également avec IG Metall. Il mène actuellement des pourparlers avec NUMSA pour négocier la réalisation d'une alliance mondiale pour traiter avec un employeur commun.

Son syndicat travaille également avec de nombreux pays du monde sur le problème de la pauvreté, et il s'associe avec des syndicalistes du Chili, du Pérou ou d'autres pays selon le cas, pour entreprendre des actions charitables. Il a également participé au fonds de secours du raz de marée qui a réuni des centaines de milliers de dollars pour aider les victimes de ce désastre. Une partie des fonds recueillis est destinée à la remise sur pied des syndicats de ces pays. La solidarité permet d'apporter la décence et la justice aux membres des syndicats dans le besoin.

Berthold HUBER (IG Metall-Allemagne) est l'orateur suivant. Il explique que malheureusement, les syndicats n'ont pas légalement la capacité juridique de garantir les droits de la personne et les droits des travailleurs/euses. C'est pourquoi ils doivent développer leurs propres instruments et les appliquer aux multinationales. Les syndicats doivent donc continuer de rechercher une forme de réglementation politique de l'économie mondiale. Les syndicats mondiaux ont réussi à conclure des ACI alors que les multinationales sont de plus en plus nombreuses et peuvent ainsi appliquer les normes de l'OIT. Ces accords mondiaux pourraient occasionner un changement, comme ce fut le cas avec l'accord conclu il y a deux ans avec Daimler-Chrysler qui s'applique également dans le cas des entreprises sous-traitantes. Chaque affilié de la FIOM doit essayer de négocier ce type d'accord avec les multinationales qui ont leur siège dans son pays. Des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux pourraient être constitués pour traiter les questions soulevées par les groupes multinationaux. IG Metall envisage la création de **réseaux mondiaux** capables de réunir des représentant(e)s syndicaux/ales de différentes parties du monde. Des efforts ont été entrepris pour créer des structures qui ne soient pas bureaucratiques, des structures plus systématiques et plus durables. L'un des principaux obstacles concerne les ressources financières et en personnel.

L'établissement de réseaux syndicaux nationaux et régionaux reliés à un réseau mondial permettrait sans doute de résoudre le problème des ressources. Ces réseaux constituent la première étape vers des structures syndicales mondiales représentatives qui pourraient être cofinancées par les multinationales. Il faut intensifier ces efforts au niveau mondial. Il y a dans l'Union européenne plus de 750 comités d'entreprise européens qui peuvent faciliter la représentation des intérêts collectifs des travailleurs/euses face aux directions d'entreprise au niveau européen, et qui peuvent également servir de sources d'information. L'expérience montre qu'il est bien plus difficile pour les employeurs de dresser les salariés les uns contre les autres dans différents pays quand l'information circule dans tous les établissements du groupe. Il est important de disposer d'un forum dans lequel les représentant(e)s des salariés peuvent défendre les intérêts de la main-d'œuvre quand l'entreprise décide de prendre des décisions stratégiques.

Gianni RINALDINI (FLM-Italie) pense franchement que si les syndicats sont en position de faiblesse, c'est en raison de l'absence d'une réglementation stricte et ferme pour le traitement des questions liées à la mondialisation. La mondialisation se base sur l'hypothèse que le monde est simplement un marché immense où tout, y compris la main-d'œuvre, est considéré comme de la marchandise. Les institutions financières, la Banque mondiale et le FMI, ont peu fait pour empêcher le développement de ce modèle injuste. La guerre et le

terrorisme sont des phénomènes structurels qui vont de pair avec ce type de mondialisation. Les principes sur lesquels reposent les Nations Unies ont été remis en question par les tactiques brutales des États-Unis et son concept de "guerre préventive".

La mondialisation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est aux antipodes de toute forme de solidarité. La délocalisation est probablement l'aspect le plus visible de cette absence de solidarité, quand on dresse les travailleurs/euses contre leurs propres collègues, les usines contre les usines, en encourageant toutes les formes de travail occasionnel. Les conventions collectives nationales sont supprimées dans certains pays en raison de cet **aspect aléatoire du travail**. L'incertitude sociale dans le travail comme dans la vie privée est devenue plus manifeste. Même en Italie, un conflit social très dur a amené la fermeture d'un grand nombre d'usines. Les métallurgistes ont déclenché une grève générale le 10 juin dans toute l'Italie pour faire connaître les revendications ouvrières. L'intégration des industries, notamment en Europe, a été imposée par les directions d'entreprise sans négociation collective, dans le but d'accroître les profits. Cela pourrait provoquer une fragmentation des syndicats internationaux de métallurgistes, mais également au niveau des syndicats du monde entier. C'est pourquoi il est nécessaire de chercher à obtenir un rapprochement des différentes catégories de travailleurs/euses.

Les syndicats font face à une situation politique qui les oblige à négocier avec des employeurs, mais également avec des gouvernements opposés aux syndicats. Le développement des conseils mondiaux d'entreprise est une manière de promouvoir l'unification des entreprises et d'assurer une plus grande participation de la main-d'œuvre. Rinaldini demande instamment de prévoir la célébration d'une Journée nationale des métallurgistes destinée à mettre en valeur les droits des travailleurs/euses et à protester contre l'orientation prise actuellement par la mondialisation.

Tony MURPHY (ICU-Royaume-Uni) déclare que les **accords mondiaux** sont un moyen pratique pour tenter de soumettre les entreprises multinationales et les forcer à respecter les droits des travailleurs/euses dans toutes leurs opérations menées dans le monde. Ils offrent aux syndicats la possibilité de faire pression sur les entreprises, de faciliter la syndicalisation des salariés et de négocier collectivement. Dans la campagne menée par ICU chez Quebecor, l'accord comportait une clause de neutralité qui a aidé énormément les collègues aux États-Unis, pays où les employeurs ont systématiquement recours à des méthodes antisyndicales brutales pour briser les campagnes de syndicalisation. Il approuve le travail de la FIOM et les efforts qu'elle déploie pour conclure de nouveaux d'accords mondiaux.

Bien que chaque accord possède ses propres caractéristiques, il doit toujours comporter des normes minimums. En outre, un accord qui serait réalisé sans la participation des principaux représentants du personnel des ateliers aurait très peu de valeur, sinon aucune. Murphy croit que la FIOM devrait chercher à atteindre les objectifs suivants: (1) l'accord de tous les affiliés sur les normes minimums contenues dans l'ACI; (2) la participation de tous les affiliés représentant des membres employés dans les entreprises multinationales négociant un ACI; et (3) la garantie de tous les affiliés qu'aucun syndicat ne signera unilatéralement cet accord avant son approbation par tous les autres affiliés de la FIOM concernés par l'accord.

Yongwon CHOI (KMWF-Corée du Sud) estime que les **accords-cadres internationaux** sont la meilleure façon pour les travailleurs/euses de lutter contre les entreprises multinationales car ils permettent de syndiquer et de mobiliser à la fois les travailleurs/euses du pays hôte et de ceux/celles du pays d'origine. Le personnel de Hundai demande la signature de l'ACI dans la prochaine proposition de négociation

collective. En outre, l'inclusion des sous-traitants dans l'accord ne sera pas seulement utile aux salariés de Hyundai, mais également aux travailleurs/euses de Corée. La signature de l'ACI sera également utile au personnel d'entreprises du monde entier, améliorera les conditions de travail dans d'autres pays et contribuera de cette façon à la lutte contre le capital international.

Les investissements opérés par Hyundai occupent la deuxième place dans l'industrie de l'automobile en Asie; la signature d'un ACI avec cette entreprise constituerait donc un pas important pour la FIOM. Cela permettrait de renforcer la lutte contre les entreprises multinationales dans la région Asie, qui est relativement faible comparée à l'Europe. La signature d'un ACI n'est pas chose facile et cela demande beaucoup d'énergie pour son syndicat, et tout accord signé doit être contrôlé avec soin. Son syndicat a réaffirmé être prêt à lutter contre les multinationales pour réaliser un ACI. Malheureusement, le contenu de certains ACI est sans signification, parce que l'OMC n'est concernée que par les intérêts des capitalistes. Choi demande instamment la présence des organisations syndicales à la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong pour que les affiliés de la FIOM puissent développer et coordonner une action contre les politiques antisyndicales.

Dominique GILLIER (FGMM-CFDT-France) parle du besoin d'adapter en permanence les structures syndicales mondiales et de renforcer la coopération entre les fédérations syndicales internationales, du fait qu'elles sont toutes touchées par la mondialisation. C'est la seule façon de faire pression sur les institutions financières et politiques mondiales. L'emploi des nouveaux moyens de **communication** est d'une importance cruciale si l'on veut égaler la vitesse à laquelle les multinationales prennent des décisions. La FIOM doit être le point de convergence des communications entre syndicats lorsqu'une situation critique se développe dans le monde.

Les ACI constituent un outil indispensable aux activités syndicales internationales; grâce à eux, les travailleurs/euses peuvent mieux se rendre compte des actions menées par la FIOM. Les représentant(e)s dans les multinationales ont besoin de suivre une formation sur les ACI pour bien prendre conscience de leur utilité. Il serait particulièrement avantageux d'organiser des réunions pour les syndicats qui ont à traiter avec les directions d'entreprise. La CFDT a suivi cette procédure qui a permis de donner aux syndicats une compréhension des vues et des activités de chaque organisation, et la possibilité d'établir des réseaux et de disposer de moyens pour traiter avec ces directions. Cette méthode facilite également la négociation d'un ACI. Les comités d'entreprise européens ont également un rôle à jouer. Le contrôle de l'application des ACI est indispensable et devrait constituer une part intégrale de l'accord. Une proposition porte sur l'organisation d'une conférence destinée aux entreprises concernées et intéressées par les ACI.

Ben KHOZA (MEWUSA-Afrique du Sud) approuve le Programme d'action. Il veut parler de la section concernant **les communications et le partage de l'information** qui est un sujet d'importance vitale. Les communications en Afrique ont pris un tel retard qu'il est souvent trop tard pour réagir et participer à une campagne. Le Programme d'action permet également de comprendre l'aspect stratégique des luttes des travailleurs/euses dans le monde. Les travailleurs/euses font face à un ennemi commun: le capital. Le slogan selon lequel "un dommage subi par l'un est un dommage subi par tous" doit servir à exprimer de façon pratique ce qu'est la solidarité internationale. L'amélioration des moyens de communication donne aux syndicats la possibilité d'organiser des campagnes conjointes avec la FIOM.

Khoza remercie la FIOM pour son soutien et son assistance, notamment à l'époque de la lutte contre l'apartheid. Les bonnes caractéristiques de la mondialisation, comme les

perspectives de progrès social, doivent être explorées, mais dans le même temps, les syndicats doivent s'attacher à surmonter les aspects négatifs. L'Afrique est la victime de la mondialisation car les multinationales ont déplacé leur production pour utiliser une main-d'œuvre bon marché. Le tiers monde est le plus vulnérable, et l'Afrique continue d'être affligée par le chômage, la pauvreté, la maladie et la guerre. Le taux de chômage en Afrique est de 40 pour cent, et 28 millions de personnes sont contaminées par le HIV/Sida. Il faut trouver une solution à ce problème. Pour conclure, il remercie les syndicats pour leur assistance dans la lutte pour la démocratie.

Jean-Claude RENNWALD (UNIA-Suisse) fait remarquer qu'en raison de sa fusion récente, UNIA est devenu le plus grand syndicat interprofessionnel suisse avec environ 200.000 membres. La Section 3.1 du Programme d'action contient deux phrases qui, selon lui, sont absolument vitales: l'affirmation, selon laquelle, il faut mondialiser jusqu'au travail quotidien des syndicats, pour que chaque phase de chaque activité permette de faire le lien entre le niveau local et le niveau international; et le fait qu'il doit être évident pour tous les membres de l'organisation que chaque activité, quelle qu'en soit la nature, exerce une influence ailleurs dans le monde sur les conditions de travail. Il approuve totalement le texte, tout en insistant sur la nécessité de réaliser davantage de progrès pour atteindre l'objectif fixé dans le domaine de la **communication**, qu'il s'agisse de la communication entre les travailleurs/euses directement concerné(e)s par un projet particulier ou de la communication pour gagner à sa cause l'opinion publique mondiale. La mondialisation a des répercussions, non seulement pour les travailleurs/euses dans les usines délocalisées ou fermées, mais pour toute une région ou tout un pays ou même pour tout un groupe de pays.

UNIA avait lancé l'idée au Congrès de San Francisco de créer une sorte de "greenpeace" syndical international pour sensibiliser les populations – par des actions spectaculaires si possible – sur tout le travail accompli dans la lutte contre la nature infâme de la mondialisation. Cette proposition est, selon lui, plus d'actualité que jamais, maintenant que les communications mondiales jouent un rôle fondamental. Le Programme d'action insiste sur la nécessité de renforcer la coopération avec les ONG et les mouvements sociaux qui sont souvent plus dynamiques que les syndicats. La maîtrise des technologies de la communication aura un impact déterminant sur la manière de penser des populations. En relevant ce défi, les syndicats pourront réaliser davantage d'avancées sociales et seront capables de faire progresser les idéaux syndicaux dans le monde.

Charles NATILI (KEWU-Kenya) qui est l'orateur suivant exprime sa satisfaction pour la façon dont la FIOM a progressé avec la conclusion des **accords-cadres internationaux**. Mais la création de ces structures doit également devenir réalité dans des pays situés hors du continent européen. Certains syndicats ne reçoivent pas suffisamment d'information pour leur permettre de comparer les ACI aux autres accords. Les ACI qui ont été négociés dans un pays devraient servir de modèle pour aider d'autres pays à acquérir la même position.

Il espère que le Congrès ne sera pas simplement un autre forum de discussion d'où les représentant(e)s repartiront vers leur pays d'origine en oubliant tout ce qui a été dit. Il faut absolument que les délégué(e)s retournent dans leurs pays et fassent aboutir les propositions et les programmes. Il est nécessaire d'échanger des renseignements sur les succès remportés. Il faut, selon lui, disposer d'une meilleure information sur les accords-cadres internationaux pour pouvoir comparer la situation vécue à celle des salariés qui ont obtenu des résultats positifs en négociant des accords avec les employeurs. Natili est heureux d'informer les congressistes que le Président du Kenya est en bons termes avec les

syndicats et qu'il a promis le jour de la fête du travail de donner aux travailleurs/euses temporaires le statut de permanent.

L'orateur final est Antonio REGAZZI (FLM-Italie) qui décrit la manière particulièrement violente dont la mondialisation a été instaurée ces dix dernières années. Les bénéficiaires de la mondialisation ont tiré avantage d'une main-d'œuvre à faible coût, alors que les travailleurs/euses d'autres pays, comme en Europe, risquent la perte des droits acquis de longue date. Pour la première fois, on a dressé les travailleurs/euses les un(e)s contre les autres. Le problème fondamental est de savoir comment contrecarrer ce processus.

Il faut négocier des accords-cadres internationaux, et les onze qui ont été signés constituent un bon départ. L'information les concernant doit être transmise aux travailleurs et aux travailleuses du monde entier. Il est également important d'examiner le rôle et la **fonction des syndicats**. Ils ont un rôle important à jouer dans le processus de mondialisation et ils doivent posséder un impact. Les ACI peuvent les y aider, mais tant que l'information ne sera pas diffusée et partagée avec d'autres syndicats, ce processus n'aura pas l'effet voulu. Les droits acquis par les syndicats doivent être défendus, et les syndicats qui ont été constitués dans les pays en développement doivent réunir leurs forces pour éviter les effets pervers de la mondialisation. La FIOM devra peut-être actualiser ses relations et son réseau avec d'autres syndicats pour s'assurer que les ACI seront de véritables outils capables de garantir des droits aux salariés partout dans le monde. L'unité des travailleurs et des travailleuses est plus importante que jamais pour contrecarrer la violence du processus de mondialisation, donner des droits aux personnes qui en étaient dépourvues et défendre les droits déjà acquis.

Le Président Buffenbarger félicite la table ronde et les délégué(e)s pour leurs commentaires très perspicaces, et pour la réponse mondiale au Programme d'action qui a des conséquences sur chaque syndicat dans le monde entier. Il demande à Mari-Ann Krantz de résumer le débat.

Mme KRANTZ insiste sur la question de la coopération car il est extrêmement important que les syndicats travaillent ensemble aux niveaux national et international. Il faut réaliser des réseaux efficaces pour garder le contact entre nous. Il faut aussi une stratégie de communication pour gérer ces réseaux. Le thème majeur que l'on retrouve dans tout le débat est la "solidarité". Beaucoup de délégué(e)s ont une forte envie de se soutenir mutuellement dans les activités syndicales. En outre, les accords-cadres internationaux constituent de l'avis général un bon outil pour la mise en application des valeurs syndicales. L'objectif consiste à signer davantage d'ACI parce qu'ils sont la condition préalable à l'action. Cependant, il faut pour réaliser cela syndiquer les non-syndiqués. Le Programme d'action de la FIOM constitue une très bonne base de travail dans l'avenir, et ce, dans tous ces domaines.

Les sections 3.1 et 3.2 du Programme d'action ayant été débattues et examinées dans le détail sont présentées au Congrès pour adoption. **Il en est décidé ainsi.**

Kjell BJØRNDALLEN (FF-Norvège), présente la résolution suivante:

## **RÉSOLUTION N° 7 UNION DES FORCES DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES DANS L'INDUSTRIE**

Soumise par Nordic Metal

La mondialisation de l'économie, la suppression des barrières commerciales dans le monde, la libéralisation de l'investissement et les nouvelles technologies ont apporté des changements structurels importants dans l'industrie de transformation. Les délocalisations de plus en plus nombreuses, l'apparition de chaînes de fournisseurs, de réseaux d'entreprises et de services dans l'industrie brouillent encore davantage les divisions traditionnelles entre les secteurs industriels.

Le développement a contribué à la réalisation d'un certain nombre de fusions dans l'industrie entre des syndicats nationaux, notamment en Europe et en Amérique du Nord, mais également dans d'autres parties du monde. La redistribution des emplois et les transferts de production dans le monde ont accéléré cette tendance, en raison du fait que les syndicats qui perdent des membres unissent leurs forces pour mettre en commun leurs services, réduire les chevauchements d'activités et utiliser les ressources limitées avec plus d'efficacité.

Néanmoins, au niveau mondial, l'évolution vers une plus grande unité est plus lente. Pourtant, les activités essentielles des cinq fédérations syndicales internationales (FSI) indépendantes dans l'industrie, comme elles se définissent elles-mêmes dans leurs documents directifs, sont en grande partie les mêmes. Elles portent sur la négociation et l'application des accords-cadres internationaux avec des entreprises multinationales, la mise en œuvre de réseaux syndicaux transfrontières pour unir les travailleurs/euses de ces entreprises, la coordination de création de syndicats et de projets d'éducation, l'organisation de campagnes de solidarité pour garantir l'observation des droits syndicaux, et la coopération avec les autres FSI et la CISL dans le cadre de campagnes destinées à donner une dimension sociale à la mondialisation.

En raison des fusions nationales, les syndicats de l'industrie sont de plus en plus nombreux à être affiliés à plusieurs FSI, ce qui entraîne le financement d'activités qui se chevauchent. Le fait que des syndicats nationaux perdent des membres exerce une pression supplémentaire sur la capacité des FSI à garantir un revenu suffisant provenant des cotisations d'adhésion pour couvrir leurs activités essentielles. L'impossibilité d'être à la hauteur de ces tâches peut conduire à des coupes non souhaitées dans les services et à un manque de capacité suffisante pour apporter des réponses syndicales effectives au niveau international.

D'un autre côté, les entreprises multinationales se développent de plus en plus et dépassent le plus souvent les limites traditionnelles de l'industrie. Un front syndical uni débordant ces limites est nécessaire pour offrir un contrepoids réel à la puissance de ces multinationales.

Il est important d'entreprendre une action avant d'en être forcé par les nécessités économiques. La coopération entre les FSI de l'industrie est limitée sur le plan concret. Tous les efforts doivent porter dans la pratique sur une plus grande coopération et sur un partenariat stratégique entre les FSI, dans le cadre de leurs tâches fondamentales dont il vient d'être question, de même que pour les services communs, les projets conjoints et les activités régionales. Dans certains cas, les fusions peuvent être la manière la plus efficace d'utiliser au mieux les ressources qui se font rares et d'éviter les activités qui se chevauchent.

Ainsi, le 31<sup>e</sup> Congrès de la FIOM décide que le Secrétariat de la FIOM

- doit poursuivre ses efforts destinés à accroître la coopération entre les FSI de manière à renforcer le mouvement ouvrier dans l'intérêt des populations laborieuses du monde;
- doit examiner les possibilités pratiques d'une plus grande coopération, et considérer le cas échéant la possibilité d'une restructuration des FSI pour être à la hauteur des tâches spécifiées ci-dessus; et
- doit rendre compte régulièrement au Comité exécutif et au Comité central des progrès réalisés dans ce domaine, et si tel est le cas, présenter des propositions concernant des décisions stratégiques destinées à améliorer la coopération et une révision des structures actuelles des FSI.

Au nom de Nordic Metal, Bjørndalen propose l'adoption de la Résolution 7. La mondialisation a tracé des lignes de démarcation entre différentes branches de l'industrie. Le nombre de membres cotisants diminue dans les syndicats de l'industrie, notamment dans le monde occidental; il est donc nécessaire de structurer l'activité syndicale de façon plus rationnelle. C'est pourquoi il propose de clarifier la partie du Programme d'action qui traite de la coopération entre les différentes fédérations syndicales internationales. Elles doivent coopérer plus étroitement pour éviter de faire deux fois le même travail et de s'assurer de prendre la même direction. Cette résolution ne constitue pas une critique du travail accompli par la FIOM, mais elle vise à développer la puissance syndicale au cours des toutes prochaines années. Il faut éviter un gaspillage des ressources dans l'action engagée pour faire contrepoids aux forces mondiales.

Cette résolution ne traite pas de circonstances nationales, mais s'applique aux syndicats au niveau international. Ce document ne préconise pas de fusions, mais demande une coopération plus étroite entre les fédérations syndicales internationales dans les domaines où elles ont des intérêts communs. Elle a pour but de renforcer à la fois la FIOM et le reste du mouvement syndical international. Bjørndalen demande au Congrès de soutenir la Résolution N° 7.

Petteri OJANEN (TU-Finlande) soutient la résolution qui propose de réduire les tâches qui font double emploi. TU en Finlande appartient aux sept fédérations syndicales internationales, y compris les branches européennes, ainsi que la Fédération nordique des métallurgistes. La raison d'une telle fragmentation des effectifs provenait de la structure historique de leurs membres, qui a amené une fusion en 2001 des quatre plus grands syndicats. Leurs ressources sont surtout concentrées sur l'industrie métallurgique où leurs membres travaillent en majorité. Beaucoup de syndicats réalisent que la seule façon de réussir à défendre les intérêts de leurs membres et d'avoir suffisamment de ressources, consiste à réunir leurs forces. La résolution ne concerne pas seulement les pays nordiques, mais le mouvement syndical en général. Son syndicat soutient la proposition d'examiner les questions évoquées dans la résolution et de prendre les mesures nécessaires.

Barbara MURRAY (AMICUS-Royaume-Uni) soutient, elle aussi, totalement cette résolution. Les structures syndicales évoluent partout dans le monde et se modifient pour faire face aux défis auxquels elles sont confrontées. Bien que la Résolution 7 ne prévoie pas directement de fusions dans les organisations internationales, elle donne au Secrétariat la charge d'en évaluer la possibilité et d'en rendre compte. Son syndicat résulte de trois fusions qui eurent lieu ces deux ou trois dernières années, et des pourparlers relatifs à des

fusions sont actuellement en cours avec deux autres syndicats. Ce potentiel de fusion devrait amener au Royaume-Uni la constitution d'un syndicat fort de plus de 2,5 millions de membres salariés.

Amicus a obtenu des résultats positifs avec les fusions réalisées récemment. Outre un pouvoir politique et industriel, il y a eu une augmentation spectaculaire du nombre de femmes parmi les membres, lesquelles constituent maintenant environ 30 pour cent de l'effectif total. Le nombre et la participation des jeunes a également progressé. Les jeunes membres qui sont l'avenir du mouvement ouvrier sont encouragés à participer activement aux activités syndicales aux niveaux local, national et international. Au niveau international, Amicus est affilié aux cinq fédérations internationales dans l'industrie. L'idée partagée est, si possible, de simplifier le travail et d'unifier ces fédérations pour améliorer le rendement et l'efficacité, ce qui est souhaitable. Leurs structures internationales en seraient d'autant plus visibles, plus logiques et plus effectives. Bien que les syndicats nationaux rencontrent d'énormes problèmes financiers, "si nous sommes sérieux et essayons de saisir à bras-le-corps les maux de la mondialisation, nous devons comprendre que nos organisations internationales ont besoin de plus de ressources", dit-elle. C'est ainsi que l'activité syndicale courante devra porter davantage sur l'action internationale et disposer pour cela de moyens financiers plus importants.

Ewa TJÄRNSTRÖM (SIF-Suède) dit que dans une mondialisation où les multinationales franchissent quotidiennement les frontières nationales, les syndicats doivent avoir le courage de mettre en question leurs propres délimitations. L'unité est cruciale pour faire face aux défis de la mondialisation des marchés; c'est le message contenu dans la résolution. La syndicalisation de la main-d'œuvre procure la force nécessaire dans l'union pour garantir des emplois dans des conditions justes. C'est la mission primordiale de la FIOM. Pour aboutir à ce résultat, il faut intensifier les efforts destinés à mettre en place des règles applicables au plan international de manière à renforcer la dimension sociale de l'économie mondiale. Le travail doit porter, en premier lieu, sur les ACI, mais l'efficacité sans chevauchement d'activités ou de projets parallèles, est également importante pour obtenir des résultats.

SIF est actif dans cinq fédérations syndicales internationales et dans plusieurs fédérations européennes et nordiques. La coopération avec chacune d'elles revêt une importance vitale, mais les délimitations entre les branches sont floues. La fusion en instance des fédérations nordiques des métallurgistes et des travailleurs/euses de la chimie est encore un bon exemple du travail à réaliser dans l'avenir. Il faut travailler à tout prix sur les grandes questions syndicales avec efficacité, avec vigueur et dans un esprit d'union. L'idée syndicale classique consiste à syndiquer, coopérer, exercer une influence et signer des accords. Le mouvement syndical gardera toujours des racines ancrées dans les questions locales, mais il doit commencer à travailler également au niveau mondial. En d'autres termes, "Penser localement, mais agir mondialement".

La Résolution N° 7, "Union des forces des fédérations syndicales internationales dans l'industrie" est **adoptée à l'unanimité**.

Le Président Buffenbarger remercie les délégué(e)s pour leur assistance et leur soutien dans cette très longue journée. Sur ce, le Congrès suspend ses travaux à 17h35.

## **SÉANCE DE MERCREDI MATIN**

### **25 mai 2005**

Le Congrès reprend ses travaux mercredi matin à 9h00, sous la présidence de **Michael LEAHY**, Président du Département de l'acier et des métaux non ferreux de la FIOM.

Le Secrétaire général adjoint Brian FREDRICKS présente la **Section 3.3 – Solidarité et syndicalisation** du Programme d'action, les deux domaines les plus importants au cœur de l'activité syndicale. Il insiste sur le besoin de s'efforcer tout d'abord à réaliser la solidarité nationale avant d'aborder ensuite la solidarité régionale et internationale, qui jusqu'ici a été le thème abordé par presque chaque délégué/e ayant pris la parole au Congrès. La Section 3.3 traite de la négociation collective, qui est l'essence même du rôle des syndicats. Les accords-cadres internationaux qui constituent partout dans le monde pour les membres de la FIOM une très grande priorité et un objectif important, traitent de la négociation collective à l'échelle mondiale. Les multinationales déplacent leurs opérations d'un pays à l'autre et exploitent les travailleurs/euses dans le monde entier en les dressant les un(e)s contre les autres. Fredricks indique que la garantie des normes fondamentales du travail n'est pas le seul objectif des ACI. Il en est de même de la négociation d'une convention collective qui concerne les travailleurs/euses d'un seul pays, dans un environnement où les entreprises peuvent déplacer leurs installations partout dans le monde. Si c'était le cas, on n'aurait pas besoin d'un mouvement international.

Il cite le commentaire fait mardi par le camarade Rinaldini, selon lequel "à moins de porter une attention introspective pour déterminer où sont nos faiblesses, il est impossible de trouver des solutions salutaires aux problèmes". Cependant, au lieu de porter un regard trop négatif, le Programme d'action indique des étapes positives permettant à la FIOM d'aller de l'avant. En outre, pour que les accords internationaux permettent de résoudre des problèmes dans les différents pays du monde, les ACI doivent être en place dans des pays autres que les pays européens où seuls les ACI signés par la FIOM ont été négociés jusqu'à maintenant. Ce n'est pas une tâche facile. Il serait insensé de penser qu'un ACI pourrait être conclu simplement sur la base d'une approche de l'entreprise en demandant sa coopération.

Les travailleurs/euses du monde entier doivent se mobiliser pour faire pression sur les multinationales qui résistent à la signature et à l'application d'un ACI. Fredricks pose la question suivante: "Si nous ne pouvons même pas obtenir que les entreprises qui mènent des opérations dans le monde entier acceptent les normes fondamentales de travail, comment pourrions-nous obtenir l'essentiel de ce que nous considérons comme la meilleure protection des travailleurs/euses?" Il espère que les délégué(e)s quitteront le Congrès avec une meilleure connaissance des éléments positifs du Programme d'action et qu'ils/elles prendront l'initiative de trouver le moyen d'éduquer et de mobiliser les travailleurs/euses afin de pouvoir traiter réellement et efficacement avec les multinationales pour qu'elles arrêtent de maltraiter les travailleurs/euses.

Le deuxième point de la Section 3.3 concerne la **création de syndicats**. La FIOM a des bureaux établis en Inde et en Amérique latine depuis plus de 30 ans, et il est indéniable que des progrès ont été réalisés durant cette période. Mais Fredricks met en question l'efficacité des efforts de la FIOM dans ces régions. Les activités de création de syndicats doivent être développées, non seulement dans le cadre d'actions de solidarité, mais également en encourageant et en donnant aux travailleurs/euses la force nécessaire pour tenir tête aux employeurs et exercer une influence sur les gouvernements et les milieux politiques. Les employeurs constituent l'obstacle le plus grand, mais les gouvernements collaborent de plus en plus avec eux, à moins qu'ils ne fassent pression sur les

gouvernements pour qu'ils agissent contre la classe ouvrière. Ainsi, la création de syndicats implique bien autre chose que la formation des délégué(e)s syndicaux/ales dans les usines. Les syndicats quand ils sont forts donnent aux travailleurs/euses le pouvoir d'exprimer sur le lieu même du travail leurs besoins immédiats et d'exiger une solution.

La négociation collective est tributaire de la même économie dont dépendent les pays. Il y a 30 ans, avant la mondialisation telle que nous la connaissons aujourd'hui, il était sans doute possible de faire aboutir une négociation collective au niveau d'un pays; mais aujourd'hui les syndicats doivent regarder bien au-delà. Un syndicat n'est pas créé pour prendre aux riches et donner aux pauvres, mais pour obtenir une égalisation de la situation des travailleurs et des travailleuses dans le monde. Traditionnellement, la réponse des syndicats aux inégalités salariales des travailleurs/euses a été: "C'est vrai que les possibilités économiques sont différentes suivant les pays". Mais le cœur du problème est bien là, parce que les multinationales se meuvent dans le monde pour tirer avantage d'un seul élément – la faiblesse des salaires.

La réponse est donc que pour atteindre un certain niveau et détenir la capacité nécessaire pour défendre les travailleurs et les travailleuses, la création d'un syndicat exige de prendre des risques en affrontant l'employeur, et dans de nombreux cas, le gouvernement. Dans certains pays, ces risques sont énormes quand des dirigeant(e)s risquent de perdre la vie. Il est de fait que la négociation collective dans le monde en développement ne peut pas être plus effective que ne le permettent les dispositions juridiques en vigueur dans ces pays. Et c'est là que le concept des accords-cadres internationaux entre en jeu. Ils permettent aux syndicats d'obtenir de meilleures normes et la possibilité de protéger les travailleurs/euses, parce que ces accords ont été négociés dans le pays d'origine des sociétés mères où la législation du travail est meilleure, alors que dans les pays où les lois qui régissent le travail manquent de vigueur, les travailleurs et les travailleuses sont gêné(e)s pour engager une action contre l'employeur.

Pour cette raison, Fredricks dit que sauf si ce Congrès charge le Comité exécutif de travailler réellement sur la question de la création de syndicats pour atteindre ses objectifs, la FIOM continuera durant les 30 prochaines années à mettre en place des organisations auxquelles elle offrira de la solidarité, mais à qui elle n'aura, en dernière analyse, rien d'autre à offrir. On a remporté des succès au fil des ans, mais il faut bien examiner ces succès et les compléter pour réaliser un travail meilleur dans l'avenir. Un exemple de ce qui est "meilleur" nous est donné par les huit femmes qui siègent maintenant au Comité exécutif de la FIOM, en représentant chacune un secteur qui faisait auparavant l'objet de discrimination. Ces nouveaux membres poseront de nouveaux défis à l'organisation.

La **syndicalisation** de nouveaux membres est le troisième élément important de la Section 3.3. La syndicalisation s'impose pour soutenir et développer l'action collective, mais franchement, la syndicalisation au niveau local n'est pas réellement l'affaire de la FIOM. Ni le Secrétariat à Genève ni les bureaux régionaux présents dans le monde ne peuvent aider les syndicats dans leurs activités de syndicalisation sur le terrain. Le rôle réel de la FIOM concerne l'interaction avec les syndicats dans une perspective internationale où les multinationales mènent des opérations. Elle a la charge d'aider les syndicats à syndiquer les travailleurs/euses, notamment dans tous les cas où la syndicalisation est pratiquement interdite. Et ce problème ne se rencontre pas seulement dans le monde en développement. Les orateurs précédents des États-Unis, le pays le plus riche au monde, se sont plaints de perdre des droits que les travailleurs/euses avaient acquis de longue date, y compris la liberté syndicale. La FIOM doit engager une action commune avec les affiliés américains pour qu'ils soient en mesure d'affronter les forces du capital qui les oppriment, afin d'aider les travailleurs/euses du monde entier. Car la faiblesse constatée chez des affiliés

américains, qui sont censés être les syndicats les plus forts, montre bien la faiblesse des syndicats du monde entier.

Le Programme d'action de la FIOM est considéré comme un document destiné à tous les affiliés. Cependant, des rapports reçus depuis 1997 indiquent que le Programme d'action s'adresse seulement aux travailleurs/euses du monde en développement. Cette situation doit être rectifiée, en ce sens qu'elle est directement associée à la solidarité. Les syndicats des États-Unis font un travail extraordinaire pour rassembler les salariés en dépit des obstacles énormes auxquels ils se heurtent. Les normes fondamentales minimums ne sont plus une question qui se pose aux États-Unis. Il s'agit maintenant de la perte de droits durement acquis, de la perte d'emplois en raison des délocalisations, de la concurrence d'une main-d'œuvre étrangère moins payée. La syndicalisation n'offre pas aux membres des services liés aux cartes de crédit ou aux questions actuelles du monde moderne. Elle concerne l'origine des problèmes les plus fondamentaux des travailleurs/euses, à savoir les préoccupations politiques et sociales dans le monde actuel. Nous ne pouvons pas traiter cette question dans nos exercices de négociation collective.

Ainsi le Programme d'action trace les grandes lignes de l'engagement de la FIOM pour la poursuite de ses travaux. Mais à moins que cet engagement ne soit repris et communiqué aux membres dans chaque pays, à moins que les membres n'aient suffisamment de connaissances pour comprendre réellement le sens de leur combat, la FIOM ne pourra compter dans l'avenir que sur une fraction de ses 25 millions de membres pour engager une action. Le Programme d'action ne signifie rien tant que ses membres ne sont pas mobilisés pour prendre à cœur les véritables problèmes et se battre pour les régler. Par exemple, la résolution sur la pauvreté soulevée au Congrès est un texte très important qui parle des principes auxquels les syndicats sont attachés dans le mouvement ouvrier international. Cependant, cela n'a pas de sens pour les travailleurs/euses d'Asie et d'Afrique de se mobiliser contre la pauvreté, à moins que les travailleurs/euses du monde développé ne se mobilisent à leurs côtés et s'assurent que leurs gouvernements ne prennent pas des positions différentes. C'est impossible pour des travailleurs/euses vivant dans la pauvreté de lutter contre le monde développé si celui-ci garde les yeux fermés et perpétue la pauvreté avec des politiques d'exploitation.

L'assurance d'un développement durable dans le monde est la meilleure protection des travailleurs/euses. Le Programme d'action s'adresse à tous les membres de la FIOM, dans les pays en développement comme dans les pays développés. L'histoire montre que l'industrialisation a été la cause immédiate des mauvais traitements subis par les travailleurs/euses. Les employeurs n'accordent pas de plein gré des droits à leur personnel; ils sont obtenus dans la lutte, la mobilisation et la solidarité. Il faut attaquer de front le patronat, et tant que le mouvement syndical ne se mobilisera pas dans cette direction, le prochain Congrès se retrouvera à traiter des mêmes problèmes. Les salariés maltraités ne peuvent pas comprendre pourquoi leur lutte met tant d'années à aboutir. Ils ne comprennent pas l'inégalité dans la répartition des richesses entre le Nord et le Sud, mais également à l'intérieur des pays. La répartition la plus inégale des richesses a lieu actuellement dans le monde développé. C'est pourquoi il demande, "Comment peut-on croire que cette situation amènera une répartition plus juste dans le monde en développement?". Il faut s'attaquer sérieusement à ces questions pour rendre le Programme d'action global et viable. Il a l'espoir que les activités prescrites dans le Programme d'action seront reprises dans les régions pour réaliser des actions concrètes qui transformeront les décisions et les idéaux du Congrès en réalités aux niveaux national, régional et international.

## **INTERVENTION de Janet BARZOLA, Présidente de la Central Nacional de la Mujer Minera - CNMM, Pérou**

Avant de passer à la table ronde sur la Section 3.3, le Président Leahy présente l'oratrice invitée, Janet BARZOLA, (Présidente, CNMM-Pérou), une organisation chargée de défendre les droits de la personne des mineurs non syndiqués, employés sous contrat au Pérou. Son travail porte également sur les épouses et les familles des mineurs pour améliorer leurs conditions de vie dans les centres miniers. La camarade Barzola plaide avec éloquence et émotion en faveur d'une assistance **solidaire** dans la lutte en faveur de la décence et des **droits de la personne**, contre les multinationales, mais aussi contre le gouvernement péruvien.

Elle croit fermement que l'avenir des mouvements sociaux et syndicaux repose sur la capacité des organisations à réaliser des alliances sociales efficaces sur la base de positions politiques claires et cohérentes sur les questions en jeu. Ils doivent déterminer des projets et travailler ensemble dans des secteurs sociaux stratégiques pour lutter en faveur des droits des travailleurs/euses, mais également à l'extérieur de la structure syndicale.

La mondialisation a amené une situation où les travailleurs/euses se dressent contre les multinationales qui ont établi des alliances commerciales puissantes pour avoir accès à des marchés où la main-d'œuvre est bon marché. Les syndicats ont tenté de syndiquer les travailleurs et les travailleuses, mais de nombreux syndicats du Sud travaillent indépendamment du mouvement social. Le mouvement syndical international doit à tout prix redéfinir sa position et réaliser qu'il a besoin, dans le mouvement social, d'alliés qui savent se faire entendre de manière effective pour s'opposer aux infractions aux droits de la personne. Les syndicats doivent élaborer un programme politique solide et engager des actions pour chercher à abolir les accords de libre-échange. La privatisation de l'alimentation en eau, par exemple, a eu des conséquences sur les collectivités indigènes au Pérou, ce qui a provoqué des conflits sociaux et une dégradation de l'environnement. Il est nécessaire, pour les syndicats comme pour d'autres groupes, de jouer un rôle déterminant pour sensibiliser le public sur ces questions. Les syndicats doivent réaliser que les ONG peuvent jouer un rôle complémentaire en aidant les travailleurs/euses et les collectivités à se développer de manière autonome et à être indépendants.

Il est indispensable de pouvoir maîtriser les tendances actuelles de l'économie. Mme Barzola demande que l'on soutienne les initiatives visant à placer de nouveau la négociation collective au centre des préoccupations, en tant que droit fondamental des travailleurs et des travailleuses. Le but est de faire intervenir d'autres secteurs sociaux qui sont aussi touchés par l'action des multinationales. Au Pérou, les droits des travailleurs/euses et les droits de la personne dépendent strictement du bon vouloir des multinationales, en particulier dans les sociétés minières. Dans le secteur minier, les familles sont chaque jour maltraitées et humiliées de façon incroyable. Elles gardent l'espoir d'un changement dans la législation qui améliorerait les conditions inhumaines dans lesquelles elles vivent. Mais sans alliances avec d'autres organisations, il y a peu d'espoir que des progrès en faveur des droits de la personne se réalisent dans l'arène politique. La CNMM a demandé au mouvement syndical péruvien de se joindre à elle pour obtenir la justice sociale, la liberté de parole et de droit de réunion. Les membres de la CNMM poursuivent cette lutte et protestent contre les lois dont ils subissent les effets désastreux, mais les leaders politiques continuent d'ignorer les lois.

Au cours des 14 dernières années, le Pérou a adopté deux constitutions. Bien qu'une troisième constitution soit en cours de rédaction et que des promesses aient été faites, elle n'aura que peu d'effets sur les mineurs dans les régions isolées si les lois ne sont pas

appliquées. L'industrie minière au Pérou est surtout concentrée dans la région montagneuse des Andes à une altitude élevée dans des collectivités isolées où les mineurs et leurs familles vivent dans des conditions inhumaines. Barzola décrit les logements où les familles vivent à l'étroit, le milieu naturel, le manque d'eau potable, d'électricité, de gaz et autres services publics, et de protection contre le climat extrêmement froid. Les femmes travaillent également de 14 à 16 heures par jour aux côtés des hommes pour un salaire moyen de six dollars par jour. Les mineurs sont constamment l'objet de harcèlement physique et mental de la part des sociétés minières qui les menacent de licenciement. Le harcèlement des femmes dans ce secteur est courant. Il n'y a aucune activité culturelle. Les enfants sont sous-alimentés, sans scolarité et trouvent rarement quelque chose qui leur apporte un sourire. Tout en surmontant son émotion, la camarade Barzola continue ses remarques et signale l'absence d'avenir pour ces enfants qui ont perdu dans de nombreux cas un parent dans un accident de mine, et qui ne sont pas physiquement en bonne santé en raison d'une d'hygiène insuffisante et d'une eau contaminée. Cette situation déplorable se poursuivra dans la prochaine génération de mineurs, à moins de remédier à cette situation.

Elle est venue au Congrès à la recherche d'une solidarité dans la lutte. Sa centrale a cherché à faire connaître la situation et réclamer une responsabilité de l'entreprise et une responsabilité sociale. Les multinationales tentent de manipuler les travailleurs/euses en leur offrant des petits cadeaux et des vêtements, alors que dans la réalité ces gens ont besoin de nourriture, d'eau potable et de respect. Cependant, il est impossible de réglementer les actions des entreprises. C'est pourquoi les femmes de la collectivité ont décidé de se grouper pour s'entraider. Elles ont discuté de leurs problèmes avec d'autres femmes, d'autres groupes de travailleurs/euses et la collectivité dans son ensemble, en exigeant une plus grande responsabilité sociale pour obtenir un changement. Elle demande maintenant à la FIOM de reconnaître leur situation critique et de déterminer quelle aide elle pourrait offrir. Des représentants de FETIMAP sont rendus dans les Andes pour se rendre compte des conditions des mineurs et de leurs familles. Ils ont assuré les travailleurs sous contrat qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte et qu'ils peuvent lutter pour leurs droits en se syndiquant et en faisant partie d'un mouvement qui luttera avec eux et pour eux. Elle remercie le Secrétariat de l'avoir invitée à prendre la parole et elle espère gagner le soutien de la FIOM dans la poursuite de leur lutte pour les droits de la personne.

Les délégué(e)s remercient la camarade Barzola pour sa passion et sa ferveur en se levant pour l'applaudir, tandis que le Secrétaire général Malentacchi lui remet un cadeau en souvenir de sa visite au Congrès. Le Président Leahy remercie la camarade Barzola pour son allocution qui a touché le cœur de tous/toutes les délégué(e)s, et il promet le soutien total de la FIOM dans cette lutte.

Il présente la table ronde chargée de la Section 3.3, **Amélioration du milieu de travail**. Robert Taylor, conseiller de la Confédération européenne des syndicats et ancien rédacteur en chef du quotidien britannique *The Financial Times*, en est cette fois encore l'animateur. Le Programme d'action comporte une section sur le droit des travailleurs et des travailleuses à des conditions de travail sûres, qui met l'accent sur le fait que: "La santé est l'atout majeur de chaque salarié. C'est pourquoi la défense et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail est une tâche syndicale fondamentale que tous les affiliés de la FIOM doivent placer en tête de leurs préoccupations". Il montre la pendule située près de l'estrade qui indique en permanence le nombre de travailleurs et de travailleuses qui meurent d'asbestose dans le monde tout au long du Congrès. Il annonce que Marcello lancera la campagne de la FIOM "Interdiction mondiale de l'amiante" plus tard au Congrès, un programme mené en collaboration avec Greenpeace. L'amiante est la cause de l'une des plus dangereuses maladies professionnelles dans le monde, et cette campagne a pour

objectif de mettre fin au massacre et d'exiger l'élimination de l'amiante dans le monde entier.

Les participants à la table ronde, tous experts dans le domaine de la sécurité industrielle, sont: Ken NEUMANN, Directeur national et Vice-président de USWA-Canada; Paul BASTIAN, Secrétaire de AMWU-Australie; Sanjay S. VADHAVKAR, Secrétaire général de SMEWFI-Inde; et Marcel GRIGNARD, Secrétaire général, FGMM-CFDT-France.

Taylor invite Paul BASTIAN, qui a joué un rôle dans la conclusion d'un accord qui fait date avec James Hardie, une entreprise de l'**amiante** en Australie, à prendre la parole. AMWU cherche à obtenir l'indemnisation de ses membres qui souffrent des conséquences terribles de l'amiante. Il signale les points caractéristiques de l'accord, dont certains seront repris dans d'autres pays. Ils avaient organisé une coalition internationale contre les entreprises de l'amiante avec d'autres tenants de cette lutte appartenant aux professions médicales et juridiques. Il s'agissait également de sensibiliser non seulement le public mais aussi les législateurs sur le problème de l'amiante. Le succès de cette campagne exigeait une publicité nationale et internationale dont l'effet était crucial pour amener James Hardie à négocier. La solidarité de la FIOM avec les victimes de l'amiante constituait un facteur clé. On disposait d'un plan et d'un objectif stratégiques pour obtenir justice pour les victimes de l'amiante en Australie. Il fallait attaquer James Hardie sans détruire l'entreprise, qui devait rester viable et concurrentielle. On a attaqué son image, ses produits en Australie et en Amérique. Le message est passé chez les petits actionnaires de la société Hardie qui ont accordé leur soutien.

La campagne James Hardie est une victoire sensationnelle de la justice pour les victimes en Australie, mais il s'agit d'une bataille isolée dans une guerre mondiale contre le fléau de l'asbestose. Il faut agir davantage avec les gouvernements pour réformer les législations et s'assurer que, plus jamais, une multinationale ne se délocalisera à l'étranger pour esquiver ses responsabilités envers ses victimes. Des certificats de sécurité de matériaux sans amiante sont exigés pour la construction de nouveaux logements. Cela représente un progrès, mais il reste encore beaucoup à faire en Australie.

Il demande à Sanjay VADHAVKAR de parler des dangers pour la santé dans l'**industrie de démolition des navires** à Bombay et de la campagne destinée à aider les travailleurs chargés de ces tâches dangereuses. Cette industrie a reçu une attention internationale en raison des conditions inhumaines subies par les travailleurs. Ils sont 6.000 à Bombay et 60.000 à Allam à accomplir ce travail. Leur syndicat a relevé le défi en 2002 pour réaliser quelque chose de constructif pour ces gens. Il y a un syndicat puissant dans les ports, ce qui a permis l'envoi de représentants pour enquêter sur les problèmes. Une stratégie a pu être élaborée en un an. Auparavant, des syndicats et agences diverses ont tenté d'aider les démolisseurs de navires, mais sans recevoir l'autorisation de pénétrer sur les chantiers.

La démolition des navires est considérée comme l'une des tâches les plus risquées au monde. On trouve des matériaux dangereux à bord des navires, comme l'amiante, et le découpage des coques est chargé de risques. Les conditions de travail sont inhumaines. Il s'agit pratiquement de travailleurs migrants, analphabètes, qui commencent à travailler sans avoir reçu une véritable formation. Il n'y a pas de relation employeur-salarié ou de protection juridique. Les démolisseurs travaillent de longues heures, sans eau potable et sans installations sanitaires. Le syndicat a réussi à gagner la confiance des travailleurs en leur fournissant de l'eau potable, des transports en ambulance et une formation de premiers secours. Finalement, les démolisseurs ont commencé à s'identifier avec le syndicat. À Bombay, environ 500 démolisseurs de navires sont maintenant syndiqués sous la bannière

de la FIOM. On tente de faire la même chose à Allam où les problèmes sont encore plus graves.

Taylor demande ensuite à Ken NEUMANN de faire part de ses commentaires sur la mort cette année de 22 personnes employées dans des aciéries en Amérique du Nord, une région censée posséder une législation sur la santé au travail, bien qu'on y enregistre des décès. Il signale qu'il y a eu une augmentation très grande du nombre de personnes **décédées au travail** au Canada. En 1993, le nombre des morts au travail était de 758. Dix ans plus tard, ce chiffre était passé à 963. Pourtant, durant cette période, le temps de travail perdu pour cause d'accident est en baisse. On peut se demander si cela est possible. Statistiquement parlant, ces données auraient dû diminuer ensemble. Par conséquent, l'augmentation du nombre de décès dénote la nature plus risquée du travail du fait des restructurations, de la sous-traitance et de l'accélération du rendement dans certaines entreprises. Et si le nombre de comptes rendus d'accidents est en baisse, c'est que les entreprises et les commissions d'indemnisation des victimes rejettent les demandes et ne publient pas de statistiques. Leur syndicat au Canada a lancé une campagne nationale pour signaler cette augmentation terrifiante des accidents et des décès sur les lieux de travail.

C'est au tour de Marcel GRIGNARD qui parle des attaques contre la semaine de 35 heures de travail en France. Il mentionne le succès de la limitation de la **durée du travail** et de ses effets positifs sur le nombre de lésions du travail en France. Au cours des cinq dernières années, il y a eu des milliers de négociations collectives qui ont permis l'adoption de la semaine de 35 heures pour environ la moitié des métallurgistes. Mais il reste encore un grand nombre d'inégalités du fait que si la durée du travail est de 35 heures en moyenne dans les grandes entreprises, les personnes employées dans les petites entreprises sous-traitantes à des emplois précaires ont une durée de travail bien plus longue. Il y a eu quelques améliorations, mais également une certaine détérioration. Dans des endroits où le travail a été réorganisé, le rythme de travail s'est accéléré, ce qui a provoqué davantage de lésions et de fatigue musculaire. Les bénéfices supplémentaires réalisés avec ces nouvelles méthodes doivent être répartis équitablement, non seulement en monnaie, mais également en temps de travail.

Le débat politique concernant la réduction du temps de travail se poursuit en France. Les employeurs prétendent ne pas être concurrentiels au niveau mondial, en France ou en Europe, quand la durée hebdomadaire du travail est de 35 ou 37 heures et quand elle est beaucoup plus longue dans d'autres parties du monde. Les salariés qui sont passés à la semaine de 35 heures de travail résistent catégoriquement à tout changement.

Taylor conclut la présentation en disant que le monde du travail devient plus dangereux et plus enclin aux accidents au lieu d'être plus sûr. Même avec les meilleures techniques et le pouvoir et la force du mouvement syndical du passé, le stress et les affections psychosomatiques sont de plus en plus courants dans le monde nouveau du travail. Il pose alors les questions suivantes:

"Que peut-on faire pour éviter la détérioration des conditions de travail dans le monde? Comment rendre les travailleurs/euses davantage conscient(e)s des risques d'accident? Et les questions relatives à la santé et la sécurité peuvent-elles servir d'argument en faveur de la syndicalisation?"

VADHAVKAR est d'accord sur le fait que la santé et la sécurité devraient constituer un sujet prioritaire. Son syndicat a établi des programmes de santé et de sécurité, et il a formé des dirigeant(e)s sur ce sujet. Il ne s'agit pas seulement de protéger la santé et la sécurité des membres du syndicat, mais également de se servir de la santé et de la sécurité comme

d'un instrument de syndicalisation pour recruter de nouveaux membres. Il donne les **orfèvres** en exemple. On compte environ 500.000 orfèvres répartis sur tout le territoire indien qui souffrent de problèmes de santé. SMEWFI a organisé des programmes de santé et de sécurité, et développé un module qui s'applique spécifiquement à ce corps de métier. Beaucoup d'orfèvres travaillent à la maison sans licence, et les autorités gouvernementales examinent leur cas. Le syndicat a réalisé un "code de conduite" et l'a présenté au gouvernement pour approbation. Les artisans sont maintenant en passe d'obtenir leur licence pour continuer à travailler à la maison. Ils sont maintenant affiliés à la fédération syndicale et indirectement à la FIOM, ce qui leur procure un avantage supplémentaire.

Un autre exemple est donné par une société de pointe de fabrication de lames où le personnel appartient à un syndicat indépendant. Il y a beaucoup de syndicats indépendants en Inde qui ne sont pas affiliés à une centrale nationale ou à une fédération. Ces syndicats cherchent à syndiquer le personnel d'entreprises spécialement visées pour intégrer davantage de travailleurs/euses dans le monde syndical. Ils ont réussi à attirer beaucoup de monde avec les programmes de santé et de sécurité. Ils ont aussi mis en place un centre de conseils et d'assistance pour les travailleurs/euses employé(e)s dans le secteur non structuré de l'économie. Ils ont développé des programmes de formation pour ces travailleurs/euses et recherché l'aide de membres des professions médicales pour aborder les problèmes de santé. En raison de ces activités, quelques années plus tard, ils seront sans doute affiliés avec leur syndicat.

Taylor demande alors:

"Quel est le niveau de priorité des questions relatives à la santé et la sécurité dans les syndicats de l'industrie de l'acier?"

NEUMANN indique que son syndicat est favorable à une structure solide reposant sur des commissions, et ses statuts stipulent que chaque section syndicale locale doit avoir une **commission de santé et de sécurité** capable de d'organiser des cours de formation. En fait, pour les membres du syndicat, la formation sur la santé et la sécurité vient juste après la formation des délégué(e)s. Les membres veulent être sûrs que les entreprises respectent les normes de l'OSHA et que les responsables syndicaux de la sécurité sont au courant de la législation et peuvent réaliser des progrès dans ce domaine.

Il y a un programme au Canada appelé "Young Worker Awareness" destiné à sensibiliser les jeunes sur les questions relatives à la santé et la sécurité au travail. Il s'adresse, par exemple, à des jeunes des lycées pour commencer à leur parler de leurs droits: le droit de savoir, le droit de refuser et le droit de participer. Rien que cette année au Canada, 18.000 étudiants, garçons et filles, ont pris connaissance de ce programme. Le syndicat Steelworkers avait réussi avec d'autres affiliés de la FIOM à obtenir un changement important dans la législation canadienne après la catastrophe minière en 1992 qui avait coûté la vie à 26 mineurs au Canada. Dans beaucoup de cas, il s'agit d'une négligence du propriétaire de la mine. Un directeur général ne pourra plus jamais se cacher derrière les anciennes lois pour éluder sa responsabilité. Il sera maintenant tenu pénalement responsable. Le syndicat recherche un appui sur d'autres aspects de la législation pour continuer de donner un niveau de priorité élevé à la santé et la sécurité.

Taylor pose la même question sur la santé et la sécurité aux affiliés australiens:

"Avez-vous donné un niveau élevé de priorité à la santé et la sécurité sur le lieu de travail, et cela a-t-il pu servir d'argument pour la syndicalisation?"

Paul BASTIAN répond que ce sujet détient un niveau élevé de priorité et qu'il sert dans les campagnes de recrutement. La question de la santé et de la sécurité est considérée comme la troisième ou quatrième grande priorité pour les membres de son syndicat. En Australie, le taux de décès par accident sur les lieux de travail est de 1 décès toutes les 43 heures. Mais les syndicats sont constamment en butte aux attaques du gouvernement conservateur et du patronat qui cherchent à abroger des avantages durement acquis par les syndicats. Il est ironique de constater que pour la Journée internationale commémorative des travailleurs en Australie, plusieurs groupements d'employeurs ont demandé une application moins stricte de la **législation sur la sécurité** sur le lieu de travail. Ils veulent remplacer la législation actuelle où l'employeur est présumé responsable par un texte selon lequel la conduite du salarié devient l'élément central dans toute enquête relative à un accident.

Les employeurs se servent de procédés sophistiqués pour soustraire les syndicats du débat sur la santé et la sécurité au travail, et en faire une question hors du contexte industriel. AMWU a pris des mesures pour s'assurer de garder toujours clairement à l'esprit les priorités et les actions relatives à la santé et la sécurité au travail. Il a redoublé d'efforts pour accroître le nombre de ses représentant(e)s chargé(e)s de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail et pour leur assurer une formation syndicale, tout en faisant remarquer certains procédés utilisés par les employeurs pour priver les salariés de leur droit de représentation dans ce domaine. Le syndicat continue de revoir ses programmes éducatifs et de faire campagne pour décider d'arrêter le travail chaque fois que la situation devient dangereuse sans crainte des répercussions. Les homicides industriels sont une question importante pour les syndicats australiens, et ce, à tous les niveaux de compétence.

Taylor attire l'attention sur le fait que l'idéologie néolibérale cherche à contrecarrer et affaiblir de nombreux règlements et textes de loi adoptés au XX<sup>e</sup> siècle pour protéger la santé des travailleurs/euses. Cette idéologie a surtout pour but d'améliorer le sort des actionnaires et de réduire le coût de la main-d'œuvre qui relève pour une grande part de la santé et de la sécurité. Il demande:

"A-t-on besoin de plus de réglementation ou doit-on réduire la réglementation? Devons-nous seulement tabler sur des accords volontaires? La législation sur la santé et la sécurité doit-elle être très détaillée ou indiquer des principes généraux?"

GRIGNARD insiste sur l'importance d'un bon équilibre entre la législation et la négociation collective. Les **réglementations mondiales sur la sécurité** et la santé sont indispensables quand les emplois sont déplacés car les risques qu'ils comportent sont toujours présents. Les syndicats et leurs membres risquent de perdre beaucoup de terrain en matière de sécurité et de santé quand les emplois sont délocalisés dans des régions où la réglementation est inférieure aux normes ou même inexistante. Si les États-Unis interdisent un produit dangereux, les multinationales peuvent simplement employer ce produit autre part dans le monde. La réglementation internationale et la négociation collective sont donc indispensables. Les syndicats ont le devoir d'exiger la responsabilité sociale de l'entreprise et d'insister sur un comportement correct de l'entreprise quelle que soit la législation en vigueur. La santé et la sécurité des travailleurs/euses tant dans les multinationales que dans les entreprises sous-traitantes sont absolument cruciales. C'est à ce niveau que les accords-cadres internationaux entrent en jeu. Par exemple, les Français ont travaillé avec le CUT au Brésil pour analyser et comparer les conditions de travail dans le groupe Arcelor au Brésil et en Europe, notamment pour ce qui est du nombre total d'accidents mortels. Les syndicats avaient déjà parlé avec la direction générale des accidents au Brésil avant la signature d'un accord, mais la conclusion d'un ACI a facilité la participation des syndicats brésiliens à notre travail.

Taylor rappelle les lois en vigueur et demande si elles devaient avoir un caractère plus général, et si tel était le cas, la protection des travailleurs/euses s'en trouverait-elle affaiblie et atténuée?

NEUMANN estime qu'il est nécessaire d'avoir une réglementation plus stricte. Au vu de son expérience, la déréglementation a toujours été de mauvaise augure pour les travailleurs et les travailleuses et pour le pays tout entier. Les gouvernements doivent tenir compte du fait que les gens doivent avoir le droit de travailler dans un milieu sûr et sain, et qu'il y a des responsabilités qui s'y attachent. Les hommes et femmes politiques ne devraient être élu(e)s que dans le cas où ils/elles s'intéressent aux valeurs humaines et au type de société que veulent les populations. Tout le reste, dit-il, "les meilleurs avantages offerts par une convention collective sont sans importance si les travailleurs et les travailleuses ne peuvent pas terminer leur journée de travail et revenir à la maison sans prendre de risques".

Taylor demande alors si le gouvernement conservateur et néolibéral australien a tenté de contrecarrer la réglementation sur la santé et la sécurité. Il suggère la chose suivante:

"Un programme d'**action préventive**, plutôt qu'un litige et une indemnisation, aurait peut-être eu un effet plus bénéfique pour les travailleurs/euses. Il serait peut-être meilleur de créer des lieux de travail de bonne qualité plutôt que de traiter avec les victimes et les personnes qui souffrent des conséquences de lieux de travail malsains".

BASTIAN signale que le gouvernement conservateur tient prêt une réforme de la santé et de la sécurité au travail, et ce n'est pas le type de réforme qui facilitera la vie des salariés. Il croit, néanmoins, que les lois reflètent ce que la société est prête à accepter. Il est d'accord sur la nécessité de s'organiser autour de la question de la santé et de la sécurité au travail. En outre, la négociation collective joue un rôle important au niveau national comme au niveau international et permet d'assurer la constitution de commissions dotées de pouvoirs importants et l'adoption de droits en matière de sécurité au travail. Mais il est nécessaire de poursuivre la lutte pour étayer ces droits en disposant d'un solide système régulateur.

Taylor rappelle le terrible **désastre à Bhopal, Inde**, qui eut lieu il y a 20 ans, et comment plus de 100.000 personnes souffrent encore de maladies chroniques causées par cette catastrophe. Dow Chemical n'a jamais versé une indemnité quelconque à ces gens. Il demande si la FIOM ne pourrait pas suivre l'exemple de l'industrie de démolition des navires et celle de l'orfèvrerie en Inde, comme moyen permettant peut-être de traiter avec les multinationales et les tenir responsables de la santé et de la sécurité. La santé et la sécurité sont des sujets qui permettent aux syndicats de recueillir un soutien énorme auprès des populations. L'image de marque d'une entreprise se déprécie quand elle se désintéresse de l'insécurité dans le milieu de travail.

Sanjay VADHAVKAR déclare que la tragédie de Bhopal est non seulement le pire désastre industriel de l'histoire, mais celui qui a donné lieu à l'investigation la moins poussée. L'indifférence de l'entreprise et l'apathie du gouvernement ont perpétué la catastrophe. Comme Taylor l'a indiqué, plus de 100.000 personnes continuent de souffrir vingt ans après, et 15 à 20 d'entre elles meurent chaque mois. Les chercheurs ont trouvé que l'effet durera pendant plusieurs générations. La terre est polluée, l'eau est contaminée et, ce qui est pire, c'est que personne ne prend la responsabilité d'assainir le site sur lequel Union Carbide avait son usine. Les tribunaux américains ont tenté de déterminer qui devait assumer la responsabilité de l'assainissement. Ni Union Carbide ni le gouvernement indien n'ont pris des dispositions pour aider les victimes. Plus de 500.000 personnes attendent

toujours de recevoir une indemnisation. Union Carbide a été reprise par Dow Chemical en 1999, mais Dow a refusé d'assumer la responsabilité de l'évènement qui eut lieu il y a si longtemps pour un produit qu'ils n'ont pas développé et dans un pays dans lequel ils n'ont jamais effectué d'opérations. Ces questions juridiques présentent un obstacle à toute solution à un problème. L'établissement d'une réglementation internationale sur la santé et la sécurité est la seule façon d'éviter le renouvellement dans l'avenir d'une telle tragédie.

Taylor conclut la discussion en rappelant aux délégué(e)s que l'évènement qui s'est produit à Bhopal illustre les défis énormes auxquels la FIOM et le mouvement ouvrier international sont confrontés avec les multinationales sur la question du milieu de travail. Il est important que les travailleurs et les travailleuses du monde entier sachent que pour des cas comme l'asbestose ou des désastres comme à Bhopal, les syndicats peuvent apporter une réponse. Et il ajoute : "Nous devons diffuser le nom des entreprises multinationales dont la conduite, en matière de santé et de sécurité, est inacceptable et leur faire honte, tout en faisant l'éloge de celles dont les réalisations ont permis d'améliorer le milieu de travail".

La table ronde ayant conclu ses travaux, le Président Leahy ouvre à nouveau la discussion sur la section 3.3 du Programme d'action.

Jyrki RAINA (CF-Suède) signale que le taux de syndicalisation des 900.000 métallurgistes dans les cinq pays nordiques est d'environ 90 pour cent, ce qui est le résultat de 100 ans de luttes et de conflits. Avec les nouvelles structures d'entreprise, la délocalisation, les grandes entités divisées en unités plus petites, les syndicats doivent consacrer davantage de ressources à la **syndicalisation** pour maintenir une position forte. La prédominance obtenue par les entreprises multinationales a accru la nécessité d'une plus grande action transfrontières. Les pays baltes – Estonie, Lettonie et Lituanie – ont souffert après l'effondrement de l'Union soviétique, et leur taux de syndicalisation est tombé à 10 ou 15%. Leurs conventions collectives couvrent moins de 20% de la main-d'œuvre dans l'industrie. Beaucoup d'entreprises nordiques qui se conduisent relativement bien dans leur pays d'origine où elles sont obligées de respecter la législation, s'opposent à la syndicalisation et à la signature de conventions collectives avec les syndicats baltes. L'année dernière, les syndicats nordiques et baltes chargés des secteurs de l'industrie et de la construction ont adopté une nouvelle stratégie commune et décidé de travailler ensemble pour corriger cette situation inacceptable. Les 40 syndicats nationaux nordiques et baltes concernés vont travailler de concert pour syndicaliser les entreprises une à une et conclure des conventions collectives. Ils sont déterminés à réussir ce projet très concret de syndicalisation.

La syndicalisation et la création de syndicats occupent une place centrale dans les projets de la FIOM concernant les pays en développement, mais il y a place dans le monde de la métallurgie pour d'autres projets en plus des 12 actuellement en cours. Les bureaux régionaux de la FIOM sont les mieux placés pour connaître les besoins en projets nouveaux de syndicalisation répondant aux directives fixées dans le Programme d'action. Il faudrait transformer les conseils mondiaux d'entreprise en réseaux mondiaux de syndicats dotés de flexibilité, et ces réseaux devraient être établis en plus grand nombre dans les grandes entreprises multinationales. Ces réseaux faciliteraient l'échange régulier d'information et l'action commune, y compris le soutien aux campagnes de syndicalisation dans des endroits où il n'y a pas encore de syndicat. Les ACI peuvent et doivent servir à la syndicalisation.

Les syndicats nordiques offrent leur coopération pour s'assurer que les entreprises nordiques se conduisent décemment partout où elles mènent des opérations. Chaque

métallurgiste doit avoir le droit d'adhérer à un syndicat et de bénéficier de la protection d'une convention collective.

Mme Junko NAKATOMI-UENO (FIOM-JC-Japon) attire l'attention sur le fait qu'en Asie le **travail atypique** constitue un problème sérieux en raison de l'instabilité de ces emplois. Les gens se trouvent de plus en plus forcés d'accomplir de telles tâches, ce qui rend encore plus difficile l'organisation de syndicats et les relations de travail. Au Japon, le nombre de ces emplois atypiques a doublé en dix ans. Maintenant, environ 30% de la main d'œuvre occupe de tels emplois. Les chefs des grandes entreprises veulent développer cette forme de "travail flexible" pour réduire les coûts. FIOM-JC demande la mise au point d'une stratégie capable d'exercer une action sur cette nouvelle forme de travail en proscrivant ces emplois instables et en assurant une égalité de traitement, notamment pour les femmes. De nombreux rapports inquiétants ont été présentés à la Conférence Asie-Pacifique, dans lesquels des situations encore pires sont décrites dans d'autres pays asiatiques. En République de Corée, près de 60% de la main-d'œuvre occupe des emplois atypiques; il s'agit le plus souvent de travailleuses. Quarante pour cent de la main-d'œuvre en Indonésie et en Inde, ainsi que dans d'autres pays, travaille sous contrat. Elle demande à la FIOM de prendre une initiative et d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'un groupe de travail de la FIOM.

Stefan LOFVEN (Svenska Metall-Suède) parle de **l'égalité des chances pour les femmes**. L'élection de femmes au Comité exécutif de la FIOM est une bonne première étape. Dans de nombreux cas, les femmes gagnent moins que les hommes pour un même travail, bien que leurs tâches soient souvent plus difficiles. Beaucoup de femmes sont exploitées et font l'objet de harcèlement sexuel. Elles ne sont pas représentées comme il le faudrait dans les organisations ouvrières, et ce qui est fait à ce sujet n'est pas suffisant. Il s'agit de se montrer à la hauteur de nos convictions les plus fondamentales, à savoir que tous les êtres humains ont la même valeur. Les femmes comme les hommes méritent d'avoir des conditions de travail décentes et une égalité dans la représentation syndicale. Très souvent, ce sont les valeurs de l'homme qui s'appliquent, et les conditions propres aux hommes régissent la situation sur le lieu de travail et au syndicat. Les femmes ne bénéficient pas des mêmes chances pour améliorer leurs compétences; elles sont de ce fait payées à un tarif inférieur. En outre, il devrait y avoir une représentation plus équitable dans nos propres organisations. À cet égard, CUT au Brésil constitue un exemple resplendissant de progrès, car selon leurs statuts, 30% des représentants syndicaux doivent être des femmes. Ce problème doit être résolu à tous les niveaux: local, national et international.

Verner ELGAARD (CO-industri-Danemark) signale que les techniques modernes de communication donnent aux entreprises la possibilité d'opérer sans tenir compte des frontières nationales. La planification de la production tout comme la recherche et le développement sont réalisés sur une échelle mondiale. Le marché financier international exerce une pression constante sur le bilan des entreprises. La **mondialisation** détient le potentiel nécessaire capable d'offrir davantage de possibilités aux salariés du monde entier, mais il ne faut pas lâcher la bride. Les mouvements syndicaux dans le monde ont besoin de solidarité internationale si l'on veut que les gens profitent des résultats de la mondialisation car, à vrai dire, ce sont eux qui font le travail. Le mouvement syndical, au niveau tant national que mondial, détient un rôle important pour la répartition équitable des richesses. Les syndicats doivent être au premier rang pour assurer le respect des droits de la personne et le développement durable. Les **accords-cadres internationaux** constituent un moyen important pour rendre les entreprises responsables socialement, mais les ACI ne sont pas suffisants. Ils doivent faire l'objet d'un contrôle systématique pour s'assurer que les multinationales se conduisent correctement partout dans le monde.

La syndicalisation des non-syndiqués est tout à fait essentielle. Il faut apporter de nouvelles réponses aux questions fondamentales relatives à la solidarité et s'assurer de détenir une influence politique. Il faut concevoir des manières nouvelles d'aborder la coopération internationale. "Nous devons être prêts à penser différemment pour trouver les réponses justes aux questions posées au mouvement syndical", dit-il. La coopération entre les alliances syndicales internationales doit s'intensifier, non par des fusions, mais par une solidarité entre ces groupes.

Elgaard décrit sa vision du monde où la mondialisation possède une dimension sociale, où la communication rapproche les individus dans un climat de solidarité, où la mondialisation de l'économie n'a pas libre cours et où nous disposons de règles contraignantes et d'une coopération sans réserve entre l'OMC, l'OCDE et l'ONU. Sa vision du monde intègre la garantie d'une répartition équitable de la prospérité entre toutes et tous. Cela pourrait devenir réalité si le mouvement syndical créait l'unité et obtenait de bons résultats politiques et syndicaux.

Terje ANDERSSON (Sif-Suède) est satisfait de voir que le Programme d'action a soulevé la question du recrutement et de la syndicalisation des **travailleurs et des travailleuses non manuel(le)s**, qui devrait constituer l'une des activités de base de chaque syndicat. Le taux de syndicalisation chez les non-manuels est très bas, bien que leur nombre ait augmenté considérablement à la suite des changements techniques dans l'industrie. Ces travailleurs/euses manquent de sécurité d'emploi et leurs conditions de travail sont mauvaises. La syndicalisation dans le secteur non manuel est naturellement difficile, et elle doit constituer un objectif de premier plan pour tous les syndicats de métallurgistes. Andersson décrit les séries de négociation collective du Sif en 2004 quand les employeurs présentaient des propositions inacceptables qui auraient provoqué une détérioration des conditions et des prestations pour tous les salariés. Mais grâce à l'engagement de ses membres, Sif a pu rejeter ces propositions, mais également, grâce au fait que 80% de cette main-d'œuvre particulière est syndiquée. La syndicalisation des non-manuels repose sur une stratégie qui peut mener à la constitution d'une force collective. La politique de la FIOM en faveur des travailleurs et des travailleuses non manuel(le)s adoptée l'année dernière constitue une base excellente sur laquelle il faut bâtir. Il est temps de mettre les principes en pratique. Le Sif est prêt à contribuer activement aux excellents séminaires et ateliers organisés par le Département des travailleurs non manuels de la FIOM. Il est important de se servir du potentiel existant pour syndiquer les non-syndiqués.

Joo Kwang MOON (FKMTU-Corée) estime que le Congrès est un lieu important qui permet à tous les affiliés d'améliorer la solidarité internationale dont ils font preuve et d'échanger des informations et des expériences. Elle parle du problème difficile en Corée de la **main-d'œuvre occasionnelle et temporaire**. Le nombre d'emplois temporaires augmente d'année en année et concerne maintenant 56% de la main-d'œuvre. Les conditions de travail sont déplorables, notamment l'extrême pauvreté des salaires et les longues heures de travail. En septembre 2004, le gouvernement a annoncé l'adoption d'une loi spéciale qui devrait conduire à une augmentation encore plus grande du nombre d'emplois temporaires et sous contrat. Le mouvement ouvrier coréen a combattu cette loi avec acharnement. FKMTU a présenté un modèle de convention collective à ses syndicats affiliés pour les habiliter à demander la transformation des emplois temporaires en emplois réguliers. Depuis lors, le nombre d'emplois occasionnels dans les entreprises placées sous la bannière du FKMTU a diminué, passant de 24,4% en 2001 à 19,8% à la fin de 2004. Le FKMTU s'est engagé à poursuivre son action pour supprimer encore plus d'emplois occasionnels, et à cet effet, il demande le soutien de la FIOM et de ses affiliés. Elle insiste

sur le fait que "la syndicalisation de cette main-d'œuvre temporaire est la seule façon d'obtenir le droit de se réunir et de négocier collectivement".

Palitha ATUKORALE (JSS-Sri Lanka) estime que le Programme d'action comporte les ingrédients et les stratégies permettant de faire face aux défis présentés par la situation actuelle. Néanmoins, il appartient aux affiliés de lui donner l'essor nécessaire en vue de sa réussite. L'orateur se réfère en particulier à la syndicalisation des non-syndiqués, notamment dans les **zones franches d'exportation**, où les femmes représentent 90% de la main-d'œuvre. Au Sri Lanka, la législation du travail actuellement en vigueur doit s'appliquer à l'ensemble du pays. Mais en pratique, ce n'est pas le cas, notamment en ce qui concerne la liberté syndicale. Son syndicat avait plusieurs sections locales dans les zones franches d'exportation. Le patronat a veillé à ce que les membres des sections locales soient éliminés des usines. La loi au Sri Lanka, promulguée en 1996, prescrit que si 40% de la main-d'œuvre adhère au syndicat, la direction doit obligatoirement négocier une convention collective avec lui. Cependant, cela ne se produit jamais dans les zones franches d'exportation. Et ce qui est pire, c'est que la cour suprême et les autorités n'ont entrepris aucune action à ce sujet. Les conditions dans ces zones sont si déplorablement que les travailleurs/euses n'arrivent pas à y travailler plus de sept ou huit ans. Le camarade Dyvadhanam s'est rendu au Sri Lanka et il connaît la situation. Atukorale demande à la FIOM d'intervenir auprès de l'Union européenne pour exiger le respect de ces lois au Sri Lanka.

Thamrin MOSII (SPMI-Indonésie) rappelle que l'on insiste sur cette solidarité depuis le 29<sup>e</sup> Congrès mondial à San Francisco. Néanmoins, il serait important de définir clairement la **solidarité internationale** et la manière de la mettre en pratique quand un conflit social se déclare. Sur l'île de Batam près de Singapour, un conflit a eu lieu dans une usine d'accumulateurs dont le siège se trouve en Allemagne. L'entreprise a licencié 15 membres importants du bureau du syndicat sous prétexte d'une "réduction d'effectif". Il s'agissait clairement d'une action antisyndicale en infraction avec la convention de l'OIT garantissant la liberté syndicale. Ils ont demandé l'aide du Conseil FIOM Singapour, mais ils attendent toujours une réponse. Le ministère du Travail du gouvernement a proposé la réintégration de ces travailleurs/euses, mais l'entreprise a refusé. L'affaire est maintenant entre les mains de la justice. Un autre exemple concerne un conflit social chez Mitsubishi à Jakarta. L'entreprise a fermé en raison de sa délocalisation sur le marché mondial, plus précisément en Thaïlande. Il s'agit également d'une infraction à la convention de l'OIT sur la liberté syndicale, car la direction n'a pas voulu négocier avec les syndicats thaïlandais. L'entreprise refuse de payer l'indemnisation envisagée dans la convention collective. Ce problème n'a pas été résolu et il fera l'objet d'un jugement du tribunal du travail. Mosii demande l'assistance solidaire de la FIOM pour aider à résoudre ces problèmes.

Cyrille TAN SOO LENG (ISC-Singapour) fait remarquer que les deux-tiers des 70 millions de métallurgistes du monde ne sont pas syndiqués, et beaucoup se trouvent en Asie du Sud-Est. Des millions de ces métallurgistes subissent le poids des mesures antisyndicales. La FIOM doit centrer sérieusement son action sur la **création de syndicats** dans des pays comme l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines et le Viêt-nam où la main d'œuvre a besoin d'un niveau de vie décent et de meilleures conditions de travail. Si le pouvoir d'achat de 500 millions d'habitants de l'Asie du Sud-Est augmentait, le marché de la consommation s'améliorerait également.

Le bureau de la FIOM en Asie du Sud-Est a travaillé sans relâche pour organiser des syndicats dans la région. Depuis 1999, les effectifs syndicaux dans le secteur ont plus que doublé pour atteindre 350.000, mais il y en a des millions qui ne sont pas encore syndiqués. Ces travailleurs/euses ont besoin de l'aide de la FIOM pour mettre en place une direction

solide et viable dans le secteur. L'économie en Asie du Sud-Est s'est développée rapidement au cours de la dernière décennie, mais les métallurgistes continuent de subir les conditions abusives imposées par les multinationales: salaires faibles, milieu de travail dangereux, insécurité de l'emploi. Il dit que, "si leurs syndicats ne résistent pas, ne se battent pas et n'agissent pas en tant que catalyseur de changement, le sort des travailleurs/euses sera décidé par le patronat et le gouvernement". Les syndicats doivent devenir puissants pour permettre aux travailleurs/euses de sortir du cycle de la pauvreté, et pour que les jeunes et les femmes puissent avoir des emplois décents, des salaires décents et une vie meilleure.

Tom JEFFERS (AWU-Australie) déclare que la mondialisation et l'idéologie du capitalisme se sont bien organisées au prix de l'exploitation de la main-d'œuvre. Ce système est conçu délibérément pour obtenir une réduction des salaires et de la protection de la main-d'œuvre en échange des immenses richesses dont profitent les directeurs généraux et les actionnaires. Au début de 2005, AWU a conclu une alliance stratégique avec United Steelworkers of America pour obtenir un partage de l'information, une assistance et un soutien dans la lutte contre les maux de la mondialisation. Les travailleurs et les travailleuses sont contraint(e)s à devenir partout dans le monde les esclaves sociaux des multinationales qui placent les profits et la production avant les droits et la sécurité des travailleurs/euses.

Il faut donner de bonne heure aux **jeunes** dans le cadre de leur scolarité un enseignement sur les syndicats et le monde du travail, qui porte notamment sur la pensée syndicale, les droits des travailleurs/euses et la négociation collective. L'enseignement scolaire porte sur les aspects sociaux de la vie et la formation professionnelle; ils doivent donc connaître également l'histoire des syndicats ouvriers en rapport avec leur avenir. Les droits dont bénéficie la main-d'œuvre ont été obtenus dans des luttes parfois mortelles menées par les travailleurs et les travailleuses pour obtenir des salaires décents et des conditions de travail convenables. "Nos enfants ont besoin de connaître l'histoire du mouvement ouvrier pour apprécier à leur juste valeur les luttes présentes et passées menées par des militant(e)s syndicaux/ales", dit-il. "En tant que syndicalistes, nous luttons pour nous assurer que nos enfants ne travailleront jamais plus comme des esclaves". Les jeunes doivent être éduqués afin qu'ils puissent assurer les mêmes droits à la génération suivante.

Mme SULOCHANA (NMWF-Inde) déclare que ce Congrès constitue un événement marquant pour la FIOM avec l'élection des **femmes** au Comité exécutif pour la première fois au cours des 112 années de son histoire. Elle en attribue le mérite au Secrétaire général Marcello Malentacchi et à son équipe qui ont reconnu que les travailleuses constituent une force avec laquelle il faut compter. Les femmes qui travaillent en usine peuvent maintenant exprimer les problèmes liés à leur emploi et aux stigmates sociaux. La force provient de l'unité non seulement des travailleurs et des travailleuses, mais aussi de l'unité entre les syndicats. Elle a le sentiment que certains syndicats en Inde combattent davantage pour leur propre extension que pour défendre la cause des travailleurs/euses qu'ils représentent. Les travailleuses en Inde sont encore négligées. Bien qu'une législation sur les droits de la femme aient été présentée au Parlement il y a plus de cinq ans, elle n'a toujours pas été adoptée et reste entre les mains du corps législatif dominé par les hommes. Elle demande instamment à la FIOM de contacter les autorités compétentes en Inde, pays où les femmes ont peu de représentation, pour exiger l'adoption de cette législation tant attendue.

Mme Sulochana, Présidente du Comité des femmes FIOM-Inde, avait demandé la permission au bureau régional d'utiliser le logo de la FIOM pour écrire aux différents syndicats au sujet de la formation de comités locaux de femmes et pour renforcer les efforts déployés en vue d'obtenir la syndicalisation des travailleuses. Le bureau régional a

refusé l'autorisation d'utiliser le logo, et elle estime que cette décision devrait être modifiée. Elle décrit les luttes et les épreuves subies quand elle a commencé à syndiquer les femmes et également durant les 47 années de sa carrière dans une aciérie. Elle a syndiqué jusqu'à ce jour 2.000 travailleuses dans son syndicat, lesquelles bénéficient maintenant des avantages qui leur avaient été refusés auparavant pour la simple raison d'être des femmes.

Moses SHIIKWA (MANWU-Namibie) parle des 47 millions de métallurgistes dans le monde qui n'appartiennent pas à la famille de la FIOM. Il exprime la gageure de réaliser, avant le prochain Congrès mondial, la **syndicalisation** d'au moins un tiers de ces métallurgistes. Les employeurs tiendraient mieux compte de ce que dit la FIOM si son influence était plus grande et si elle représentait une majorité de travailleurs/euses de la métallurgie. Il est difficile de négocier collectivement et d'appliquer des accords quand le syndicat ne représente qu'une part minoritaire de la main-d'œuvre.

Napoleon D.K. KPOH (ICU-Ghana) est le dernier orateur dans ce débat. Il dit que l'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie s'est trouvée en butte aux attaques des employeurs, tant dans les pays développés que dans le monde en développement. L'impact de ces attaques a pris des formes différentes selon les régions. Dans les pays développés, il en est résulté des délocalisations d'emplois bien rémunérés vers les pays en développement. Dans les pays en développement, le transfert de ces postes s'est traduit par des salaires bas et des emplois aléatoires. Les entreprises multinationales continuent d'occasionner des dommages, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Elles améliorent sans cesse leurs marges bénéficiaires, tout en manipulant les gouvernements des pays en développement. Ceux-ci se trouvent alors incapables de gérer les affaires de leur propre pays. En cédant aux exigences des grandes entreprises, ils deviennent instrumentaux dans l'oppression de leur propre population en autorisant une réduction des normes. Les travailleurs/euses s'entendent dire que s'ils/elles n'acceptent pas les emplois qui leur sont offerts, l'entreprise transférera sa production dans un pays plus hospitalier, dressant ainsi des salariés les uns contre les autres, et des pays contre d'autres pays. La solution à ces attaques contre les travailleurs/euses et contre leurs syndicats passe par la **solidarité internationale et la syndicalisation**. Les salariés du monde entier doivent détenir une part égale de l'économie mondiale. La solidarité internationale est capable de porter un coup fatal à ces attaques contre la main-d'œuvre, mais elle exige une collaboration pratique entre les travailleurs/euses et les syndicats, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. Des programmes de formation au niveau national ou à celui de l'entreprise sont nécessaires. Chaque personne ou chaque affilié doit impérativement pouvoir répondre rapidement à la réception d'une demande d'action solidaire. Il faut donner une signification pratique au slogan, "Un dommage causé à l'un est un dommage causé à tous".

Le Secrétaire général adjoint FREDRICKS résume les propos tenus à la table ronde et affirme que cette contribution excellente a bien traité les questions relatives à la solidarité internationale, à la syndicalisation des non-syndiqués et au rôle de l'éducation en matière de santé et de sécurité dans le cadre des activités futures de la FIOM. Il répond aux remarques des délégué(e)s, mais il veut tout d'abord remercier Janet Barzola du Pérou pour sa contribution qui, sans aucun doute, a touché le cœur de chaque syndicaliste présent dans la salle.

La solidarité en matière de création de syndicats et de syndicalisation est clairement en tête des préoccupations des délégué(e)s. La Corée du Sud, l'Inde et le Japon ont parlé de leurs problèmes propres, et du fait que les détenteurs d'emplois atypiques et les femmes subissent le poids le plus lourd des mauvais traitements imposés à la main-d'œuvre. La

FIOM doit attacher plus de soin à ce phénomène de plus en plus courant. Les femmes nouvellement élues au Comité exécutif vont sans aucun doute déterminer les problèmes des travailleuses du monde entier et rechercher des solutions.

La question des zones franches d'exportation a été soulevée par le délégué du Sri Lanka qui demande instamment à la FIOM d'entreprendre une action pour soutenir ces travailleurs/euses. La FIOM va certainement faire tout ce qu'elle peut, mais la seule façon de réaliser des changements positifs, c'est en renforçant la puissance des travailleurs/euses par la syndicalisation. Le fait de soutenir des travailleurs/euses syndiqué(e)s donnerait beaucoup plus d'efficacité à l'action de la FIOM.

La question de l'Asie du Sud-Est et du nombre de métallurgistes non syndiqués dans cette région a également été évoquée. Le montant énorme des investissements effectués dans cette région montre que la FIOM doit y accorder plus d'attention. C'est un fait que les syndicats d'entreprise répondent avec moins d'efficacité aux besoins de leurs membres, alors que dans le même temps, les gouvernements agissent contre les travailleurs/euses et leurs syndicats dans ces régions. Néanmoins, Fredricks assure les délégué(e)s de la région Asie que la FIOM accordera un soutien total aux activités portant sur la création de syndicats nationaux puissants.

En ce qui concerne l'utilisation du logo de la FIOM, Fredricks assure que les affiliés peuvent l'utiliser librement sans problème chaque fois qu'il s'agit de soutien et de solidarité. Cependant, pour avoir le plus grand impact, il est clair qu'il faut indiquer que cette demande de solidarité provient du siège de la FIOM avec la signature et le sceau du Secrétaire général. Quand les affiliés veulent que la FIOM rédige un document en leur nom, ils n'ont qu'à prendre contact avec le siège à Genève qui se fera un plaisir de leur donner satisfaction.

Les deux orateurs d'Afrique ont centré leurs remarques sur la création de syndicats. Les problèmes avec la syndicalisation proviennent du fait que l'investissement étranger direct n'a pas encore atteint l'Afrique; c'est pour cette raison que la majorité des 47 millions de métallurgistes non syndiqués dans le monde ne se trouvent pas en Afrique, mais en Chine et en Asie du Sud-Est où les multinationales recherchent une main-d'œuvre bon marché. Il est néanmoins possible pour les syndicats africains de développer une force qui leur permettrait, non seulement, de faire face aux gouvernements, mais aussi de mobiliser des affiliés des pays développés au nom des travailleurs et des travailleuses en Afrique.

Fredricks conclut en disant que le Secrétariat peut se sentir assuré, sur la base des contributions qui ont été faites au cours du débat, que le dur travail accompli par la commission du Programme d'action a été réellement profitable. Le Président Leahy passe à l'adoption de la Section 3.3. **Adoptée à l'unanimité.**

Les résolutions suivantes entrent dans le champ de compétence de la Section 3.3. La proposition de résolution N° 5 est présentée par Mme Emilia S. VALENTE (CNM-CUT-Brésil).

## **RÉSOLUTION N° 5** **DÉCLARATION SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES**

(Soumise par le Comité des femmes de la FIOM)

### CONSTATANT QUE

encore maintenant, en comparaison avec les hommes, les femmes

- ont moins accès à l'éducation et à la formation;
- reçoivent un salaire plus bas pour un travail de même valeur;
- ont moins de possibilités de promotion;
- ont un accès restreint aux postes de direction dans les syndicats et dans la société;
- continuent d'être les victimes de discrimination pour raison de grossesse, et également de harcèlement sexuel et de violences;
- sont sujettes aux effets de la discrimination entre les sexes qui est profondément ancrée dans toutes les sociétés; et
- occupent le plus souvent des emplois à bas salaires, à temps partiel, temporaires et/ou occasionnels, comportant souvent un rythme de travail élevé et nuisible pour la santé, et qui de plus, sont traditionnellement difficiles à syndiquer.

### ET CONVAINCUE QUE:

- la possibilité de travailler et de gagner un salaire décent doit être la même pour les hommes comme pour les femmes;
- l'égalité dans l'emploi ne peut pas exister sans égalité dans la répartition des responsabilités familiales, notamment la charge des enfants;
- dans une société réellement démocratique, les femmes doivent détenir une représentation égale au gouvernement, au Parlement et dans les institutions;
- l'éducation est nécessaire pour assurer l'accès à de meilleures possibilités d'emploi, et pour cela, les filles doivent avoir un même accès à l'éducation que les garçons;
- la négociation collective joue un rôle déterminant pour l'amélioration des salaires et des conditions des travailleuses, et que des mesures spéciales doivent être prises pour assurer la participation des femmes à la négociation collective avec la possibilité de soumettre des questions les concernant;
- les femmes doivent avoir une égalité des chances pour travailler dans tous les métiers et s'acquitter de tout type de travail;
- le salaire et les conditions s'améliorent pour les travailleuses quand elles sont syndiquées, bien que le taux de syndicalisation des femmes soit encore bien inférieur à celui des hommes;
- la force des syndicats dépend de leur capacité à bien représenter tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

#### LA FIOM DÉCIDE:

- d'œuvrer à la réalisation d'une représentation équitable des femmes dans toutes ses structures;
- d'aider les affiliés en leur procurant des stratégies de recrutement pour syndiquer les travailleuses;
- d'œuvrer avec les affiliés pour assurer l'intégration totale des femmes dans les syndicats;
- de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes aux postes de direction des syndicats;
- d'aider les affiliés en organisant des campagnes destinées à réaliser l'égalité salariale pour un travail de même valeur;
- de promouvoir un meilleur équilibre entre le travail et la famille, et de soutenir les changements apportés au modèle traditionnel du travail pour faciliter cet équilibre;
- de promouvoir la reconnaissance des besoins propres aux travailleuses dans les demandes formulées dans la négociation collective;
- d'accroître la participation des femmes aux activités syndicales en s'assurant que:
  - ⇒ des mesures spéciales sont prises pour faciliter une représentation des femmes dans les réunions de la FIOM, en tenant compte de leur représentation dans le secteur concerné;
  - ⇒ les projets de création de syndicats assurent une meilleure représentation des femmes;
  - ⇒ la représentation des femmes à la FIOM fasse en permanence l'objet de contrôles et de rapports;
  - ⇒ les délégations de la FIOM dans d'autres organismes tiennent compte de l'équité entre les sexes.
- de retenir l'objectif minimum de 20% de participation des femmes au prochain Comité central et d'envisager l'augmentation de cette participation au Congrès en 2009.

#### LES AFFILIÉS DÉCIDENT:

- de s'assurer que les adhérentes ont la possibilité de participer aux réunions de la FIOM;
- de proposer des dirigeantes pour assumer des postes de responsabilité au sein de la FIOM;
- de soutenir les travaux du Comité des femmes de la FIOM;

- de participer à des consultations au niveau régional pour s'assurer que les adhérentes siègent au Comité exécutif de la FIOM; et
- de poursuivre la réalisation des objectifs portant sur la syndicalisation des travailleuses et d'assurer leur représentation équitable à tous les niveaux de l'organisation syndicale.

Peggy NASH (CAW-Canada), Vice-présidente du Comité des femmes CLC, félicite la FIOM pour l'élargissement de la représentation des femmes dans sa haute direction, et également pour cette importante résolution. Beaucoup de femmes ont travaillé pendant des années pour réaliser ces transformations importantes dans le mouvement ouvrier. Dans le domaine de la syndicalisation, l'égalité entre femmes et hommes est extrêmement importante. Au Canada, 70% des travailleurs ne sont pas syndiqués, dont de nombreuses femmes qui sont moins bien payées et occupent des emplois précaires, sans sécurité. Les femmes doivent tenir le syndicat comme un moyen de changer leur vie. Elles doivent être considérées comme égales et avoir des représentantes à tous les échelons de l'organisation, y compris aux postes de haute direction, et il faut accorder la même priorité aux questions concernant les femmes. Des salaires meilleurs, une plus grande sécurité de l'emploi et la sécurité au travail constituent les objectifs propres aux hommes comme aux femmes, tout comme l'accès à des postes plus qualifiés, la charge des enfants et l'égalité salariale.

Dans les négociations, les syndicats peuvent apporter quelque chose de concret dans la vie des femmes, en abordant le problème de la violence dans le travail. Chaque convention collective du CAW contient obligatoirement un passage sur le harcèlement, et des procédures doivent être mises en place pour mettre fin à tout type de harcèlement, notamment s'il est le fait d'un collègue. Elle contient également un passage sur la présence d'"avocates", de femmes spécialement formées aux questions relatives au harcèlement sexuel, à la violence et aux insultes. Elles disposent de lignes téléphoniques confidentielles et agissent en tant que conseillères pour les femmes qui ont besoin d'assistance.

Le pourcentage des femmes au CAW est passé d'environ 12% à presque 35% car elles sont attirées par les organisations qui se battent pour défendre leurs intérêts. Dans les campagnes politiques, les adhérentes parlent aux autres femmes de leur quartier des problèmes qui les concernent. Ces campagnes de femme à femme donnent de bons résultats et permettent d'accomplir beaucoup de choses. Il ne peut pas y avoir de solidarité sans démocratie ni égalité. Les femmes veulent se tenir au coude-à-coude avec les hommes pour la défense de leurs droits dans le travail et la réduction des inégalités dans la collectivité. L'amélioration de la représentation des femmes dans toutes les organisations ouvrières est indispensable pour assurer le renforcement du mouvement syndical dans le monde.

Petteri OJANEN (TU-Finlande) représente la main-d'œuvre non-manuelle de Finlande. Le syndicat est né de la fusion de quatre syndicats finlandais. Depuis cette fusion, il a cherché à développer les activités internationales et la solidarité dans le cadre de projets spéciaux de solidarité. Hormis l'activité syndicale normale, TU a augmenté son effectif et formé des délégué(e)s syndicaux/ales dans le tiers monde, et il a cherché de mettre en valeur l'égalité entre les femmes et les hommes et le besoin de s'attaquer au problème persistant du travail des enfants. Avec ICEM et FNV Pays-Bas, il a établi un programme actuellement en cours d'évaluation, destiné à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la négociation collective dans plusieurs pays latino-américains. À la Fédération finlandaise des métallurgistes, un projet identique a démarré portant sur des questions plus traditionnelles, comme la syndicalisation et l'aide aux délégué(e)s syndicaux/ales.

Les petits syndicats indépendants sont dans l'impossibilité de faire tout le travail nécessaire, et c'est la raison pour laquelle ils fusionnent. Les activités doivent être coordonnées par une fédération syndicale internationale qui représente l'ensemble du secteur pour éviter les chevauchements d'activités et les doubles emplois. Il faut réussir à obtenir les meilleurs résultats possibles avec les ressources limitées dont on dispose. Le camarade Ojanen croit que la FIOM, en tant que fédération mondiale, doit appuyer la conduite d'un tel projet en mettant l'accent sur l'égalité entre femmes et hommes et sur l'égalité des chances.

Carol LANDRY (USWACDN-Canada) soutient la résolution. Une partie du travail effectué dans le cadre du programme d'éducation des Steelworkers consiste à développer une prise de conscience sur la lutte des femmes au travail, au foyer et dans la collectivité, et à sensibiliser les gens sur ces questions. Une femme sur cinq au Canada, soit près de trois millions, vit dans la pauvreté. Être pauvre au Canada ne peut pas se comparer à la pauvreté vécue dans d'autres parties du monde, mais cela signifie, malgré tout, des privations et la souffrance d'être entourée de richesses sans pouvoir y accéder. Les femmes qui vivent dans la pauvreté sont susceptibles d'être atteintes de maux physiques et mentaux, et plus vulnérables à la violence et aux mauvais traitements.

La pauvreté chez les femmes trouve sa cause soit dans la faiblesse de leur condition salariale ou l'absence de travail rémunéré, soit dans la discrimination. Tout ceci va de pair avec la mondialisation. La faiblesse du revenu provient d'emplois à temps partiel, d'emplois à bas salaires qualifiés de "travail pour femmes". Le travail non salarié provient du fait que dans la collectivité, on pense que les femmes ont tout d'abord la responsabilité de prendre soin du foyer et des membres de la famille sans être payées. Comme les programmes sociaux sont de plus en plus réduits ou même disparaissent, les femmes sont forcées d'assumer davantage de responsabilités au foyer. Beaucoup d'emplois parmi les mieux payés sont déjà détenus par des hommes, et les femmes font face à l'hostilité des patrons et des collègues. En outre, les femmes autochtones ou celles souffrant d'une infirmité, celles qui appartiennent à des minorités, sont confrontées à de multiples formes de discrimination.

La FIOM a la possibilité de continuer à travailler sur des sujets relatifs à l'éducation, à la mise en réseau et à la défense des travailleuses à l'échelle mondiale. Par des politiques, par des campagnes et par l'éducation, la FIOM peut travailler avec tous ses affiliés pour assurer aux femmes une représentation à tous les échelons de l'organisation syndicale. La priorité la plus grande doit être accordée à la syndicalisation des femmes, à la négociation pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mobilisation pour la justice sociale et contre l'exploitation des travailleuses, et à bien faire comprendre que les droits des travailleurs et les droits des femmes sont identiques.

Le Président Leahy passe au vote sur la Résolution N° 5, "Déclaration sur l'égalité entre femmes et hommes", qui est **adoptée à l'unanimité**.

## **RÉSOLUTION N° 2 INTERDICTION MONDIALE DE L'AMIANTE**

(Présentée par Keith Hazelwood, GMB - Royaume-Uni)

Le 31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM constate que si 32 pays dans le monde ont interdit l'emploi de l'amiante, son utilisation se développe dans de nombreux autres pays, notamment dans des pays en développement. Le Congrès constate également que le risque

le plus mortel qu'on ait jamais vu dans le travail, continue de tuer 100.000 personnes chaque année.

La FIOIM doit intensifier la lutte contre ce tueur mondial et lancer une campagne internationale destinée à attirer l'attention sur ce sujet qui:

- s'ajoutant à l'appel pour l'interdiction mondiale de l'amiante contenu dans le plan d'action de la FIOIM, fasse pression sur les 150 États membres de l'OIT qui n'ont pas encore ratifié la convention de l'OIT de 1986 qui fixe des normes minimums à cet effet;
- s'oppose aux actions des pays producteurs d'amiante qui exportent des quantités de plus en plus grandes du produit tueur dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie, d'Extrême-Orient et d'Afrique;
- condamne les campagnes de propagande cynique et déloyale, organisées dans le monde par les producteurs d'amiante pour promouvoir l'amiante en tant que produit "sûr";
- confirme la prise en charge par les employeurs des soins médicaux et l'indemnisation des travailleurs/euses souffrant de maladies causées par l'amiante;
- met en lumière et condamne les agissements des compagnies d'assurance qui soutiennent des actions en justice visant à limiter ou écarter leur responsabilité pour éviter de verser des indemnités aux travailleurs/euses victimes de maladies causées par l'amiante;
- exerce une pression sur les gouvernements pour les obliger à adopter des systèmes d'indemnisation des travailleurs/euses victimes d'une maladie causée par l'amiante, et exempte les travailleurs/euses de la charge de la preuve, et qui assure un versement rapide de l'indemnisation garantie aux victimes d'une négligence patronale;
- demande une coopération et une coordination gouvernementales et internationales plus grandes pour se procurer les fonds nécessaires à l'amélioration et au développement de la recherche, des diagnostics, des soins aux travailleurs/euses souffrant de maladies causées par l'amiante;
- développe un programme de formation et de sensibilisation sur les risques liés à une exposition à l'amiante, notamment pour la main-d'œuvre des pays en développement qui travaille sans aucune protection;
- demande à tous les gouvernements du monde d'introduire une législation efficace pour la mise en application des mesures de prévention et de protection au bénéfice de tous/toutes les travailleurs/euses susceptibles d'une exposition à l'amiante dans leur travail;
- demande aux gouvernements de mettre en œuvre des programmes de transition pour le personnel déplacé à la suite de l'interdiction de l'amiante.

Le camarade Hazelwood insiste sur le fait que la résolution vise à sauver des vies humaines et que le mouvement syndical international fait ce qui est juste. L'amiante constitue le risque professionnel le plus mortel auquel les travailleurs/euses ont fait face de tout temps; il est encore responsable de plus de 100.000 décès chaque année. En plus de tuer les

personnes qui utilisent l'amiante dans leur travail, ce produit atteint les familles des travailleurs/euses et fait courir des risques à toute la collectivité. GTMB mène campagne sur ce sujet depuis de nombreuses années. Malgré l'interdiction du gouvernement d'utiliser toute nouvelle source d'amiante, beaucoup de travailleurs et de travailleuses courent encore un risque avec l'amiante toujours présent dans les locaux des entreprises. Le syndicat a lancé une campagne intitulée "Asbest - It's Still a Killer" (L'amiante est toujours un produit tueur) pour faire prendre conscience à ses membres de cette menace toujours actuelle et qui grandit. Il a finalement réussi à obtenir une nouvelle législation destinée à protéger les travailleurs/euses contre ce produit tueur. Néanmoins, l'amiante est de plus en plus utilisé dans les pays en développement en phase d'industrialisation où les gens travaillent en nombre alarmant sans protection adéquate. Hazelwood avertit ces travailleurs/euses qu'ils/elles en paieront un prix élevé. Les leçons apprises avec l'amiante doivent servir partout dans le monde. Le mouvement syndical international a la responsabilité de prévenir et de soutenir les travailleurs et les travailleuses des pays africains et asiatiques. Une pression plus forte est également nécessaire sur tous les gouvernements pour qu'ils prennent des mesures pour interdire la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation de produits à base d'amiante.

Paul Bastian (AMWU-Australie) est le dernier orateur sur la Résolution 2. Il signale que l'AMWU soutient également l'interdiction mondiale de l'amiante. C'est important pour la FIOM et ses affiliés d'engager le combat pour mettre fin à la maladie et aux dizaines de milliers de morts inutiles après une exposition à des produits à base d'amiante. En 2004, après une longue campagne du mouvement syndical australien, l'Australie a interdit l'importation et l'exportation de ces produits dangereux. Le pays a le taux le plus élevé au monde de maladies causées par l'amiante en raison de l'utilisation massive de ces produits jusqu'en 1970. On estime à 40.000 le nombre de nouvelles victimes durant les deux ou trois prochaines décennies.

AMWU reconnaît que l'exposition à l'amiante et la maladie qu'elle provoque est un problème mondial qui exige un remède mondial. La victoire remportée au nom des victimes de la société James Hardie montre sous forme testamentaire ce qu'il est possible de réaliser par une action solidaire. Au nom des victimes australiennes, l'AMWU exprime sa reconnaissance et ses remerciements au Secrétariat de la FIOM pour son soutien et pour la diffusion de l'information sur l'amiante, et également pour l'établissement de liens importants avec les affiliés, en particulier avec le FNV et le CNV aux Pays-Bas, ainsi qu'aux associations de victimes qui ont aussi rejoint la campagne. Il ajoute qu'"une interdiction mondiale de l'amiante dépend de notre engagement à joindre le geste à la parole et à travailler ensemble pour en assurer le succès".

Le Président Leahy passe alors au vote sur la Résolution N° 2 qui est **adoptée à l'unanimité**. Il fait remarquer que depuis l'ouverture du Congrès, le compteur indique sur l'écran que 807 personnes sont mortes d'asbestose dans le monde. Les délégué(e)s sont encouragé(e)s à signer une pétition intitulée, "Asbest – Ban It" (Amiante – interdisons-la) et à poster les listes avant de quitter le Congrès.

Avant de redonner la présidence au Président Peters, Leahy exprime sa reconnaissance et son honneur d'avoir été invité à présider cette séance du Congrès, et il rend un hommage particulier à la camarade Janet Barzola pour son plaidoyer déchirant et magnifique en faveur des mineurs au Pérou.

Le Président Jürgen PETERS annonce la perte pour la FIOM d'un syndicaliste engagé et actif avec le départ à la retraite de Katsutoshi SUZUKI qui a apporté à de nombreuses reprises sa contribution aux questions relatives aux droits des travailleurs/euses au poste

qu'il occupait à FIOM-JC. Il a travaillé à différents niveaux : à celui de l'atelier, de l'entreprise et de l'industrie, et il a également réalisé un excellent travail aux niveaux national et international. Un souvenir est remis en remerciement au camarade Suzuki avec les meilleurs vœux pour une retraite agréable et profondément satisfaisante.

Le camarade Suzuki exprime sa reconnaissance pour les marques d'amitié qui lui sont prodiguées. Il considère le XX<sup>e</sup> siècle comme l'"ère masculine" de l'industrialisation aux États-Unis et en Europe. Il voit le XXI<sup>e</sup> siècle comme l'"ère féminine" de l'industrialisation en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Ce fut pour lui une grande joie et une chance immense de travailler avec ses amis à la FIOM et avec les métallurgistes du monde entier. Il pense que dans le siècle à venir, les États-Unis et tous les pays industrialisés auront trouvé une troisième voie, qui ne sera ni le capitalisme ni le communisme, pour améliorer la vie des gens et faciliter l'établissement des droits de la personne et de la démocratie pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Après l'annonce de quelques informations d'économie domestique, le Congrès suspend la séance pour le déjeuner à 12h40.

## **SÉANCE DE MERCREDI APRÈS-MIDI**

### **25 mai 2005**

Le Congrès reprend ses travaux à 13h50, sous la présidence de Rudi Nurnberger. Poursuite du point 11 de l'ordre du jour, Programme d'action de la FIOM, la partie suivante concerne la **Section 3.4 – Donner une dimension sociale à la mondialisation**. Le Président Peters présente cette section avec des remarques préliminaires sur le thème "Différents visages de la mondialisation".

La mondialisation a des conséquences sur chaque aspect de la vie et de la politique, au niveau à la fois national et international, et ce, sans aucune exception. La politique n'est pas uniquement l'affaire des gouvernements, mais également celle des institutions financières, comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, et des groupements d'entreprises qui formulent des développements structurels et prévisionnels. Dans de nombreux cas, toute cette planification décidée par des institutions informelles a lieu à huis clos, hors de portée du public; ce mécanisme ne fait donc l'objet d'aucun contrôle démocratique. Pour les syndicats et leurs membres, les politiques poursuivies par des institutions internationales sont très éloignées de la réalité quotidienne.

Néanmoins, grâce à la participation d'organisations non gouvernementales, ces agendas dissimulés sont révélés; par exemple, les soi-disant "programmes d'ajustement structurel" du FMI ont en fait provoqué une augmentation de la pauvreté; des patentes sur les semences ont été attribuées à des entreprises alimentaires internationales. La réforme de ces institutions mondiales est donc nécessaire. Le Programme d'action adopté en septembre 2003 proposait des stratégies et énonçait en détail des modèles de réforme que la FIOM voulait réaliser, et c'est maintenant le moment pour le Congrès de la FIOM de donner vie à ces nouveaux mandats.

Peters insiste sur un certain nombre de points qui doivent être transformés en activités et campagnes syndicales. Tout d'abord, il faut réduire l'écart des revenus entre le Nord et le Sud. C'est le principe fondamental sur lequel se fondent toutes les activités. Pour réaliser cet objectif, les pays en développement doivent pouvoir se faire entendre sur la scène internationale; cependant, les choses paraissent prendre la direction opposée. L'élection du néoconservateur Paul Wolfowitz à la présidence de la Banque mondiale constitue le dernier avatar des structures antidémocratiques. Le mécanisme qui permet aux États-Unis de nommer quelqu'un à la tête de la Banque mondiale ou par lequel les Européens choisissent le Président du FMI est tout simplement périmé. Par contre, Peters propose de nommer un représentant des pays en développement à la tête de la Banque mondiale.

Les chefs de gouvernement des États membres des Nations Unies ont fixé un objectif très ambitieux pour le nouveau millénaire. Ils veulent avoir réduit de moitié la pauvreté dans le monde en 2015. Mais les États-Unis et d'autres pays industrialisés ont refusé de prendre les dispositions nécessaires pour transposer cet objectif dans la réalité. "Si nous voulons gagner la bataille contre la pauvreté", dit Peters, "une action doit être entreprise rapidement", à commencer par l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Les réserves d'or du FMI doivent servir à ce but. Deuxièmement, l'assistance au développement doit inclure des arrangements financiers innovateurs. En outre, une taxe internationale destinée à assurer le financement de denrées alimentaires et autres biens publics doit être appliquée, comme la taxe Tobin sur les transactions financières ou une taxation du carburant d'aviation et des ventes d'armes. Et finalement, des mesures efficaces pour combattre la corruption sont nécessaires. L'annulation de la dette des pays pauvres ne rimerait à rien si on ignorait simplement les élites corrompues qui accumuleraient un nouvel endettement.

En février, au Forum social mondial à Porto Alegre, un appel mondial a été lancé pour une action contre la pauvreté, et la CISL s'est engagée à participer à la réalisation de cet objectif. D'autres conférences internationales qui auront lieu prochainement fourniront l'occasion parfaite de faire pression sur les responsables politiques et de mettre le public au courant des événements qui auront lieu et des résultats obtenus. La Conférence ministérielle de l'OMC qui est prévue à Hong Kong en 2005 a été annoncée avec éclat par l'OMC comme étant "le round du développement". Mais ce dont on a besoin réellement, c'est d'un round du développement authentique, qui prenne en considération les besoins des pays en développement et les besoins sociaux des travailleurs et des travailleuses.

Rien ne caractérise mieux l'image de l'économie mondiale que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la puissante organisation qui lui a succédé, l'OMC. Le GATT avait été créé en 1947 comme une sorte de "club" par les pays industrialisés. Aujourd'hui, les trois quarts des États membres de l'OMC sont des pays en développement, des pays assis à la "table des enfants" de la mondialisation. Évidemment, il faut une plus grande démocratie au sein de l'OMC pour pouvoir tenir compte des intérêts spéciaux des pays en développement. Toutefois, c'est grâce à la participation de ce bloc important que les pays industrialisés n'ont pas réussi à faire ce qu'ils voulaient à la dernière Conférence de l'OMC à Cancún. Par conséquent, une sorte de pouvoir lié au droit de veto des pays en développement a commencé à émerger au sein de l'OMC; il s'agit d'un pas en avant. Peters a l'espoir que d'autres alliances comme le G-20 et le G-90 commenceront à s'ouvrir pour inclure des objectifs sociaux et syndicaux.

À la prochaine conférence de l'OMC à Hong Kong, les négociations sur les biens et les services agricoles et non agricoles, NAMA, comme on les appelle, seront traitées une fois de plus. Cette dernière section est celle qui préoccupe le plus les syndicats de métallurgistes. Les pays industrialisés veulent que NAMA fournisse un accès aux marchés en éliminant les droits et les tarifs douaniers élevés pour le commerce dans les pays en développement. Sans entrer dans les détails, ce qui est important c'est que les pays en développement dépendent fortement des tarifs douaniers pour leur survie économique et qu'ils ne peuvent simplement pas se permettre de les réduire en ayant recours à une formule identique à celle en vigueur dans les pays industrialisés. L'effet sur le revenu national serait dévastateur pour des pays comme l'Indonésie, sans compter l'impact qu'il aurait sur leurs efforts pour développer leur économie et augmenter leur capacité de production pour inclure des produits nouveaux. Une réaction initiale dans le débat indique que les pays industrialisés ne sont pas disposés à donner aux pays en développement un traitement spécial, quel qu'il soit, sur la question des tarifs douaniers.

Et les discussions ne concernent pas uniquement les biens, mais également les services. "J'entrevois un danger très grave", dit Peters, en parlant de la possibilité de sacrifier aux intérêts de grands groupes internationaux, des services publics comme l'alimentation en eau et l'éducation. L'alimentation en eau ne doit pas être confiée aux forces de la libre entreprise. Selon lui, l'un des objectifs primordiaux des syndicats est d'assurer la protection de services publics tels que l'eau, l'éducation et la santé, en particulier pour les pauvres, et ce type d'activité devrait être compris dans les activités de la FIOM. Si des pays ont besoin de fixer des niveaux de prix pour l'eau utilisée à la fabrication de marchandises commercialisées ou alimentant des zones résidentielles de luxe, et bien qu'ils le fassent. Qu'ils se servent de cette source de revenu pour fournir gratuitement de l'eau aux pauvres! Les propositions concernant les déplacements à l'étranger des personnels de service, comme les consultants et les ingénieurs des travaux publics et des bâtiments des pays industrialisés pour déterminer la possibilité de prendre pied dans des marchés étrangers,

constituent un autre aspect des discussions qui ont cours à l'OMC et qui nécessitent un examen rigoureux.

Ces questions complexes constituent un aspect de l'activité syndicale qui n'est pas traditionnel, mais qui n'en est pas moins nécessaire. Mais si le but est d'avoir une mondialisation à visage humain, il faut alors que les syndicats jouent un grand rôle dans les discussions. C'est ici que des alliances avec des ONG sont importantes. Ensemble, cette coalition aura le pouvoir de porter ces questions à la connaissance du public pour qu'il se forge une opinion à ce sujet et fasse pression sur les gouvernements et les directions d'entreprise pour les obliger à se conformer à des règles commerciales internationales justes sans tirer profit de l'exploitation de la main-d'œuvre. Il faut s'opposer aux actions arbitraires des multinationales qui nuisent à l'économie mondiale. Pour terminer, Peters affirme que "les syndicats doivent prendre l'offensive et rappeler aux gens notre solidarité internationale".

L'animateur Taylor ouvre **la table ronde sur la Section 3.4**, qui porte sur le thème: "Lutte pour la justice sociale." Participent à cette table ronde Francisco GUTIERREZ (UOM-Argentine), Peggy NASH (CAW-Canada), Nobuaki KOGA (Président, FIOM-JC) et Gianni RINALDINI (FIOM-Italie). Dans sa présentation, Taylor fait référence à un passage de la Section 1.9 du Programme d'action concernant l'émergence d'alliances sociales et de coalitions sur une large base, qui commencent à jouer un rôle important en politique au niveau local comme au niveau mondial. Peters a parlé dans ses remarques de l'importance de cette constitution d'alliances dans la lutte pour la justice sociale.

Taylor pose quelques questions fondamentales sur la nécessité de "séparer la rhétorique des réalités" de l'organisation syndicale et de sa capacité à résoudre ces problèmes redoutables. Il se réfère à l'allocution prononcée mardi par Mme Pappa d'OXFAM quand elle parlait de la nécessité de ressentir une pression extérieure au système traditionnel des relations industrielles pour faire campagne en faveur de la justice sociale et des droits des travailleurs/euses. Elle considérait que les syndicats et les ONG avaient pour rôle de servir de la force non seulement des travailleurs/euses, mais également des consommateurs/trices et de l'opinion publique pour accomplir ces objectifs, en d'autres termes, porter ces sujets dans la rue. Ceci constitue l'élément clé de la première question:

"Devons-nous changer la nature des syndicats pour qu'ils puissent jouer un rôle important dans la lutte pour la justice sociale? Les organisations héritées de nos précurseurs sont-elles encore structurellement capables de traiter de ces problèmes, ou devons-nous créer un nouveau modèle de syndicalisme?"

Gutierrez répond le premier en disant que les structures syndicales sont encore fortes et qu'elles sont appropriées à la lutte des travailleurs/euses en faveur des droits fondamentaux, mais que ce n'est pas suffisant. Elles doivent s'ouvrir pour y inclure d'autres secteurs de la société – les personnes sans travail, les jeunes et même les conjoint(e)s et les familles des travailleurs/euses. Ces catégories sont extrêmement utiles à la syndicalisation du secteur non structuré de l'économie. Durant la crise économique en Argentine, des usines ont fermé, il y a eu des licenciements, et l'industrie métallurgique était sur le point de s'effondrer. Les syndicats ont organisé une marche à travers tout le pays pour la défense de l'emploi qui réunissait non seulement les membres des syndicats, mais aussi les chômeurs/euses de deux des plus grands centres industriels. Cet événement a permis à de nombreux groupes d'action hors du champ syndical classique, de se joindre aux syndicats dans la lutte pour les droits des travailleurs et des travailleuses.

Peggy Nash dit qu'il y a deux façons d'envisager l'activité syndicale: premièrement, les affaires traditionnelles du syndicalisme avec la représentation des travailleurs/euses et la négociation collective, et, deuxièmement, les aspects sociaux du syndicalisme. Les leaders syndicaux doivent reconnaître que pour leurs membres, le lieu de travail n'est pas toute la vie car ils ont une vie de famille et ils appartiennent à une collectivité. Mais selon elle, "quels que soient nos succès à la table des négociations, les gouvernements répressifs arrivent à supprimer les droits des travailleurs/euses et à contrecarrer nos capacités de syndicalisation". Elle pense que la constitution d'alliances avec d'autres entités, comme le mouvement pour la paix et autres mouvements sociaux, est l'exemple d'une nouvelle forme de syndicalisme. Au Canada, CAW a formé une alliance avec Greenpeace qui a été de tout temps en conflit avec le mouvement ouvrier. Ils ont établi un projet appelé "stratégie pour une automobile verte" qui est en fait une stratégie, non seulement pour la viabilité du secteur de l'automobile, mais également pour la protection de l'environnement, et qui prévoit une augmentation de l'investissement et une amélioration de la sécurité de l'emploi, mais également la production d'automobiles moins polluantes et d'un meilleur rendement énergétique. Il s'agit d'un exemple de réalisation d'une alliance hors du champ traditionnel, capable de renforcer le syndicat et de lui donner la possibilité de faire partie d'un mouvement social élargi.

Koga du Japon renvoie à l'introduction du Président Peters quand il parlait des nombreux aspects de la mondialisation et de la manière dont différents pays perçoivent de diverses manières le concept de mondialisation. La mondialisation donne aux pays en développement la possibilité d'améliorer le revenu et le niveau de vie des populations. Pour cette raison, la mondialisation, en soi, ne doit pas être cataloguée comme quelque chose de mauvais, mais plutôt comme un phénomène menant à de nouvelles gageures. La question est de savoir comment édifier un nouveau système social dans le cadre de la mondialisation, d'un côté, dans les domaines de l'humanité, de la sécurité sociale et de la dignité du travail, et de l'autre, en matière d'efficacité dans la production, de concurrence loyale et de coexistence. "Nous sommes des militant(e)s syndicaux/ales", dit-il, "mais aussi des consommateurs/trices, des contribuables et des membres de la collectivité". À ce titre, il y a beaucoup d'autres groupes de la société civile avec lesquels les membres des syndicats pourraient établir des liaisons et des réseaux pour rester engagés et jouer un rôle actif à la poursuite d'objectifs communs.

Rinaldini met fin à la discussion en disant que ce cela importe peu de savoir si l'on est pour ou contre la mondialisation. C'est un aspect de la vie dans le monde d'aujourd'hui. La question est de savoir s'il est possible de guider le processus de mondialisation pour qu'il parvienne à être capable d'aider les populations du monde au lieu de leur causer un préjudice. Il est clair que les syndicats doivent rester enracinés sur le lieu de travail, mais l'activité traditionnelle de la négociation au niveau de l'usine ne suffit plus pour obtenir un changement radical. La mondialisation oblige à modifier la méthode de fonctionnement des syndicats. "Nous devons prendre davantage conscience des processus sociaux et participer aux actions engagées dans d'autres secteurs de la société civile", dit-il. En Italie, une nouvelle loi adoptée récemment recense 43 modèles différents de contrats d'emploi actuellement en vigueur, dont beaucoup concernent des emplois très précaires, des modèles de contrat pour la main-d'œuvre occasionnelle. Il faut donc travailler davantage au domaine de l'activité syndicale qui porte sur la négociation. Et ce processus de négociation collective pourrait servir de champ d'action pour donner une image différente des syndicats et faire passer notre vision de la mondialisation auprès de l'ensemble du public.

Taylor revient à la question posée initialement pour chercher à déterminer la caractéristique essentielle de la structure syndicale en posant la question suivante:

"Dans un monde où le plus souvent il n'y a pas de présence syndicale, le combat en faveur de la justice sociale peut-il être mené de la même façon dans le contexte d'une main-d'œuvre non syndiquée? Un syndicat peut-il être un mouvement social et rester quand même enraciné sur le lieu de travail?"

Gutierrez répond qu'il est vrai que les syndicats traditionnels ne suffisent pas pour obtenir un monde meilleur et une mondialisation possédant une dimension sociale. Il faut former des alliances politiques et sociales, comme cela est prouvé dans les pays en développement où ce type d'alliances est très important. Les conditions du lieu de travail sont primordiales, mais les objectifs syndicaux incluent également d'autres choses comme la recherche de la démocratie, l'accès à un logement, l'eau potable et l'éducation, les droits de la personne qui sont restreints dans beaucoup de pays. Il y a des organisations de la société civile qui éprouvent le besoin d'établir des liens avec des organisations de travailleurs/euses, et inversement. Ces liens doivent être renforcés de part et d'autre.

Koga ajoute la question de l'environnement et le fossé qui s'élargit entre riches et pauvres. Les activités syndicales ne pourront résoudre à elles seules ces problèmes mondiaux. "Nous devons déployer nos ailes", dit-il, et chercher à organiser des activités avec des ONG et d'autres organisations.

Nash dit que, naturellement, les structures syndicales établies dans les années 1930 ou même auparavant n'étaient pas destinées à débattre des problèmes de la mondialisation du nouveau millénaire. Au Canada, 70 pour cent de la main-d'œuvre n'est pas syndiquée. De nouvelles catégories de travailleurs/euses, comme celles sous contrat, ont vu le jour, et il s'agit d'une véritable armée de jeunes incorporés à la main-d'œuvre avec des salaires au seuil la pauvreté. Cette nouvelle main-d'œuvre a le sentiment qu'il ne sert à rien de rejoindre un syndicat; elle n'a aucun espoir de voir sa situation d'améliorer. Nash pense qu'une manière très créative d'obtenir une meilleure inclusion de ces jeunes serait d'établir une nouvelle subdivision dans la structure syndicale pour les "membres associés", ce qui leur donnerait un point de départ et leur permettrait de comprendre la signification du syndicalisme et les avantages à tirer de l'adhésion syndicale. Les entreprises ont une approche très sophistiquée pour trouver la manière d'empêcher la syndicalisation, et les syndicats doivent déployer la même agressivité.

La question suivante de Taylor est encore plus précise quant à la force politique des syndicats pour réaliser leurs objectifs. Tout au long de l'histoire, les gouvernements de nombreux pays ont disposé de partis politiques pour sauvegarder les intérêts de la main-d'œuvre, qu'il s'agisse de partis socialistes, démocratiques ou travaillistes. De nos jours, la classe politique a tendance à se détacher des syndicats. Il demande:

"Le mouvement syndical a-t-il besoin de développer une branche politique pour être plus efficace, comme par exemple l'affiliation au parti travailliste au Royaume-Uni?"

Rinaldini répond qu'au vu de la tendance actuelle vers la mondialisation, il semble y avoir d'une manière générale un fossé entre les forces politiques et des parties de la société civile. Les syndicats ont réussi à obtenir la confiance des travailleurs/euses et celle d'autres groupes ayant des objectifs similaires, alors que de grands segments de la société civile n'ont aucune confiance pour la classe politique. "La mondialisation donne naissance à une nouvelle conception des partis politiques", dit-il. Il faut que les syndicats tentent d'influencer les responsables politiques tout en maintenant une indépendance par rapport aux gouvernements, aux employeurs et aux partis politiques. Les buts et les objectifs

syndicaux devraient constituer des plateformes politiques et concurrencer les idées avancées par les responsables politiques. La puissance du syndicat réside dans le fait qu'il assure la représentation des travailleurs/euses, et non celle de groupes d'intérêts particuliers.

Nash l'admet et il ajoute que même si les intentions des entreprises se sont révélées être un échec total et si elles n'ont pas tenu la promesse d'une plus grande égalité et de meilleurs emplois, certains partis à connotation sociale dits "progressistes" restent attachés à ce rêve. C'est pourquoi les syndicats ne peuvent pas se permettre de se rallier à un parti politique précis, mais doivent au contraire rester fixés sur les problèmes des travailleurs/euses.

Koga affirme que pour renforcer la capacité des syndicats à défendre les intérêts des travailleurs/euses, les syndicats doivent pouvoir élargir leur approche et réaliser des alliances avec d'autres groupes, y compris avec des partis politiques. Néanmoins, l'application des décisions prises en faveur des travailleurs/euses exige le maintien d'un équilibre prudent dans la coopération avec les gouvernements, tout en conservant une indépendance.

Gutierrez n'est pas du même avis, et il dit que sur la base de son expérience, les gouvernements prennent souvent des décisions qui vont à l'encontre des intérêts de la population. Il veut une mobilisation au sein des sociétés pour se débarrasser de dirigeant(e)s politiques qui ne respectent pas les intérêts de la population. En Argentine, cinq présidents élus se sont succédés durant une semaine pour être écartés du pouvoir du fait qu'ils ne respectaient pas la volonté de la population. La même chose s'est passée en Bolivie. La politique avait retrouvé l'essentiel de la démocratie et changé la manière dont la population était représentée, de façon plus directe et plus responsable pour le bien de la collectivité.

Taylor déclare être plus intéressé par le processus politique que par les partis politiques. Il met la Conférence de Porto Alegre sur le tapis en la comparant à la Conférence de Davos qui rassemblait les "gros bonnets" des entreprises multinationales, de la Banque mondiale et autres institutions internationales. Il demande:

"Si le mouvement syndical international veut humaniser la mondialisation, ne serait-il pas meilleur d'assister en force à toutes les conférences des organisations internationales, dans la rue et également dans les salles où se tiennent les conférences, de confronter les adversaires et les fanatiques du néolibéralisme, et d'argumenter contre eux en faveur des droits des travailleurs et des travailleuses et des droits syndicaux?"

Rinaldini répond en disant que "s'ils veulent nous donner un ticket d'entrée, nous nous y rendrons". Les syndicats sont très capables d'exprimer leurs idées. La question est de savoir s'ils ont le pouvoir d'influencer et de faire pression sur les acteurs présents sur la scène internationale. Il admet qu'il y a un vide ou un fossé entre le pouvoir des syndicats versus le pouvoir des vrais décideurs, et que ce fossé a été comblé par d'autres acteurs de la société civile. En conséquence, certaines choses ont changé pour le meilleur, et les syndicats ont maintenant un rôle à jouer. Il pense que les syndicats sont véritablement sur le même plan que les autres organisations, mais qu'il est difficile de bien faire passer ses idées dans les conférences internationales.

Koga dit que le niveau d'intérêt chez les simples adhérent(e)s est très bas dans les syndicats. Le Forum social mondial est l'une des réunions internationales où les syndicats peuvent exprimer leurs préoccupations. Mais au niveau de l'économie mondiale, le pouvoir syndical

est limité. Il place la FIOM avec le Président Peters et les autres responsables, ainsi que d'autres FSI, à un niveau qui permet d'ouvrir beaucoup de portes, permettant ainsi au mouvement syndical d'exprimer ses vues, et que cette voie doit être poursuivie.

Nash admet que si les membres de l'assistance à Davos voulaient réellement remettre en question leurs idées au lieu d'être d'accord entre eux, ils devraient bien inviter quelqu'un qui puisse parler au nom des citoyen(ne)s au lieu de ne parler que de profits. Dans le même temps, les syndicats doivent tenir les négociateurs commerciaux et les hommes et femmes politiques responsables de leurs actes dans chaque pays. Les responsables politiques ont besoin de leurs électeurs/trices dans leurs propres pays. Il faut leur rappeler que les électeurs/trices suivront de près leur action au fur et à mesure que des décisions seront prises et que des accords commerciaux négociés feront perdre des emplois et provoqueront l'exploitation de travailleurs/euses innocent(e)s à l'étranger. Il faut organiser à l'avance des activités mobilisatrices dans les pays d'origine avant que ces conférences internationales "secrètes" n'aient lieu, afin de faire passer le message.

Gutierrez indique que le Forum social mondial tenu récemment constituait en fait un lieu de discussions où les syndicats étaient présents et se faisaient entendre pour proposer des stratégies visant à s'opposer à une mondialisation de type néolibéral. Il était heureux de voir que le Président brésilien, Lula, qui était présent, s'est exprimé avec force pour faire partager sa vision d'une guerre contre la pauvreté. D'autres dirigeants avaient pris la parole au FMI pour traiter du problème de la dette et des solutions à trouver.

Taylor poursuit en parlant des rapports entre la FIOM et les autres fédérations syndicales internationales. Il demande:

"Étant conscient des ressources limitées des syndicats par rapport à la puissance fiscale des multinationales et des États, pensez-vous qu'il serait plus raisonnable d'essayer de rapprocher les diverses fédérations syndicales internationales pour qu'elles collaborent entre elles, au lieu de se faire concurrence ou d'avoir des activités qui se chevauchent?"

Nash donne un exemple précis où les voies empruntées par des FSI se croisent. Dans un des comités de négociation du CAW, une petite fabrique de l'industrie du vêtement a annoncé récemment qu'elle allait délocaliser 60 pour cent de sa production à l'étranger – surtout en Chine – mais qu'elle voulait garder les autres 40 pour cent au Canada. Le problème, c'est que Wal-Mart, la multinationale américaine, domine de plus en plus le secteur de la vente au détail au Canada et qu'elle a un pouvoir d'achat suffisant pour faire tomber les prix, en imposant des coûts de production dans tout le secteur. Il s'agissait d'un facteur très important dans la décision concernant la délocalisation, pour décider si elle devait avoir lieu, et si oui, quelle en serait l'ampleur. Nash a l'impression que le secteur du commerce de détail, le secteur de la fabrication, le secteur des communications, se rapprochent de plus en plus en raison de l'amélioration des techniques qui leur permet de coordonner leurs restructurations et leurs campagnes politiques.

Gutierrez rappelle que le camarade Campos, le chef du bureau régional de la FIOM en Amérique latine, a fait l'effort de rendre visite à tous les syndicats de chaque pays pour parler des problèmes et recueillir des idées pour la coordination des activités. Il s'agit à son avis d'une bonne pratique qui devrait être utilisée dans toutes les régions. Comme indiqué par Nash, la présence de multinationales dans un secteur a de nombreuses ramifications dans d'autres secteurs de la même région.

Rinaldini dit qu'avec les fermetures d'usines et les licenciements qui ont lieu du jour au lendemain, il ne fait aucun doute que de grands problèmes s'ensuivront si l'on manque de coordination et de solidarité. En plus de la négociation des ACI, les conseils mondiaux d'entreprise doivent également faire leur travail. Il faut déterminer un système de négociation qui tient compte des réalités dans différents pays. C'est ce que la FIOM fait régulièrement. Et c'est bien l'élément clé, car la solidarité doit être mise en pratique, et la seule façon de le faire, c'est de s'investir dans la négociation pour lutter contre la mondialisation qui est conçue de manière à brouiller les travailleurs/euses et à les dresser les un(e)s contre les autres.

Koga ajoute que les alliances ont encore besoin d'être davantage renforcées. Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication est l'un des facteurs de la mondialisation. C'est l'un des principaux éléments du problème. Il estime qu'il faut anticiper les changements structurels internes des industries et prévoir les activités en conséquence.

L'animateur Taylor résume la discussion en citant une fois encore l'oratrice de l'organisation OXFAM qui a fait plusieurs remarques pertinentes au sujet des alliances. Elle a dit que "les consommateurs/trices et les médias sont seulement trop enclins à croire d'évidence que les entreprises abusent de leur pouvoir pour exploiter les travailleurs/euses. Mais les gens en seront d'autant plus convaincus si le message ne vient pas uniquement des groupes qui font habituellement campagne contre les ateliers de misère (sweatshop), mais également des mouvements syndicaux nationaux officiels".

Cette force conjointe – le pouvoir syndical ajouté au pouvoir du mouvement social – est la clé qui permet aux entreprises multinationales de comprendre qu'elles ne dominent pas le monde, que des millions de travailleurs/euses et de consommateurs/trices parlent aussi d'une voix forte et se font entendre dans le monde entier. Par conséquent, la création d'alliances sociales sur des questions-clés constitue une part importante de la réponse, en exposant la conduite des multinationales dans le monde en développement pour la mettre en échec. Taylor croit fermement que des liens de cette nature sont capables d'ouvrir une nouvelle voie aux syndicats pour leur permettre de réaliser leurs objectifs.

Malentacchi remercie sincèrement le camarade Taylor en lui remettant un présent, un petit souvenir pour sa participation au Congrès. Le Président Nurnberger annonce la distribution aux délégué(e)s du DVD de la cérémonie d'ouverture pour qu'ils/elles en partagent le contenu avec leurs collègues, puis il donne la parole aux congressistes pour la poursuite de la discussion sur la Section 3.4.

Hlokoza MOTAU (NUMSA-Afrique du Sud) dit qu'au lieu de discuter des problèmes, la FIOM devrait mettre l'accent sur les actions internationales à entreprendre si les revendications n'étaient pas prises en considération à la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong. "Sinon, nous nous réunirons au prochain Congrès pour parler encore une fois des mêmes questions", dit-il. Les syndicats ont la responsabilité de donner aux travailleurs/euses les moyens leur permettant de livrer bataille dans leurs propres pays. Les gens qui meurent de faim ne sont pas différents de ceux qui sont tués en Colombie; ils sont tous les victimes d'un ordre mondial qui ne prend soin que de son profit. Une partie du combat porte sur l'élection de gouvernements progressistes capables de lutter dans l'intérêt des populations. Pourtant, face à la mondialisation telle qu'elle existe actuellement, les gouvernements sont dans la poche des multinationales. Le droit de grève est l'une des armes que les syndicats peuvent utiliser. Les problèmes ne seront pas résolus en participant à une autre réunion ou un autre séminaire; les syndicalistes doivent être présents sur la ligne de front. Une journée nationale ou internationale d'action contre l'exploitation

transfrontières des travailleurs/euses porterait cette question à l'attention du monde. "Si nous n'agissons pas au nom des autres, nous leurs dérobon les armes avec lesquelles ils pourraient lutter", dit-il. L'exportation de la technologie alimentaire constitue une autre arme dans la lutte contre la pauvreté, pour apprendre au monde en développement la manière de s'aider soi-même.

Hector Oscar LaPLACE (AOM-Argentine) réserve un accueil chaleureux aux femmes qui ont été élues au Comité exécutif et leur promet le soutien sans faille des affiliés argentins pour leurs contributions. Il exprime son respect sincère à la camarade Barzola du Pérou qui a révélé les problèmes particuliers de l'industrie minière. Il est évident qu'il est impossible de déplacer les mines dans un autre pays comme c'est le cas pour les unités de montage de voitures. Le problème se situe au niveau des entreprises qui supervisent l'extraction des minéraux et imposent toutes les formes possibles d'abus aux mineurs – travail atypique, semaines de 60 heures, travail des enfants, conditions effroyables. Il a le sentiment que la négociation d'un ACI avec ces entreprises ne protégerait pas seulement les travailleurs/euses, mais également l'environnement et les ressources naturelles de pays fragilisés. Les activités minières se déroulent dans des régions isolées qui manquent pratiquement de structures communautaires pour aider la population. Il signale que AOM collabore avec des ONG pour aider les collectivités en péril. En outre, le Directeur régional, Jorge Campos, a participé récemment, et pour la première fois, à une conférence de l'American Miners' Association. C'est un signe de progrès qui pourrait se transformer en alliance capable de rendre justice aux mineurs du monde entier.

W. RHODE (IG Metall-Allemagne) remarque que le véritable problème n'est pas la mondialisation en soi, mais plutôt les avantages de la mondialisation qui ne sont pas répartis équitablement. Le pays hôte en profite peu, notamment dans les pays en développement qui n'ont qu'une part extrêmement réduite du commerce. Les pays industrialisés commencent aussi à se considérer comme des perdants. Les salariés ont peur d'être désorganisés du fait que les entreprises partent à l'étranger, et la presse ne fait que mettre le feu aux poudres. Un exemplaire récent d'un magazine populaire allemand publiait en couverture la photo d'un habitant d'Asie du Sud-Est avec le titre suivant, "Va-t-il prendre ton travail?" Les syndicats veulent trouver des réponses à ces problèmes qui ont pour effet de dresser les travailleurs/euses les un(e)s contre les autres. Dans ce combat, la vraie ligne de front est celle qui sépare les employeurs des travailleurs/euses.

Et pour comble, des gouvernements négligent d'appliquer les règles en vigueur dans le monde, en pensant sans raison qu'ils gagneront des recettes fiscales. La spirale à la baisse de l'impôt sur les sociétés a provoqué l'érosion de l'assiette fiscale dans beaucoup de pays, ce qui a entraîné l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes. Même aujourd'hui, la concurrence internationale en matière fiscale n'a pas mené à des investissements plus importants en matière de création d'emplois comme l'affirmaient les néolibéraux; au contraire, les pays sont dressés les uns contre les autres. Il estime qu'il faut appliquer des politiques fiscales dans le monde entier pour empêcher cela. Par exemple, l'impôt minimum sur les sociétés devrait être prélevé avec comme objectif la fermeture des paradis fiscaux. Un projet de loi sur l'imposition des transactions financières est actuellement présenté au Parlement belge, et IG Metall soutient totalement cette proposition.

Syed QUAMRUZZAMA (INMWF) appartient au secteur minier en Inde où seulement 12 à 15 pour cent de la main-d'œuvre est syndiquée. Les contrats d'exploitation minière sont généralement donnés en sous-traitance à des entreprises où les conditions de travail sont inférieures aux normes, la sécurité sur les chantiers est insuffisante et où il n'est tenu aucun compte de la législation du travail. Son syndicat travaille avec acharnement à la syndicalisation de la main-d'œuvre et à l'amélioration de ses conditions. Pour ce qui est du

débat sur la dimension sociale de la mondialisation, il convient avec les orateurs/trices de la nécessité d'avoir des syndicats nationaux puissants pour appliquer le Programme d'action. Il y a de multiples syndicats en Inde qui sont divisés sur de nombreux sujets. Pour le gouvernement, les syndicats perdent de l'importance en tant que mouvement. Ils ont besoin de travailler ensemble pour syndiquer les non-syndiqués et pour se renforcer. C'est uniquement de cette façon qu'ils pourront exercer une influence sur les politiques internationales du gouvernement. Il soutient le Programme d'action et invite la FIOM à coordonner une action avec les centrales syndicales nationales en l'Inde pour les aider à s'unir davantage.

Owen HERRNSTADT (IAMAW-États-Unis), soutient la Section 3.4, en particulier les dispositions concernant le commerce, une question qui reflète les deux visages de la mondialisation. Le premier est visible bien trop souvent. Il repose sur les épaules des travailleurs/euses qui ne bénéficient pas des droits fondamentaux de la personne, d'un salaire décent ou de conditions de travail sûres. Il repose également sur les militant(e)s syndicaux/ales en prison ou tué(e)s pour avoir parlé publiquement de réformes, par les parents qui envoient leurs enfants au travail pour pouvoir simplement survivre, et par celles et ceux qui voient leurs retraites et leurs services médicaux volés par des employeurs méprisables. Le second visage de la mondialisation est "empli de lumière", comme dit Herrnstadt, en décrivant les avantages idéaux qu'il pourrait offrir aux travailleurs/euses du monde. La base sur lequel il repose, c'est la démocratie, l'équité, la transparence, la dignité du travailleur et de la travailleuse, et l'inclusion sociale. Il est basé sur les normes fondamentales du travail contenues et imposées dans les accords de l'OMC et dans tous les accords commerciaux. "Ils ne sont pas négociables et ne peuvent pas faire l'objet de compromis", dit-il. Les syndicats doivent s'engager à travailler de concert pour lutter contre les entreprises qui recherchent le profit le plus élevé avec les normes les plus basses, pour contester les gouvernements qui tentent de nous manipuler et qui suscitent la méfiance parmi nous. Ce n'est qu'en travaillant ensemble dans un esprit de pure solidarité syndicale que la FIOM pourra garantir la disparition de l'image ancienne de la mondialisation et son remplacement par sa nouvelle image contenue dans le Programme d'action.

Sarde S. RAO (SMEWFI-Inde) limite ses remarques à la Section 3.4.3 et à la question de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. La remise de la dette n'est pas, comme certains voudraient le croire, un geste magnanime de la part du monde industrialisé qui résulterait d'une soudaine prise de conscience. La remise de la dette est liée de façon complexe au commerce et au concept de justice sociale. À notre époque de mondialisation, cette question détient une signification particulière en ce sens que les pays endettés ne sont pas des démocraties. Qu'il s'agisse d'une aide ou de l'annulation de la dette pour les pays en développement, les multinationales veulent avoir quelque chose en retour. Elles veulent une main-d'œuvre bon marché, des matières premières et un accès libre au marché de l'emploi. Il demande que la FIOM assure une coordination avec les syndicats des pays en développement pour s'assurer que les initiatives portant sur l'annulation de la dette ne seront pas négociées en échange des droits des travailleurs/euses.

Pour conclure, Rao veut ajouter quelque chose aux commentaires du camarade Quamruzzama sur le secteur minier. Aux termes de la législation indienne, les mines situées dans des régions forestières appartiennent aux tribus indiennes et ne peuvent pas, en tant que telles, être remises à quiconque, hormis le gouvernement. Néanmoins, les multinationales qui ont acheté des droits d'exploitation minière dans le pays n'ont pas seulement eu une attitude injuste, mais illégale, parce qu'elles n'ont pas procuré de travail aux membres des tribus vivant dans les réserves. Il voudrait que la FIOM fasse une investigation sur cette question qui relève de la justice sociale et des droits de la personne.

Carlos GRANA (CNM-CUT-Brésil) fait allusion au Forum social mondial à Porto Alegre. Il espère que le prochain Forum social sera organisé de manière plus décentralisée pour que les affiliés de la FIOM puissent y participer en plus grand nombre pour présenter davantage de contributions. Il estime qu'il est essentiel pour les syndicats d'engager des dialogues plus nombreux avec les mouvements sociaux, notamment en raison du rôle joué actuellement par les syndicats dans le monde en tant qu'avant-garde des travailleurs/euses. Dans le cas du Brésil, notamment, Grana signale qu'en 1987 il y avait 2,7 millions de métallurgistes dans le pays. Après avoir suivi pendant 15 ans un modèle néolibéral, dénommé "exclusive globalisation" (mondialisation exclusive), plus de la moitié des emplois ont été perdus. Durant ces années désastreuses, les syndicats se sont battus pour remettre sur pied leurs organisations, et dans le même temps, ils ont formulé des stratégies de changement, y compris sur la scène politique. Luiz Inacio Lula da Silva, un métallurgiste, a été élu Président en 2002, et sur une période de deux ans, 20 pour cent des emplois perdus ont été regagnés. Plus de 150.000 emplois ont été créés par le gouvernement Lula, grâce à sa politique d'inclusion sociale.

Pourtant, il y a encore quelques problèmes. L'élite de la droite contrôle la presse et insuffle quotidiennement ses idées dans les informations. Mais même avec une démocratie en place, le rôle du gouvernement ne remplace pas celui des syndicats, et le CUT participe activement au processus politique pour prouver que les travailleurs/euses peuvent être des dirigeant(e)s efficaces et des protagonistes du changement. Cette sorte de changement est également nécessaire sur la scène internationale, à l'OMC et aux Nations Unies. Parlant de l'ONU, Grana soutient l'idée de la remise de la dette aux pays en développement. Il est important, selon lui, qu'on ne se contente pas de la grâce de la dette extérieure, mais qu'elle soit transformée en investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'inclusion sociale, pour assurer la croissance des pays en développement.

Edward MARPAUNG (SBSI-Indonésie), qui a été personnellement le témoin des conséquences du raz-de-marée mortel, veut tout d'abord remercier la FIOM et tous les affiliés qui ont envoyé des secours en Asie du Sud-Est. Cependant, ses remarques concernent une autre situation mortelle, la violence en Colombie, la torture et l'assassinat de militants syndicaux perpétrés par le gouvernement militaire dans le but de semer la peur dans tout le pays. Le camarade S. Monje est l'un des trois militants des droits de la personne tués, l'année dernière, par les forces paramilitaires colombiennes. Sa mort a suscité tant de colère que les travailleurs/euses se sont mis en grève pour attirer l'attention sur les injustices qui ont lieu en Colombie. La pression a été telle qu'une commission d'enquête sur les assassinats a commencé ses travaux. Mais les syndicats ont poursuivi la lutte et finalement le cas a été porté devant le Parlement, trop intimidé par le gouvernement militaire pour résoudre le problème. La lutte continue actuellement. Marpaung a demandé à la FIOM de soutenir les collègues colombiens dans leur tentative d'obtenir finalement justice pour Monje et ses collègues.

Napoleon GOMEZ-URRUTIA (SNTMMS-Mexique), parlant du rôle que les syndicats auront à jouer dans l'avenir, dit que le problème le plus important de la mondialisation est la répartition injuste de la richesse entre le Nord et le Sud. Le rôle traditionnel des syndicats – la négociation collective, la défense des droits des travailleurs/euses, la création de structures syndicales et la syndicalisation des non-syndiqués – est encore au centre de l'activité syndicale. Mais les stratégies exprimées durant le Congrès suggèrent de nouvelles solutions dont la mise en œuvre pourraient revenir aux régions. Il est particulièrement en faveur de l'idée de former de nouvelles alliances avec des groupes qui partagent les objectifs communs des droits de la personne et des droits des travailleurs/euses. Les coalitions qui s'étendent sur la surface du globe créent des États-Unis à l'Allemagne, au Pérou et à

L'Australie, un réseau mondial puissant de soutien aux activités en faveur des droits de la personne. "Nous devons nous battre pour un nouveau type de syndicalisme", dit-il, un mouvement moderne, intelligent, efficace et d'inclusion, capable de prospérer dans l'avenir. Le besoin d'exercer une influence d'un plus grand poids sur la scène politique est également vital. Il soutient le Programme d'action et insiste sur le fait qu'il ne faut pas se contenter de le ramener dans son pays pour le remettre aux affiliés et l'oublier ensuite; en fait, il doit être pris au sérieux et mis en pratique.

Le Président PETERS résume la discussion en disant que la Section 3.4 du Programme d'action lance clairement un appel à tous les affiliés de la FIOM pour s'opposer à la tendance actuelle de la mondialisation qui ne profite qu'aux entreprises. La discussion montre également que de nouvelles options existent pour la recherche d'une forme plus juste de mondialisation. Le fait que dans beaucoup de pays, les travailleurs/euses appartiennent en majorité à la main-d'œuvre occasionnelle et temporaire ou au secteur non structuré de l'économie, a été également mis en lumière. Il est évident que le mouvement syndical a besoin d'alliés pour participer au processus de prise de décision aux niveaux national et international.

Bien que chaque pays possède des structures différentes dans lesquelles les syndicats fonctionnent, les éléments de base sont ceux sur lesquels il y a consensus: (1) l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT dans les accords commerciaux et au sein des autres institutions internationales; (2) une contribution des pays riches versée aux pays en développement sous forme d'annulation de la dette et d'aide au développement; (3) la promulgation de véritables réformes au sein de l'OMC; et (4) la nécessité d'une plus grande coopération avec des organisations de la société civile, comme des alliances avec des ONG. Il remercie les affiliés pour le consensus obtenu durant la discussion, et il met la Section 3.4 du Programme d'action aux voix devant le Congrès pour approbation.  
**Approuvée.**

## **RÉSOLUTION No 4 LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LA MONDIALISATION**

(Présentée par Kirsten ROLKE, IG-Metall-Allemagne)

RECONNAISSANT QUE:

La mondialisation et l'intensification de la concurrence internationale réduisent continuellement les droits et les conditions des travailleurs/euses.

Jamais auparavant la mobilité des entreprises n'a été aussi grande. Quand les travailleurs/euses se syndiquent et que les salaires augmentent, les entreprises recherchent autre part une main-d'œuvre meilleur marché, et cela signifie de plus en plus souvent une main-d'œuvre féminine. Pour les entreprises, le travail des femmes constitue une main-d'œuvre flexible, à bas prix et non syndiquée, que l'on peut utiliser selon les besoins.

Les femmes constituent jusqu'à 90% des 27 millions de travailleurs/euses des zones franches d'exportation où les conditions sont les pires de toutes. Ici, les femmes peuvent s'attendre à des tests obligatoires de grossesse, au harcèlement sexuel, à des conditions défavorables pour l'environnement et la santé, à des tâches répétitives et souvent nocives, et à une très grande insécurité de l'emploi.

L'emploi des femmes est précaire dans la mondialisation. Dans le monde entier, des millions de jeunes femmes sont embauchées à un salaire minimum, pour être licenciées quand elles se marient ou qu'elles ont un enfant. Les emplois féminins sont les premiers à disparaître, ce qui force souvent les femmes à rechercher des moyens d'existence encore plus marginaux et potentiellement dangereux ou à émigrer pour chercher un emploi.

En général, l'emploi des femmes n'a pas pour caractéristique d'être un emploi à plein temps pour la vie entière, mais un travail sporadique à des postes temporaires, à temps partiel et sous contrat. Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes augmentent, comme la segmentation par sexe de la main-d'œuvre qui limitent les femmes aux emplois les moins prestigieux et exigeant le moins de compétences.

Les femmes travaillent plus longtemps et plus durement pour gagner leur vie. Dans le même temps, leurs responsabilités pour les travaux ménagers ne se sont pas réduites. Ce ne sont pas seulement les femmes et leurs familles qui en subissent le coût social, mais l'ensemble de la collectivité.

L'impact de la mondialisation est encore plus grave chez les femmes qui sont, en plus, sujettes à la discrimination raciale.

#### ET CONSTATANT QUE:

La lutte des femmes contre l'injustice sociale, la violence et la guerre, mais aussi contre les inégalités à l'intérieur des pays et entre le Nord et le Sud, est à la base des efforts de la FIOM pour rechercher une alternative à la mondialisation.

En dépit des effets patents de la mondialisation sur les travailleuses, les discussions concernant la mondialisation ignorent généralement les intérêts spécifiques des femmes, notamment dans les syndicats.

Les conditions de travail des femmes dans la mondialisation présentent un obstacle énorme à la syndicalisation.

Le modèle précaire et irrégulier de l'emploi des femmes devient également, et de plus en plus, celui des hommes.

#### LES AFFILIÉS DÉCIDENT:

De prendre position contre les formes mineures d'emploi qui sont souvent les seules auxquelles les femmes ont accès.

De réunir de l'information sur la segmentation par sexe et sur l'égalité salariale dans leurs domaines d'attribution, et de l'utiliser pour s'assurer que les femmes ne sont pas limitées aux travaux les moins payés et les moins qualifiés.

D'avoir recours à la négociation et à l'application des accords-cadres internationaux pour promouvoir les droits des travailleuses.

De travailler avec des organisations de femmes pour syndiquer les travailleuses des zones franches d'exportation et des autres ghettos de la mondialisation, pour soulever les questions qui leur sont propres, et pour finalement améliorer leurs conditions de travail.

Rolke annonce avec fierté que la 1<sup>ère</sup> Conférence des femmes de la FIOM s'est réunie formellement durant la semaine et qu'elle a eu un grand succès. La Résolution N° 4 est le résultat des discussions sur les droits des femmes qui ont eu lieu durant la Conférence. Les effets des politiques néolibérales et de la mondialisation, présentés par les prétendus analystes comme étant "neutres par rapport au sexe" sont en fait bien plus sérieux pour les femmes que pour les hommes. Par exemple, outre le fait qu'elles travaillent en dehors de leur logement pour subvenir aux besoins de leur famille, les femmes ont aussi la responsabilité la plus grande des tâches ménagères quotidiennes, sans compter qu'elles s'occupent des enfants et des personnes âgées. "Le capitalisme mondial est comme une caravane", dit-elle, en ce sens qu'il va d'un pays à l'autre à la recherche des bas salaires et des normes de travail faibles, qui se solderont par des profits élevés. Dans les zones franches d'exportation, les droits des travailleurs/euses et les droits de la personne sont inexistantes. C'est là que le capitalisme montre son vrai visage. Il y a 90 pour cent de femmes parmi les 27 millions personnes employées dans ces zones. Les conditions de travail sont horribles – des semaines de 60 heures à des salaires inférieurs au seuil de pauvreté, des quotas de travail impossibles à tenir, des tests obligatoires de grossesse par l'employeur et le licenciement immédiat des femmes enceintes pour éviter d'avoir à payer un congé de maternité, et le harcèlement sexuel qui sévit.

Le Comité des femmes de la FIOM se consacre à la lutte contre ces conditions perverses par la création de réseaux mondiaux avec des organisations qui ont des objectifs communs – organisations de défense des droits de la personne, de militantes féministes, mais surtout avec toutes les femmes du mouvement syndical. Les femmes réussissent mieux à syndiquer d'autres femmes parce qu'elles peuvent établir un rapport entre leurs luttes mutuelles et gagner leur confiance. La Conférence des femmes a également soutenu l'idée de mettre en valeur les questions relatives aux femmes dans les accords-cadres internationaux. Le but ultime consiste à intégrer agressivement les femmes dans les activités syndicales. Elle demande aux délégué(e)s de soutenir unanimement la résolution.

Sally KEEGAN (T&GWU-Royaume-Uni) part d'un principe incontestable qui est celui sur lequel tous les syndicalistes basent leurs travaux: le traitement équitable et juste des gens sans distinction de sexe, de race, de croyance, d'opinion politique, d'invalidité ou de préférence sexuelle. Tout d'abord, toute société qui restreint l'accès à l'emploi ou à la promotion sur une base autre que la capacité à accomplir le travail demandé, dénie sa possibilité d'optimiser son propre développement économique et social. De telles sociétés sont condamnées à l'échec car elles ne peuvent pas concurrencer les pays qui reconnaissent que la main-d'œuvre est leur bien le plus précieux. Les régimes communistes d'Europe de l'Est et les États qui avaient adopté l'apartheid en Afrique du Sud sont surtout tombés en raison de la force du mouvement syndical, mais aussi parce que leurs systèmes économiques n'étaient pas viables du fait qu'ils déniaient à une grande partie de la population la possibilité de satisfaire son potentiel professionnel.

Ensuite, les femmes et d'autres groupes particulièrement vulnérables à la discrimination, occupent souvent la ligne de front dans la lutte des syndicats pour mettre fin à une terrible injustice. Des femmes comme Maniben Kara en Inde et Emma Mashinini en Afrique ont joué un rôle crucial en réalisant des réformes dans leur pays qui ont ouvert la voie à la démocratie et à la liberté. En Amérique latine, beaucoup de femmes ont mené des luttes en faveur des droits des travailleurs/euses en prenant de grands risques pour leur vie.

Finalement, en matière de syndicalisation, Keegan affirme que les meilleurs recruteurs de femmes dans les rangs des syndicats sont d'autres femmes, tout comme les jeunes sont les mieux équipés pour recruter d'autres jeunes. Elle croit fermement que la Résolution 4 trace les grandes lignes d'un avenir prometteur pour le mouvement syndical international. "Le

fait de dénier aux individus et aux groupes le respect de leur dignité humaine peut seulement donner lieu à un conflit et à du gaspillage", dit-elle. Elle encourage les délégué(e)s à aller de l'avant et à être braves en appliquant le Programme d'action et en adoptant la résolution.

Plus personne ne prenant la parole, la Résolution N° 4 est mise aux voix devant le Congrès et **adoptée**.

La discussion sur le Programme d'action étant achevée, le document dans son intégralité est également **adopté à l'unanimité**.

## **POINT 12: RÉOLUTIONS**

### **RÉSOLUTION N° 1 COLOMBIE**

(Soumise par USWA, États-Unis )

CONSIDÉRANT que la Colombie continue d'être le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes avec 94 assassinats rien que l'année dernière. Année après année, la Colombie totalise, selon la CISL, plus de la moitié des assassinats de syndicalistes perpétrés dans le monde entier.

CONSIDÉRANT que selon Amnesty International, Human Rights Watch et le U.S. State Department Country Report concernant les droits de la personne en Colombie, ces assassinats de syndicalistes sont accomplis, en grande majorité, par des groupes paramilitaires dont l'action s'aligne sur la position des autorités militaires colombiennes.

CONSIDÉRANT que depuis quelques mois, les forces armées colombiennes sont engagées dans des attaques directes et des assassinats contre des syndicalistes, et plus particulièrement dans l'assassinat de trois dirigeants syndicaux à Saravena, Arauca, en août 2004.

CONSIDÉRANT que les États-Unis et, dans une moindre mesure, d'autres pays, accordent aux forces armées colombiennes des milliards de dollars d'aide, sans compter la présence de centaines de conseillers.

CONSIDÉRANT que le mouvement ouvrier international a adressé durant des années une pétition à l'OIT pour demander la création d'une Commission d'enquête sur la situation catastrophique des droits du travail en Colombie, et que l'OIT a rejeté cette pétition année après année.

DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE que la FIOM, ses affiliés et les membres de ses affiliés décident de mener les actions suivantes pour exprimer leur solidarité avec le mouvement ouvrier en Colombie:

- Entreprendre un effort concerté pour marquer en paroles et publiquement leur opposition à ces pays et, en particulier, aux États-Unis, qui continuent d'accorder une aide militaire au gouvernement colombien, et faire pression sur les responsables politiques pour mettre fin à cette aide.

- Redoubler d'efforts pour décider l'OIT à créer une Commission d'enquête sur la situation des droits du travail en Colombie.
- Envoyer une délégation de la FIOM en Colombie pour enquêter sur les attaques dont les syndicalistes sont victimes dans ce pays et pour témoigner des attaques contre le mouvement syndical.
- Accorder un soutien matériel aux syndicats colombiens, notamment dans le but d'aider à sauver la vie des dirigeants syndicalistes.

Jerry FERNANDEZ (USW-États-Unis) présente la Résolution N° 1 en décrivant la violence, la terreur, les abus, les enlèvements et même les meurtres auxquels sont soumis les militant(e)s syndicaux/ales en Colombie. Depuis 2001, plus de 600 syndicalistes ont été assassinés en Colombie, ce qui représente la moitié des morts qui eurent lieu dans tous les autres pays du monde. Dans un discours véhément, Fernandez décrit ces événements comme autant d'attaques abominables contre des personnes dont le seul crime est de défendre les droits des travailleurs/euses. Quand deux membres d'un syndicat furent traînés à l'extérieur d'une usine de mise en bouteilles de Coca Cola et assassinés, USW a envoyé une délégation en Colombie en mission d'investigation pour enquêter sur la terreur et l'intimidation perpétrées à l'encontre des syndicalistes par le gouvernement paramilitaire. "J'ai honte pour mon propre pays", dit-il, en signalant l'aide militaire de 1,8 milliard de dollars accordée au gouvernement colombien pour soi-disant mener une guerre contre la drogue, cet argent qui se retrouve dans les mains des mêmes personnes qui accomplissent les basses besognes du gouvernement. Les hommes comme les femmes sont ciblé(e)s, en particulier le personnel enseignant, car ces personnes tentent d'éduquer la population et les enfants, pour transmettre leur vision de la démocratie.

Il y a une énorme puissance économique à l'œuvre en Colombie. Fernandez pense qu'il n'existe pas de "multinationale américaine" ou de "multinationale canadienne" ou de "multinationale suédoise". Les multinationales n'ont pas de pays, pas de drapeau, pas de frontières, et n'ont pas de respect pour les pays ou les autres populations. Il encourage une action mondiale pour attirer l'attention sur la situation, soit sous forme de protestations auprès de toutes les ambassades colombiennes du monde ou de protestations contre l'OIT, une institution qui détient le pouvoir de constituer et d'envoyer une Commission d'enquête en Colombie, mais qui ne fait rien. "Elle ne fait rien, parce qu'il y a des fonctionnaires dont l'action est guidée par l'influence exercée par des entreprises et des gouvernements", dit Fernandez. Il demande le soutien de la résolution en mémoire des 600 camarades, hommes et femmes, qui ont perdu la vie en Colombie, ainsi qu'à celle des autres syndicalistes qui sont morts dans leur quête de liberté et de dignité.

Stefan LÖFVEN (Svenska Metall-Suède) signale s'être rendu personnellement en Colombie pour enquêter sur la situation, et dit détenir des statistiques encore plus alarmantes. Depuis la fin des années 1980, plus de 3.000 syndicalistes ont été tués. Cette situation est incompréhensible dans une soi-disant "société civilisée". Pourtant, les syndicalistes ont continué à œuvrer pour la mise en place d'éléments permettant d'assurer la réalisation de la démocratie et des droits des travailleurs/euses. Sa fédération syndicale, Svenska Metall, a contribué à aider de manière pratique des gens à échapper aux persécutions en quittant le pays et en vivant en exil dans un autre pays. La résolution devrait susciter un sentiment de colère de la part de chaque syndicaliste et provoquer son engagement. Le 27 mai, les affiliés suédois soumettront cette question au gouvernement suédois, accompagnée d'une requête pour obtenir l'intervention de l'Union européenne. Une lettre sera adressée le même jour à l'ambassadeur de Colombie pour lui demander une

réunion d'urgence afin d'examiner la situation. Il promet aux affiliés colombiens que "la distance entre Stockholm et Bogota n'est pas si grande pour que nous ne puissions faire quelque chose pour mettre fin à ces atrocités".

Carol PHILLIPS (CAW-Canada) invite les affiliés à retourner dans leur pays en emportant le message contenu dans la résolution et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour exposer la situation en Colombie dans la presse et l'ensemble des médias, pour que les responsables politiques ne s'en sortent pas en qualifiant la situation de conflit lié à la drogue et au terrorisme. Ils doivent être tenus responsables pour leur part prise dans le financement d'un soi-disant "remède" qui est pire que le mal. Le fait de s'attaquer à des questions de solidarité au niveau mondial peut sembler parfois écrasant, mais en abordant l'aspect humain de problèmes spécifiques, les membres des syndicats peuvent ressentir une frustration et se mobiliser en dépit de l'horreur. Le CAW est un autre syndicat qui aide les syndicalistes colombiens dont les noms sont inscrits sur une "liste de personnes à tuer" des forces paramilitaires, et qui se sont enfuies au Canada avec leurs familles. Peace Brigade International est un autre groupe, une ONG, qui est d'un très grand secours, et qui se compose de jeunes du monde entier qui se proposent de protéger par leur présence, en accompagnant, les personnes qui risquent la mort dans des pays comme la Colombie. Ces jeunes sont actuellement en tournée au Canada et dans d'autres pays pour exposer les actions criminelles des groupes paramilitaires, comme le massacre en février de huit personnes à San Jose, un sanctuaire reconnu de coexistence pacifique. En conclusion, elle propose à tous les affiliés de soulever la question de la Colombie dans toutes les réunions où cela est possible et d'organiser des actions de solidarité – auprès des ambassades, au siège des grandes entreprises, dans des manifestations politiques – pour essayer de mettre fin à la terreur.

L'orateur final sur cette question est Luis Enrique HERNANDEZ (FETRAMECOL-Colombie) qui affirme que la résolution reflète très exactement la réalité à laquelle les syndicalistes sont confrontés quotidiennement en Colombie. En fait, une partie de la délégation colombienne n'a pas pu participer au Congrès en raison des conséquences possibles. Il exprime sa reconnaissance pour le soutien accordé aux camarades de son syndicat par la FIOM et par ses affiliés. Il semble que les plaintes déposées au BIT qui font état du nombre de personnes tuées sont tombées dans l'oreille d'un sourd, car rien n'a été fait pour s'attaquer à ce problème. Le gouvernement colombien a répondu en publiant des statistiques selon lesquelles la situation se serait améliorée; " qu'il y a moins de meurtres chaque année", seulement 15 en 2004 comparés à 25 en 2003. Il appelle cela un "progrès". La situation pour les femmes est encore plus dramatique avec une augmentation de 600 pour cent d'incidents concernant des cas de violence à l'encontre de femmes syndiquées en une seule année. Outre la situation épouvantable des crimes contre les syndicalistes, le droit au travail est également menacé. Des accords collectifs ne sont plus reconnus en Colombie et les gens âgés de plus de 30 ou 35 ans perdent leur emploi. Hernandez lance un appel urgent de solidarité, non seulement avec les syndicats colombiens, mais dans toute l'Amérique latine et dans le monde, car comme il l'affirme, "ce n'est que dans l'unité que nous vaincrons".

Comme aucun(e) autre délégué(e) ne demande la parole, la Résolution N° 1 est mise aux voix et **adoptée à l'unanimité.**

## **RÉSOLUTION N° 8 PARAGUAY**

(Soumise par SITRAC-FETRAMPAR)

Le Paraguay est un pays qui a signé et ratifié plusieurs conventions de l'OIT, notamment les conventions N° 87 et N° 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective. En tant que signataire de ces conventions, ce pays est dans l'obligation de les respecter, d'honorer ses engagements internationaux et d'accorder une protection juridique à tous ses citoyens et ses citoyennes et aux personnes étrangères vivant dans le pays.

La FIOM condamne l'ingérence flagrante du gouvernement paraguayen dans les droits démocratiques des syndicats de ce pays, et demande à ce gouvernement de mettre fin immédiatement à cette ingérence et de rétablir la justice sociale dans le respect de la loi et des normes internationales du travail.

Pour cette raison, la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie a décidé:

1. en consultation avec son affilié au Paraguay SITRAC-FETRAMPAR, de déposer plainte auprès de l'OIT contre l'ingérence du gouvernement dans les affaires intérieures du syndicat;
2. de demander à ses affiliés d'engager des actions de protestation contre cette ingérence et contre les infractions aux conventions fondamentales de l'OIT;
3. de lancer une campagne publique pour informer les syndicats du monde entier et leur demander d'accorder leur soutien au syndicat paraguayen pour assurer le respect de ses droits.

Hugo CHIRICO GONZALEZ (FETRAMPAR-Paraguay) présente la Résolution N° 8 en disant que du fait que le Paraguay se trouve véritablement au cœur de Mercosur, on pourrait penser que les conventions de l'OIT seraient respectées. Cependant, à bien des égards, elles ne le sont pas. Les aciéries établies dans le pays, tout comme le gouvernement, harcèlent continuellement les syndicats et interfèrent dans leurs activités pour tenter de supprimer les syndicats libres et démocratiques paraguayens. Au début, les travailleurs/euses reçoivent le conseil de se désolidariser de leurs syndicats pour ne pas risquer de perdre leur emploi. Beaucoup de travailleurs/euses ont succombé à ces menaces et se trouvent maintenant au chômage. Ensuite, les syndicalistes sont accusés de subversion dans le but de les intimider. Les tentatives de se défendre sur le plan juridique sont ignorées. Les promesses du gouvernement d'examiner le problème sont discréditées par les entreprises. Des licenciements massifs se poursuivent et les syndicats sont littéralement mourants. Les travailleurs/euses ont tenté de combattre les entreprises et les actionnaires dans l'espoir de mettre fin à leurs manœuvres. Il remercie la FIOM d'offrir avec le Congrès un forum qui permet de partager les problèmes avec le reste du monde, et il exprime le besoin de solidarité des travailleurs/euses au Paraguay.

Francisco GUTIERREZ (UOM-Argentine) pense qu'en écoutant les commentaires du camarade Fernandez sur la Colombie et maintenant du camarade Gonzalez sur le Paraguay, les délégué(e)s peuvent se faire une idée de première main de la face cachée de la mondialisation. Plus d'un million de gens se sont expatriés du Paraguay pour vivre en Argentine et dans d'autres pays latino-américains afin d'échapper à l'oppression. Bien que la démocratie ait été restaurée, le gouvernement continue de fermer les yeux sur les

infractions aux droits des travailleurs/euses et aux droits syndicaux. Les industriels établis dans le pays refusent de reconnaître les conventions collectives en vigueur depuis de nombreuses années. Il signale que la Conférence latino-américaine tenue récemment au Chili a déjà adopté à l'unanimité la résolution, et il demande au Congrès de lui accorder également un soutien total.

Hugo BIANCHI (UNTMRA-Uruguay) dit que la résolution repose sur un problème très clair: les infractions aux conventions de l'OIT 87 et 98. Il y a une législation du travail précise au Paraguay, même sous un régime fasciste. Comme indiqué par Gutierrez, la résolution a fait l'objet d'un examen à la Conférence de Porto Alegre, mais également dans beaucoup d'autres réunions où les participant(e)s craignaient pour la vie du camarade Chirico en raison de sa critique franche des tactiques de l'entreprise tout comme de la réponse passive du gouvernement. Son combat est essentiellement une lutte pour la démocratie dans l'intérêt de toute la région d'Amérique latine. Il demande le soutien de la résolution.

En l'absence de nouveaux commentaires, la Résolution N° 8 est **adoptée à l'unanimité**.

### **RÉSOLUTION N° 9 RÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE AU NÉPAL ARRÊT DE L'AIDE MILITAIRE AU ROI DU NÉPAL**

(Soumise par SMEFI - Inde)

Le 31<sup>e</sup> Congrès mondial de la Fédération internationale des organisations de métallurgistes, réuni du 22 au 26 mai 2005 à Vienne, Autriche,

- prend sérieusement note des mesures antidémocratiques décidées par le roi du Népal qui a dissout le gouvernement démocratiquement élu et usurpé tous les pouvoirs;
- condamne fermement l'interdiction de toute activité syndicale et politique, ainsi que l'arrestation des dirigeants et le musellement de tous les organes de presse. L'action brutale de l'armée contre les étudiants à Pokara et son rôle dans le climat de terreur dans lequel vivent les masses et les dirigeants, dans tous aspects de la vie, doivent être condamnés;
- expose le projet ultérieur et sinistre derrière la soi-disant levée de l'état d'urgence, dans le but de recevoir une aide militaire de certains pays, et spécialement de l'Inde, au nom de la poursuite de la lutte contre l'insurrection maoïste dans le pays;
- lance un appel à tous les pays, et à l'Inde en particulier, pour ne pas augmenter l'aide militaire au roi tant que les institutions et les pratiques démocratiques n'auront pas été rétablies au Népal;
- recommande l'imposition de sanctions contre le roi et son gouvernement, tant que toutes les institutions démocratiques n'auront pas été rétablies et ne fonctionneront pas normalement, et tant que le Parlement n'aura pas été réintégré dans ses fonctions, et ce dans les délais les plus brefs;
- demande au roi de rétablir immédiatement les institutions et les pratiques démocratiques, et de remettre en liberté tous les dirigeants emprisonnés;

- demande à l'ONU de prendre, de toute urgence, des mesures destinées à assurer le rétablissement des institutions démocratiques au Népal.

Sarde S. RAO (SMEFI-Inde) présente brièvement la Résolution N° 9 en donnant des précisions sur le problème au Népal où le roi a refusé de reconnaître le gouvernement élu démocratiquement et a ordonné l'arrestation des dirigeants syndicaux, dont 30 sont encore emprisonnés. Il a imposé sa propre forme de dictature dans le pays – absence de droits de la personne et de liberté syndicale, pas de négociations ou d'accords bilatéraux ou trilatéraux. Les entreprises ont libre cours d'embaucher et de licencier du personnel comme elles l'entendent. Les pires formes de travail des enfants, de traite des femmes et des enfants, et de prostitution ont lieu. Le roi a récemment tenté de masquer sa politique derrière un écran de fumée en faisant semblant de lever l'état d'urgence pour recevoir une aide militaire d'autres pays. Le monde doit savoir et comprendre que l'état d'urgence est toujours imposé, et que le roi s'approprie les contributions versées au Népal. Pour cette raison, Rao conseille vivement de soutenir la résolution sur la défense des droits syndicaux et des droits de la personne au Népal.

La Résolution N° 9 est **adoptée à l'unanimité**.

## **RÉSOLUTION N° 10 DROITS DES TRAVAILLEURS EN BIÉLORUSSIE**

(Soumise par EMA Estonie, LMLU Lettonie et LMTU Lituanie)

En Biélorussie, la Déclaration mondiale sur les droits de la personne et les conventions fondamentales de l'OIT est l'objet d'infractions sans ménagement. Ce fait a été établi en 2004 par une commission spéciale de l'Organisation internationale du Travail. En 2000, l'OIT avait conduit l'enquête 2090 sur les infractions aux droits des travailleurs et des travailleuses en Biélorussie. L'Organisation internationale du Travail a recommandé à plusieurs reprises au gouvernement biélorusse de prendre des mesures pour éliminer ces infractions aux droits des travailleurs.

Pourtant, cette contrainte imposée aux droits, ces poursuites judiciaires à l'encontre des dirigeants et des militants syndicaux, et les restrictions apportées aux droits des travailleurs/euses continuent. Un système d'embauche contractuelle pour tous les salariés a été introduit. Pour être embauché, il est indispensable d'adhérer obligatoirement à un syndicat approuvé par l'État et affilié à la Fédération des syndicats de Biélorussie qui est placée sous le contrôle de l'administration présidentielle.

Les travailleurs affiliés aux syndicats indépendants sont victimes de répression; ils sont poursuivis en justice et licenciés par leur entreprise. Il est interdit de manifester et d'entreprendre des actions de soutien aux droits du travail. Les publications et les journaux syndicaux sont interdits.

En 2003-2004, les autorités biélorusses ont pratiquement démantelé les syndicats AAM et REI affiliés à la FIOM. Les représailles continuent contre le syndicat biélorusse indépendant affilié à la FIOM, REPAM, qui a été formé par des anciens membres de REI et AAM, syndicats qui adhèrent à l'idée d'un mouvement syndical indépendant.

Les autorités continuent de prendre des mesures pour détruire le syndicat REPAM, et poursuivent en justice ses militants et ses dirigeants. Malgré cela, les syndicats biélorusses continuent leur lutte pour les libertés et les droits des travailleurs/euses.

Les délégué(e)s au 31<sup>e</sup> Congrès de la FIOM expriment leur solidarité avec la lutte des syndicats indépendants de Biélorussie en faveur des droits des travailleurs/euses, et demandent aux instances dirigeantes et au gouvernement de Biélorussie de mettre fin aux poursuites et aux tourments imposés aux militants et aux dirigeants syndicaux, et de respecter les droits des travailleurs et des travailleuses.

La Résolution N° 10 est présentée par la délégation estonienne. Le cas de la Biélorussie a longuement été discuté auparavant, et aucun autre orateur ne demande la parole. Avec quelques abstentions, la résolution est **adoptée**.

### **POINT 13: QUESTIONS DIVERSES**

Comme il n'y a pas de questions diverses, le Secrétaire général Malentacchi saisit l'occasion pour donner la parole et remercier **Don Stillman**, membre de longue date et tenant de la FIOM, dont les travaux primés dans des publications et dans la presse ont embrassé plusieurs syndicats internationaux et aidé à diffuser le message de la FIOM dans le monde durant de nombreuses années.

Le Président Peters reprend la présidence et fait part de ses réflexions sur ces trois journées de travaux du Congrès. Il souligne le fait que les délégué(e)s, tout en venant de pays différents, tout en ayant des cultures et des origines diverses, ont réussi à adopter des positions et des objectifs communs. Même si le débat a été intense, les délégué(e)s étaient uni(e)s dans leur détermination à poursuivre la lutte en faveur des droits des travailleurs/euses dans la mondialisation actuelle de nos sociétés. L'adoption du Programme d'action prouve que la FIOM ne va pas se reposer sur ses lauriers durant les quatre prochaines années; en fait le Programme d'action propose des activités précises et ambitieuses destinées à assurer la croissance et le renforcement des syndicats. Par exemple:

- Dans la poursuite de la lutte pour l'inclusion des normes fondamentales du travail de l'OIT dans les accords de l'OMC, le Congrès s'est engagé à faire pression pour obtenir la négociation de nouveaux accords-cadres internationaux, et il a fixé comme objectif de réussir à réaliser, appliquer et assurer le suivi d'un plus grand nombre d'ACI.
- Il a également décidé de développer les conseils mondiaux d'entreprise de la FIOM pour améliorer l'échange d'informations et pour accroître les capacités de mises en réseau, de manière à pouvoir répondre rapidement à des demandes d'actions de solidarité.
- La FIOM s'attache également à imposer une interdiction mondiale de l'amiante. Le compteur qui figure sur l'écran de visualisation et qui avait été mis à zéro au début du Congrès, affiche à la clôture le chiffre de 863, qui représente le nombre de personnes mortes d'une maladie causée par l'amiante en trois jours exactement. Cet objectif va de pair avec l'amélioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble des travailleurs/euses.

- La lutte contre les formes atypiques de travail – travail occasionnel et à temps partiel – continuera.
- La mondialisation doit également être le sujet d'une astreinte à des règles sociales. La raison du profit au bénéfice d'une minorité ne doit pas imposer son image à la mondialisation. Les conditions de travail et de vie de la majorité doivent occuper la première place dans les priorités des organes de décision des pays industrialisés, bien entendu, mais principalement dans les pays en développement et les économies en émergence. Aux côtés des autres FSI, la FIOM doit exercer une influence dans les discussions et les accords adoptés par l'OMC, la Banque mondiale et le FMI.
- En ce qui concerne la structure interne de la FIOM, l'élection de huit femmes au Comité exécutif constitue un événement marquant, capable de garantir une meilleure inclusion. En outre, une nouvelle formule de cotisations liée au PIB devrait assurer un calcul plus juste des cotisations chez nos affiliés.

Peters remercie une nouvelle fois le syndicat hôte autrichien, GMT, pour ce lieu de réunion extraordinaire du Congrès, et il remet un présent spécial sous forme de statuette représentant l'insigne de la FIOM au Président du GMT, Rudi Nurnberger, et aux autres organisateurs. Il remercie en particulier le personnel de la FIOM, les contrôleurs de plateau, les interprètes et les techniciens, ainsi que le Autria Centre Vienna pour tout le travail accompli pour faire de ce Congrès une réussite.

Dans une représentation finale, charmante et émouvante, la chorale des jeunes et les danseurs et danseuses du Performing Arts Center montent sur scène en se donnant la main et en encourageant les délégué(e)s à se joindre à eux pour chanter, "Nous sommes la FIOM" sur le thème de "We Are The World - We Are The Children".

Sur ce, le 31<sup>e</sup> Congrès de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie ajourne ses travaux, sine die, à 17h12.

\* \* \*



## **ANNEXES:**

### **REGLEMENT DES DEBATS**

### **RESOLUTIONS**

*Adoptées au 31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM  
Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005*

### **LISTE DES PARTICIPANTS**





**IMF IMB Fiom**  
**Fitim Fism**

INTERNATIONAL METALWORKERS' FEDERATION  
INTERNATIONALER METALLGEWERKSCHAFTSBUND  
FEDERATION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE  
INTERNATIONELLA METALLFEDERATIONEN  
FEDERACION INTERNACIONAL DE TRABAJADORES DE LAS INDUSTRIAS METALURGICAS  
FEDERAZIONE INTERNAZIONALE DEI SINDACATI METALMECCANICI

54 bis, route des Acacias  
Case Postale 1516  
CH-1227 Geneva  
Switzerland

Telephone: ++ 41 22 308 50 50  
Telefax: ++ 41 22 308 50 55  
E-mail: [info@imfmetal.org](mailto:info@imfmetal.org)  
Website: <http://www.imfmetal.org>

President: Jürgen Peters  
General Secretary: Marcello Malentacchi

**31e Congrès mondial de la Fiom**  
**Vienne, Autriche**  
**22-26 mai 2005**

**4**

**REGLEMENT DES DEBATS**

1. Les travaux du Congrès seront dirigés par le Président, un Vice-Président et le Secrétaire général. Ils constituent le Bureau du Congrès.
2. La Commission de Vérification des Mandats et des Scrutateurs (7 membres) vérifiera les mandats des délégués et soumettra son rapport au Congrès.
3. Le recensement des votes sera confié à sept scrutateurs.
4. Les débats du Congrès seront consignés dans un procès-verbal.
5. Tout délégué ou membre du Secrétariat qui désire prendre la parole devra en informer le Président par écrit. C'est seulement lorsque la discussion concernant le Point à l'Ordre du Jour aura commencé que cette demande pourra être formulée. La durée d'intervention sera limitée à 20 minutes pour les rapporteurs, à 10 minutes pour les auteurs des motions et à 10 minutes pour tout autre orateur.

Les rapporteurs auront le droit de prendre la parole sans tenir compte de l'ordre des orateurs inscrits sur la liste.

6. Aucun délégué n'aura le droit d'intervenir deux fois sur le même sujet, à moins que tous les délégués qui avaient demandé la parole ne l'aient obtenue.
7. Aucune motion ne pourra être soumise à la discussion avant d'avoir été dûment acceptée par le Président. Pour avoir droit à la discussion, les motions autres que les motions d'ordre devront avoir été présentées par écrit. L'auteur de la motion bénéficiera du droit de réponse à la fin du débat de sa motion, qui sera alors immédiatement soumise au vote. En aucun cas le débat ne pourra se poursuivre lorsque la question aura été tranchée par le Président.
8. Les motions demandant la clôture du débat ne pourront être présentées et appuyées que par ceux des délégués qui n'auront pas encore pris la parole pendant tout le temps du débat. Plus personne ne pourra alors discuter de cette motion et la liste des orateurs inscrits sera publiée juste avant de voter sur la motion pour clore le débat. Une motion demandant de ne plus inscrire de nouveaux orateurs sur la liste sera recevable.

## **PROGRAMME D'ACTION**

9. Le programme d'action doit faire l'objet d'une discussion et être soumis à décision. La discussion s'articulera autour de thèmes. Certains paragraphes seront discutés par thème et soumis à décision.

Chaque paragraphe doit être soumis à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée ne peut pas amender les paragraphes individuels du programme d'action.

## **RESOLUTIONS**

10. Les rapports de la Commission des Résolutions (7 membres) seront soumis à l'approbation ou non-approbation des délégués qui alors ne pourront plus apporter de modifications aux résolutions.

Les résolutions proposées sur des sujets qui n'ont pas déjà été pris en considération par la Commission des Résolutions, pour des raisons techniques, seront reçues par écrit jusqu'à midi du 23 mai 2005. La Commission en fera un rapport.

Les résolutions devront être adoptées par un vote à la majorité, conformément l'Article 3.2.I & J des Statuts de la Fédération.

## **STATUTS**

11. Les modifications à apporter aux Statuts de la Fédération seront soumises à la Commission des Statuts (11 membres) qui en fera un rapport au Congrès, selon les dispositions de l'Article 3.3.K des Statuts de la FIOM.

Les rapports de la Commission des Statuts seront soumis à l'approbation ou la non-approbation des délégués. Aucune modification aux Statuts ne pourra plus alors être apportée.

Toute modification aux Statuts devra être adoptée, par une majorité des deux tiers, conformément à l'Article 3.2.N des Statuts de la Fédération.

12. Le quorum sera constitué par 50 pour cent des voix.
13. Les rectifications et les commentaires personnels ne seront admis qu'après la clôture du débat des points inscrits à l'Ordre du Jour de la réunion.
14. Le Règlement des débats ne peut être modifié ou annulé que par un vote des deux tiers des délégués présents.

## **VOTES**

15. Tout amendement des Statuts par le Congrès 2005 concernant le vote et les cotisations entrera en vigueur en janvier 2006.



**IMF IMB Fiom**

**Fitim Fism**

INTERNATIONAL METALWORKERS' FEDERATION  
INTERNATIONALER METALLGEWERKSCHAFTSBUND  
FEDERATION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE  
INTERNATIONELLA METALLFEDERATIONEN  
FEDERACION INTERNACIONAL DE TRABAJADORES DE LAS INDUSTRIAS METALURGICAS  
FEDERAZIONE INTERNAZIONALE DEI SINDACATI METALMECCANICI

54 bis, route des Acacias  
Case Postale 1516  
CH-1227 Geneva  
Switzerland

Telephone: ++ 41 22 308 50 50  
Telefax: ++ 41 22 308 50 55  
E-mail: [info@imfmetal.org](mailto:info@imfmetal.org)  
Website: <http://www.imfmetal.org>

President: Jürgen Peters  
General Secretary: Marcello Malentacchi

## **RESOLUTIONS**

### ***Adoptées au 31<sup>e</sup> Congrès mondial de la Fiom Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005***

- Résolution 1 : La Colombie
- Résolution 2 : Interdiction Mondiale de l'Amiante
- Résolution 3 : Contre la Guerre
- Résolution 4 : Le Travail des Femmes dans le Cadre de la Mondialisation
- Résolution 5 : Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes
- Résolution 6 : Éradiquer la pauvreté grâce au travail décent, à des pratiques commerciales loyales et au développement
- Résolution 7 : Unir les forces des fédérations syndicales internationales dans l'industrie
- Résolution 8 : Paraguay
- Résolution 9 : Népal
- Résolution 10 : Les droits des travailleurs au Bélarus

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la Fiom Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 1: LA COLOMBIE**

CONSIDERANT QUE la Colombie demeure le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes et que 94 d'entre eux ont été assassinés l'année dernière. Chaque année, selon la Cisl, plus de la moitié des syndicalistes assassinés dans le monde le sont en Colombie.

CONSIDERANT QUE, selon Amnesty International, Human Rights Watch et le rapport du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme en Colombie, une grande partie de ces assassinats sont le fait de paramilitaires de droite, proches de l'armée colombienne.

CONSIDERANT QUE, depuis quelques mois, les militaires colombiens se chargent eux-mêmes d'attaquer directement et d'assassiner des syndicalistes ; le cas le plus connu étant celui des trois dirigeants syndicaux assassinés à Saravena, Arauca, en août 2004.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis, et dans une moindre mesure d'autres pays, soutiennent l'armée colombienne à coups de milliards de dollars et de centaines de conseillers militaires.

CONSIDERANT QUE le mouvement syndical international demande depuis des années à l'OIT de créer une commission d'enquête sur la situation catastrophique des droits de l'homme en Colombie et qu'il se heurte, année après année, au refus de l'OIT

La Fiom, ses affiliées et leurs membres DECIDENT PAR LA PRESENTE de prendre les mesures suivantes pour manifester leur solidarité envers le mouvement syndical colombien :

- Agir de concert pour condamner publiquement et à haute voix les gouvernements et tout particulièrement les Etats-Unis qui continuent de fournir de l'aide militaire à la Colombie et faire pression sur les responsables publics pour qu'ils cessent cette aide;
- Redoubler d'efforts pour convaincre l'OIT de mettre en place une commission d'enquête sur les droits de l'homme en Colombie ;
- Envoyer une délégation de la Fiom en Colombie pour enquêter sur les attaques perpétrées contre les syndicalistes et témoigner des attaques contre le mouvement syndical ;
- Aider matériellement les syndicats de Colombie , en particulier pour protéger les vies des dirigeants syndicaux .

\* \* \*

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 2: Interdiction Mondiale de l'Amiante**

Le 31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM constate que même si 32 pays dans le monde ont interdit l'emploi de l'amiante, son utilisation se développe dans de nombreux pays, notamment dans les pays en développement. Ce Congrès constate également que le pire des dangers mortels qu'on n'ait jamais connu dans le travail continue de tuer 100.000 personnes par an.

La section britannique de la FIOM demande à la FIOM d'intensifier la lutte contre ce tueur mondial et de lancer et populariser une campagne internationale qui:

- s'ajoutant à l'appel pour l'interdiction mondiale de l'amiante contenu dans le plan d'action de la FIOM, fait pression sur les 150 États membres de l'OIT qui n'ont pas encore ratifié la convention de l'OIT de 1986 qui fixe des normes minima à cet effet;
- s'oppose aux actions des pays producteurs d'amiante qui exportent des quantités de plus en plus grandes du produit tueur dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie, d'Extrême-Orient et d'Afrique;
- condamne les campagnes de propagande cynique et déloyale organisées, de par le monde, par les producteurs d'amiante pour promouvoir l'amiante en tant que produit "sûr";
- met en lumière et condamne les agissements des compagnies d'assurance qui soutiennent des actions en justice pour chercher à limiter ou écarter leur responsabilité pour éviter de verser des indemnités aux travailleurs/euses victimes de maladies causées par l'amiante;
- exerce des pressions sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des systèmes d'indemnisation des travailleurs/euses victimes d'une maladie causée par l'amiante, qui retirent aux travailleurs/euses la charge de la preuve, et qui assurent un paiement rapide de l'indemnisation garantie aux victimes d'une négligence patronale;
- demande une coopération et une coordination gouvernementales et internationales plus grandes pour se procurer des fonds pour une amélioration et un développement de la recherche, des diagnostics, des soins aux travailleurs/euses souffrant de maladies causées par l'amiante;
- développe un programme de formation et de prise de conscience sur les risques liés à une exposition à l'amiante, notamment chez les travailleurs/euses des pays en développement qui travaillent sans aucune protection;
- demande à tous les gouvernements d'introduire une législation efficace pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection au bénéfice de tous/toutes les travailleurs/euses susceptibles d'une exposition à l'amiante dans leur travail.

\* \* \*

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 3: Contre la Guerre**

Le droit à la paix est un droit fondamental de tout être humain: la lutte menée pour instaurer pleinement la paix est liée à la lutte que mènent les ouvriers de la métallurgie pour les droits économiques, sociaux, civils et syndicaux et pour un développement durable et équitable entre le Nord et le Sud, lutte à laquelle la FIOM s'associe.

Des millions de travailleurs, citoyens du monde, ont manifesté contre les guerres qui font des milliers de victimes civiles et n'apportent que mort, destruction et haine. La FIOM et ses affiliés doivent exprimer leur opposition à la stratégie de "guerre préventive", aux occupations militaires, ainsi qu'à toute forme de terrorisme.

La FIOM doit intensifier ses efforts pour freiner la dissémination non contrôlée des armes dans le monde entier, la prolifération des armes nucléaires et l'augmentation exponentielle des dépenses militaires. À cette fin, la FIOM et ses affiliés appuient la campagne de "lutte contre les armes" dont la promotion est assurée au niveau international par les organisations non gouvernementales Amnesty, IANSA (Réseau international d'action sur les armes légères) et Oxfam, et ils soutiennent, à cet effet, les traités sur l'interdiction des armes nucléaires et la campagne "Abolition Now".

Nous ne pouvons pas oublier que, malgré le silence qui les entoure, plus de 50 États dans le monde sont en guerre ou connaissent des situations de conflit armé. Les conflits sont souvent causés ou encouragés par des multinationales peu scrupuleuses et par les ventes d'armes malgré l'interdiction et les embargos qui sont imposés aux niveaux national et international.

En ce qui concerne le conflit en Iraq, la FIOM considère que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans la nouvelle phase politique après les élections au cours de laquelle le peuple iraquien pourrait déterminer son propre avenir.

Dans ce domaine, la FIOM, parallèlement à l'ensemble du mouvement syndical mondial, pourrait également jouer un rôle fondamental en apportant son aide aux syndicats irakiens libres et en coopérant avec eux pour la reconstruction économique et la cohésion sociale, en luttant pour assurer le respect des droits humains et, en particulier, des droits de la classe ouvrière qui constituent le fondement d'une véritable société démocratique.

\* \* \*

**31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM  
Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

**Résolution 4: Le Travail des Femmes dans le Cadre de  
la Mondialisation**

RECONNAISSANT QUE

La mondialisation et la concurrence internationale intense réduisent constamment les droits et les conditions de travail des travailleurs.

Les entreprises n'ont jamais été aussi mobiles. Lorsque les travailleurs se syndiquent et que les salaires augmentent, les sociétés cherchent une main-d'œuvre meilleur marché ailleurs, recourant de plus en plus souvent une main-d'œuvre féminine. Pour les entreprises les femmes représentent une main-d'œuvre flexible, bon marché, et non syndiquée utilisable à volonté.

Les femmes représentent jusqu'à 90% des 27 millions de salariés dans les Zones franches d'exportation, qui appliquent les pires conditions du monde. Les femmes y connaissent les tests de grossesse obligatoires, le harcèlement sexuel, un environnement néfaste et insalubre, des tâches répétitives et souvent nocives et une grande insécurité de l'emploi.

La mondialisation précarise l'emploi des femmes. Des millions de jeunes femmes dans le monde touchent des salaires minimaux et sont licenciées dès lorsqu'elles se marient et fondent une famille. Les emplois de femmes sont les premiers à disparaître, obligeant celles-ci à accepter des moyens plus marginaux et potentiellement dangereux de gagner leur vie ou à émigrer pour trouver du travail.

Dans l'ensemble, la vie professionnelle d'une femme ne se caractérise pas par une longue période de plein emploi, mais par une suite d'emplois sporadiques sous forme d'activités temporaires, à temps partiel et à durée limitée. Les inégalités de salaires entre les hommes et femmes s'accroissent, tout comme la segmentation sexiste du personnel, qui relègue les femmes dans les emplois moins qualifiés au bas de l'échelle.

Les femmes travaillent plus longtemps et plus dur pour gagner leur vie. Parallèlement leurs responsabilités familiales ne diminuent pas. Le coût social qui en découle ne retombe pas uniquement sur les familles des femmes, mais aussi sur l'ensemble de la société.

L'impact de la mondialisation est plus aigu pour les femmes qui sont en outre sujettes à la discrimination raciale.

ET CONSCIENTS QUE

Les luttes des femmes contre l'injustice sociale, la violence et la guerre et contre les inégalités à l'intérieur des pays et entre le nord et le sud sont fondamentales aux efforts de la FIOM pour construire des alternatives à la mondialisation.

Malgré les effets flagrants de la mondialisation sur les travailleuses, les discussions sur la mondialisation même dans les syndicats, négligent en général les intérêts des femmes.

Les conditions de travail des femmes dans le contexte de la mondialisation constituent un énorme défi pour la syndicalisation.

La précarité et l'irrégularité de l'emploi des femmes se répercutent de plus en plus sur l'emploi des hommes.

## LES AFFILIEES

Se prononceront contre les formes inférieures d'emploi qui sont souvent les seules accessibles aux femmes.

Recueilleront des informations sur la segmentation sexiste du travail et des salaires dans leur domaine d'activités et les utiliseront pour que les femmes ne soient pas cantonnées dans les emplois mal payés et peu qualifiés.

Utiliseront la négociation et la mise en œuvre des accords cadres internationaux pour promouvoir les droits des travailleuses.

Travailleront avec les organisations féminines pour syndiquer les femmes de ZFE et des autres ghettos de la mondialisation, soulèveront les questions qui les concernent et amélioreront éventuellement leurs conditions de travail.

\* \* \*

**31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM  
Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

**Résolution 5: Déclaration sur l'égalité entre les hommes  
et les femmes**

RECONNAISSANT QUE

Par comparaison aux hommes, les femmes d'aujourd'hui

- Ont toujours moins d'accès à l'éducation et à la formation
- Touchent des salaires moins élevés pour un travail de valeur égale
- Ont moins de chances de promotion
- Ont un accès réduit aux postes dirigeants dans les syndicats et la société
- Font encore l'objet de discrimination pour cause de grossesse, de harcèlement sexuel et de violence
- Subissent les effets de la discrimination sexiste qui est solidement ancrée dans toutes les sociétés
- Sont concentrées dans des emplois mal rémunérés, à temps partiel, temporaires et/ou occasionnels, souvent ardues et nuisibles pour la santé, et en outre, traditionnellement difficiles à syndiquer

ET AFFIRMANT QUE

- Les femmes comme les hommes doivent avoir la possibilité de travailler et de gagner un salaire convenable
- Il ne peut y avoir d'égalité dans l'emploi, s'il n'y a pas d'égalité dans la répartition des tâches ménagères, y compris les soins apportés aux enfants
- Dans une société vraiment démocratique, les femmes doivent bénéficier d'une représentation paritaire au gouvernement, au parlement et dans les institutions
- L'éducation est nécessaire pour assurer un accès à de meilleurs emplois et que les filles doivent donc avoir un accès égal à l'éducation
- La négociation collective joue un rôle prédominant dans l'amélioration des conditions de salaire et de travail des femmes; il faut donc adopter des mesures spéciales pour que les femmes participent aux négociations collectives et puissent soulever les questions qui les intéressent
- Les femmes doivent avoir les mêmes chances d'occuper tous les emplois et d'exercer tous les types d'activités
- Lorsque les femmes sont syndiquées, leurs conditions de travail et de salaires s'améliorent, mais le taux de syndicalisation des femmes demeure largement inférieur à celui des hommes
- La force des syndicats réside dans leur capacité de représenter pleinement tous les travailleurs

## LA FIOM

- S'efforcera d'assurer une représentation équitable des femmes dans ses structures
- Aidera ses affiliées à élaborer des stratégies de recrutement pour syndiquer les travailleuses
- Travaillera avec ses affiliées pour intégrer totalement les femmes dans leurs organisations syndicales
- Promouvra l'égalité des hommes et des femmes dans les postes dirigeants des syndicats
- Aidera les affiliées à organiser des campagnes en faveur d'un salaire égal pour un travail de valeur égale
- Promouvra un équilibre plus juste entre le travail et la famille et soutiendra les modifications des systèmes de travail traditionnels qui permettent de le réaliser
- Promouvra la reconnaissance des besoins des femmes dans les revendications collectives
- Renforcera la participation des femmes à ses activités en veillant à
  - prendre des mesures spéciales pour que les femmes participent aux réunions de la FIOM en fonction de leur représentativité dans chaque secteur
  - élaborer des projets de renforcement des syndicats qui visent à améliorer la représentation des femmes
  - surveiller constamment le taux de représentation des femmes au sein de la FIOM et faire rapport
  - tenir équitablement compte des hommes et des femmes dans la composition des délégations de la FIOM auprès d'autres organismes
- Maintiendra son objectif minimum de 20% de participation des femmes au prochain Comité central et envisagera de le relever au prochain Congrès de 2009

## LES AFFILIEES

- Feront en sorte que les femmes membres aient la possibilité de participer aux réunions de la FIOM
- Proposeront des candidates pour occuper les postes de responsabilité au sein de la FIOM
- Soutiendront les activités de la Commission des femmes de la FIOM
- Participeront aux consultations régionales pour donner une voix aux femmes membres au Comité exécutif de la FIOM
- Poursuivront leurs efforts pour syndiquer les travailleuses et leur assurer une représentation équitable à tous les niveaux de l'organisation.

\* \* \*

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 6: Éradiquer la pauvreté grâce au travail décent, à des pratiques commerciales loyales et au développement**

Le 31<sup>e</sup> Congrès, représentant des femmes et des hommes travaillant dans les industries métallurgiques de toutes les régions du monde:

**Convaincu que** la persistance de la pauvreté quelque part est une menace à la paix partout et est à l'origine du déni des droits humains fondamentaux, et que le développement humain intégral oblige les gouvernements à respecter pleinement les droits syndicaux et d'autres droits démocratiques fondamentaux;

**Effrayé que**, dans les pays en développement, 30 000 enfants meurent chaque jour de faim ou de maladie évitable à cause de la pauvreté;

**Notant que** le Rapport de la Commission pour l'Afrique, qui vient d'être créée aux pays du G8 constitue un appel urgent à l'action pour mettre un terme à la pauvreté dans le monde:

**Notant en outre que** la conclusion de la Commission mondiale du BIT aux termes de laquelle la mondialisation dans sa forme actuelle n'est pas tenable et que des politiques de "libre échange" promues par certains pays riches sont une source de souffrances humaines constantes à une très grande échelle;

#### **Convaincu que:**

La majorité des êtres humains qui subissent les pires formes de pauvreté aujourd'hui sont les ouvriers et les paysans des pays en développement, notamment les femmes;

L'ordre mondial, dans lequel la majorité des peuples vivant sur terre sont pauvres, tandis qu'une petite fraction est riche, est insoutenable;

Dans les pays en développement, notamment en Afrique, la pauvreté augmente de manière inversement proportionnelle à la croissance des formes de production dans le monde, alors que beaucoup de femmes et d'hommes n'ont pas de travail, ou ont un emploi mal payé et travaillent de plus en plus à titre occasionnel ou sur une base contractuelle et sans protection;

L'éradication de la pauvreté nécessite, parmi d'autres mesures prises à l'échelon mondial, la mobilisation de la solidarité des travailleurs dans le monde entier;

#### **Reconnaît:**

Qu'une augmentation de l'aide et des crédits ne sera pas suffisante pour permettre aux pays en développement de maintenir le développement industriel et d'accroître les revenus des familles;

Que les politiques commerciales actuelles des zones de libre échange les plus puissantes – en particulier les subventions importantes versées aux agriculteurs – restreignent l'accès aux marchés du Nord et perpétuent la pauvreté et les souffrances aiguës;

Qu'il faut annuler l'ensemble de la dette impayable des pays les plus pauvres du monde;

Que la promotion de pratiques commerciales loyales et, notamment, l'élimination des subventions aux exportations agricoles sont indispensables pour permettre aux pays en développement de partager les avantages découlant du commerce international et de l'investissement.

Que la croissance sans précédent des forces de production permet aujourd'hui, dans une très large mesure, de répartir les avantages découlant de revenus équitables et d'éliminer le fléau du chômage généralisé dans les pays en développement.

Que la création d'emplois décents doit être au centre des priorités des gouvernements et le principal élément d'un cycle de négociations commerciales véritablement axées sur le développement. Le commerce devrait être un facteur important pour parvenir au développement et créer des emplois décents, mais, pour de nombreux travailleurs, le système commercial international manque de pertinence ou, pire, compromet cet objectif. Dans les pays en développement ainsi que dans les pays industrialisés, l'agriculture, la sécurité de l'emploi et un emploi décent sont considérés comme menacés par l'intensification des échanges, tandis que des multinationales menacent de transférer la production dans des pays où les travailleurs sont privés de leurs droits et la main-d'œuvre est bon marché.

Les promesses d'expansion concernant les potentialités de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'OMC ne se sont pas concrétisées et n'ont pas débouché sur un plus grand nombre d'emplois et de meilleurs emplois et une croissance accrue à l'échelle mondiale ou dans les pays en développement. En effet, de nombreux pays en développement qui ont libéralisé leurs échanges conformément aux politiques recommandées par l'OMC, ainsi que par les institutions financières internationales, ont constaté que cette libéralisation avait débouché sur une désindustrialisation dans la mesure où leurs branches de production nationale se sont effondrées de ce fait.

L'emploi doit être au centre des préoccupations lors des préparatifs de la Réunion ministérielle de l'OMC à Hongkong. Les répercussions du commerce sur le niveau et la qualité de l'emploi déterminent si le commerce contribue à l'augmentation ou à la diminution des niveaux de vie, permettent de parvenir au développement et d'éliminer la pauvreté. Pourtant, l'incidence du commerce sur l'emploi est pratiquement toujours laissée de côté lors des négociations commerciales malgré ces liens évidents.

Cette situation doit changer fondamentalement pour que les négociations commerciales puissent avoir lieu sur la base d'une évaluation globale *ex ante* de leur incidence sur le niveau et la stabilité de l'emploi, en particulier dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre (le respect des droits fondamentaux des travailleurs, de l'égalité entre femmes et hommes, de bonnes conditions de travail, de l'existence d'une protection sociale, ainsi que de la sécurité alimentaire et de l'accès à des services publics de qualité).

Les défis auxquels sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés sont encore plus préoccupants dans les négociations sur l'accès aux marchés non agricoles (NAMA). Aux niveaux national et multilatéral, il faut procéder à une évaluation rigoureuse des répercussions des négociations NAMA sur le développement, le travail décent et les populations qui vivent dans la pauvreté. Les gouvernements ne devraient pas conclure des marchés lors de ces négociations, sauf s'ils en comprennent bien les répercussions qu'elles pourraient avoir sur leurs capacités de mettre en œuvre des politiques industrielles pour réaliser leurs objectifs en matière de développement et d'emploi.

Il est nécessaire d'obtenir des fonds aux niveaux national et international pour financer l'aide à l'ajustement en matière d'emploi quand la libéralisation des échanges aboutit à la perte d'emplois.

Les pays en développement, tout comme les pays industrialisés, doivent avoir la marge de manœuvre nécessaire pour leur permettre de mettre en œuvre des stratégies de développement industriel au niveau national légalement reconnues. Les négociations NAMA ne devraient pas trop limiter cette marge de manœuvre. Nous avons besoin d'une clause qui permettrait aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de consolider leurs droits de douane, de pouvoir modifier cet engagement pour des raisons sociales et de développement justifiées. Ils devraient avoir le droit de conserver des droits de douane plus élevés s'ils le désirent, conformément au principe du "traitement spécial et différencié" énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha.

**Le Congrès déclare** appuyer pleinement l'appel mondial à l'action contre la pauvreté et **demande instamment** aux organisations affiliées de mobiliser leurs membres pour qu'ils:

- exigent de leur gouvernement national que la création d'emplois décents soit au centre de leurs préoccupations, notamment lors des négociations sur la libéralisation des échanges;
- demandent aux pays du G8, à leur réunion de juin, d'adopter des politiques efficaces pour lutter contre la pauvreté.

La FIOM **doit**:

- continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres partenaires des syndicats mondiaux et avec des mouvements sociaux partageant les mêmes idées pour atteindre les objectifs indiqués ci-dessus;
- en particulier, renforcer la capacité des organisations affiliées d'exercer une influence efficace sur les politiques de leur gouvernement en ce qui concerne le commerce, l'aide et le développement;
- utiliser les accords-cadres internationaux comme outil de renforcement des droits des travailleurs à l'information et à l'éducation en ce qui concerne les questions mentionnées ci-dessus.

\* \* \*

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la Fiom Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 7: Unir les forces des fédérations syndicales internationales dans l'industrie**

La mondialisation de l'économie, la suppression des entraves au commerce et à l'investissement dans le monde, les technologies nouvelles, ont amené des changements structurels importants dans l'industrie de transformation. Le développement de l'externalisation, l'émergence de réseaux d'entreprises d'approvisionnement à succursales multiples et de services liés à l'industrie, contribuent à brouiller les divisions entre les secteurs industriels traditionnels.

Cette évolution a concouru à un certain nombre de fusions entre des syndicats nationaux dans l'industrie, notamment en Europe et en Amérique du Nord, mais également dans d'autres parties du monde. Les changements apportés à la répartition de l'emploi dans le monde et les transferts de production ont renforcé cette tendance, alors que les syndicats qui perdent des membres combinent leurs forces pour mettre en commun leurs services, réduire le chevauchement d'activités et utiliser les ressources limitées avec plus d'efficacité.

Cependant, au niveau mondial, le cheminement vers une plus grande unité est plus lent. Pourtant, les activités essentielles des cinq fédérations syndicales internationales (FSI) indépendantes, présentes dans l'industrie, telles qu'elles les décrivent elle-mêmes dans leurs documents directifs, sont dans une large mesure les mêmes. Elles incluent la négociation et la mise en œuvre des accords-cadres internationaux conclus avec des multinationales, l'établissement de réseaux syndicaux transfrontaliers chargés d'unir les travailleurs/euses de ces entreprises, la coordination des créations de syndicats et des projets d'éducation, le lancement de campagnes de solidarité pour garantir l'observation des droits syndicaux, et la coopération avec d'autres FSI et la CISL pour organiser des campagnes visant à donner une dimension sociale à la mondialisation.

Les fusions au niveau national ont eu comme résultat l'affiliation d'un nombre de plus en plus grand de syndicats de l'industrie à plusieurs FSI, et le financement, par-là même, d'activités qui se chevauchent. Le fait que des syndicats nationaux perdent des membres, augmente la pression sur la capacité des FSI à garantir un niveau suffisant de ressources provenant des cotisations syndicales pour s'acquitter de leurs tâches essentielles. L'impossibilité de faire face à ces défis pourrait amener des coupes non souhaitées dans les services et une capacité insuffisante pour apporter une réponse syndicale efficace au niveau international.

D'autre part, les multinationales prennent de plus en plus d'importance et leurs activités débordent toujours davantage des limites de leur secteur industriel traditionnel. Un front syndical uni par delà ces limites est nécessaire pour faire réellement contrepoids à leur puissance.

Il est important d'agir avant que les nécessités économiques ne nous l'imposent. Une coopération concrète entre les FSI de l'industrie a des limites. Tous les efforts doivent être faits pour développer une coopération pratique et un partenariat stratégique entre les FSI dans leurs tâches essentielles dont il vient d'être question, ainsi que des services communs, des projets conjoints et des activités régionales. Dans certains cas, des fusions pourraient s'avérer être la manière la plus efficace d'utiliser les maigres ressources et d'éviter les chevauchements d'activités.

## **Le 31<sup>e</sup> Congrès de la FIOM décide donc que le Secrétariat de la FIOM doit**

**poursuivre** ses efforts vers plus de coopération entre les FSI en vue de renforcer le mouvement ouvrier pour le bénéfice des travailleurs à travers le monde

**examiner** les possibilités d'accroître une coopération pratique, et le cas échéant, considérer la possibilité de restructurer les FSI pour répondre aux défis mentionnés

**réaliser** des fusions avec d'autres fédérations syndicales internationales représentant les travailleurs/euses de l'industrie, et

**rendre compte** régulièrement au Comité exécutif et au Comité central des progrès réalisés dans ce domaine, et suivant le cas, présenter des propositions concernant des décisions stratégiques portant sur un accroissement de la coopération et un examen des structures actuelles des FSI.

\* \* \*

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 8: Paraguay**

Le Paraguay est un pays qui a signé et ratifié plusieurs conventions de l'OIT, notamment les conventions n° 87 y n° 98 sur la liberté d'association et la négociation collective. En tant que signataire de ces conventions, ce pays a l'obligation de les respecter, en honorant ses engagements internationaux et en assurant la protection légale à tous ses citoyens et aux étrangers vivant dans le pays.

La FIOM condamne l'ingérence manifeste du gouvernement paraguayen dans les droits démocratiques du syndicat et lance un appel à ce gouvernement pour que cesse immédiatement cette ingérence et que soit restaurée la justice sociale à travers le respect des lois et des normes du travail internationales.

Par conséquent, la Fédération internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie;

1. déposera, en accord avec son affilié au Paraguay SITRAC-FETRAMPAR, une plainte auprès de l'OIT contre l'ingérence du gouvernement dans les affaires internes du syndicat;
2. sollicitera ses affiliés pour qu'ils engagent des actions de protestation contre cette ingérence et la violation des conventions fondamentales de l'OIT;
3. lancera une campagne publique pour informer ses affiliés dans le monde et leur demander qu'ils apportent leur soutien à l'organisation syndicale au Paraguay pour que ses droits soient pleinement respectés.

\* \* \*

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIOM Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 9: Népal**

Le 31<sup>e</sup> Congrès mondial de la Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie, réuni du 22 au 26 mai 2005 à Vienne (Autriche),

- prend note avec préoccupation des mesures antidémocratiques prises par le Roi du Népal qui a révoqué un gouvernement démocratiquement élu et a usurpé tous les pouvoirs;
- condamne énergiquement l'interdiction de toute activité syndicale et politique, l'arrestation de dirigeants et le musellement de la presse et des médias. La brutalité avec laquelle l'armée a attaqué les étudiants à Pokara et le rôle que celle-ci qui consiste à terroriser les masses et les dirigeants issus des milieux les plus divers doivent être condamnés;
- dévoile au grand jour la sinistre intention cachée derrière la soi-disante levée de l'état d'urgence dans le but de recevoir une aide militaire de pays, et notamment de l'Inde, sous prétexte de lutter contre les insurgés maoïstes dans le pays;
- appelle tous les pays, notamment l'Inde, à ne pas fournir d'aide militaire au Roi aussi longtemps que les institutions et pratiques démocratiques ne seront pas restaurées au Népal;
- recommande l'imposition de sanctions contre le Roi et son gouvernement jusqu'à ce que toutes les institutions démocratiques soient restaurées et fonctionnent normalement et que le Parlement soit rétabli sans retard dans un délai fixé;
- demande au Roi de restaurer immédiatement les institutions et pratiques démocratiques et de relâcher tous les dirigeants emprisonnés;
- invite l'ONU à prendre des mesures urgentes en vue de la restauration des institutions démocratiques au Népal.

\* \* \*

## **31<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIO Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005**

### **Résolution 10: Les droits des travailleurs au Bélarus**

Au Belarus, la Déclaration mondiale des droits de l'homme, les Conventions fondamentales de l'OIT sont ouvertement violées. Cette situation est un fait établi par une commission spéciale de l'Organisation internationale du Travail, en 2004. En 2000, le BIT a commencé à examiner le cas 2090 portant sur les violations des droits des travailleurs au Belarus. L'Organisation internationale du Travail a, à maintes reprises, recommandé au gouvernement du Bélarus de prendre des mesures visant à mettre un terme aux violations des droits des travailleurs.

Pourtant, cette oppression des droits, la poursuite des dirigeants et des militants syndicaux et la limitation des droits des travailleurs continuent. Un système contractuel d'emploi pour tous les travailleurs a été mis en place. Pour être employé, il faut obligatoirement s'affilier à un syndicat *contrôlé par l'État* affilié à la Confédération des syndicats du Bélarus, contrôlée et régie par l'Administration du Président.

Les travailleurs membres de syndicats indépendants font l'objet de répressions; ils sont poursuivis et congédiés de leur entreprise. Il est interdit aux travailleurs et aux syndicats d'organiser des manifestations et des actions de protestation pour défendre leurs droits syndicaux. Les journaux et publications des syndicats sont interdits.

En 2003-2004, les autorités du Belarus ont pratiquement démantelé les syndicats affiliés à la FIO, l'AAM et le REI. Le syndicat belarussien indépendant affilié à la FIO, le REPAM, qui avait été créé par les membres des syndicats REI et AAM qui adhèrent à l'idée d'indépendance du mouvement syndical, continue de faire l'objet de représailles.

Les autorités continuent de prendre des mesures visant à éliminer le syndicat REPAM et de poursuivre ses militants et ses dirigeants. Malgré cela, les syndicats belarussiens continuent de lutter pour les libertés et les droits des travailleurs.

Les délégués du 31<sup>e</sup> Congrès de la FIO expriment leur solidarité avec la lutte menée par les syndicats indépendants du Belarus pour les droits des travailleurs et exigent que la plus haute autorité de l'État et le gouvernement du Belarus cessent de poursuivre et de harceler les militants et les dirigeants syndicaux et respectent les droits des travailleurs.

\* \* \*

VIENNA, AUSTRIA

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

#### ANGOLA

National Federation of Workers in Metal, Energy, Chemical Industries in Angola - FSIMEQ

QUIBETA Simao Fernando

#### ARGENTINA

Asociación de Supervisores de la Industria Metalmeccánica de la Rep. Argentina - ASIMRA

GARCÍA ORTIZ Luis

#### ARGENTINA

Asociación Obrera Minera Argentina - AOMA

LAPLACE Hector

#### ARGENTINA

Sindicato de Mecánicos y Afines del Transporte Automotor de la Rep. Argentina - SMATA

MANRIQUE Mario  
VECINO Nestor

#### ARGENTINA

Unión Obrera Metalúrgica - UOM

GUTIERREZ Francisco

#### AUSTRALIA

Australian Manufacturing Workers' Union - AMWU

BASTIAN Paul  
DONNELLAN Anne (Ms)  
NICOLAIDES Mike  
ROE Julius

#### AUSTRALIA

Australian Workers' Union - AWU

BEERS Anthony  
JEFFERS Tom  
ROBERTS Graham

#### AUSTRALIA

Com., Electrical, Electronic, Energy, Info., Postal, Plumbing&amp;Allied Services Union - CEPU

MC LAUGLAN Les  
RIORDAN Bernie  
TIGHE Peter  
WILLIAMS Richard

#### AUSTRIA

Gewerkschaft Metall - Textil - GMT

ADAM Ingeborg (Ms)  
AIGNER Hermann  
ANDERL Renate (Ms)  
ANDERLE Manfred  
BIRNLEITNER Siegfried  
BLAUENSTEINER Renate (Ms)  
BODNER Gabriela (Ms)  
BRUNNER Christoph  
DENK Günter  
DOSCHEK Walter  
EDER Jürgen  
EDLINGER Helmut  
ETTL Harald  
FOGLAR Erich  
FORSTINGER Erika (Ms)  
FRITZ Waltraud (Ms)  
FROST Heidelinde (Ms)  
GRAF Norbert  
GRITZ Josef

VIENNA, AUSTRIA

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Gewerkschaft Metall - Textil - GMT

HAAS Karl  
HILLINGER Erwin  
KAUER Nani (Ms)  
KLOTZ Norbert  
KREUZER Gerald  
LAHNER Werner  
LEHNER Walter  
MITTEREGGER Anneliese (Ms)  
MÜLLER Susanne (Ms)  
NAGELE Silvia (Ms)  
NOVAK Harald  
NÜRNBERGER Rudolf  
NUSSGRABER Erika (Ms)  
OBERCHRISTL Helmut  
PESSERL Josef  
PRETIS Edwin  
RAUB Gerhard  
RESSEL Franz  
RIEPL Franz  
SCHEIBEIN Reinhard  
SCHERZ Peter  
SCHINDLER René  
SCHLUCKNER Siegfried  
SCHOPF Walter  
SPERK Roland  
STEINDL Günter  
STEINER Manuela (Ms)  
STEINMETZ Toni  
STOIMAIER Thomas  
STRAUSBERGER Erwin  
SULZER Kurt  
TIEFENTHALER Monika (Ms)  
TUTTINGER Gregor  
UNGER Rudolf  
UTZIG Josef  
WAGNER Fritz  
WAKOLBINGER Karl  
WALCZYK Michael  
WESSELICH Anton  
WIESER Markus  
WIMMER Markus  
ZÖHRER Gustav

### BANGLADESH

Bangladesh Metalworkers' League - BML

MANIKA NASRIN (Ms)  
MOJIBUR RHAMAN BHUIYAN

### BANGLADESH

Bangladesh Metalworkers' Federation - BMF

ABU TAHER Mohammad  
SARKER Md Salauddin

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

#### BELARUS

REPAM

BUKHOVOSTAU Aliaksandr

#### BELGIUM

Centrale Chrétienne des Métallurgistes de Belgique - CCMB

DANEEL Guy  
DE WILDE Marc  
HOSLET Jean-Marie  
JANSSEN Tony  
LIAKOS Paul  
VAN DER BRACHT Marc  
VAN WOENSEL Tinne (Ms)

#### BELGIUM

Centrale de l'Industrie du Métal de Belgique - CMB

BIEBAUT Frans  
CASTERMANS Tony  
CASTRO Manuel  
CUE Nico  
DE BATSELIER Georges  
DEBROUWERE John  
DI SANTO Antonio  
GACOMS Karel  
GOMEZ Francisco  
GOOVAERTS Eddy  
GOUNGAR Donatienne (Ms)  
JONCKHEERE Karel  
JORISSEN Herwig  
LEGASSE Gilbert  
LENDERS Marc  
MOERMAN Albert

#### BELGIUM

Centrale Nationale des Employés - CNE

BAUDSON Bruno

#### BELGIUM

Landelijke Bedienden Centrale Nationaal Verbond voor Kaderpersoneel - LBC-NVK

AERTS Annick (Ms)  
BERVOETS Philippe  
LAMERS Johan  
VAN DEN HEEDE Erik

#### BELGIUM

SETCA-BBTK - Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres de Belgique - SETCA

FAGNANT Jean-Claude

#### BRAZIL

Confederação Nacional dos Metalúrgicos - CNM-CUT

GRANA Carlos Alberto  
LOPES Fernando  
SANTANA VALENTE Emilia (Ms)

#### BRAZIL

Confederação Nacional dos Trabalhadores Metalúrgicos - CNTM

GONÇALVES Antonio Gilberto  
GOULART Nair (Ms)

#### BULGARIA

Fédération Nationale Syndicale - "METAL-ELECTRO" - FNS

ASSENOV Assen

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

#### BULGARIA

Syndical Federation of Machinebuilders and Metalworkers - CL PODKREPA - SFMM

DOYKOV Hristo  
MERDZHANOVA Milka (Ms)  
NEDEV Nedko  
PRIMOVA Stefka (Ms)

#### BULGARIA

Trade Union - "METALICY"

PETROVA Reneta (Ms)  
YANACHKOV Vassil Lubenov

#### CAMEROON

FENASIMECAM - Féd. Nationale des Syndicats des Industries Métallurgiques et Mécaniques

MOUSSI NOLLA André  
NDOUM NDOUM Daniel  
NGANDO MOUKALA Louise (Ms)

#### CANADA

International Association of Machinists & Aerospace Workers - IAM-Canada

RITCHIE Dave

#### CANADA

National Automobile, Aerospace, Transportation & General Workers Union (CAW-Canada)

DESNOYERS Luc  
FORMOSA Charlie  
GOTTHEIL Lewis  
HARGROVE Buzz  
KENNEDY Peter  
NASH Peggy (Ms)  
O'NEIL Jim  
PARE Jim  
PHILLIPS Carol (Ms)  
PROULX Alain  
WHITE Julie (Ms)  
WHITE Bob

#### CANADA

United Steelworkers of America - USWACDN

CAMPBELL Charles  
LANDRY Carol (Ms)  
NEUMANN Ken

#### CHILE

Confederación Nacional de Trabajadores Metalúrgicos - CONSTRAMET

HENRIQUEZ Carmen (Ms)  
SOTO Miguel

#### CHILE

Federación de Trabajadores del Cobre - FTC

ESPINOZA Raimundo

#### CHILE

CONSFETEMA - Trabajadores Electrometalúrgicos, Mineros y Automotrices

CASTRO Salvador

#### CHILE

Trabajadores Establecimiento Huachipato Compañía de Acero del Pacífico - HUACHIPATO

MEDINA Hector  
RIVERA Sergio  
TOLEDO NEIRA Raul

#### CHINA, REP. OF (TAIWAN)

IMF Republic of China Committee - IMF-ROCC

FAN Fu-Ying (Ms)

VIENNA, AUSTRIA

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

IMF Republic of China Committee - IMF-ROCC

LIN Ai-Hua

**COLOMBIA**

Fed. de Trabajadores de las Industrias Metalúrgicas, Electricas y Mecánicas - FETRAMECOL

HERNANDEZ Luis Enrique

**CROATIA**

Metal Workers' Trade Union of Croatia - MWTU

MARJANOVIC Ivo  
PECAN Vesna (Ms)**CURACAO N.A.**

Curacaosche Algemene Dok &amp; Metaalbewerkeres Unie - CADMU

MARTIS Irene (Ms)

**CYPRUS**

Cyprus Industrial Workers' Federation - OVIEK-SEK - CIHEF

FRANGOOU Panayiotis

**CZECH REPUBLIC**

Metalworkers' Federation in the Czech Republic - OS KOVO

KOSINA Miroslav  
SAKAROVA Dana (Ms)  
SOUCEK Jaroslav  
STREDULA Josef  
STUDNICNÁ Lucie (Ms)  
UHLÍR Jan**DENMARK**

Centralorganisationen af Industriansatte i Danmark - CO-industri

BAEHRING Max  
BUNDVAD Jens  
ELGAARD Verner  
JENSEN Thorkild E.  
KNUDSEN Lillian (Ms)**EGYPT**

Union of Workers in Engineering, Metal and Electrical Industries - UWEMEI

EL AZALY ABDEL MONEEM  
KHALIFA MOHAMED HASSAN**ESTONIA**

Eesti Metallitöötajate Ametiühing (Estonian Metalworkers' Federation) - EMA

SEROVA Ljubov (Ms)  
SOON Endel**FIJI**

National Union of Factory &amp; Commercial Workers - NUFCW

MUDALIAR John Vinesh

**FINLAND**

Insinööriliitto (Union of Professional Engineers) - IL

SOLOVJEW Aleksei  
VILJANEN Matti**FINLAND**

Metallityöväen Liitto r.y. - Finnish Metalworkers' Union - ML

AALTO Riku  
HAKKARAINEN Jari  
KALJUNEN Riitta (Interpreter)  
(Ms)  
KÄRNÄ Jukka  
LEMPINEN Anja (Interpreter) (Ms)  
LINDFORS Erik  
MÄKINEN Pentti  
NIEMINEN Raimo

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Metallityöväen Liitto r.y. - Finnish Metalworkers' Union - ML

VILÉN Terttu (Ms)  
VUORENMAA Erkki

#### FINLAND

Tekniikan Akateemisten Liitto - TEK

TAIVAINEN Yrsö

#### FINLAND

TOIMIHENKILÖUNIONI - TU (Union of Salaried Employees)

JOENPALO Iikka  
OJANEN Petteri  
RISSANEN Helena (Ms)

#### FRANCE

Fédération Confédérée "Force Ouvrière" de la Métallurgie - FO

BRULEZ Josette (Ms)  
CAPART Nathalie (Ms)  
FRAYSSE Philippe  
HOMEZ Frédéric  
JOBERTON Jean-François  
KELLER Eric  
MAS Roger  
MILLAN-NOIRAUT Marie-Jo (Ms)  
PETETIN Patrice  
VALLOIS Daniel

#### FRANCE

Fédération des Travailleurs de la Métallurgie - FTM-CGT

BELAZIZ Ouria (Ms)  
DELAITRE Sonia (Ms)  
DELIAS Lydie (Ms)  
PILICHOWSKI Christian  
SANCHEZ Daniel

#### FRANCE

Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - FGMM-CFDT

FILLONNEAU Bernard  
GILLIER Dominique  
GRIGNARD Marcel  
HONORE François  
LANDAS Blandine (Ms)  
PORTIER Philippe

#### FRANCE

Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires

CORREA Patrick  
CRESPO Joseph

#### GERMANY

Industriegewerkschaft Metall - IG METALL

ARWANITIDIS Georgios  
BAUER Walter  
BLANKAU Jutta (Ms)  
ECKELMANN Ulrich  
EICHLER Bertin  
HEIMANN Klaus  
HINKELMANN Dieter  
HÖBEL Olivier  
HOF Gerd  
HOFFMANN Werner

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Industriegewerkschaft Metall - IG METALL

HOFMANN Jörg  
HUBER Berthold  
KEPPELER Georg  
KLEBE Thomas  
KÖNIG Otto  
KÖPPEN Margit (Ms)  
KUHN Elisabeth (Ms)  
KUNKEL Detlef  
KURTZ Hans-Peter  
LENSE Helmut  
LOBODDA Gerhard  
MÄDEL Wolfgang  
MATECKI Claus  
MEINE Hartmut  
MESSMER Ullrich  
NEUGEBAUER Werner  
NEUMANN Bruno  
PETERS Jürgen  
RAHMAN Claudia (Ms)  
RHODE Wolfgang  
RÖDER Wolf-Jürgen  
RÖLKE Kirsten (Ms)  
SALEWSKI Klaus-Dieter  
SCHACHNER Günther  
SCHEULEN Maria-Therese (Ms)  
SCHILD Armin  
SCHMIDT Renate (Ms)  
SCHÜTTE Otto  
SCHWAB Birgitt (Ms)  
SILBERBORTH Ingrid (Ms)  
STAMM Jürgen  
SUNNUS Michael  
THIERRON Bert  
URBAN Hans-Jürgen  
VETTER Eberhard  
VITT Erwin  
VOGT Walter  
VON SCHUCKMANN Hermann  
WILKE Christiane (Ms)

### GHANA

Industrial & Commercial Workers' Union - ICU

KPOH Napoleon D.K.

### GREAT BRITAIN

Amicus

COLLINS Doug  
DUBBINS Simon  
HAYWARD Jonathan  
MITCHELL Tam  
MURPHY Tony  
MURRAY Barbara (Ms)  
PYE Terry

VIENNA, AUSTRIA

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Amicus	SIMPSON Derek
<b>GREAT BRITAIN</b> COMMUNITY (formerly ISTC)	BROWN Kath (Ms) DAVIES Gareth LEAHY Michael MOONEY Robert SINCLAIR James WALSH Michael
<b>GREAT BRITAIN</b> General, Municipal Boilermakers - GMB	COATES Billy HAZLEWOOD Keith
<b>GREAT BRITAIN</b> Transport & General Workers' Union - T&G	BOUGHTON John HUTCHINSON Sharon (Ms) KEEGAN Sally (Ms) ROWSE John
<b>GREECE</b> Fédération des Electrotechniciens Grecs - FEG	MOYSIADIS Iordanis PECHLIVANIDIS Evelyn - Interpreter (Ms)
<b>HONDURAS</b> Federación de Trabajadores Mineros Metalúrgicos de Honduras - FETRAMIMH	VALLECILLO Napoleón
<b>HONG KONG</b> Committee of Metal Industry Unions - CMIU	KO Wai-Kong
<b>HUNGARY</b> Federation of Hungarian Metalworkers' Union (VASAS)	BALOGH Béla CSURGÓ Sándor DANYI Arpad
<b>INDIA</b> Atlas Copco Employees' Federation - ACEF	DHOKALE KISHOR MADHUSUDAN
<b>INDIA</b> Indian National Metalworkers' Federation - INMF	K. A. MANOHARAN M. D. NARAYANA PANICKER PANICKER DHATRI SULOCHANA (Ms)
<b>INDIA</b> Indian National Mineworkers' Federation - INMWF	SYED QUAMRUZZAMA
<b>INDIA</b> Steel, Metal & Engineering Workers' Federation of India - SMEWFI	SARDE SUDHARSHAN RAO VADHAVKAR Sanjay Suryakant VADHAVKAR Sanjyot Sanjay (Ms)
<b>INDIA</b> Working People Trade Union Council - WPTUC	KUCHELAN Ramasamy

VIENNA, AUSTRIA

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

#### INDONESIA

Lomenik-SBSI

PARSAULIAN MARPAUNG  
Edward

#### INDONESIA

Serikat Pekerja Metal Indonesia - SPMI

DARMAWATI (Ms)  
IQBAL Said  
MOSII Thamrin

#### ITALY

Federazione Lavoratori Metalmeccanici - FLM

ALIOTI Gianni  
ANDRETTI Walter  
CAPRIOLI Giorgio  
FATICANTI Mauro  
GALLO Luciano  
MECOZZI Alessandra (Ms)  
NANULA Giuseppe  
PANICALI Eros  
REGAZZI Antonino  
RINALDINI Gianni  
SPERA Michela (Ms)  
SPINELLI Antonio  
TROVO Anna (Ms)  
ZORZI Antonio

#### JAPAN

Japan Council of Metalworkers' Unions - IMF-JC

AOKI Yoshie (Ms)  
AOKI Yoshinori  
ARAMOMI Kazuo  
BANNO Tomomi (Ms)  
DANNO Hisashige  
EBATA Kenichi  
FUJII Takuji  
FUJII Shugo  
FUKANO Fumio  
FUKUDA Yoshio  
FUKUDA Kenji  
FUKUSHIMA Harumi (Ms)  
HORIGUSHI Shigekazu  
HORII Kazue (Ms)  
IKEDA Tomomasa  
IRIGUCHI Shigenobu  
ISHIHARA Yasunori  
ISHIMURA Ryuji  
ITAMI Yukio  
IWAI Shinya  
IZUMIDA Kazuhiro  
JINNO Susumu  
KATO Yuji  
KAWANO Kazuharu  
KIKKAWA Fumio

VIENNA, AUSTRIA

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Japan Council of Metalworkers' Unions - IMF-JC

KOGA Nobuaki  
KOIDE Yukio  
KONDO Jiro  
KOUZU Rikio  
MANAKA Yukio  
MATSUMOTO Hidenobu  
MATSUMOTO Takashi  
MATSUNO Masahiro  
MITSUI Kenichi  
MIYAZONO Tetsuro  
MORISAKI Ichiro  
MUKAI Toshiyuki  
NAGAO Akemi (Ms)  
NAITO Shingo  
NAKA Michitoshi  
NAKANO Tomihiro  
NAKATOMI-UENO Junko (Ms)  
NEZU Kazuyoshi  
NISHIHARA Koichiro  
NOMURA Takayoshi  
NOMURA Yasuhiro  
OISHI Fusaji  
OKAMOTO Tsunekazu  
ONO Koji  
ORRU Chiyo (Ms)  
OTANI Naoko (Ms)  
SAITO Toshiro  
SAKAGUCHI Teruo  
SAKAI Yoshikazu  
SAKAI Masaaki  
SAKAMOTO Yasuyuki  
SATO Michyuki  
SAWADA Kazuo  
SHIMAZU Satofumi  
SHIOTA Hiroko (Ms)  
SHIOZAKI Hideki  
SHIOZAWA Kazuhiko  
SOEDA Mikio  
TAKAHAMA Masayuki  
TAKASHIRO Makiko (Ms)  
TAKIZAWA Kenji  
TAMURA Makoto  
TANAKA Tsutomu  
TATEISHI Jun  
TOMITA Masako (Ms)  
TORIGOE Tatsuhiko  
YAMANAKA Michihiro  
YAMAZAKI Kenichi  
YANO Toshio  
YATA Wakako (Ms)

VIENNA, AUSTRIA

11:43

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Japan Council of Metalworkers' Unions - IMF-JC

YOKOI Chiaki (Ms)  
YOSHIDA Isao  
YOSHIHARA Shigemitsu  
YUKI Takafumi

**KENYA**

Kenya Engineering Workers' Union - KEWU

NATILI Charles

**KOREA, REP. OF**

Federation of Korean Metalworkers' Trade Unions - FKMTU

JOUNG Il-Jin  
KIM Do Yeon (Ms)  
LEE Byung Kyun  
MOON Kwang joo (Ms)  
OH Mi hyung (Interpreter) (Ms)

**KOREA, REP. OF**

Korean Metal Workers' Federation - KMWF

CHOI Yongwon  
GO Younju (Ms)  
JANG Hyekyong (Ms)  
JEON Jaehwan  
JO Mija (Ms)  
KIM Jungmin (Ms)  
KIM Joohee (Ms)  
KIM Taeryong

**KYRGYZSTAN**

Union of Mechanical Engineering and Other Sectors Workers of the Kyrgyz Republic

TOKOBAEVA Chinara (Ms)

**LATVIA**

Latvian Metalworkers' Labour Union - LMLU

PARHOMENKO Valentina (Ms)

**LITHUANIA**

Lithuanian Metalworkers' Trade Union Unification - LMTU

VARASIMAVICHENE Marja (Ms)

**LUXEMBURG**

Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg - OGB-L

CASAGRANDE Marco  
KINN Alain  
LOCQ Jacques  
PASQUALONI Nando

**MACEDONIA, REP OF (FYROM)**

Trade Union of Metal &amp; Energy Workers and Miners of Macedonia - SMER

ANCEVA Mare (Ms)  
RISTESKI Peco

**MALAYSIA**

Electrical Industry Workers' Union - EIWU

BIN IDRIS Ismail  
CHE AMAT Noor Rashid Bin  
GOMATHY D/O Gunasamy  
Perumal (Ms)  
MANIYAM Poovan  
SHIELA AZLIN BT Zainudin (Ms)

**MALAYSIA**

Metal Industry Employees' Union - MIEU

ENKATESOO Jacob  
USOP Samsudin Bin

VIENNA, AUSTRIA

11:43

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

#### MALAYSIA

National Union of Transport Equipment and Allied Industries Workers - NUTEAIW

FAUZI BIN IBRAHIM Mohamad  
SANMUGAM Selvarani D/O (Ms)  
SITI RAFIAH Bt. Komari (Ms)

#### MALTA

General Workers' Union - GWU

AGIUS Charles

#### MAURITIUS

Artisans &amp; General Workers' Union - AGWU

DEWNATH Lall

#### MEXICO

Sind. Trabajadores Industria Metal-Mecánica, Automotriz, Similares y Conexos - SITIMM

RANGEL Dimas

#### MEXICO

Sindicato Nacional de Trabajadores de Teleindustrias y Sistemas Digitales - ERICSSON

ESPARZA ORTIZ José Luis

#### MEXICO

Sindicato Nacional de Trabajadores de Ford Motor Company y de la Industria Automotriz

AGUILAR Jesús  
CALLEJAS Juan M.  
SOSA Juan José

#### MEXICO

Sindicato Nacional de Trabajadores Mineros Metalúrgicos y Similares Rep. Mexicana - SNTMMS

FELIX Hector

GOMEZ URRUTIA Napoleón  
ROCHA José Angel

#### MEXICO

Sindicato Unico de Trabajadores Electricistas de la R.M. - SUTERM

DIAZ VARGAS Luis

#### MOZAMBIQUE

Sind. Nac. dos Trabalhadores da Indústria Metalúrgica Metalomecânica e Energia - SINTIME

NHANTUMBO Simião Mateus

#### NAMIBIA

Metal &amp; Allied Namibian Workers' Union - MANWU

NAOBEB Jeffrey Gothard  
SHIIKWA Moses

#### NEPAL

Nepal Factory Labour Congress - NFLC

BAL MUKUNDA BISTA

#### NETHERLANDS

CNV BedrijvenBond - CNV

WEGMAN Hans  
WEVERS Jan

#### NETHERLANDS

De Unie - Vakbond voor Industrie en Dienstverlening

REUVER A.J.G.M.

#### NETHERLANDS

FNV-Bondgenoten

BERGHUIS Jan  
VAN DER WINDT Hans

#### NEW CALEDONIA

Syndicat des Ouvriers et Employés de la Nouvelle-Calédonie - SOENC

HEUEA Bruno  
HNAISSILIN Jean

#### NEW ZEALAND

**LIST OF PARTICIPANTS****Delegates**

New Zealand Engineering, Printing & Manufacturing Union Incorporated - NZEUI	SWEENEY Mike
<b>NICARAGUA</b> Federación Nacional de Trabajadores de la Industria Metal Mecanica - FESITRAMM	MARTINEZ Mario
<b>NORWAY</b> Fellesforbundet - FF	BAKKE Arve BJORNDALEN Kjell CHRISTIANSEN Liv (Ms) HOIE Atle
<b>NORWAY</b> Handel og Kontor i Norge - HKN	ARNTZEN Sture
<b>PARAGUAY</b> Federación de Trabajadores Metalúrgicos del Paraguay - FETRAMPAR	GONZALEZ CHIRICO Hugo
<b>PERU</b> Federación de Trabajadores de las Ind. Mineras, Metalúrgicas y Afines del Perú - FETIMAP	MONTESINOS Pedro
<b>POLAND</b> Metalworkers Secretariat "Solidarnosc" - NSZZ	CHYZASTOWSKI Andrzej DITMER Adam GACON Jacek GEBARA Andrzej KONOWROCKI Alfred PRZYBYSZEWSKI Stefan
<b>PORTUGAL</b> Sindicato das Industrias Metalúrgicas e Afins - SIMA	SIMOES José António SIMOES Alberto
<b>ROMANIA</b> Federatia Nationala Sindicala Metarom - FNS-METAROM	BOROTA Leontina (Ms) CALIN Constantin CORNENCO Marius MUHU Iancu RADI Aurel RUSU Milu SCINTEI Mircea
<b>ROMANIA</b> SMETAL - Solidaritatea Metal	APOSTOIU Liviu PETREAN Vasile POPESCU Constantin PREDA Ion PUIU Doru SORA Gheorghe STANCU Ion ZLATAR Fabiu
<b>RUSSIA</b> All Russian Defence Industry Workers' Union - DIWU	BASKOV Mikhail CHEKMENEV Andrey ZINOVYEV Viatcheslav

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

#### RUSSIA

Automobile and Farm Machinery Workers' Union of Russia - AFW

FEFELOV Andrey  
KULEMIN Yury  
NURETDINOV Gumer  
POLYANIN Boris  
VLASOV Boris

#### RUSSIA

Engineering Workers' Union of Russia - EWU

ARTYUKIN Vitaly  
LIFANOV Nikolay  
PANTYUKHIN Ivan  
PANYCHEV Alexander  
ZHIRNOVA Tatiana (Ms)

#### RUSSIA

Miners' & Metallurgical Workers' Union of Russia - MMWU

BOGOMOLOV Valery  
DERBIN Vladimir  
KOBOZEV Vyatcheslav  
KOZYUKHIN Igor  
KULAGIN Alexander  
LEDENEVA Irina (Ms)  
LIKHOUCHEINE Alexandre  
PAVLENKO Alexandre  
PONOSOV Vladimir  
STRELKOV Jouri  
TARANYUK Olga (Ms)  
TARASSENKO Mikhail  
TKACHENKO Konstantin  
VAKHRUSHEVA Nadezda (Ms)  
ZHURAVLEV Igor

#### RUSSIA

Russian Radio-Electronic Industry Workers' Union - REIWU

BELYAKOVA Natalia (Ms)  
DOBROVOLSKAYA Elena (Ms)  
KRUGLOV Vladimir  
SHKARBAL Vladislav  
STEPANOVA Tatiana (Ms)

#### RUSSIA

Shipbuilding Workers' Union of Russia - SWU

FIRYULIN Viacheslav  
KONDRASHEVA Nina (Ms)  
MOSKALENKO Larisa (Ms)  
PAKHOMKIN Alexander  
PROKHORENKO Yennady

#### SERBIA & MONTENEGRO, REP. OF

Free Trade Union of Metalworkers of Montenegro - FTUM

MIJANOVIC Dragan  
RADULOVIC Ratko

#### SERBIA & MONTENEGRO, REP. OF

Granski Sindikat Metalaca - NEZAVISNOST

GAVRILOVIC Kosovka (Ms)  
MATIC Dragan

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Granski Sindikat Metalaca - NEZAVISNOST

TODIC Aleksandar

#### SIERRA LEONE

Artisans, Public Works & Services Employees Union - APWSEU

LANGLEY Ibrahim

#### SINGAPORE

IMF Singapore Council - IMF-SC

ABDULLAH Juliana Bt (Ms)  
 DEIVANAYAGAM Mathivannan  
 s/o  
 HASSAN Atyyah (Ms)  
 LIM Pan Hong Francis  
 LIM Chin Siew  
 MAULOD Razali Bin  
 ONG Keau  
 RAJENDRAM Vincent  
 TAN Chai Kun  
 TAN SOO LENG Cyrille  
 TAY Teck Guan Patrick  
 TOH Hock Poh  
 URIP Ariffin Bin  
 WONG Weng Ong  
 YAP Huat Hin

#### SLOVAK REPUBLIC

Metalworkers' Federation Kovo in the Slovak Republic - MFSR

HRUSECKA Monika (Ms)  
 MACHYNA Emil

#### SLOVENIA

Sindikat Kovinske in Elektroindustrije Slovenije - SKEI

GASZER Drago

#### SOUTH AFRICA, REP. OF

Metal & Electrical Workers Union of South Africa - MEWUSA

KHUZWAYO Zandile Beauty (Ms)  
 MASHIGO Mpaulene Louis

#### SOUTH AFRICA, REP. OF

National Union of Metalworkers of South Africa - NUMSA

KHOZA Ben  
 MOTAU Hlokoza  
 NONDWANGU Silumko  
 TYIKWE Selina Mankoane (Ms)

#### SPAIN

Federación del Metal de ELA-STV - Solidaridad de Trabajadores Vascos - ELA-STV

GOMEZ Daniel

#### SPAIN

Federación del Metal, Construcción y Afines de UGT - MCA-UGT

FERNANDEZ Angel  
 FERNANDEZ "LITO" Manuel  
 HERNANDEZ Conrado  
 MUÑOZ Dionisia (Ms)  
 SAN JUAN Francisco  
 SUAREZ J. Manuel  
 URBINA Javier

#### SPAIN

Federación Minerometalúrgica de Comisiones Obreras - FM/CC.OO. - FMCO

AGUADO Juana (Ms)

VIENNA, AUSTRIA

11:43

20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Federación Minerometalúrgica de Comisiones Obreras - FM/CC.OO. - FMCO

FERNANDEZ Luis Miguel  
 GORRIZ Ramón  
 LOPEZ Felipe

#### SRI LANKA

Jathika Sevaka Sangamaya Metal Workers Federation - JSS

PALITHA ATUKORALE

#### SWAZILAND

Swaziland Amalgamated Trade Unions - SATU

NKULULEKO MNCINA Frank

#### SWEDEN

Civilingenjörsförbundet (Swedish Association of Graduate Engineers) - CF

BENGTSSON Ulf  
 NYGARDH Christina (Ms)

#### SWEDEN

NORDIC METAL

RAINA Jyrki

#### SWEDEN

Sif

ANDERSSON Terje  
 FORS Mathias  
 GERDEMO HOLMGREN Louise (Ms)  
 KRANTZ Mari-Ann (Ms)  
 TJÄRNSTRÖM Ewa (Ms)  
 WALLBERG Thomas  
 ZANDEN Margareta (Ms)

#### SWEDEN

Svenska Metallindustriarbetareförbundet - Svenska Metall

ARNELID Håkan  
 FERNEBRO Anna (Ms)  
 JOHNSSON Göran  
 JONSSON Lars  
 LACK Annette (Ms)  
 LANER Birgitta (Ms)  
 LÖFVEN Stefan  
 NILSSON Jan

#### SWITZERLAND

UNIA

AMBROSETTI Renzo  
 BLANC-KÜHN Fabienne (Ms)  
 DAGUET André  
 FUNK Werner  
 MARAZZI Elio  
 MOOR Beda  
 RENNWALD Jean-Claude

#### TANZANIA

Tanzania Union of Industrial and Commercial Workers - TUICO

BONIFACE Nkakatisi  
 MIGONGWA Elizabeth (Ms)

#### THAILAND

Confederation of Thai Electrical Appliances, Electronic Automobile and Metalworkers - TEAM

CHALEE IOYSONG  
 MONGKOL TANAGANYA

#### TRINIDAD & TOBAGO

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

Seamen & Waterfront Workers' Trade Union - SWWTU

ALEXANDER Ross

#### TUNISIA

Fédération Générale de la Métallurgie et de l'Electronique - UGTT

EL GLAA Cherif  
NSIRI Mohamed Naceur

#### TURKEY

Birlesik Metal-Is - BMI

BESELI Mehmet  
GÖKTAS Selcuk  
SERDAROGLU Adnan

#### UKRAINE

Automobile & Agricultural Machinery Workers' Union - AAMWU

BUZA Lyudmyla (Ms)  
DUDNYK Vasyl

#### UKRAINE

Professional Union of Radio-Electronic Workers' Trade Unions - UREWU

HRYTSAY Tetyana (Ms)  
OLKHOVETS Grygoriy

#### UKRAINE

Trade Union of Aircraft Builders of Ukraine - TUAB

ZHUHAYEVYCH Yarema

#### UKRAINE

Trade Unions of Defence Industry Workers - TUDIW

CHERNYSH Olexander  
SHEVCHENKO Valentina (Ms)

#### UKRAINE

Ukrainian Machinebuilding and Metalworking Union "Machmetall"

TARANCHUK Anatoliy

#### URUGUAY

Unión Nacional de Trabajadores del Metal y Ramas Afines - UNTMRA

BIANCHI Hugo

#### USA

Int'l Union, United Automobile, Aerospace & Agricultural Implement Workers - UAW

BUNN Elizabeth (Ms)

#### USA

International Association of Machinists and Aerospace Workers - IAMAW

BABINEAUX Diane (Ms)  
BROWN Jim  
BUFFENBARGER R. Thomas  
DORSEY Michael  
FORD David  
HERRNSTADT Owen  
HITCHCOCK Dennis  
KOURPIAS George  
MART Warren  
MARTINEZ Robert  
PEARSON Lee  
THAYER Robert V.  
TUCKER Lynn

#### USA

International Federation of Professional and Technical Engineers - IFPTE

JUNEMANN Gregory J.

#### USA

IUE-CWA

ASPLEN Lauren (Ms)

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Delegates

#### USA

Sheet Metal Workers' International Association - SMIA

CARLOUGH Chris  
LOYD Richard  
POTESTA Jay  
RINGWOOD Roy  
SLATER George  
SULLIVAN Mike  
ZIMMERMAN David

#### USA

United Steelworkers of America - USWA

ANDERSON Leanne (Ms)  
CONWAY Tom  
FERNANDEZ Gerald D.  
GERARD Leo W.  
LACOSSE Richard  
LESTER Harry  
MCCALL Dave  
STILLER Sharon (Ms)

#### VENEZUELA

Fed. de Trabajadores Metalúrgicos, Mineros, Mecánicos y sus Similares - FETRAMETAL

HERNANDEZ Antonio  
KEY LONGA Alberto  
MEZZONI José

#### ZAMBIA

National Union of Building, Engineering & General Workers - NUBEGW

PANDOR Charles Mwape

### Guests/Speakers

#### AUSTRALIA

ACTU President

BURROW Sharan

#### GERMANY

Friedrich Ebert Stiftung

NOTZ Gisela (Ms)

#### GREAT BRITAIN

Journalist

TAYLOR Robert

#### NETHERLANDS

Netherlands Organisation for International Development Cop.

PAPMA Adrie (Ms)

#### PERU

Central Nacional de la Mujer Minera - CNMM

BARZOLA AYBAR Janet (Ms)

### Guests

#### AUSTRIA

Councillor, Embassy of Germany

MICHALZIK Peter

#### AUSTRIA

Mayor of Vienna

HÄUPL Michael

#### AUSTRIA

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Guests

President of Austria	FISCHER Heinz
<b>AUSTRIA</b> President of the Austrian Social Democratic Party	GUSENBAUER Alfred
<b>AUSTRIA</b> President of the Austrian Trade Union	VERZETNITSCH Fritz
<b>BELGIUM</b> Education International	VAN LEEUWEN Fred
<b>FRANCE</b> Fédération Confédérée "Force Ouvrière" de la Métallurgie - FO	HUC Michel
<b>GERMANY</b> Industriegewerkschaft Metall - IG METALL	ZWICKEL Klaus
<b>JAPAN</b> Japan Council of Metalworkers' Unions - IMF-JC	AJIMA Yukuo SUZUKI Katsutoshi
<b>SWITZERLAND</b> IFBWW	AFROUGH Susanna (Ms) NORMARK Anita (Ms)
<b>SWITZERLAND</b> International Labour Organisation	BAKER Jim
<b>SWITZERLAND</b> Union Network International - UNI	ROHDE Gerhard
<b>USA</b> Int'l Union, United Automobile, Aerospace & Agricultural Implement Workers - UAW	STILLMAN Don
<b>VETERANS IMF</b> IMF Secretariat	FERIGO Toni FOWLER David UNTERWEGER Peter

### Observers

<b>BELGIUM</b> European Metalworkers' Federation in the Community - EMF	SCHERRER Peter
<b>GERMANY</b> Ford-Werke GmbH	LEUTERT Georg
<b>NIGERIA</b> Steel and Engineering Works' Union of Nigeria	AGUELE Monday KADIRI Kasimu
<b>RUSSIA</b> Russian Aircraft Industry Workers' Union "Profavia"	SOLOVIEV Nikolay
<b>USA</b> Arizona State University - Women's Studies Program	FONOW Mary Margaret (Ms)

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Observers

#### ZIMBABWE

National Engineering Workers' Union - NEWU

MOYO Japhet

### IMF Head Office

#### SWITZERLAND

IMF Secretariat

ANTONIADEÈS Elsa (Ms)  
ARNAUD Brigitte (Ms)  
BAREA Antonio  
BLUM Ronald  
COLETTI Carla (Ms)  
FREDRICKS Brian  
GARDNER Anita (Ms)  
GIUGNO Rocco  
GOUMAZ Birgitta (Ms)  
HOLDCROFT Jenny (Ms)  
HUBER Margrit (Ms)  
JOHNSTON Rob  
KAMADA Hiroshi  
KAY Andrea (Ms)  
MALENTACCHI Marcello  
MALENTACCHI Joséphine (Ms)  
MILLER Suzana (Ms)  
MOECKLI Delphine (Ms)  
MUREAU Anne-Marie (Ms)  
NILSSON Jesper  
PERALES Carmen (Ms)  
STEIERT Robert  
SURACE Monique (Ms)  
TRUCHOT Danièle (Ms)

### IMF Regional Offices

#### CHILE

Oficina Regional de la FITIM para America Latina y el Caribe

ALMEIDA Jorge  
CAMPOS Jorge  
FIMBRES Everardo

#### INDIA

IMF South Asian Office

DYVADHEENAM T.  
SOMANATHAN S.

#### MALAYSIA

IMF Southeast Asia Office

ARUNASALAM P.  
NETIPRAWAT Buddhi

#### RUSSIA

Projet Office for the Commonwealth of Independent States - CIS

AFONINA Natalia (Ms)  
SHEKERDJIEVA Svetla (Ms)

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### IMF Regional Offices

#### SOUTH AFRICA, REP. OF

IMF East & Southern Africa Regional Office

NHLAPO Stephen  
TUWIZANA Kapita

### Interpreters

#### English

BLACKHURST Anthea (Ms)  
DAVIES Carol (Ms)  
SAND Peter

#### French

HORAK Renate (Ms)  
HYVÄRINEN Tiina (Ms)

#### German

BERNECKER Elisabeth (Ms)  
LAMBERGER Heike (Ms)  
SCHÖN Brigitte (Ms)

#### Italian

MOLINARI Manuela (Ms)  
PLASTINO Maria Noémi (Ms)

#### Japanese

MATSUMOTO Atsuko (Ms)  
OYAMADA Nana (Ms)  
PETERS-SEKINO Michiko (Ms)

#### Russian

CROZIER Angelina (Ms)  
DANILOV Boris

#### Serbo-Croatian

SPAJIC Zdravko

#### Spanish

BANNACH DE BRAENDLIN Sike  
(Ms)  
CALLIGARIS Adelaida (Ms)  
LAUBE Gloria (Ms)

#### Swedish

NORDBERG Veronica (Ms)  
RYDBECK Cecilia (Ms)  
TRÄSKMAN Stig

### Technical Assistance

#### GERMANY

Industriegewerkschaft Metall - IG METALL

KERSTING Willi  
ZÜRN Rolf

VIENNA, AUSTRIA  
20 May 2005 - 26 May 2005

## LIST OF PARTICIPANTS

---

### Technical Assistance

**JAPAN**

Japan Council of Metalworkers' Unions - IMF-JC

INAGAWA Takamitsu

**JAPAN**

Travel Agent IMF-JC

HATAKEYAMA Koki  
KUSE Kazuyoshi  
SAITO Arata  
SUZUKI Mitsuru

**USA**

Bona Fide Reporting Company

ISEN Leo  
LAMONT Mary (Ms)

### Press / IMF

**BELARUS**

REPAM

IVANOU Aliaksandr

**GREAT BRITAIN**

Amicus

NAIDOO Ciran

**USA**

United Steelworkers of America - USWA

RANICK Wayne

### Drivers

**BULGARIA**

Syndical Federation of Machinebuilders and Metalworkers - CL PODKREPA - SFMM

ZAHARIEV Pavel

**GERMANY**

Industriegewerkschaft Metall - IG METALL

PLITZNER Franz  
SCHMID Helmut

**ROMANIA**

Federatia Nationala Sindicala Metarom - FNS-METAROM

SABIN Astilean



**Fédération Internationale des Organisations  
de travailleurs de la Métallurgie**  
54 bis, route des Acacias, Case postale 1516  
CH-1227 Genève, Suisse  
info@imfmetal.org, www.imfmetal.org